This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

HOOVER INSTITUTION
on War, Revolution, and Peace
FOUNDED BY HERBERT HOOVER, 1919

VICTOR BÉRARD

L'AFFAIRE MAROCAINE

LE MAROC — LA FRANCE ET LE MAROC

L'ACCORD FRANCO-ANGLAIS — L'ACCORD FRANCO-ESPAGNOL

LE DÉSACCORD FRANCO-ALLEMAND

LES RÉFORMES

Librairie Armand Colin

Paris, 5, rue de Mézières

DT317
B483

L'AFFAIRE MAROCAINE

OUVRAGES DE M. VICTOR BÉRARD

Les ouvrages de M. Victor Bérard ont été couronnés par l'Académie française (Prix Vitet, 1904)

LIBRAIRIE ARMAND COLIN

La Politique du Sultan. Un vol. in-18 (*4e édition*), broché. 3 50

La Macédoine. Un vol. in-18 (*2e édition*), broché. . . . 3 50

Les Affaires de Crète. Un vol. in-18 (*2e édition*), broché. 3 50

L'Angleterre et l'Impérialisme. Un vol. in-18, avec une carte en couleur hors texte (*3e édition*), broché. . . . . 4 »

(*Ouvrage couronné par l'Académie française. Prix Thérouanne.*)

Questions extérieures (1901-1902). Un vol. in-18, br. 3 50

Pro Macedonia. Un vol. in-18, broché. . . . . 2 »

La Révolte de l'Asie. Un vol. in-18 (*2e édition*), broché. 4 »

L'Empire russe et le Tsarisme. Un vol. in-18, avec une carte en couleur hors texte, broché. . . . . 4 »

L'Affaire Marocaine. Un vol. in-18, broché. . . . . 4 »

Les Phéniciens et l'Odyssée (2 volumes) :

Tome I. Un vol. in-8 grand jésus de 592 pages, 98 cartes et gravures, broché. . . . 25 »; relié demi-chagrin, tête dorée . . . . . 32 »

Tome II. Un vol. in-8 grand jésus, de 630 pages, 144 cartes et gravures, broché. . . . 25 »; relié demi-chagrin, tête dorée. . . . . 32 »

La Turquie et l'Hellénisme contemporain. Un vol. in-18 (*5e édition*) [Librairie Alcan]. 3 50

(*Ouvrage couronné par l'Académie française.*)

De l'Origine des Cultes arcadiens. Un vol. in-8 [Librairie Fontemoing] 12 50

(*Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres Prix Saintour.*)

1538-05. — Coulommiers. Imp. Paul BRODARD. — 2-06.

VICTOR BÉRARD

L'AFFAIRE MAROCAINE

LE MAROC — LA FRANCE ET LE MAROC
L'ACCORD FRANCO-ANGLAIS — L'ACCORD FRANCO-ESPAGNOL
LE DÉSACCORD FRANCO-ALLEMAND
LES RÉFORMES

PARIS
LIBRAIRIE ARMAND COLIN
5, RUE DE MÉZIÈRES, 5
1906
Droits de traduction et de reproduction réservés.

DT317
B483

227590

TABLE DES CHAPITRES

I

LE MAROC

Le Maroc et la péninsule ibérique. — La presqu'île marocaine. — Rif; Atlantique; Sahara; frontière algérienne. — La Porte de Taza. — Espagnols, Portugais et Anglais sur la mer. — Nègres et Bédouins au désert. — La conquête du Maroc. — Romains, Arabes et Chérifs. — *Blad-es-Siba* et *Blad-el-Maghzen*. — Arabes et Berbères. — Maroc et Algérie. — Main-d'œuvre, bétail, fruits, bois et mines. — Marchés, routes et chemin de fer. — Le Maroc et l'Europe. — Le Maroc, la France, l'Espagne et l'Angleterre. 1

II

LA FRANCE ET LE MAROC

Le Maroc et les Valois. — Les Bourbons et le traité d'Utrecht. — Louis XVI et Waterloo. — L'influence anglaise et la conquête de l'Algérie. — Traités de 1844-1845. — La liberté commerciale. — Le règne de Mouley Hassan. — Ba-Ahmed. — Le protocole de 1901. — Le règlement de frontières. — Les accords de 1902. — La politique d'assurances.

— La chute de M. Révoil. — La politique de réalisations. — Réalisations d'Alger. — Réalisations du Maghzen. — Réalisations de Paris. — Réalisations de Tanger. 47

III

LES ACCORDS FRANCO-ANGLAIS

Liquidation partielle : Congo, Abyssinie, Yunnan. — Déclarations et Conventions. — La dépêche aux ambassadeurs. — Un apurement : Siam, Madagascar, Zanzibar et Nouvelles-Hébrides. — Terre-Neuve et l'Afrique. — Ambitions mondiales et politique méditerranéenne. — La France africaine. — Gambie et îles de Los. — Entre Niger et Tchad. — Le Maroc : pénétration pacifique et porte ouverte; la liberté des détroits. — *French Shore* et *poisson*. — Les pêches de Terre-Neuve et la marine nouvelle. — L'Égypte. — Le pourboire des financiers. — L'affaire égyptienne. — La réconciliation. 125

IV

LES ACCORDS FRANCO-ESPAGNOLS

LA ROYAUTÉ ESPAGNOLE

Le roi et la nation. — L'Espagne vivante et le désert de Madrid. — La théocratie madrilène. — La révolution napoléonienne. — Roi, clergé, politiciens et généraux. — L'exploitation des colonies. — La perte de Cuba. — Bilbao et le réveil de l'Espagne. — Renaissance industrielle, commerciale et agricole. — La paresse et la corruption madrilènes. — Barcelone et la révolution. — Unité et fédéralisme 195

LA DÉCLARATION FRANCO-ESPAGNOLE

Une obscure déclaration. — Traité public et traité secret. — Le pain quotidien. — L'aventure coloniale. — Madrid

et Londres. — Madrid et la Triplice. — Le travail national. — Les relations franco-espagnoles et la richesse de l'Espagne. — Ferme et usine espagnoles. — Les capitaux et la science. — Les *Congrès des Chambres de commerce* 245

LES TRANSPYRÉNÉENS

L'obstacle des Pyrénées. — Paris, centre des routes mondiales. — La route de paix nord-sud : Calais, Paris, Marseille. — La route de guerre est-ouest et les futurs besoins de l'humanité : le circummondial San Francisco-New York-Brest-Pékin. — La route Paris-Espagne : moyen âge et temps modernes. — Paris-Cadix, le Maroc et l'Amérique du Sud. — Paris-Carthagène et l'Algérie. — Paris-Madrid et la royauté. — Le commerce franco-espagnol. — La convention. 283

V

LE DÉSACCORD FRANCO-ALLEMAND

LE DISCOURS DE TANGER

Les demandes de la France à Fez. — L'avertissement de M. de Kühlmann. — Les discours de Guillaume II à Brême et à Tanger. — Coalition franco-allemande. — Guillaume II et la Turquie. — Le braconnage français. — Synchronismes turcs et marocains. — Les déboires de la *Weltpolitik*. — La conciliation franco-allemande. 321

LIVRE JAUNE ET LIVRE BLANC

Berlin et les accords franco-anglais. — M. Delcassé et le prince de Radolin. — Coloniaux et Pangermanistes. — L'accord franco-espagnol. — La déclaration de M. de Kühlmann. — Notification et connaissance. — Relations franco-allemandes. — La politique méditerranéenne. — La chute de M. Delcassé. — La politique de M. Rouvier. — Vers la conférence. — La dignité de la France. — Ports et emprunts. — La parole de M. de Bülow. — Machiavel. 359

VI

LES RÉFORMES

La France et le Maroc. — Tunisification. — Turcs et Protectorat. — Le Chérifat. — La loi des garanties. — L'anarchie berbère. — L'unité religieuse. — Le Miramolin. — Chérif édriside. — Miramolin almovaride et almohade. — Agamemnon mérinide. — Chérif saadien et hassani. — L'Algérie et le Chérif. — L'alliance algéro-marocaine. . . 439

I

LE MAROC

LE MAROC

Le Maroc et la Péninsule ibérique. — La presqu'île marocaine. — Rif; Atlantique; Sahara; frontière algérienne. — La Porte de Taza. — Espagnols, Portugais et Anglais sur la mer. — Nègres et Bédouins au désert. — La conquête du Maroc. — Romains, Arabes et Chérifs. — *Blad-es-Siba* et *Blad-el-Maghzen.* — Arabes et Berbères. — Maroc et Algérie. — Main-d'œuvre, bétail, fruits, bois et mines. — Marchés, routes et chemin de fer. — Le Maroc et l'Europe. — Le Maroc, la France, l'Espagne et l'Angleterre.

Ayant exploré la plupart des provinces marocaines et, sous l'habit du musulman, ayant à loisir étudié le pays et les peuples, le dernier explorateur du Maroc, M. de Segonzac, en rapporte l'idée très nette qu'il ne faut en rien confondre ni même comparer cette région avec le reste de l'Afrique.

Le Maroc, nous dit-il [1], n'est pas une autre Algérie; c'est moins encore un autre Sénégal. Mais séparé ou différencié du continent africain par l'architecture de ses montagnes, par l'orientation de ses vallées, par sa

1. De Segonzac, *Voyage au Maroc*, Paris, A. Colin, 1903, p. 272.

structure géologique et sa disposition géographique, par son climat, par son régime des eaux, — surtout par l'abondance et la régularité de ses pluies et par la pérennité de ses sources, — par ses races, par son histoire, par toute sa civilisation, le Maroc est bien plutôt un morceau ou une réplique de l'Espagne, une Ibérie africaine qui ne tient que sur la carte au reste du Continent Noir.

Cette comparaison du Maroc avec l'Espagne semble juste de tous points.

Comme l'Espagne tourne le dos à l'Europe, le Maroc tourne le dos à l'Afrique. Comme l'Espagne, le Maroc, ourlé de montagnes sur sa rive méditerranéenne, envoie presque toutes ses rivières à l'Océan : sans ouverture pour ainsi dire sur la mer de l'orient, c'est vers le couchant que l'Espagne et le Maroc ouvrent leurs plaines et leurs vallées. Si les Hellènes, navigateurs de la Méditerranée, ont jadis appelé l'Espagne la Terre du Soir, le Pays du Couchant, *Hespérie*, les Arabes, navigateurs des déserts africains, appelèrent aussi le Maroc *el Maghrib-el-Aksa*, l'Extrême-Couchant, le *far-west* : par un abus de terme, nous autres Européens, nous appliquons à l'empire le nom de la capitale Marrakech, Marocco; les indigènes ne connaissent que le nom de Maghrib.

On vérifie mieux encore cette comparaison sur la carte : dans l'ensemble et dans le détail, le Maroc apparait comme une autre péninsule ibérique.

A ne voir d'abord que l'ensemble, le Maroc est vraiment une péninsule close, qui, par trois de ses

côtés, plonge dans les flots ou dans les sables, dans les flots de la Méditerranée et de l'Atlantique ou dans les sables du Sahara. Sur sa quatrième façade, surgit, entre le Maroc et l'Algérie, une barrière montagneuse qui s'élève à 3 000 mètres d'altitude et s'étire des eaux méditerranéennes aux sables sahariens, comme les Pyrénées s'étirent du golfe de Gascogne au golfe du Lion.

Si l'on entre ensuite dans le détail, on peut, une par une, comparer les quatre façades du Maghrib aux quatre façades de la Péninsule ibérique.

Première façade du Maghrib. Sur la Méditerranée, le *Rif* (*la Côte*) marocain nous rendrait exactement les Asturies et la Galice, avec leurs montagnes abruptes serrant de près le rivage. L'*hinterland* du Rif n'est qu'une chaîne ininterrompue, dont les sommets dépassent 2 000 mètres, dont les cols sont à plus de 1 800. Entre cette haute muraille et la mer, dévale une étroite bande de pays vallonné, qui n'a pas 30 kilomètres de profondeur. Le Rif n'est qu'une succession de courts vallons forestiers. Mais l'abondance des eaux, la douceur du climat et la luxuriante verdure en font un heureux pays : le sol fertile a toujours nourri une surabondante population de montagnards indomptables.

Deuxième façade du Maghrib. Sur l'Atlantique, de Tanger au cap Noun, — comme l'Ibérie sur le même Atlantique entre le cap Finisterre et Tarifa, — le Maroc déploie l'éventail de ses vallées et de ses rivières : Oued-Sebou, Oum-er-Rebia, Oued-Tensift,

Oued-Sous, pour ne prendre que les principales. Chacune de ces rivières marocaines coule en une large vallée dont le meilleur équivalent nous serait fourni par telle plaine des fleuves espagnols, en particulier par le pays de cet Oued-le-Grand, *Oued-el-Kebir*, que nous appelons Guadalquivir : chacune de ces vallées marocaines est, en effet, une petite Andalousie où trois et quatre régions naturelles s'étagent depuis la mer jusqu'aux cimes des monts.

Au long de l'Océan, le rivage sablonneux étend ses lagunes, ses marécages, ses steppes de libre pâture : sur des pointes avancées, quelques ports, Tanger, El-Araïch, Rabat, Mazagan, Mogador, Agadir, etc., tiennent la place et le rôle de Cadix. Derrière ce front de dunes et de deltas boueux, le bas des vallées fluviales n'est qu'une plainette désolée, presque déserte, entre des collines aujourd'hui déshabitées et abandonnées aux troupeaux des nomades; le printemps et l'automne les couvrent d'herbe; l'été les rôtit et les orages de l'hiver les mettent à nu : les *marismas* de Séville, avec leurs libres taureaux, nous rendraient exactement les steppes tour à tour inondées et brûlantes de ce *Gharb*, de cet Occident marocain.

Au fond de l'hinterland, sous le pied des montagnes, en des conques toujours verdoyantes, parmi les arbres, les eaux courantes et les cultures, reposent les capitales fleuries de minarets, les Grenade et les Cordoue marocaines, Ouezzan, Fez, Mekinez, Tadla, Marrakech, Taroudant, etc., au-dessus desquelles,

tout à l'arrière-plan, décrivant, de Tanger au cap Noun, un immense amphithéâtre, les chaînes du Rif et de l'Atlas ceinturent les vallées du Maghrib et dressent à 3 000 et 4 000 mètres leur double ou triple gradin.

Aussi abrupte sur ce versant continental que sur le versant maritime, la muraille du Rif n'offre qu'une autre pente de vallons forestiers et de clairières. Mais, en face, chargé de chênes et de cèdres, casqué de neiges et de pics étincelants, l'Atlas entre ses masses parallèles enferme plusieurs épaisseurs de longues vallées creuses : là, semble-t-il, une civilisation pacifique aurait tôt fait d'installer des villages florissants et de nombreux troupeaux. De hauts cols à 2 000 et 3 000 mètres d'altitude, des fentes étroites, des *tizi* (fissures) à peine assez larges pour un mulet bâté, coupent de loin en loin ces masses de l'Atlas et mènent les sentiers de l'homme, de vallées en vallées, jusqu'aux cimes, puis jusqu'au versant saharien de la chaîne.

Troisième façade du Maghrib. Sur ce versant méridional de l'Atlas, le Maroc présente à la mer de sables un glacis de plateaux sablonneux et de ravins désertiques, que parsèment les champs de quelques oasis, Figuig, Igli, Tafilelt, Tisint et *maders* de l'Oued-Draa (on donne le nom de *maders* aux vaux que l'oued irrigue quand les neiges de l'Atlas ou les pluies mettent de l'eau dans son lit desséché). C'est la façade africaine du Maroc, comparable, toutes différences gardées, à ces « jardins africains » de

l'Espagne, que le revers des plateaux castillans porte au long de la Méditerranée.

Jardins de palmes et d'orangers, terres de doubles moissons et de cultures tropicales, ces oasis marocaines, — comme les *huertas* de Murcie, d'Elche ou de Valence, — donnent des fruits et jouissent d'un climat inconnus au reste du pays. Mais toutes voisines, pressées l'une contre l'autre, à peine séparées par quelques lieues de steppes ou de terres arides, les grandes *huertas* espagnoles forment une bande presque continue. Les petites oasis marocaines sont séparées par plusieurs journées de marche. En droite ligne, de Figuig au cap Noun, elles s'échelonnent sur trois ou quatre cents lieues, à cent et deux cents kilomètres l'une de l'autre. Entre elles, brûle le désert; jamais la mer saharienne ne leur envoie les brises et les pluies rafraîchissantes que la Méditerranée verse aux *huertas*; le sable et le sirocco du désert ne jettent sur ces oasis que la famine et les sauterelles.

Reste la quatrième façade du Maghrib, la façade terrestre qui regarde l'Algérie et que nous avons comparée déjà à la façade pyrénéenne de l'Espagne.

Au-devant de la haute chaîne que les géographes nomment le Moyen Atlas, sont comme affrontées deux vallées fluviales, vallée de l'Oued-Guir vers le sud et vallée de la Melouia vers le nord, qui tracent une longue et large dépression, et établissent un fossé presque continu entre l'océan saharien et la mer méditerranéenne : ce n'est pas autrement que

les vallées de l'Aude et de la Garonne, avec leur canal entre deux mers, établissent, au-devant des Pyrénées, le passage du golfe du Lion au golfe de Gascogne; mais au lieu de nos vallées de France, verdoyantes et bien peuplées, ce fossé du Maghrib n'est qu'un désert.

Par la trouée du Guir et de la Melouia, en effet, l'océan saharien pousse jusqu'à la Méditerranée ses sables, ses vents et sa désolation. Ainsi se sont créés, entre l'Algérie et le Maroc, les déserts de Dahra, de Tafrata, d'Angad et de Garet, que les indigènes comparent avec raison à un bras du Sahara, étendu jusqu'à la côte méditerranéenne. A travers cette étendue de sables et d'alfa, la Melouia, la *Tortueuse*, ploie et reploie ses méandres. Malgré tout, ses eaux abondantes fertiliseraient la terre rebelle, si depuis des siècles, au-devant de la forteresse marocaine, ce glacis n'était pas une zone de vie nomade, une « marche », incessamment ravagée par les guerres et les razzias.

Derrière le fossé du Guir et de la Melouia, le Moyen Atlas surgit à 3 000 et 4 000 mètres : tel de ses pics, le Djebel-Aian, dépasse en altitude la Maladetta et le mont Perdu.... Ici la ressemblance avec l'Espagne s'arrête. Car les Pyrénées sont un mur ininterrompu, ne laissant de passages aux routes humaines qu'en leurs deux extrémités. En plein milieu, au contraire, la muraille marocaine présente une large entrée, une porte commode, la Bouche du Maghrib, *Foum-el-Maghrib*, disent les indigènes.

Entre le Moyen Atlas, en effet, et la chaîne du Rif, se creuse une large et profonde coupure : la vallée méditerranéenne de la Melouia, par son affluent l'Oued-Msoun, communique avec la vallée atlantique de l'Oued-Sebou, par son affluent l'Oued-Innaouen; imaginez que les sources de la Garonne et celles du Noguera, au lieu d'être séparées par l'inaccessible bastion du Val d'Aran, soient réunies par le couloir spacieux d'une combe ou d'une vallée, si bien que de la Gascogne atlantique à la Catalogne méditerranéenne, le passage soit taillé par la nature pour les convois et pour les routes de l'homme. C'est par cette *Bouche* (nos marins disent de même les *Bouches* de Bonifacio ou les *Bouches* de Messine) que le Maroc est vraiment accessible. C'est par cette porte de Taza, — pour lui donner le nom de la ville marocaine qui la surveille, — que l'étranger peut entrer au Maghrib.

*
* *

La porte de Taza est la Bouche du Maghrib. La porte de Taza est la seule entrée de la forteresse marocaine. Toute l'histoire montre que, par cette porte seulement, le Maroc peut être abordé et pénétré. De siècles en siècles, cent invasions ou influences étrangères ont vainement essayé d'autres routes : elles ont toujours échoué.

Voici quatre cents ans que les Espagnols ont accroché leurs *présides* au rebord du Rif. Maîtresse

de Ceuta, du Peñon de Velez, des Alhucemas, de Melilla et des Zaffarines, l'Espagne depuis quatre cents ans proclame ses droits ou ses prétentions à la côte rifaine. Mais ni la puissance de Philippe II ni la portée du canon moderne n'a pu entamer cette courtine de la forteresse. Moins campé qu'assiégé dans ses Gibraltars péninsulaires de Ceuta et de Melilla, à peine représenté par un drapeau et par une escouade dans ses îlots déserts des Zaffarines, des Alhucemas et du Peñon de Velez, l'Espagnol n'a jamais pu débarquer sur la terre ferme; du moins, il n'a jamais pu y prendre pied.

Réunissant parfois toutes ses forces de terre et de mer, il est parvenu à bombarder ou même à enlever d'assaut quelque ville côtière. Aussitôt, il proclamait sa victoire en des bulletins et des titres sonores qui, dès le lendemain, ne consacraient plus que d'inutiles souvenirs. A peine installé, il devait abandonner sa conquête : il a ses ducs de Tétouan, comme nous avons nos princes de la Moskowa. En réalité, pour les garnisaires de Ceuta et de Melilla, le Rif est une terre aussi étrangère que l'Espagne elle-même pour les garnisaires de Gibraltar. Quatre siècles de guerres n'ont valu aux Espagnols que le dédain ou la haine des Rifains.

Sur la côte atlantique, jadis, les Portugais firent la même besogne, avec le même succès. Du Détroit au cap Noun, ils occupèrent les pointes et les ports. Ils construisirent leurs forteresses de Tanger, de Castillo Real (Mazagan), de Santa-Cruz, de Casa-

Bianca (Dar-el-Beida). Ils ravagèrent et soumirent au tribut les plaines côtières. Le Gharb, le Doukkala et le Haha furent en leur dépendance. Mais aux premières collines, à quelques heures de la côte, la force portugaise, malgré ses armées de 16 000 hommes et de 200 000 chevaux, trouvait sa limite infranchissable. Chaque fois que les Portugais voulurent franchir cette limite, la même campagne les conduisit aux mêmes désastres.

Devant l'invasion venue de la mer, la résistance indigène reculait lentement aux collines, puis aux montagnes, vers le haut des plaines et le fond des vallées. Chaque étape des Portugais dans l'hinterland, — et toute invasion, militaire ou pacifique, qui partira de la côte atlantique, aura forcément le même résultat, car c'est la nature même des lieux, la disposition en éventail de ces vallées, l'agencement de ces montagnes en nasse profonde, qui le veulent, — chaque étape des étrangers concentrait devant eux les forces de la défense. Les nomades des plaines allaient demander appui aux montagnards.

Dans le goulet du Rif et de l'Atlas, une multitude de fanatiques et d'affamés finissait par se réunir qui, brusquement, redescendait en cyclone sur la plaine et la côte. Cette vague de retour balayait en une minute tous les obstacles patiemment dressés par les envahisseurs. Vainement, durant près de deux siècles, le Portugal s'entêta à cette œuvre impossible. La même campagne était chaque année à reprendre. Chaque année, la même avancée était suivie du même recul.

Après un siècle et demi d'expéditions presque annuelles (1415-1578), après une série d'armements gigantesques pour l'époque, après les trésors de l'Inde et du Brésil jetés à cette guerre sans fond, le Portugal vit massacrer son roi Sébastien et 20 000 hommes de ses troupes à la bataille des Trois Rois, que les montagnards vinrent livrer sur les premières pentes du Rif, à quelques heures de l'Atlantique et du Détroit, dans le pays de Ksar-el-Kebir : presque au même endroit, les Français en 1765 et les Autrichiens en 1830 se firent hacher par les faucilles des mêmes montagnards.

Les Anglais, grâce au mariage de leur roi Charles II avec Catherine de Bragance, héritèrent du Portugal Tanger (1662).

Ils s'y installèrent, croyant la place utile à leur commerce et favorable à leurs espoirs de conquête. A grands frais, ils s'y maintinrent pendant plus de vingt ans (1662-1684). Mais, assiégés dans cette place plus étroitement encore que les Espagnols dans leurs présides, ils constatèrent combien leur attente était fausse. Toute marche vers l'intérieur, toute communication avec le reste du pays leur était interdite : aux premières haies de la banlieue, à quelques heures du rempart, il fallait livrer bataille pour le passage de la moindre caravane. Et Tanger continentale était de garde plus difficile et plus dispendieuse encore que les péninsules de Melilla et de Ceuta : au premier indice d'inattention ou de faiblesse, les montagnards accouraient sur le glacis. Et la défiance du Sultan

contre les maîtres de Tanger ruinait le commerce anglais dans les autres ports du Maroc.....

Après vingt ans d'expérience, l'Angleterre mesura la juste valeur de cette possession : pour ouvrir à ses trafiquants les marchés du Maghrib, elle commença par abandonner Tanger (1684).

Aujourd'hui Tanger, rattachée à Gibraltar par le télégraphe optique, par le va-et-vient des bateaux de guerre et de commerce, par mille liens publics et secrets, est une place anglaise. Un ministre anglais y régna longtemps. En quelques heures, la flotte de Gibraltar en eût pu faire une possession britannique. Les impérialistes anglais feignirent longtemps de croire que l'Angleterre tenait ainsi l'entrée du Maroc et qu'à leur gré, quelque jour, les railways partis de l'Atlantique monteraient vers les capitales. Si l'Angleterre avait nourri vraiment de tels projets, ses pires ennemis ne pouvaient que lui souhaiter une si folle ambition. Sous nos yeux mêmes, les événements récents, — l'insurrection de Bou-Hamara, — nous ont montré quel sort l'intérieur du Maroc réserve toujours à cette pénétration maritime.

De 1896 à 1901, à défaut de chemin de fer, les Anglais avaient envoyé au Chérif leurs journalistes et diplomates marrons : cette montée, même pacifique, des Infidèles accumula et comprima dans le fond du pays une terrible force de résistance, qui brusquement fit explosion. Une soudaine tempête de fanatisme balaya l'œuvre des Harris et des Mac Lean; contre ces envoyés du Malin, surgit l'*Homme à*

l'Anesse, Bou-Hamara, l'Envoyé de Dieu. Les Anglais eux-mêmes reconnaissent que leur seule présence souleva cette tempête : ce n'est pas autrement que jadis les empiétements portugais avaient suscité un renouveau de ferveur religieuse et, sur le trône de Fez, établi les *Chérifs*, descendants du Prophète.

Par la victoire des troupes gouvernementales, la crise marocaine d'hier peut sembler aujourd'hui résolue : elle n'est qu'ajournée. L'Homme à l'Anesse, Bou-Hamara, qui personnifiait contre le Sultan anglais la résistance indigène, est vaincu. Mais si la pénétration maritime eût repris son œuvre, le fanatisme eût retrouvé tout aussitôt son mahdi; quelque longues et diverses qu'en pussent être les péripéties, la pièce antique eût suivi son cours jusqu'au dénoûment fatal, que la nature même des lieux a d'avance imposé. Où les armadas et les richesses du Portugal voisin ont échoué, la force et l'or de l'Angleterre lointaine — ou de l'Allemagne — eussent échoué à leur tour.

Sur l'Atlantique, l'entrée du Maroc sera close, tant que le fanatisme voudra la fermer, c'est-à-dire tant que le Maghrib sera musulman.

Sur la mer saharienne, le Maroc a repoussé pareillement tous les assauts des étrangers. Depuis des siècles, du haut de ses montagnes, il a vu tourbillonner à ses portes les multitudes de nègres et les nuées de bédouins; il les a toujours repoussées.

Accourus du Grand Désert, de leurs sables altérés ou de leurs maigres oasis, vers ces montagnes aper-

ques de loin, vers ces forêts et ces vergers, vers ce pays d'eau et de vivres, nègres et bédouins battent le versant méridional de l'Atlas. Mais comparez les documents de la plus vieille géographie et ceux de la plus récente : depuis Hannon le Carthaginois, qui longea ce pays vers le VIe ou le Ve siècle avant notre ère, jusqu'à Segonzac, qui le visita ces années dernières, il ne semble pas que les frontières des races aient beaucoup varié.

Contre les nègres surtout, le Maroc a fait une belle défense. Au bord du Soudan, de l'Éthiopie, de la Nigritie, du Continent Noir, — toutes expressions synonymes dans la langue des différents siècles, — la forteresse marocaine demeure une terre de Blancs : Hérodote retrouverait en place ses Éthiopiens, — ses *Visages brûlés*, — et ses blonds Libyens. Et c'est un phénomène assez notable que, malgré leurs qualités prolifiques, aux portes mêmes de leur Afrique noire, les nègres n'aient pas submergé ce coin de blanche Libye, alors que, transportés sur la rive américaine, ils envahissaient la Louisiane et montaient à la conquête de tout le Mississipi.

Le Maroc pourtant a ses nègres. Sur le glacis saharien, au revers méridional de l'Atlas, ils se sont installés dans les *maders* de l'Oued-Draa; à l'intérieur des vallées atlantiques, au nord de la chaîne, noirs, mulâtres et quarterons se rencontrent un peu partout. Mais ce ne fut point en conquérants que les nègres forcèrent la porte : ils arrivèrent, ils arrivent encore en vaincus, en fugitifs, en esclaves, en servi-

teurs, en mercenaires. Et nulle part ils ne submergent l'élément indigène : ils sont au contraire assimilés ou domestiqués par lui.

Dans le Sous et l'Oued-Draa, d'anciennes tribus soudanaises ont formé le peuple des *Haratin* ou *Hartanis*, — des affranchis, — des Marocains noirs, qui par la seule couleur se distinguent des *Chellaha* ou *Chleuhs*, des Marocains blancs. Costume, langue, religion, mœurs, type physique même, le Hartani n'a plus rien du Soudanais; il a tout emprunté du Chleuh, sauf la peau blanche; encore s'efforce-t-il de l'acquérir à sa descendance en épousant les femmes les plus blanches qui se peut.

Au nord de l'Atlas, les nègres recrutèrent et recrutent encore la garde du Sultan et les marchés d'esclaves; les négresses peuplèrent et peuplent les harems. Dans les villes et dans les plaines, les générations actuelles sont assez fortement teintées par cette infusion de sang noir. Mais les tribus montagnardes, qui représentent les trois quarts de la population marocaine, sont restées presque sans mélange : blanches et blondes, par la couleur et par la chevelure, elles ressemblent toujours moins aux Méditerranéens d'Espagne et d'Italie qu'aux Européens d'Allemagne ou de France.

Les bédouins du désert ont été, en apparence, plus heureux que les nègres : leur assaut de la forteresse marocaine est parvenu à forcer la porte et, même, à installer sur tout le pays leur suprématie nominale. Depuis trois siècles, ce sont eux qui règnent au

Maghrib. De fait ou plutôt de nom, le gouvernement de l'empire est la propriété de ces tribus demi-sédentaires, qui vinrent de la frontière saharienne.

Car c'est de l'Extrême-Sud, des oasis du désert, que sortit au XVIe siècle la dynastie des *Chérifs saadiens*, puis au XVIIe siècle la dynastie des *Chérifs filali*, de ces descendants du Prophète, *chérifs*, qui habitaient d'abord les oasis du Ta-filelt, du pays *filali*. Avec l'appui des tribus bédouines, qui vaguent au Sahara et cultivent les oasis, les Chérifs, au XVIe puis au XVIIe siècle, montèrent à Fez et à Marrakech. Ils devinrent les seigneurs et souverains, *mouleys* et *sultans*, de tout le Maroc. Depuis 1550, le Maghrib subit la loi de ces étrangers.

*
* *

Mais cette conquête des Chérifs ne se fit point, à vrai dire, par la frontière saharienne. De ce côté, l'Atlas reste toujours une barrière infranchissable. Ce fut en contournant le rempart montagneux par l'est, par les vallées de l'Oued-Guir et de la Melouia, que les Chérifs vinrent chercher la seule entrée praticable aux armées et aux caravanes étrangères, la Bouche du Maghrib, la porte de Taza.

C'est par Taza que les Chérifs entrèrent. C'est par Taza qu'avant eux, les Romains et les Arabes étaient entrés. Nous connaissons très mal la première conquête romaine : nous voyons seulement que, pour garder la Bouche du Maghrib, les Romains avaient

établi leur colonie de Volubilis dans la banlieue de Fez. Mais nous connaissons très bien la seconde conquête arabe au lendemain de l'hégire : de point en point, nous voyons que de nos jours, à neuf ou dix siècles de distance, la conquête chérifienne n'en fut qu'un renouveau.

Venus de l'Orient, tout au long de l'Afrique du nord et de sa rive méditerranéenne, à travers l'Égypte, la Tripolitaine, la Tunisie et l'Algérie, les Arabes avaient abordé, eux aussi, le Maghrib par les déserts de la Melouia. Une partie de leurs bandes, remontant ce fleuve, puis descendant l'Oued-Guir, alla se perdre dans le Sahara où, d'oasis en *maders*, elle atteignit l'Oued-Draa et l'Atlantique : ainsi fut créée, sur le front sud de l'Atlas, la zone de bédouins arabes ou arabisés qui subsistent aujourd'hui et qui, saintement, entretiennent leur fanatisme et leur haine de l'Infidèle. Mais le gros de l'armée arabe franchit la Melouia, remonta l'Oued-Msoun et, dès l'année 681 de notre ère, força la porte de Taza, qui vraiment — on le voit encore — est l'entrée, la seule entrée du Maghrib. Cette porte franchie, tout l'éventail des vallées et des plaines qui s'ouvre sur l'océan Atlantique, tout le *Couchant*, *Gharb*, jusqu'au Détroit fut inondé. Tout ce qui, dans le peuple indigène, berbère, ne fut pas massacré ou n'accepta pas la foi du conquérant, dut s'enfuir aux montagnes. Au long des rivières et de la côte, l'éventail du Gharb devint arabe.

A dix siècles de distance, les Chérifs ne firent que

recommencer la marche des Arabes : ils rencontrèrent le même succès. Entrés par Taza et par l'arrière-fond du pays, ils prirent en sens inverse la tâche des Espagnols, des Portugais, des Anglais et des nègres. Sans peine ou du moins sans grandes batailles, leur descente vers l'Atlantique coupa en deux la résistance des indigènes. A droite et à gauche, ils rejetèrent les débris de cette résistance dans les montagnes, dans le Rif, d'un côté, dans l'Atlas, de l'autre, et la trouée ainsi faite les mena jusqu'à la côte en suivant la pente naturelle des plaines. Ils balayèrent l'une après l'autre chacune des vallées fluviales. L'un après l'autre, les trois royaumes de Fez, Marrakech et Sous tombèrent en leur pouvoir.

La résistance des indigènes avait été coupée. Elle ne fut jamais domptée. Jusqu'à nos jours, elle s'est poursuivie. Aujourd'hui encore, sur chaque flanc de la trouée chérifienne, le Rif et l'Atlas ne sont que des provinces nominales de l'empire. Les deux versants des monts restent insoumis : comme on dit au Maroc, ce sont « pays de révolte », *blad-es-siba*. La seule route des Arabes et des Chérifs, au rebord saharien de l'Atlas, et son épanouissement entre les pentes intérieures de l'Atlas et du Rif sont le domaine réel du pouvoir chérifien. Car, seules, les oasis de la façade saharienne et les plaines de la façade atlantique consentent d'ordinaire le tribut, ne refusent jamais ouvertement l'obéissance, reçoivent les ordres et tolèrent les fonctionnaires chérifiens : ce sont les « pays des bureaux », *blad-el-maghzen*.

Blad-es-siba et *blad-el-maghzen :* depuis trois siècles, la division s'est maintenue. Deux cent mille kilomètres carrés environ et trois ou quatre millions d'âmes composent le *blad-el-maghzen*; six cent mille kilomètres carrés et dix ou quinze millions d'âmes composent le *blad-es-siba*.

Comme on voit, le Maroc (800 000 kilomètres carrés) est beaucoup plus vaste que la France (540 000 kilomètres carrés) : c'est un détail qu'il ne faut pas oublier, quand certains de nos politiques nous proposent de ne faire du Maroc qu'une bouchée. Un peu plus vaste que l'Algérie (780 000 kilomètres carrés), le Maroc a une population quadruple ou quintuple : c'est encore un chiffre que nous devons méditer. Le Maroc n'a peut-être qu'une armée insignifiante de soldats réguliers; mais sa population compte au moins six millions d'hommes jeunes et vieux, soit deux ou trois millions de guerriers.

Même en laissant de côté les cavaliers de la plaine et leurs fantasias plus gênantes que terribles, les montagnes peuvent recéler deux millions de fantassins qui, sans doute, ne tiendraient pas la campagne ouverte, mais qui, derrière l'abri de leurs rochers, feraient contre nous de sanglante besogne. Il est vrai qu'il ne faut pas oublier, non plus, la rivalité des « pays de révolte » et des « pays de bureaux ». Mais, réduites à leur vraie grandeur, l'autorité du souverain et la force de l'empire sont encore redoutables.

Dans le *blad-el-maghzen,* l'empereur est obéi, respecté et payé, tout à la fois comme chef temporel et

comme chef spirituel, comme maître, souverain, *mouley*, *sultan*, et comme pontife, fils et lieutenant du Prophète, *chérif*, représentant et élu de Dieu, prince des Croyants, *emir-al-mouminin*. Dans le *blad-el-maghzen*, les innombrables fonctionnaires chérifiens, caïds, amels et pachas, lèvent donc la dîme, vendent la justice, recrutent et commandent l'armée, torturent et emprisonnent le peuple, vivent à leur gré et « mangent » à leur appétit.

Inutile d'ajouter qu'ils ne rendent aucun service. Ni la police ni les chemins ne sont l'objet du moindre de leurs soucis. Ils ne s'occupent que de récolter l'argent pour leur maître et pour eux. Dans tout l'empire, il n'est pas de route carrossable. On ne passe les rivières qu'à gué ou sur les ruines des ponts construits par les Romains. Le *blad-el-maghzen* est une autre Turquie, plus désordonnée et plus barbare.

Dans les montagnes du *blad-es-siba*, le désordre et la barbarie sont encore plus grands, mais tout autres. En tant que *chérif* seulement, le maître y jouit d'un vague respect. Les montagnards depuis mille ans partagent, au moins de nom, la foi musulmane des plaines. Mais leur respect pour le chérif de Fez est limité par le culte de mille autres saints personnages, *mahdis*, derviches, *tolba*, sorciers, prophètes, *chorfa* même. Car le Maghrib est peuplé de *chorfa* (pluriel arabe de *chérif*) : la croyance populaire veut qu'à travers les siècles toutes les branches de la famille du Prophète aient successivement délégué vers le

Maghrib quelques représentants. Aujourd'hui le Maroc, plus encore que l'Arabie, est la terre des *chorfa*.

Parmi ces petits-fils de Mahomet, le chérif de Fez n'est ni le plus authentique ni le plus illustre. Les *chorfa* d'Ouezzan se vantent d'une descendance plus directe et plus facile à prouver. Toutes les autres villes ou provinces, dans le *blad-es-siba* comme dans le *blad-el-maghzen*, ont par milliers des arrière-neveux du Prophète, que le bon peuple est tout prêt à vénérer, dès qu'un miracle prouve leur autorité dans les conseils de Dieu.

Sur le *blad-es-siba*, l'influence spirituelle du maître est donc fort intermittente : sa puissance temporelle est toujours nulle. Ni justice ni impôts, ni papiers ni gendarmes, ni soldats ni bourreaux. Chaque tribu, chaque canton, chaque village, chaque famille y vit dans l'indépendance ou, plutôt, dans la complète anarchie.

Parfois un chef local ou religieux, *cheik* ou *mahdi*, une assemblée, *djemmaa*, de notables héréditaires ou élus, maintiennent dans quelques grandes ou petites communautés un minimum, un semblant d'ordre et de paix. Le plus souvent, aucune autorité effective ne limite le caprice de chacun. Aucune trêve réelle n'interrompt l'état de guerre entre partis, *çofs*, ou entre individus. Pour le service du *çof* ou pour sa défense personnelle, tout homme en *blad-es-siba* est d'abord un guerrier, qui dépense ses jours et ses nuits en razzias, contre-razzias et factions de

garde. Le fusil est le premier instrument de travail; le meurtre, la plus ordinaire des actions.

Au regard du *blad-es-siba*, l'Albanie et le Kurdistan turcs sont des terres de mansuétude et de fraternité. C'est à peine si notre haut moyen-âge pourrait offrir quelques fades copies de cette existence marocaine. Jamais, en une société humaine, la vie du mâle ne fut aussi constamment remplie d'embûches et de périls. Chaque maison est un château crénelé, *tiremt*. Chaque village est une forteresse tourrelée, *agadir*. Pour échapper aux pillards et aux fauves, l'enfant est attaché à l'intérieur des maisons. L'adolescent, dès qu'il fréquente l'école, est enlevé, entraîné au *beit-es-çohfa* (maison de la gamelle, lupanar) et quotidiennement violé. L'homme est compté parmi les heureux quand il atteint la quarantaine avec tous ses membres et ses deux yeux.

Les villages sont peuplés d'éclopés et d'aveugles, dont l'ennemi, le voisin, coupa quelques membres ou creva les pupilles, de sa faucille rougie. Seuls, défendus par la bénédiction divine, par la *baraka*, le fou et le *chérif* peuvent espérer connaître leurs petits-enfants. Aucun autre homme n'arrive jamais à la vieillesse. Pourtant, couvert par le mépris de tous, le juif ose courir les routes et faire le commerce, sans autre risque journalier que le pillage, la torture et l'emprisonnement.

Il faut lire, dans le *Maroc inconnu* d'A. Mouliéras, le véridique « au jour le jour » de cette existence marocaine, où le travail de la femme doit nourrir,

vêtir, entretenir la communauté, car, seule, la femme peut librement, en toute sécurité, dans les rues et dans les champs, vaquer aux travaux de la culture, de l'industrie et du ménage.

*
* *

Entre le *blad-el-maghzen* et le *blad-es-siba*, il n'est pas de frontières fixes et permanentes : suivant la différence des temps et les jeux de la force, l'un des pays s'accroît ou se restreint aux dépens ou au bénéfice de l'autre.

Quand le Chérif de Fez est énergique et puissant, ou riche et habile, son *Maghzen*, son Administration, élargit son domaine : ses armées s'aventurent au cœur des montagnes; il installe des caïds et lève l'impôt chez les tribus insoumises; quelquefois même, il parvient à réunir les provinces et les grands marchés de son empire par des lignes de postes militaires qui, gardant les routes de caravanes, rançonnent les convois; d'ordinaire, il dispose ainsi de la route directe entre Fez et le Tafilelt, à travers l'Atlas rebelle.

Mais vienne un Chérif indolent, incapable, ou mal pourvu de soldats et d'argent : les montagnards aussitôt prennent leur revanche; le *Maghzen* recule. Souvent, il est réduit aux murailles des villes et à la frange des plaines côtières. Parfois même, les seules capitales et les ports restent en son pouvoir effectif. Pour aller d'une capitale à l'autre, de Fez à Mar-

rakech, le Chérif ne saurait alors s'aventurer tout droit sur les routes de l'intérieur : il doit descendre de Fez à Rabat, contourner par la côte le coupe-gorge des collines et remonter vers Marrakech à travers la vallée maritime. Depuis 1660, il n'est pas d'année où le *Maghzen* n'ait eu à défendre son domaine contre une incursion, une razzia, une petite insurrection ou une grande révolte. Tout Chérif, qui veut régner effectivement, vit en une expédition continuelle : de l'une à l'autre de ses capitales, il promène sa *mahalla*, sa cour armée, et dort sous la tente plus souvent qu'en un palais.

Entre le *blad-es-maghzen* et le *blad-es-siba*, il n'est pas non plus de différence essentielle et tranchée : de l'administration régulière, qui n'existe presque nulle part, à l'insurrection ouverte, qui couve un peu partout, toutes les nuances se rencontrent. La présence ou l'absence des caïds et officiers chérifiens ne prouve même pas grand'chose. Telle tribu, dite soumise, reçoit un caïd et les soldats du Chérif, mais refuse l'impôt et réduit le caïd au simple rôle de témoin. Telle autre tribu envoie des présents à Fez et réclame contre ses voisins la justice chérifienne, mais brûlerait ou fouetterait à dos et à ventre le caïd et les *moghazni* (soldats réguliers) assez imprudents pour se risquer chez elle.

En gros cependant, on peut tracer une division naturelle et indiquer une différence profonde : presque partout, le *Maghzen* règne sur les plaines et le *blad-es-siba* commence aux défilés des monts; d'ordinaire,

le *blad-el-maghzen* parle arabe et la langue du *blad-es-siba* est *tamazirt* ou, comme nous disons, berbère. Ni cette division, ni cette différence ne sont absolues : ici encore, le Maghrib nous offrirait tous les contrastes et toutes les nuances. Ni l'une ni l'autre ne datent seulement de l'invasion chérifienne : ce partage du Maghrib remonte à la conquête arabe.

Les Arabes et leur cavalerie nomade s'étaient établis dans les plaines. Ils avaient de gré ou de force converti les indigènes du bas pays. Par la religion et par la langue, ce bas pays devint arabe au lendemain de la conquête. A travers les siècles, il l'est toujours resté, si du moins l'on peut aujourd'hui donner le nom d'Arabes à ce ramassis de peuples qui sans doute parlent arabe, mais où tous les musulmans d'Afrique et d'Asie, sans compter les captifs et renégats du Soudan et de l'Europe, ont depuis douze siècles mélangé leurs races.

Andalous, Soudanais, Algériens, Égyptiens, Arabes, Syriens et Turcs, tous les sectateurs du prophète ont tour à tour déposé au Maghrib quelques bandes de fugitifs. Chaque progrès et chaque recul de l'islam dans le monde eut pour premier effet de pousser ou de refouler ici quelque race nouvelle. Espagnols, Portugais, Provençaux, Italiens, etc., tous les Méditerranéens ont fourni des esclaves et des femmes aux corsaires du roi de Garbe. C'est de ce mélange innommable qu'est fait le peuple du *blad-el-maghzen*. Ce peuple est arabe pourtant, moins par la langue que par la vie demi-nomade, par la foi ardente et

par la place que tiennent en sa pensée le service d'Allah, le respect de son Prophète et le désir de guerre sainte.

En face du *blad-el-maghzen* arabe, le *blad-es-siba* est berbère, — dans l'ensemble du moins, car certaines tribus arabes, tels les nomades de la Dahra, et certaines tribus arabisées, tels les Djebala du Rif et les Riata de Taza, sont *blad-es-siba*.

Ce nom de *Berbères* désigne un ensemble de peuples qui, depuis l'antiquité, tiennent le rebord de l'Afrique méditerranéenne, mais dont nous connaissons mal l'origine. Ce nom n'est que la transcription arabe du mot antique *barbares*, — le nom que Grecs et Romains donnaient à tous ceux qui ne parlaient point leurs idiomes. Avec justesse, l'Arabe appliqua ou maintint ce nom aux indigènes qui conservaient leur langue et refusaient d'adopter la sienne Les Berbères du Maroc s'appellent eux-mêmes *Imaziren* (singulier : *amazir*; féminin : *tamazirt*). Au moment de la conquête arabe, que recouvrait déjà ce nom d'*amazir*? quel mélange de Libyens, de Phéniciens, de Grecs, de Romains, de Vandales, de Byzantins et de Visigoths, d'autochtones et de conquérants? Ce peuple *amazir*, du moins, était, semble-t-il, entièrement blanc, sans mélange de nègre.

La conquête arabe, qui le coupa en deux pour le rejeter dans le Rif et dans l'Atlas, eut pour résultat, en lui donnant trois habitats séparés, de créer trois types d'individus et de dialectes, — types restés assez proches pour que les individus reconnaissent leur

parenté et que les dialectes puissent à la rigueur se comprendre l'un l'autre; types assez différenciés néanmoins par l'influence des différents voisinages.

Au long de la Méditerranée, le Rifain, demeuré à l'écart, presque sans mélange de nègre ni d'arabe, a gardé son teint blanc, sa chevelure blonde, ses yeux bleus, tout son aspect de septentrional. Dans l'Atlas continental, le *Braber*, pris entre l'Arabe du désert et l'Arabe du Maghrib, s'est teinté de brun et de mœurs nomades. Dans l'Atlas maritime, le voisinage des nègres a créé, près du *Chleuh* blanc, le *Hartani* noir, avec les nuances intermédiaires. Mais, dans l'ensemble, sous ces différences de langage et de peau, tout ce peuple *amazir* reste semblable par les mêmes habitudes de vie agricole, par les mêmes besoins d'autonomie locale, de vie en communautés indépendantes, en « cités » à la mode des anciens Grecs, et par les mêmes ambitions de vie plantureuse.

L'Arabe est un nomade et un pillard; sobre et cupide tout ensemble, il convoite les richesses brillantes, l'or, les étoffes de prix, et pourtant il reste détaché des biens de ce monde; c'est d'abord un chevalier maigre et pieux qui passe son temps à rêver croisade et service d'Allah : il légua don Quichotte à l'Espagne.

Le Berbère est un paysan, un propriétaire, un gras compagnon, aimant la chair et la ripaille, un sédentaire, fort attaché aux biens matériels, un calculateur, ne reculant jamais devant le travail, mais courant toujours à son bénéfice. Un bon enclos, un bon

troupeau, une bonne maison, une bonne table et le reste sont le terme de ses rêves, le but de ses efforts.

Le Berbère est religieux à ses heures : depuis douze siècles, les Arabes l'ont patiemment dressé aux exercices et aux gestes de l'islam. Mais il boit du vin et des liqueurs fermentées, parodie durant son carnaval les cérémonies et les paroles coraniques, supprime les ablutions rituelles et, dans ses jours de franchise, déclare que la religion est bonne au plus pour les faibles d'esprit. L'Arabe le tient pour un mécréant, un chrétien, presque un Juif[1]...

Le Berbère d'aujourd'hui est guerrier toute sa vie : en l'état actuel des choses, il ne peut vivre sans se battre. L'Infidèle, qui viendrait attaquer le Maghrib, trouverait donc le Berbère, comme l'Arabe, tout prêt à la guerre sainte, et les Rifains ont éloquemment prouvé à l'Espagne que jamais la force ne viendra à bout de leurs montagnes. Mais, quand il peut, le Berbère ne vit pas seulement pour la bataille et pour la foi : il se fait de jour en jour une notion plus nette

1. Cf. de Segonzac, *Voyage*, p. 215 : « Un Chérif nous a conté que l'une des fractions de Geldaman, les Beni Mahsen, passe pour chrétienne. Ses membres mangent de la chair de porc, n'observent pas les prescriptions du Coran, ne font pas le Ramadan. Pour comble de sacrilège ils ont élevé une qoubba sur la tombe d'un sloughi et l'ont nommée Sidi bou Dali. Leurs voisins les méprisent et appellent leur qoubba : « Sidi Keddoub », — Saint Mensonge. On dit encore que ce Sidi bou Dali était un pieux marabout qui prit un renégat juif pour serviteur. Le juif écrivit furtivement un livre de doctrine exposant une religion nouvelle, et quand le saint homme mourut il le lui attribua. Depuis lors les Beni Mahsen suivent le culte forgé par le renégat juif. »

et un souci plus profond de son intérêt. Quand l'Arabe songe au mariage, dit le proverbe marocain, il demande : « Est-elle de bonne maison? » ; « Est-elle blanche? » demande le *Hartani*; « Est-elle riche? » demande le *Chleuh*.

Aussi le Berbère n'a-t-il plus pour tous les Infidèles la même haine impartiale, que leur conserve l'Arabe. Depuis qu'il fréquente l'Algérie française, le Berbère établit une très grande différence entre les peuples de la chrétienté, entre le mendiant espagnol et le crésus français, entre le vendeur de Londres ou de Hambourg et l'acheteur d'Alger ou de Marseille.

Depuis quelques années surtout, il constate, par une expérience de chaque jour, que l'Algérie et la France lui peuvent être une source de revenus abondants et assurés. Avant peu, il arriverait à cette conception justifiée par les faits que ses intérêts et les nôtres sont, de tous points, solidaires. Et de fait les Marocains peuvent fournir à la France africaine (pour la commodité de l'exposition, je désignerai sous ce nom la Tunisie et l'Algérie seulement) tout ce qui lui manque; réciproquement, cette France peut acheter aux Marocains tout ce qu'ils ont à vendre.

*
* *

Le premier besoin de notre France africaine est la main-d'œuvre. Nous aurons toujours, en quantité suffisante, les capitaux entreprenants et les intelli-

gences énergiques. Il nous manquera toujours les bras solides pour le gros ouvrage.

Les Espagnols et les Siciliens viennent, il est vrai, nous offrir leurs services : aide précieuse qu'il faut attirer sans doute, mais dont il faut ne pas méconnaître les risques futurs et les inconvénients actuels; il ne faudrait pas que notre France d'Afrique s'éveillât quelque jour italienne ou espagnole; c'est une tâche nécessaire, mais une lourde et coûteuse entreprise, que l'assimilation par l'école de ces émigrants européens. Depuis dix ans bientôt, le Marocain vient leur faire concurrence. Il pourra quelque jour les supplanter. Pour les durs travaux du plein air ou de la mine, il n'a pas de rival. Telle de nos compagnies minières ne recrute que de Sousis et de Rifains ses équipes de fond. Jusqu'en Tunisie, les gens du Sous viennent défoncer nos vignes et planter nos olivettes.

C'est par bandes déjà que ces Marocains arrivent chez nous : la saison finie ou l'épargne amassée, ils retournent à leur montagne lointaine, à leur maison, à leur champ, mais pour revenir bientôt avec de nouveaux compagnons. C'est par véritables caravanes, si nous le voulions, que nous les verrions accourir. Car cette Berbérie est une inépuisable fabrique d'hommes.

De tout temps, sa race prolifique et joyeuse a engendré, enfanté, pullulé dans la gaieté et la demi-ivresse du *çamet* (liqueur épaisse de raisin fermenté). De tout temps, elle a dû jeter au dehors un trop-plein d'affamés ou d'aventuriers, des armées de pillards ou

de mercenaires. Les conquêtes de l'Arabe en Europe et dans l'Afrique soudanaise furent faites, en réalité, par les Berbères. Leurs Almoravides envahirent l'Espagne jusqu'aux Pyrénées et le Soudan jusqu'au Niger. Leurs pirates, — les terribles pirates de Salé, les corsaires du roi de Garbe, — pendant huit cents ans, écumèrent toute la Méditerranée.

Rejetés dans leurs montagnes, ils ont depuis trois siècles gaspillé leur énergie et leur population en luttes intestines et en révoltes. Leurs vallées trop étroites ne suffisant pas à les nourrir ou les intempéries ravageant, une année, la moisson et, l'autre année, la cueillette, ils ont connu et connaissent encore de terribles famines : les guerres civiles, le manque ou l'insécurité des routes font qu'un district entier meurt de faim, alors que l'abondance règne à quelques heures de là [1]. Le Marocain doit donc émigrer.

Il reprend aujourd'hui la route de l'étranger. Sa descente est pacifique. Ce bon mercenaire a senti que les temps de la solde étaient passés et que ceux du salaire étaient venus. Ces Suisses de l'Afrique en deviennent les Auvergnats. Ils demandent au travail ce que leurs pères n'attendaient que du sabre. Pour leur plus grand profit et pour le nôtre, c'est vers notre Afrique qu'ils se dirigent. Cet exode annuel des Marocains en Algérie devrait être l'un des instruments de notre politique.

1. Voir De Foucauld, *Reconnaissance au Maroc*, p. 200.

Autre matière d'échanges : autant que de paysans, notre Afrique manque de gros bétail; la nature lui a refusé les prairies et les vents humides qui sont nécessaires à l'élevage. Le Maghrib verdoyant, sur lequel l'Atlantique jette ses pluies en toute saison, a toujours des troupeaux à vendre. En bœufs et en moutons, il pourrait fournir à toutes nos demandes. Il nous envoie déjà des caravanes de bestiaux sur pied, sans compter les peaux, laines et poils :

Importations du Maroc en Algérie.

Années.	Bœufs.	Moutons.	Peaux et laines.
—	—	—	—
1900.....	21 990	267 440	1 967 quintaux.
1901.....	41 853	290 419	1 699 —

En 1901, c'est un chiffre rond de quatorze millions de francs que l'Algérie a payé au berger du Maroc. Si nous le voulons encore, ce commerce peut être doublé, pour le bénéfice immédiat du Marocain sans doute, mais aussi pour le service de nos besoins les plus urgents.

Nos colons de l'Oranie, dans leurs travaux agricoles, ne peuvent déjà plus se passer du bœuf marocain, qui, robuste, docile, infatigable, est en outre tout acclimaté. De proche en proche, le reste de notre Algérie constatera bientôt que, pour l'exploitation de ses domaines encore en friche, le bœuf du Maroc ne lui est pas moins indispensable que l'ouvrier du Rif et du Sous.

Le mouton importé paraît aujourd'hui moins nécessaire : l'Algérie en peut nourrir, elle en nourrit de

beaux troupeaux. Elle exporte ses moutons en grandes quantités vers la métropole. Elle se plaint même que, du Maroc, deux ou trois cent mille moutons importés chez elle annuellement fassent concurrence à ses producteurs, car bon nombre de ces bêtes marocaines ne font le détour par les marchés algériens que pour éviter les droits de la douane (ils n'en paient aucun à la frontière terrestre de l'Algérie) et concurrencer ensuite le mouton colonial sur le marché de Marseille. Ces plaintes sont exagérées. Même si elles étaient fondées, l'Algérien retirerait encore de ce transit une commission fort avantageuse.

D'ailleurs, à mesure que la vigne et l'olivette reprennent possession de notre Afrique, elles chassent le mouton devant elles et réduisent les terrains de pâture : depuis quelques années, le cheptel ovin de notre colonie est en baisse continue. Le Maroc ne fait que suppléer à cette baisse : pour le mouton comme pour le bœuf, mieux notre Afrique mettra ses terres en réelle valeur, plus aussi le gros et le petit bétail marocains trouveront chez elle d'acheteurs ou de commissionnaires.

Le Maroc a beaucoup d'autres produits, dont il ne sait que faire et que notre Afrique ne sait où demander. Pays d'arbres, terre de vergers, versants de forêts, le Maroc a des bois et des fruits qu'il gaspille ou laisse perdre et dont notre Afrique lui offrira quelque jour un bon prix. L'Atlas algérien est déboisé : notre Afrique achète les bois du Nord. L'Atlas marocain est encore chargé de chênes et de cèdres... Le Maroc

a des châtaigniers, des noyers, des pommiers. Pour les fruits, le Rif est une autre Galice. Quelque jour, le marché d'Alger s'apercevra qu'il n'est pas besoin d'aller s'approvisionner en Italie ou en Espagne.

Depuis cinq ans, le gouvernement français a fait tous ses efforts pour développer ce commerce entre le Maroc et l'Algérie. La convention franco-marocaine du 4 juillet 1901 a organisé une triple ligne de marchés, qui doivent assurer au trafic pleine sécurité, d'une part, et toutes facilités administratives et douanières, de l'autre. Au long de la frontière, ce système ingénieux établit trois lignes parallèles de marchés français, marocains et mixtes. Quatre villes françaises, cinq ou six villes ou *ksour* marocains et quatre endroits neutralisés à certains jours sont désignés, où les échanges seront libres, désormais, moyennant des droits fixes et des formalités simplifiées. En ces marchés continentaux, l'Algérie et le Maroc pourront commercer aussi facilement que l'Europe et le Maroc dans les marchés de la côte. Jusqu'ici, l'insécurité de la zone frontière et les exactions des fonctionnaires chérifiens ou des cheiks indépendants mettaient ce commerce terrestre en une criante infériorité sur le commerce maritime : l'Algérie et le Maroc étaient séparés, non seulement par une bande de déserts, mais surtout par une zone de pillages.

Si cette convention est vraiment respectée, deux marchés surtout, Lalla-Marnia du côté français et Oudjda du côté marocain, semblent destinés à de grands échanges. De chaque côté de la frontière, ces

deux marchés sont assis au bord de la grand'route, de la seule grand'route terrestre qui parcoure les districts peuplés de l'Afrique Mineure : Lalla-Marnia, par la trouée de Tlemcem, communique avec Oran et Alger; Oudjda, par la trouée de Taza, communique avec Fez et Marrakech. Malheureusement, en l'état actuel du pays, cette route n'est ouverte et vraiment praticable, ni du côté français, ni du côté marocain.

La route française, le chemin de fer, s'arrête à Tlemcen, à quelque 50 kilomètres de Lalla-Marnia : nous avons jeté des millions dans la construction des lignes vers le désert; mais nous avons négligé cette prolongation vers Lalla-Marnia, d'où peut dépendre tout l'avenir de notre Afrique. La route marocaine, la ligne de caravanes régulières, s'arrête avant Taza, à quelque 200 kilomètres d'Oudjda. Car Taza, qui commande, ouvre et ferme à son gré la Bouche de Maghrib, est aujourd'hui *blad-es-siba*. Un caïd chérifien réside dans la ville. Mais la tribu insoumise des Riata tient la campagne et assiège les murailles, de si près que les citadins doivent payer un tribut pour l'eau qu'ils descendent puiser à la source du faubourg.

Les Riata [1], tenant la Bouche du Maghrib, rejoi-

1. Cf. De Segonzac, *Voyage*, p. 213 et 214 : « Les Riata sont une grande tribu. Leur origine est berbère. Ils l'ont oubliée ou la renient et se disent Arabes. Seule, la fraction montagnarde d'Ahel-ed-Doula a conservé ses traditions; elle fait cause commune avec les Beni Ouaraïn et parle la langue tamazirt. Les cheikhs de la tribu racontent que les Riata habitaient autrefois la montagne. Peu à peu, poussés par les Beni Ouaraïn, attirés par la plaine, alléchés par les villes de Taza, de Meknessa-et-tahtania, de Meknessa-fouquania, ils refoulèrent les Miknassa

gnent le *blad-es-siba* du Rif au *blad-es-siba* de l'Atlas : ils établissent le pont entre les deux « pays de révolte ». Ils firent en ces dernières années que, depuis le Détroit jusqu'au cap Noun, les montagnes rebelles coupaient de notre Algérie Fez et le Chérif : le *Maghzen*, dans sa plaine occidentale était captif, enfermé par le *siba* continu des montagnards. Aussi Taza devint le centre de la dernière rébellion. C'est à Taza que l'Homme à l'Anesse vint établir son quartier général : les Riata firent le noyau de son armée. C'est de Taza qu'il entreprit de recommencer sur Fez la marche de tous les conquérants du Maghrib.

Cette expérience prouvera-t-elle au *Maghzen* l'importance vitale qu'a pour lui la possession de Taza? Le Chérif profitera-t-il de notre alliance pour couper ce nœud de la rébellion et rouvrir la Bouche du Maghrib? Comprendra-t-il que, sans la libre disposition de cette porte, sa position reste précaire et son domaine toujours menacé? Calculera-t-il enfin quels bénéfices de toutes sortes, pour le présent et pour l'avenir doit procurer, à son peuple et à son gouvernement, l'ouverture de cette porte vers l'Algérie, et l'entente, l'intimité franco-marocaine qui en serait la conséquence?

et s'emparèrent des villes. Leur histoire est une perpétuelle bataille. Leur plus récente victoire fut celle qu'ils remportèrent en 1875, sur Mouley-el-Hassen, près des collines de Bou-Gerba. Le sultan eut son cheval tué, il perdit son harem, son convoi et une partie de son armée. Depuis lors, les Riata ont fait leur soumission, mais aucun fonctionnaire du Maghzen ne s'aventure chez eux. »

*
* *

Notre diplomatie à Fez aurait pu donner quelques raisons (il est vrai qu'elle était à Tanger et qu'elle y resta trop longtemps). Les chiffres du commerce marocain lui fournissaient un argument indiscutable. Les statistiques de nos concurrents eux-mêmes ne faisaient que plaider notre cause. Chiffres en mains, — et en ne prenant que les chiffres officiels des publications anglaises, — nous pouvions montrer au *Maghzen* que non seulement l'intimité franco-marocaine assurera la prospérité du pays, mais qu'elle peut faire encore la fortune et la force du gouvernement chérifien.

Tous les autres peuples sont vendeurs au Maroc. Nous seuls y sommes acheteurs. Les Anglais y versent leurs cotonnades, leur thé, leurs armes, etc. Ils n'y prennent que quelques chargements de peaux et de fruits pour la métropole, de légumes et de provisions pour Gibraltar. Par leurs importations, ils tiennent la moitié du commerce marocain. Par leurs exportations, ils n'en représentent pas le tiers. La balance est toujours à leur profit :

Commerce anglais au Maroc [1]

(en milliers de livres sterling).

	1890	1892	1894	1896	1898	1900
Importations anglaises.....	762	755	638	599	549	720
Exportations marocaines...	668	707	360	218	386	618

1. Chiffres empruntés au *Statistical Abstract for the United Kingdom.*

Encore, dans ces statistiques officielles, ne figurent pas les fusils et les armes qui entrent par tous les ports du *blad-es-siba* et qui ajoutent un gros appoint aux importations anglaises. En réalité, les Anglais vendent au Maroc le double et le triple de ce qu'ils y achètent. Les Allemands, de même, en échange de leurs sucres, chandelles et camelote, ne prennent qu'un peu de dattes, de laines, de cire et de maroquinerie. Les Espagnols, s'ils avaient de l'argent, seraient des clients plus sérieux. Mais, faute de capitaux, l'Espagne est très sobre et n'achète que peu de chose.

Seule, notre France africaine, qui ne vend rien, achète tout ce que le Maroc lui peut offrir, et surtout cette denrée qui, plus que toutes les autres, fera la fortune du Maroc, — le travail de l'ouvrier marocain. Seule, notre France africaine apprécie et paie ce travail à sa juste valeur. Bon an mal an, l'ouvrier marocain rapporte au pays natal plusieurs millions d'argent algérien.

Assurément la richesse du peuple ne fait pas, au Maroc, la fortune du gouvernement. Les intérêts du pays et les intérêts du Chérif sont même, le plus souvent, opposés. Il se trouve pourtant qu'en cette politique franco-marocaine ils se concilieraient. Car le Chérif à son tour en tirerait un sûr accroissement de ses revenus, un sûr affermissement de son pouvoir temporel dans l'empire, et un énorme accroissement de son autorité spirituelle au dehors.

Pour les revenus d'abord, il suffit de prendre le seul commerce des bestiaux et de calculer ce que le

Chérif perd annuellement à ne pas tenir la route de Taza. La plupart des bestiaux vendus en Algérie viennent du versant atlantique : par Fez et Taza, ils arrivent à Oudjda. Or, sur la route, il faut compter que les Riata et autres pillards leur font payer, au minimum, une *zettat* (sauvegarde) de quinze francs par tête de bœuf et de trois francs par tête de mouton.

Que le Chérif supprime les Riata et établisse à Taza un droit de passage, c'est au minimum quatre ou cinq cent mille francs (et cinq cent mille francs sont un chiffre dans le budget chérifien) qui, du jour au lendemain, sans risques et sans frais, tomberont annuellement dans ses caisses; les frais de perception seront presque nuls; la matière imposable, — je veux dire : le nombre des bestiaux, — triplera tout aussitôt. Avec l'insécurité et le vol actuels, le bœuf, acheté cent soixante *pesetas* à Fez, est revendu deux cent cinquante *francs* à Tlemcen, soit, au cours ordinaire, trois cents *pesetas*. Si le Chérif assure la liberté du passage, alors même qu'il imposera une douane inusitée, il pourra compter sur la reconnaissance et la fidèle soumission de tout le district[1].

1. Cf. De Segonzac, *Voyage*, p. 221, 222 : « De Foucault raconte qu'il entendit les gens de Taza souhaiter la venue des Français. Cet espoir fut sans doute trop longtemps déçu, et les Tazi paraissent ne plus s'en souvenir. Ils ont mis toutes leurs espérances dans le sultan. L'un d'entre eux nous a dit : « Le « jour où Mouley Abd-el-Azziz rentrera dans Fez, les Beni Ouaraïn « lui demanderont un cadï et deviendront Blad-el-Maghzen. Ce « jour-là les Riata en seront réduits à faire leur soumission ou à « rentrer dans leurs montagnes. Alors Taza retrouvera sa prospé-

Maître de Taza, il surveillerait aussi le passage et le retour des émigrants. Aujourd'hui, c'est par mer que la plupart de ceux-ci arrivent en Algérie. Ils préféreraient sûrement la voie de terre. Paysans économes, un peu avares, ils ne paient qu'à regret le moindre billet de pont et les plus maigres provisions de route. Par terre, ils trouveraient à chaque étape l'hospitalité musulmane, la nourriture et le coucher. Ils mettraient quelques semaines de plus. Mais le temps est sans valeur en terre d'islam. Ils économiseraient quelques écus, même en acquittant les droits de timbre et les visas, dont le Chérif pourrait alors semer la route.

Ce ne serait qu'un faible revenu pour les finances du *Maghzen*, mais le bénéfice politique serait bientôt appréciable. Descendus en majorité du *blab-es-siba*, ces émigrants s'habitueraient chaque année davantage à l'autorité et à l'impôt du Chérif. Ils auraient tout intérêt à ne point se brouiller avec l'autorité chérifienne. Pour obtenir facilement le passage et les passeports à travers le *blad-el-maghzen*, ils trouveraient expédient quelque jour de ne plus fermer aux caïds du Chérif l'entrée de leur *blad-es-siba*.

Il n'est d'ailleurs rien de comparable à l'épargne et à l'argent pour incliner les esprits les plus indépendants à la paix sociale et à l'obéissance : souvent le moindre capital fait du révolutionnaire le plus farouche un respectueux défenseur des lois.

« rité ; ses jardins reviendront le paradis que vantaient nos pères, « où murmuraient les sources, où chantaient les rossignols ».

L'intimité franco-marocaine, en tournant chaque année vers le travail et vers l'émigration un plus grand nombre de mercenaires, enlèverait du même coup autant de fusils à l'insurrection et au brigandage. En ceci, le *Maghzen* pourrait constater bientôt la différence de résultats entre l'amitié allemande et l'intimité française. L'Allemand vend des armes au *blad-es-siba*. Ses plus clairs bénéfices lui viennent, en réalité, de cette contrebande de guerre, qui emprunte le chemin des présides espagnols ou des mouillages rifains.

C'est l'Anglais, l'Espagnol et l'Allemand qui entretiennent de fusils et de cartouches les montagnards insoumis. Il se trouve des Français pour ce même commerce. Mais il est trop visible que l'intérêt de la France n'est point d'armer les tribus qui, voisines de sa frontière algérienne, lui sont une menace ou une gêne perpétuelles. Bien loin de les vouloir maintenir sur le pied de guerre, elle désire, au contraire, les dresser aux instruments et aux besognes de la paix.... Quand le Marocain sera riche, le Chérif peut être sûr qu'il n'aura plus de *blad-es-siba*.

Que l'on regarde enfin ce que fut jadis, à travers l'Afrique musulmane, la route de Fez à Tlemcen et Kairouan. C'était l'une des routes du pèlerinage, du *hadj*, l'une des grandes routes religieuses de l'islam. C'est par là que les pèlerins du Maghrib s'en allaient aux Villes Saintes. Les itinéraires arabes nous énumèrent les sanctuaires fameux qui la bordaient jusqu'à Tunis. Les pèlerins prennent aujour-

d'hui la voie de mer, pour les mêmes raisons que les émigrants. Mais, comme les émigrants, ils préféreraient demain la voie terrestre, si elle était rouverte.

De mosquées en mosquées, mendiant l'hospitalité de chaque soir, les *hadjis* s'en iraient ne prendre la mer qu'au port le plus lointain. Les liens religieux se resserreraient ainsi entre le Maghrib et notre Afrique. Les passages de pèlerins affermiraient ou fonderaient l'autorité et le renom du Chérif à travers l'islam algérien et tunisien. Les confréries marocaines savent déjà, par une fructueuse expérience, quel profit l'on peut tirer des quêtes entreprises sur notre territoire avec l'autorisation de notre Ministre à Tanger et de notre Gouverneur général.

Dans toute l'Afrique du nord, les musulmans appartiennent en majorité au « rite » malékite. Si le Chérif de Fez, ayant accepté notre amitié, pouvait aux dépens du Khalife de Constantinople agrandir sur tout ce rite africain son influence, il est visible que ses intérêts temporels et spirituels y trouveraient pleine satisfaction; mais il est non moins certain que notre politique locale et générale y trouverait aussi son avantage : nous pourrions quelque jour réclamer enfin la liquidation de cette question turque et de cet empire khalifal, auquel notre islam africain nous lie trop étroitement aujourd'hui.

*
* *

Au total, notre diplomatie était donc en droit de dire et en mesure de prouver que l'intégrité et même le développement du pouvoir chérifien sont conformes, nécessaires à nos intérêts les plus lointains et les plus proches, à tous nos intérêts.

Il était parmi nous des Africains, armés du compas et de l'équerre, qui sur la carte découpaient le Maroc en ronds, en carrés ou en tranches, comme ils avaient découpé le Sahara et le Soudan, et qui le distribuaient à leurs amis et leurs ennemis. D'autres proclamaient que le Maroc, tout le Maroc était à nous, à nous seuls, et que nous l'annexerions à notre heure.

Les premiers oubliaient que le Maroc n'est pas un morceau d'Afrique, un pan de désert taillable et découpable, mais qu'il a une véritable, une profonde unité. Les seconds oubliaient pareillement que le Maroc est au Chérif et que, si nous voulions entamer cette propriété musulmane, le Chérif, à défaut du Sultan, trouverait ses défenseurs les plus acharnés parmi les tribus même qui le respectent le moins aujourd'hui.

Et l'on oubliait surtout qu'à défaut d'intérêts comparables aux nôtres, deux puissances au moins, l'Espagne et l'Angleterre, invoquaient sur le Maroc des ambitions ou, comme disent les diplomates, des droits que la force pouvait appuyer.

Le bon sens finit par triompher dans les projets de

nos politiques. Ils reconnurent et proclamèrent que si jamais le Maroc doit venir à nous, ce n'est point par le chemin de guerre. Il est d'autres moyens plus efficaces de supprimer les frontières : plus sûrement et plus rapidement peut-être que la force ou la ruse, il est possible que l'intérêt et le bon voisinage fassent quelque jour du Chérif, non pas un sujet, mais un associé de notre empire africain.

Et le même bon sens montra la nécessité, non pas d'une brouille ou d'une rivalité, mais d'une entente cordiale avec les deux puissances qui pouvaient entraver notre œuvre marocaine. C'est à Londres et à Madrid, dans une entente franco-anglaise d'abord, dans une entente franco-espagnole ensuite, que nos diplomates allèrent chercher leur liberté d'action à Fez.

II

LA FRANCE ET LE MAROC

LA FRANCE ET LE MAROC

Le Maroc et les Valois. — Les Bourbons et le traité d'Utrecht. — Louis XVI et Waterloo. — L'influence anglaise et la conquête de l'Algérie. — Traités de 1844-1845. — La liberté commerciale. — Le règne de Mouley Hassan. — Ba-Ahmed. — Le protocole de 1901. — Le règlement de frontières. — Les accords de 1902. — La politique d'assurances. — La chute de M. Révoil. — La politique de réalisations. — Réalisations d'Alger. — Réalisations du Maghzen. — Réalisations de Paris. — Réalisations de Tanger.

Les relations entre la France et le Maroc ne datent pas d'hier : si l'on voulait reprendre tout l'exposé de cette question, il faudrait remonter jusqu'au début des temps modernes, jusqu'au règne de François Ier. Les documents publiés par M. de Castries, — dans le premier et le second volumes de son admirable ouvrage *les Sources inédites de l'Histoire du Maroc*, — nous montreraient les efforts des Valois pour renouer sur la côte atlantique la tradition des Dieppois du XIVe siècle, interrompue par le monopole des Portugais.

Le 15 août 1533, le Sultan de Fez (Dieu très haut le garde!) accordait au Sultan de France, qui est

grand parmi son peuple, qui est célèbre parmi ceux de sa religion (Dieu le dirige suivant sa volonté!) la libre navigation sur les côtes de ses États. Volontiers, le Sultan du Maroc aurait favorisé le commerce français, pour détruire le commerce des Portugais, et cherché dans l'alliance de la France un appui contre les invasions portugaises ou les menaces espagnoles : sous Henri II et François II, il semble que notre commerce et notre influence politique vont s'établir et s'assurer le monopole dans tous les ports barbaresques; les guerres de Religion, absorbant en France les forces de la royauté et de la nation, empêchèrent les derniers Valois de profiter des bonnes dispositions du Chérif.

Henri IV ensuite ne semble pas avoir, en son grand projet contre l'Espagne, fait entrer le Sultan de Fez qui cependant aurait pu lui fournir quelque utile diversion sur les derrières du colosse. C'est au temps de Louis XIII seulement et de Richelieu que l'entente se conclut; elle dure et s'améliore sous Louis XIV : durant un siècle, de 1619 à 1718, la France tient au Maroc la première place[1].

En 1619, un officier de marine avait entrepris de mettre le Maroc sous la suzeraineté du roi, tout au moins de reprendre au compte de la France les ports atlantiques d'où les Chérifs venaient d'expulser colons et soldats portugais. En 1629, Richelieu consentit à

1. Sur les relations de la France et du Maroc, à partir du XVIIe siècle, il faut consulter l'excellent résumé de Rouard de Card, *Les Traités entre la France et le Maroc*, Pedone, éditeur.

faire occuper Mogador. Par bonheur, l'expédition échoua : la France fut ainsi écartée de la sanglante et infructueuse besogne, où, deux siècles durant, l'énergie et les richesses du Portugal s'étaient usées, où pareillement allaient s'user une partie des forces anglaises, quand Charles II, mari de Catherine de Bragance, occuperait Tanger, où pareillement s'useront toujours les assaillants, colons, policiers et « teneurs à bail », qui voudront aborder le Maroc par cette façade atlantique.

Sous Richelieu, donc, la descente française échoua et, au lieu de cent ans de guerre, de razzias, contre-razzias, débarquements, sièges, bombardements, etc., que nous aurait valus l'acquisition précaire d'un port marocain, une série de traités nous donna au Maroc des droits et privilèges commerciaux qu'il n'eût dépendu que de notre volonté de rendre plus effectifs et plus avantageux. Menacé par l'Espagnol et l'Anglais sur la côte méditerranéenne, par le Turc sur la frontière algérienne, le Marocain, durant tout le XVIIe siècle, ne demandait qu'à entrer avec nous dans l'alliance la plus complète, et le sultan Mouley Ismaël songeait même à devenir le gendre de Louis XIV.

« Rouen fournissait alors pour plus de deux cent mille livres de toiles au Maroc ; ses négociants avaient des comptoirs à Tétouan, à Salé, à Santa-Cruz et pénétraient jusque dans le Sous[1] » ; outre la concordance des intérêts commerciaux, les Marocains

1. E. Mercier, *Histoire de l'Afrique septentrionale*, III, p. 330.

voyaient dans les sujets de Louis XIV la seule nation chrétienne que le tout-puissant Mouley Ismaël jugeât digne de ses ménagements, et l'ambition du Chérif, descendant d'Ali, était que ses ambassadeurs fussent traités par le Roi-Soleil comme les envoyés du Khalife de Constantinople; entre ces deux pontifes-rois du monde musulman, le seul « sultan » de France semblait pouvoir être l'arbitre.

Mais la morgue française, — jointe aux préjugés religieux de Louis XIV vieillissant, — dédaigna ces Sarrasins au visage basané; nos journalistes de l'époque moquèrent les prétentions de ce Maure à entrer dans le lit de la fille des Dieux. Et les corsaires de Salé, interposés entre les marchés du Maroc et nos ports atlantiques ou méditerranéens, interrompirent trop souvent le va-et-vient des ambassades pacifiques : en 1680, une escadre française bombarda les refuges de ces corsaires; la bonne amitié entre Fez et Versailles n'en fut pas troublée.

Jusqu'en 1715, jusqu'au traité d'Utrecht, les Français tinrent au Maroc le premier rang.

Le traité d'Utrecht changea tout. A le prendre en sa signification maritime, ce fut de notre part une renonciation à l'Atlantique méridional, à la route des Indes, que nous abandonnions à l'Angleterre; sur cette route, l'étape marocaine nous semblait désormais inutile : en 1718, le dernier de nos consuls évacuait le Maroc; durant un demi-siècle, de 1718 à 1767, l'influence anglaise allait prédominer.

Depuis le règne d'Élisabeth, les Anglais convoi-

taient le marché marocain, à cause de ses blés, de ses cuirs, de ses esclaves noirs, de ses métaux et des routes qui l'unissaient aux fabuleuses richesses du Soudan. Sous le règne de Charles II, ils avaient cru conquérir ce marché en occupant Tanger; mais vingt-deux ans d'une expérience coûteuse (1662-1684) les avaient conduits à l'abandon de cette forteresse que bientôt Gibraltar avait remplacée (1704).

Maîtres définitivement de Gibraltar par le traité d'Utrecht, leur amitié devenait, pour le maître de Fez, d'un grand prix et — puisqu'ils avaient quitté la rive africaine, annexé la forteresse d'Europe sur le détroit — d'un risque minime. Contre le Turc algérien, qui menaçait toujours la frontière terrestre du Maroc, contre l'Espagnol, qui gardait toujours en ses présides maritimes les amorces de ses anciennes conquêtes oranaises, l'Anglais pouvait être l'ami sûr et proche du Chérif : tant que les flottes anglaises furent maîtresses incontestées de la mer, l'intimité anglo-marocaine persista.

La politique de Choiseul, une démonstration française devant Salé, Rabbat et Larache (1766), la renaissance, puis les succès de notre marine, les échecs de l'Angleterre dans la Méditerranée et dans le reste du monde au temps de Louis XVI, surtout le formidable retentissement de nos victoires révolutionnaires et la renommée panislamique de Napoléon ramenèrent une entente franco-marocaine qui fut renouée par le traité de 1767, et qui, malgré Trafalgar, dura jusqu'en 1815.

Mais, après Waterloo, le triomphe de l'Angleterre et, durant le XIXe siècle, l'établissement de la thalassocratie anglaise dans la Méditerranée auraient suffi à rejeter le Maroc dans l'amitié exclusive des maîtres de Gibraltar; notre conquête de l'Algérie vint encore tourner contre nous la défiance que le possesseur de Fez avait toujours eue contre les Arabes, puis contre les Turcs ses voisins.

∴

Durant tout le XIXe siècle, de 1815 à 1901, le prestige maritime de l'Angleterre, auquel s'ajouta en 1830 la menace de l'Algérie française, fit régner l'influence de Londres sur les conseils du Sultan-Chérif; mais, durant ces quatre-vingt-six ans, il y eut des périodes, des nuances dans la soumission du Maroc aux intérêts et projets de l'Angleterre.

Première période de 1815 à 1830 : malgré la défaite de Napoléon, l'amitié de la France semble encore utile aux gens de Fez, tant contre la tyrannie possible de Gibraltar que contre la menace permanente du Turc algérien. A mesure que les Bourbons reprennent à l'égard de ce Turc la politique de Louis XV et de Louis XIV et peu à peu se brouillent avec Constantinople et avec Alger, Fez se rapproche de nous.

En 1824 et 1825, des protocoles additionnels au traité de 1767 renouvellent et développent les engagements réciproques des souverains et les droits de notre commerce ou de notre marine sur les côtes

marocaines : « Vu l'amitié que la nation française porte à notre Cour et son attention pour ce qui regarde nos affaires, raison qui nous la fait distinguer des autres puissances et préférer dans notre amitié », dit le Chérif en 1824; « le gouvernement français est auprès de notre Cour le plus favorisé parce que, de tout temps, il s'est étudié à faire ce qui pouvait nous être agréable et être utile à notre service », dit le protocole de 1825.

Survient la conquête d'Alger : durant quatorze ans (1830-1844), le Chérif hésite à notre égard entre l'hostilité et l'alliance déclarées.

Il voyait sans déplaisir tomber les deys et beys turcs, ses voisins; il eût volontiers profité de leur dépouille et, tandis que nous prenions Alger et Constantine, annexé le pays d'Oran ou, du moins, recueilli les débris de cette principauté de Tlemcen, qui, si longtemps, avait entamé sa frontière orientale : une alliance avec nous aurait pu lui valoir tout ou partie de cette principauté. Mais trahir la cause de l'islam pouvait lui causer de graves embarras chez soi, d'autant que la guerre sainte trouvait en Abd-el-Kader le chef envoyé par Allah.

Quatorze années durant, la neutralité presque complète parut au Maghzen la conduite la plus sage : il fallut qu'Abd-el-Kader, en se réfugiant sur le territoire marocain, vînt forcer le Chérif à prendre parti contre les Infidèles, qui, d'ailleurs, annexaient Tlemcen après Alger et Oran, et, après la Tafna, allaient atteindre la Moulouia. Le Chérif réclama (1844) la

frontière de la Tafna : ses troupes se heurtèrent aux nôtres; une courte guerre s'ensuivit, que la bataille de l'Isly (août 1844) et le bombardement de Mogador réglèrent à notre avantage, et que le traité de Tanger (10 septembre 1844), puis la convention de Lalla-Marnia (18 mars 1845) terminèrent malheureusement.

Montrant la réalité de notre puissance en Afrique et le danger de notre voisinage, cette courte guerre de 1844 jeta le Chérif pour vingt-cinq ans sous la main de l'Angleterre, dont l'énergique intervention avait obtenu au traité de Tanger que ni la terre ni la bourse marocaines n'eussent à faire les frais de cette campagne. Vingt-cinq ans, de 1845 à 1870, le Maroc est anglais, sous l'influence mais aussi sous la protection directe de Londres.

Pourtant, fidèles à nos engagements, nous étions les voisins les plus patients et nous tâchions de devenir les plus utiles : alors que sur la côte rifaine, la piraterie maritime valait au Maroc une guerre avec l'Espagne et la prise de Tétouan (1859-1860), nous réprimions sans rudesse les pirateries terrestres que les tribus de la Moulouia exerçaient sur nos territoires, et même, voulant remplacer les relations de mauvais voisinage par un cordial échange de bons procédés, Napoléon III ouvrait la frontière algérienne au libre commerce du Maroc. De 1865 à 1867, une série de lettres impériales et de lois ordonnèrent que les produits naturels ou fabriqués du Maroc fussent admis en franchise tout le long de notre frontière terrestre.

Rien n'y fit : la présence d'un Napoléon, d'un empereur militaire à Paris, et le voisinage de maréchaux, de gouverneurs militaires à Alger, entretenaient les craintes du Chérif...

Quatrième période : 1870 à 1880. Après nos désastres et la chute de l'Empire, le règne de l'Angleterre continue au Maroc ; mais un rival apparaît : les Allemands commencent leur exploration scientifique, en vue d'un « établissement pacifique », semblable à l'établissement qu'ils projettent en Anatolie. Rohlfs, Iannasch, Lenz et d'autres vont de 1873 à 1886 vanter au public allemand l'utilité de cette prise marocaine ; mais bien avant leurs publications en librairie, leurs rapports secrets avaient attiré l'attention de l'Empereur et du Chancelier sur le bénéfice que pourrait avoir l'Allemagne à ruiner le monopole anglais.

Contre l'influence anglaise, l'internationalisation du Maroc paraît à Berlin la politique la plus commode et la plus efficace ; en 1880, — comme plus tard en 1887, comme aujourd'hui en 1906, — une conférence internationale semble le moyen le plus sûr.

En 1880, la Conférence de Madrid se réunit : l'Allemagne, jouant de nos défiances envers l'Angleterre et de notre naïve confiance en la bonté de Bismarck, fait jeter par nos diplomates les premières bases de cette internationalisation. Jusqu'alors le traitement de la nation la plus favorisée n'était accordé qu'à la France (à qui sa situation de voisine valait en outre des privilèges locaux et généraux, droits de suite, échange de sujets, etc.) et à l'Angleterre ; vu les

défiances du Chérif à notre égard, ce traitement profitait surtout aux Anglais : la Conférence de Madrid nous laissa nos privilèges de voisinage mais eut pour résultat le plus net d'étendre à tous le bénéfice de l'égalité commerciale et, vu l'indifférence ou la lenteur des autres, de l'assurer d'abord à l'Allemagne.

De 1880 à 1890, les explorateurs et diplomates allemands entreprennent de tourner l'internationalisation à leur seul profit. C'est la période où Bismarck, un peu malgré lui, devient « colonial », où l'Allemagne prend pied sur tout le pourtour de l'Afrique : en 1882, Lüderitz et Vogelsang débarquent au Sud-Ouest africain : en 1884, Nachtigal travaille au Cameroun et au Togoland, et Peters est à la côte de Zanzibar.

Ces entreprises africaines sont, toutes, dirigées contre l'Angleterre; le Maroc est compris peut-être en ce plan d'ensemble : le docteur Iannasch étudie les moyens de rétablir entre le Soudan et le Maroc méridional (la France n'a pas encore occupé Tombouctou) le commerce des caravanes que les vaisseaux allemands viendront rencontrer en quelque port du sud, Mogador, Agadir ou le cap Noun.

Bismarck espéra nous enrôler de nouveau dans cette croisade contre l'Angleterre : après l'ultimatum échangé entre Londres et Berlin au sujet des affaires congolaises, il nous faisait proposer par Madrid, vers 1887, une nouvelle conférence qui ferait un pas de plus vers l'internationalisation nominale — vers la germanisation effective — du Maroc. Il serait inté-

ressant de connaître les négociations et marchandages qui aboutirent au rejet de cette proposition; aucune indiscrétion n'a encore trahi le secret des diplomates. Ne pouvant se couvrir de nous, Bismarck s'adressa directement au Chérif; une ambassade marocaine à Berlin (1889), des fournitures d'armes, enfin un traité de commerce (1890), — qui donnait à l'Allemagne une situation particulière, au mépris de l'entente internationale, — prouvèrent bientôt la cordialité des relations germano-marocaines.

Jusqu'où serait allée l'Allemagne dans cette politique anglophobe, si brusquement les hésitations de Guillaume II devant les protestations de Londres n'étaient venues compliquer et aigrir les sentiments qui s'agitaient en lui contre son chancelier?

Le 15 mars 1890, Bismarck était congédié; le 1er juillet 1890, un traité anglo-allemand réglait toutes les questions de frontières entre les colonies allemandes et anglaises en Afrique. « Nos relations avec l'Angleterre forment une des garanties les plus considérables du maintien de la paix européenne et notre gouvernement ne peut appuyer les entreprises coloniales qui, sans profit pour l'Allemagne, sont dirigées contre les intérêts de l'Angleterre », disait l'officieuse *Gazette de l'Allemagne du Nord* après la chute de Bismarck : « Nous nous sommes inspirés de motifs de politique générale; nous avons voulu avant tout assurer notre entente avec l'Angleterre », déclara dans le *Moniteur de l'Empire* le nouveau chancelier Caprivi, après la conclusion de ce traité qui,

dans toute l'Allemagne, excita les colères des coloniaux et des pangermanistes [1].

Le traité concernait l'Afrique orientale, le Sud-Ouest africain et le Cameroun; une convention supplémentaire devait, en 1899, régler les frontières du Togoland. Ni en 1890, ni en 1899, le Maroc ne fut mis en cause, — officiellement du moins. Pourtant si l'on étudie la politique marocaine de l'Allemagne entre 1890 et 1901, il est impossible de ne pas constater deux attitudes différentes à l'égard du monopole anglais.

De 1890 à 1894-96 (nous verrons tout à l'heure comment la date exacte peut être cherchée), l'Allemagne combat plutôt qu'elle ne sert l'Angleterre au Maroc. De 1896 à 1901, au contraire, la diplomatie allemande à Tanger est dans le sillage, au service de Londres.

En 1890, M. de Tattenbach est ministre d'Allemagne à Tanger. Il est monté à Fez avec une mission de savants, d'officiers et d'ingénieurs : il a gagné une influence personnelle qui, durant six années, va prévaloir dans les conseils du Maghzen; à toutes les heures difficiles, M. de Tattenbach sera consulté et écouté. Revenu à Tanger, il a protégé les entreprises maritimes du docteur Iannasch, et trois compagnies allemandes desservent les ports atlantiques du Maroc : deux, locales, font le cabotage pour le compte d'Hambourg et d'Anvers; une autre, mondiale, touche au

1. Cf. là-dessus, Lavisse et Rambaud, *Histoire Générale*, XII p. 863-864.

Maroc dans son périple de l'Afrique occidentale. Le traité germano-marocain de juin 1890 (ratifié en juillet 1891) a donné aux Allemands des privilèges spéciaux pour la libre exportation des céréales, pour la fixation des droits à la sortie et à l'entrée, et pour la durée des stipulations.

Tout semble préparer une pénétration pacifique, et les ambassades marocaines font la navette sur la route de Berlin. Mais Guillaume II hésite devant une collision directe avec l'Angleterre. Or, la France refuse un renouveau du jeu de 1880, et bientôt l'alliance franco-russe (conclue en 1891) enlève toute portée aux intimidations ou aux promesses allemandes... Guillaume II semble avoir cherché un autre commettant; c'est à cette période qu'il faut reporter peut-être certaines combinaisons italiennes, qui sont encore fort mal connues. On lisait dans le *Journal des Débats* du 30 décembre 1905 :

Un publiciste italien connu, M. Vico Montegazza, qui passe pour être fort au courant des questions de politique coloniale italienne en Afrique, publie dans le *Giornale d'Italia* un article très remarqué, daté de Tanger. En voici la teneur en deux mots et à titre uniquement documentaire :

« L'Italie aurait eu sous le gouvernement de M. Crispi des visées sur le Maroc. Avec l'aide de la diplomatie allemande, elle aurait circonvenu le sultan d'alors, et celui-ci aurait été à deux doigts de reconnaître le protectorat italien. Là-dessus eut lieu la bataille d'Adoua, où les Italiens essuyèrent une si lamentable défaite. Leur prestige en aurait reçu dans l'esprit du sultan un coup fatal. La chute de M. Crispi, peu après, mit fin pour toujours au rêve du protectorat italien au Maroc. Dès ce moment, d'ailleurs,

l'Allemagne commençait, si l'on en croit M. Mantegazza, à affirmer ses prétentions dans l'empire chérifien, et l'Angleterre de son côté cherchait à y faire prédominer son influence. »

Deux Triplices étaient organisées contre la France : une Triplice continentale, Allemagne, Autriche-Hongrie, Italie; une Triplice maritime, Angleterre, Espagne, Italie. Membre des deux syndicats, l'Italie pouvait servir de médiateur au Maroc entre les droits anglais et les ambitions allemandes : un protectorat italien eût, dans la forme, sauvegardé les premiers, et, dans le fond, servi les secondes, dans l'ensemble, lésé droits et ambitions de la France.

Une telle combinaison a été possible; elle semble avoir vraiment existé : à la mort de Mouley Hassan en 1894, l'Allemagne et l'Italie hésitent ensemble à reconnaître aussitôt le successeur Abd-el-Aziz, que l'Angleterre tient pour un féal ami; M. de Tattenbach n'accorde cette reconnaissance qu'après une nouvelle fourniture d'armes pour le port de Rabat, et, durant cette année 1894-95, le meurtre de sujets ou de protégés allemands amène quatre croiseurs impériaux sur les côtes marocaines.

La bataille d'Adoua (1er mars 1896) dut mettre fin à cette politique : sûrement, c'est à partir de 1896 que la politique allemande renverse ses positions au Maroc. M. de Tattenbach est rappelé; M. Schenck de Schweinsberg, qui le remplace (16 décembre 1896), renonce à toute hostilité contre l'influence anglaise.

Il semble que ce renoncement n'a pas été gratuit.

C'est au cours de 1898 que Berlin et Londres signeront le traité secret pour le partage des colonies portugaises en Afrique : le Maroc a-t-il été compris dans cette liquidation du conflit africain, et dès 1896 la négociation était-elle préparée? D'autre part, c'est au cours de 1896 que l'Arménie est massacrée pour le plus grand profit des ambitions allemandes sur l'Anatolie; l'Angleterre, liée par la convention de Chypre, aurait dû protéger efficacement les populations de l'Asie Mineure; elle les abandonne au bon plaisir d'Abd-ul-Hamid, client de Guillaume II : la liberté allemande en Asie Mineure a-t-elle été achetée au prix de la liberté anglaise au Maroc?

L'une ou l'autre hypothèse — ou une troisième — expliquerait pourquoi les missions de M. de Schweinsberg (décembre 1896-juin 1899) et de M. F. de Mentzingen (juin 1899-octobre 1904) furent une période d'acquiescement complet de l'Allemagne aux projets de l'Angleterre. Grâce à cet acquiescement, le ministre anglais, M. Nicholson (installé en décembre 1895), régna à Tanger : sur les flancs africains de la Double Alliance, le Maroc devenait un autre Afghanistan, où lentement et secrètement on préparait, comme à Kaboul, la guerre sainte contre le chrétien limitrophe. Il n'est pas douteux que de 1890 à 1901, — depuis le traité anglo-allemand jusqu'à l'avènement d'Édouard VII, — une combinaison de protectorat anglais fut discutée à plusieurs reprises entre Londres et Tanger.

Une première fois, vers 1892, vers la fin du règne

de Mouley Hassan, elle sembla près d'aboutir. C'était au lendemain de nos accords sahariens avec l'Angleterre (septembre 1890) et de l'alliance russe (mars-avril 1891); nous avions enfin recouvré quelque liberté de parole et nous pensions à secouer l'intolérable anarchie de nos confins sud-oranais.

Depuis 1881, depuis l'insurrection de Bou-Amama, les oasis marocaines et sahariennes étaient une source inépuisable de pillards ou de guerriers, qui brusquement se jetaient sur nos pâturages et nos convois, coupaient nos relations commerciales, attaquaient nos postes et maintenaient entre Ghadamès turc (à l'ouest de la Tripolitaine) et Figuig marocain un perpétuel courant de razzias et de révoltes : tout le front saharien de l'Algérie et de la Tunisie était une « marche » de guerre ou d'agitation panislamique, dont notre ennemi Bou-Amama, réfugié à Figuig, était le conseiller.

En 1881-82, l'hostilité anglaise nous avait empêchés de régler la question de Bou-Amama : l'Angleterre voulait garder cette « pointe d'épingle », enfoncée dans notre chair et qui mettait notre Algérie en fièvre perpétuelle; elle voulait garder aussi ce moyen d'influence ou d'intimidation sur le Chérif, qu'elle menaçait, à la moindre incartade ou au premier refus, de l'abandonner à notre colère.... En 1891, l'alliance russe nous permettait de parler : nous annexions nominalement les oasis sahariennes par un discours de M. Ribot, notre ministre des Affaires étrangères (26 octobre 1891).

Les oasis sahariennes, — Touat, Tidikelt et Gourara, avec leur capitale In-Salah, — étaient le lien d'intimité entre le Maroc, le Soudan, au sud, et le reste de l'islam, à l'orient. Depuis que nous avions sillonné de nos colonnes et jalonné de nos forts les plateaux désertiques de l'Erg, ces oasis étaient la seule route entre Figuig, dernier poste du Chérif, et Ghadamès, premier poste du Khalife.

Étapes sur la route du *hadj* (pèlerinage) qui, vers les Villes Saintes, la Mecque et Médine, traverse le Sahara et le Soudan égyptien, ces oasis offraient aussi l'étape principale sur la vieille route militaire, qui jadis avait conduit les conquérants marocains vers le sud, vers le Soudan, vers Tombouctou. L'annexion française du Touat séparerait le Maroc de l'islam oriental, — Tripolitaine turque, Nubie mahdiste et Arabie ; — elle le séparerait aussi de ces anciennes conquêtes, que depuis des siècles il avait abandonnées, mais sur lesquelles il avait toujours des prétentions et que récemment, à l'instigation de l'Angleterre, il avait essayé de ramener en son protectorat nominal : de mai à septembre 1891, des ambassades réciproques avaient promené entre Fez et le Touat des traités d'alliance ou de soumission.

Le ministre anglais à Tanger, sir Ch. Evan Smith, s'offrit comme vengeur de l'honneur chérifien : en 1891-1892, un projet de débarquement anglais au Maroc fut discuté par les journaux anglais comme réponse à notre projet d'installation au Touat; en 1892, un traité de protectorat déguisé (sir Ch. Evan

Smith en savait l'art : il venait de mettre le sultan de Zanzibar sous le protectorat britannique) fut offert au Chérif. Mais Mouley Hassan, tout prêt, pour maintenir son indépendance effective, à mettre à profit les rivalités des Infidèles, n'entendait pas leur sacrifier sa liberté, pour répondre aux menaces d'un discours : il refusa les demandes anglaises, nous concéda au contraire un traité de commerce en signe de réconciliation et sembla quelque temps se refroidir à l'égard de l'Angleterre : c'est le moment où l'Allemagne mit en avant son projet italien...

Vers 1901, second projet de protection anglaise, dont les Marocains, cette fois, prirent l'initiative, et dont le Touat fut encore la cause.

Depuis sept ans bientôt, Mouley Hassan était mort, après un règne assez glorieux (1873-1894) : son plus jeune fils, Abd-el-Aziz, un mineur, lui avait succédé, mais de nom seulement, car, six années durant (1894-1900), la régence, le pouvoir absolu, avait été aux mains de Ba-Ahmed, un vieux vizir adroit qui avait continué les errements de Mouley Hassan et son habile politique de bascule entre les rivalités des Infidèles à l'extérieur, des *çofs* (partis) et tribus à l'intérieur.

Tout en s'appuyant sur l'Angleterre et sur le *çof* des réformateurs, Ba-Ahmed avait su ménager le mauvais vouloir des fanatiques et satisfaire aux trop justes griefs de la France : les razzias, troubles et chocs de tribus à la frontière algérienne — que le Maghzen excitait en secret ou tolérait pour se garder

la faveur du parti fanatique — avaient été compensés par des excuses ou rachetés à prix d'argent; une ambassade était venue à Paris en mai 1897. Simple démarche de courtoisie, dont notre diplomatie se contentait : nous négligions alors le Maroc pour les grands projets africains qui devaient nous conduire à Fachoda (octobre 1898).

Les six années de Ba-Ahmed avaient donc installé l'influence complète du ministre anglais à Tanger, et c'est en Angleterre et en Italie que Ba-Ahmed avait fait élever les jeunes secrétaires, Ben Sliman, Guebbas, etc., les futurs vizirs, auxquels il pensait transmettre son pouvoir et qui lui succédèrent en effet.

Mais, Ba-Ahmed disparu, ces « jeunes gens » ne furent pas de taille à soutenir l'ouvrage du vieil homme et ils se heurtèrent à des difficultés qu'il n'avait pas connues : les revers espagnols à Cuba et le rapprochement franco-italien dissolvaient la Triplice maritime, qu'avaient jadis tournée contre notre politique méditerranéenne l'Angleterre, l'Espagne et l'Italie; la guerre du Transvaal (octobre 1899-juillet 1901) accaparait l'attention et l'énergie de l'Angleterre; l'Allemagne aussitôt — si l'on en croit les indiscrétions d'un ancien diplomate [1] — nous proposait, directement ou indirectement, sa coopération pour le partage éventuel du Maroc.

Le Chérif restait donc seul, en tête à tête, avec

1. Voir *le Correspondant* du 25 décembre 1903, p. 1095.

nous et nous pouvions réaliser enfin l'annexion du Touat que nous avions annoncée en 1891.

De janvier à juillet 1901, pour supprimer entre notre Soudan et notre Algérie la piraterie touareg, nous occupions les oasis sahariennes, Touat, Tidikelt et Gourara, et la route de la Zousfana et de la Saoura qui les unit à notre Sud-oranais. Nous poussions notre chemin de fer d'Aïn-Sefra à Djenien-bou-Rezg, puis à Duveyrier; nos rails approchaient de Figuig. Dans l'islam marocain, mais surtout dans l'islam surchauffé des oasis au sud de l'Atlas, Tafilelt et Oued Draa, cette occupation du Touat et d'Igli soulevait la colère non seulement contre l'Infidèle, dont le métier est de gêner les Croyants, mais aussi contre le Chérif, dont le métier serait de défendre la Foi et les routes du *hadj*... C'est ici que commence le dernier *Livre jaune*.

*
* *

Le 18 mars 1901, notre ministre à Tanger, M. Révoil, remet au Maghzen un « avertissement loyal », mais sévère, au sujet des attaques dont les tribus marocaines harassent nos convois vers la Zousfana et vers les oasis sahariennes :

Il est impossible que de tels faits se produisent sans engager directement la responsabilité du Makhzen. Le Gouvernement de la République appelle une fois de plus l'attention de Sa Majesté Chérifienne sur la gravité de cette situation... La volonté qu'a le Gouvernement de la République, de s'abstenir de tout empiétement sur les territoires

reconnus au Maroc par le traité de 1845, et le désintéressement absolu de ses intentions se sont clairement manifestés : il estime qu'il pourra, sans crainte de soulever à cet égard aucun malentendu, faire tout le nécessaire pour obtenir justice lui-même des agresseurs.

Depuis longtemps, le Maghzen n'avait pas entendu pareil langage de la France; depuis dix ans surtout, il en avait pris à son aise avec nos réclamations, et depuis l'entente anglo-allemande de 1896-1898 il les avait complètement négligées.

Les successeurs de Ba-Ahmed se sentent mal à l'aise : du côté de l'Angleterre, ils ne peuvent rien espérer, tant que dure la guerre du Transvaal; du côté de l'Algérie, le Maghzen est compromis par l'intervention directe du vice-roi du Tafilelt, Mouley Rechid, oncle du Chérif, dans les attaques contre nous; du côté de l'Europe, le Maghzen a vainement fait appel à l'amitié de plusieurs chancelleries. La France est irritée, parle haut, semble décidée à l'action, et son expédition du Touat montre ce dont elle est capable.

Les vizirs décident, dans le secret, qu'une seule route de salut reste ouverte : une ambassade s'en ira offrir à Londres le protectorat.

Mais, complication nouvelle, un Français, M. Pouzet, est assassiné au Cap de l'Eau (6 avril 1901), et notre ministre à Tanger réclame la présence de cuirassés : on dit que deux « frégates » françaises arrivent, — deux frégates pour le meurtre d'un homme qui vaut une vingtaine de mille francs! Aurait-on

vent à Paris du projet anglais et voudrait-on brusquer un débarquement avant que Londres ait reçu et accepté l'offre du Maghzen? Il faut tâter le terrain et gagner du temps. C'est le 27 avril que le ministre anglais annoncera à M. Révoil que le Sultan envoie une ambassade au couronnement du roi. Mais, dès le 16 avril, le ministre favori d'Abd-el-Aziz, El Menebhi, nous offre l'envoi d'une ambassade qui, après Paris, se rendrait à Pétersbourg.

Notre gouvernement accepte le principe d'une ambassade : « toutefois une décision définitive ne saurait précéder le règlement de l'affaire Pouzet ». Cette réponse porte au comble les craintes du Maghzen : croyant trahi son projet anglais, il se rejette brusquement vers les soumissions et les promesses à la France; il nous donne pleine satisfaction pour le meurtre de M. Pouzet (1er juin 1901) et, deux ambassades devant simultanément partir l'une pour Londres et Berlin, l'autre pour Paris et Pétersbourg, il décide que les gens de plume avec Si Abel-el-Kerim ben Sliman, ministre des Affaires étrangères, iront à Paris; à Londres, on envoie, avec le caïd El Menebhi, ministre de la Guerre, les gens d'épée qui ne savent pas écrire.

Deux protocoles ou mémorandums sortent de ces ambassades. A Londres, le mémorandum des militaires est fort insignifiant; à Paris, le protocole des diplomates est gros de conséquences. Lord Lansdowne communique à M. Cambon le mémorandum signé à Londres :

1° L'ambassadeur marocain a fait connaître qu'il était tout disposé à faire améliorer l'état des routes au Maroc, à faire construire des ponts sur quelques rivières et à assurer l'entretien de ceux qui existent déjà.

2° L'ambassadeur marocain a accepté, au nom du Sultan, la liberté pour le cabotage s'appliquant à tous les navires, spécialement en ce qui concerne les grains.

3. Il a également consenti, au nom du Sultan, à l'exportation des pommes de terre et des tomates moyennant un droit modéré.

4. En outre, il a promis d'entreprendre l'amélioration de plusieurs ports dans l'intérêt du commerce.

Le protocole, signé à Paris, promet d'exécuter enfin les stipulations des traités de 1844-1845, qui depuis soixante ans sont restées lettre morte; il doit surtout « consolider les liens d'amitié existant entre les deux gouvernements et développer leurs bons rapports réciproques, en prenant pour base le respect de l'intégrité de l'empire chérifien, d'une part, et, d'autre part, l'amélioration de la situation de voisinage immédiat, qui existe entre eux, par tous les arrangements particuliers que nécessitera ledit voisinage ».

En réalité, c'est, non pas encore un projet d'entente cordiale, fondé sur la « situation de voisinage » et sur les droits qui pour nous en découlent, mais un apurement de comptes et de rancunes.

Le respect de l'intégrité de l'empire chérifien étant proclamé dans le protocole, la seule raison des « arrangements particuliers » sera le règlement des rapports de voisinage. Entre l'Algérie et le Maroc, ces rapports ont toujours été dominés par ce fait inéluctable que

la frontière est impossible à tracer, car une frontière, c'est-à-dire une ligne de bornes fixes, ne peut être plantée que dans une terre sédentaire; sur une terre nomade, l'homme est aussi impuissant à ficher des bornes que sur la mer.

Aussi l'article IV du traité de 1845 n'énonçait qu'une vérité de bon sens et d'expérience :

> Dans le désert, il n'y a pas de limite territoriale à établir entre les deux pays, puisque la terre ne se laboure pas et qu'elle sert seulement de pacage aux Arabes des deux Empires, qui y viennent camper pour y trouver les pâturages et les eaux nécessaires.

Entre le Maroc et l'Algérie, les terres labourables, bornables (car on peut toujours dire : ici finit le sillon algérien, là commence le sillon marocain), s'étendent depuis le rivage de la Méditerranée jusqu'au col des Hauts-Plateaux, cent trente kilomètres à vol d'oiseau : de l'embouchure de l'Oued-Kiss au Teniet-es-Sassi (col de Sassi), les bornes furent plantées et se dressent encore.

Au sud du Teniet-es-Sassi, dans la mer de sables ou d'alfa, on fit seulement le catalogue des êtres, et le traité de 1845 énonça quelles étaient les tribus du Maroc et quelles étaient les tribus de l'Algérie, quels étaient les campements et villages, les *ksour*, marocains et quels étaient les *ksour* algériens jusqu'à Figuig, dernier *ksar* marocain, et Aïn-Sefra, dernier *ksar* algérien. Au sud, c'était le désert absolu : « Quant au pays qui est au sud, comme il n'y a pas

d'eau, qu'il est inhabitable et que c'est le désert proprement dit, la délimitation en serait superflue. »

De 1845 à 1901, cette présence de la vie nomade entre le Maroc et l'Algérie entraîna ses conséquences inévitables, chocs de tribus autour des puits ou dans les bons pâturages, brigandages isolés et razzias en groupes, insécurité constante et guerres passagères.

De 1845 à 1870, les troupes algériennes usèrent du droit de suite, que nous reconnaissent les traités, et imposèrent la paix française à ces confins. De 1870 à 1901, le Maroc et l'Algérie prirent l'habitude d'enregistrer et d'évaluer les méfaits réciproques de leurs tribus et, par des soldes pécuniaires, de régler l'excédent de dommages à la partie la plus lésée. C'était le règlement le plus commode, mais aussi le plus fertile en querelles, car les débats étaient interminables pour savoir exactement laquelle des deux parties était lésée, d'où venaient les agresseurs, où l'attentat s'était commis, l'absence de frontières permettant toutes les revendications et toutes les excuses.

Depuis longtemps, le Maghzen, pour supprimer cette zone de conflits, proposait l'établissement d'une frontière; en 1901, il en fait une condition de l'entente; le protocole de Paris est rédigé pour satisfaire à ce désir :

Le Makhzen pourra établir des postes de garde et de douane en maçonnerie ou sous une autre forme, à l'extrémité des territoires des tribus qui font partie de son Empire, depuis le lieu connu sous le nom de Teniet-es-Sassi, jusqu'au territoire de Figuig.

Imaginez qu'en un différend entre la Norvège et la Grande-Bretagne au sujet de la mer du Nord, dont vivent les pêcheurs des deux pays, on décide d'établir une frontière fixe à l'extrémité des vagues que fréquentent les harengs de chacun d'eux...

La frontière dans la terre nomade ainsi réglée, on déclare que dans le Sahara, Français et Marocains garderont leur situation actuelle : Figuig et le pays environnant aux Marocains, puisqu'ils en sont nominalement les maîtres; Igli et les oasis de la Zousfana aux Français, puisque, sur la route du Touat, ils les ont occupées. Mais, sans l'aide des Français, le Maghzen est incapable d'imposer à Figuig son autorité effective, et sans l'attribution à l'Algérie des tribus qui paissent au long de la Zousfana, — Doui-Menia et Ouled-Djerir, — la route française ne sera qu'un terrain d'embûches et de perpétuels combats : moyennant notre appui à Figuig, le Maghzen nous donnera ses bons offices pour la soumission des Doui-Menia et des Ouled-Djerir.

Les intentions de ce protocole, respectueux de l'intégrité marocaine et soucieux de l'intimité franco-chérifienne, étaient hautement louables. M. Delcassé écrivait, le 27 juillet 1901, à notre nouveau ministre à Tanger, M. Saint-René Taillandier :

Je veux espérer que le protocole du 20 juillet sera accueilli à Marrakech comme portant la marque évidente des dispositions franchement amicales dont nous sommes animés envers l'Empire chérifien. Je n'ai pas manqué de marquer nettement à Ben Sliman à quelles conditions cette

amitié pouvait s'affermir encore. Je lui ai fait comprendre quelle est notre force — militaire, industrielle, financière — et comment elle est décuplée par la situation géographique qui fait du Maroc une enclave de nos possessions africaines. Dans cette situation unique, d'où découlent pour nous des intérêts et des droits hors de pair, nous ne pouvions être pour le Makhzen — et à son choix — que le plus rassurant des amis ou l'ennemi le plus redoutable.

Vous devrez faire sentir au Sultan qu'il dépendra de lui de garder en nous les amis les plus sûrs, les plus soucieux de l'intégrité de son pouvoir, les plus capables de la préserver, au besoin, de certains dangers. Notre loyauté, comme d'ailleurs notre intérêt, lui sont garants que nous n'y porterons pas atteinte.

Il fallait maintenant appliquer cette politique.

Une commission franco-marocaine est envoyée sur les lieux. Le commissaire du Maghzen, Si Mohammed-el-Guebbas, arrive à Alger au début de 1902. On arrête le programme des travaux et voyages que devra faire la commission. Elle ira d'abord à Figuig prêcher la paix et excommunier Bou-Amama, puis dans le désert, chez les Ouled-Djerir et les Doui-Menia, notifier la souveraineté française, puis dans la terre nomade chercher l'emplacement des postes-frontière, enfin dans la terre labourable, à Oudjda et Lalla-Marnia, régler toutes contestations.

Ce n'est pas sans hésitations que Guebbas accepte cette aventureuse tournée : pour la visite à Figuig, il est plein d'appréhensions, et pour le voyage chez les Doui-Menia, cet homme prudent, ce *fequih* (homme de science) pacifique stipule qu'on ira par un chemin, mais que l'on reviendra par un autre.

Sages hésitations, que les commissaires français ont le tort, à ses yeux, de ne pas assez partager!

Le voyage est entrepris. Après quinze jours de négociations, les commissaires sont admis à Figuig; ils parviennent à y installer l'autorité maghzénienne; ils font même lire dans les mosquées la lettre d'excommunication contre Bou-Amama; mais une odeur de poudre leur fait écourter leur séjour. Lentement, ils vont ensuite chez les Doui-Menia, d'où ils reviennent avec une hâte que le *Livre jaune* ne nous décrit pas; pourtant, il nous donne une lettre de Ben Sliman (à notre ministre à Tanger, M. Saint-René Taillandier), qui en dit long si l'on sait en comprendre les phrases naïves et fleuries (5 avril 1902) :

Nous restons fidèles au pacte de votre amitié, pleins de confiance en la noblesse de vos intentions, dans l'appui mutuel pour la consolidation et le raffermissement des liens de la pure amitié existant entre les deux augustes Gouvernements, et activement dévoués à tout ce qui peut rendre inaltérable cette amitié.

De la part de Sa Majesté, nous vous prions de nous prêter votre excellente aide auprès de l'ami commun, le sage et très vénéré, le sûr et ferme soutien, M. Révoil, Gouverneur général de l'Algérie, afin de diriger le fequih Si Mohammed-Guebbas, chef de la délégation marocaine, de façon à lui aplanir les difficultés et les tracas.

Bien que le fequih Si Mohammed-Guebbas ne fasse que l'éloge de tous, il n'est pas néanmoins inutile de solliciter de nouveau un complément d'appui de votre part; car les visées des hommes politiques peuvent s'inspirer de considérations autres que celles des autorités militaires, et si vous observez le caractère des tribus du Maroc limitrophes, vous vous apercevrez qu'il faut absolument procéder par

gradation, progressivement, dans l'art de les traiter, en usant de douceur et de bienveillance de votre côté, afin que l'œuvre qui incombe aux deux délégations s'accomplisse dans les meilleures conditions et que le chef de la Commission marocaine puisse se remettre en route pour vaquer, en une autre région, aux autres graves devoirs qui sont le complément de son œuvre.

Nous vous prions, homme serviable, d'aviser télégraphiquement, sur-le-champ, Si Mohammed-Guebbas de ce qui précède, ne fût-ce que sommairement, afin de le tranquilliser.

Ce *Livre jaune* est plein de choses pareillement délicieuses, qu'il faudrait avoir le temps de goûter; je ne puis que les signaler au passage...

Guebbas, malgré tout, n'est pas « tranquillisé » : ce premier contact avec les tribus limitrophes lui suffit; revenu d'une traite à Alger, il ne se soucie pas de « se remettre en route pour vaquer aux graves devoirs qui sont le complément de son œuvre », et volontiers il rentrerait à Fez pour défendre sa cause, sa situation, — qui sait même? — sa famille, sa tête peut-être, contre les calomnies du Maghzen qui va le rendre responsable de cet échec près des tribus du Sahara : le Maître est prompt aux disgrâces... Le protocole de juillet 1901 risque de n'avoir aucune suite...

*
* *

Dans l'entourage de M. Révoil, devenu gouverneur général de l'Algérie, il se forme alors (mars-avril 1902) une juste opinion de ce que peuvent et doivent être

les rapports de la France avec le Chérif. Une politique est combinée, qui, durant un an, d'avril 1902 à avril 1903, l'emportera et dont Alger a tout le mérite. Car Paris, à cette époque, hésite encore et ne sait à quoi donner ses préférences : partage international ou intégrité de l'empire chérifien.

On ne saurait trop dire que le grand mérite d'Alger fut de combattre la politique de partage et de ramener Paris au désir de l'intégrité. Non seulement le découpage du Maroc sur la table d'un congrès serait dans le présent un danger et une perte pour notre Algérie : ce serait encore un crime contre l'avenir des peuples marocains. Je crois que les Berbères du Maroc auront quelque jour leur rôle dans la vie de la Méditerranée. L'Europe doit leur ouvrir les voies de la civilisation, leur assurer dès maintenant la paix et la sécurité nécessaires, les mettre au contact de la science moderne et du commerce mondial, tout en respectant leurs préjugés religieux ou traditionnels, leurs liens sociaux et nationaux.

Telle est la tâche essentielle : si une autre puissance que la France est mieux en état de remplir ce programme, c'est à cette puissance que l'Europe doit confier son mandat; si la France seule peut le remplir, il est criminel de sacrifier l'intégrité, l'avenir du Maroc aux petites combinaisons des égoïsmes actuels.

Dès avril 1902, Alger a la vision très nette de cette politique, dont le seul exposé provoque une telle satisfaction du Maghzen et de Guebbas, son envoyé,

qu'un « accord » est aussitôt projeté et signé (20 avril 1902). En voici le préambule :

En vue d'obtenir les résultats visés par le Protocole de juillet 1901, et pour arriver à établir solidement la paix, la sécurité et un mouvement commercial, destiné à rendre plus riches et plus peuplées les régions limitrophes algériennes et marocaines, le général Cauchemez, chef de la mission française, et le fequih Si Mohammed El-Guebbas, chef de la mission marocaine, après avoir examiné la situation sur les lieux mêmes, se sont mis d'accord sur les dispositions ci-après.

Ces dispositions complètent les traités d'amitié, de bon voisinage et d'accord réciproque, conclus en 1844 et 1845 entre les deux Gouvernements, et sont destinées à affermir définitivement leur entente et le double et mutuel appui qu'ils se prêtent, dans les conditions spéciales qui correspondent à leur situation respective, pour assurer la prospérité et le développement des deux pays.

Paix, sécurité, mouvement commercial, enrichissement et peuplement de la région limitrophe, entente, double et mutuel appui des gouvernements, prospérité et développement des deux pays : les termes de ce préambule méritent l'attention et l'éloge. Voici une politique vraiment humaine et rationnellement habile.

Entre le Maroc et l'Algérie, il s'agit, non plus de planter les bornes d'une frontière militaire par-dessus laquelle on échangera des coups de fusil et que l'on violera quelque jour suivant les caprices de la force, mais d'organiser la paix et la sécurité permanentes par une alliance de bons vouloirs et de commerce, une alliance de « double et mutuel appui », — non

pas un protectorat sous la pression d'un seul. Et les divers articles de l'accord remplissent tout ce programme. Pour la sécurité d'abord, on partage la besogne :

ARTICLE PREMIER. — Le Gouvernement chérifien consolidera, par tous les moyens possibles, dans l'étendue de son territoire, depuis l'embouchure de l'Oued Kiss jusqu'à Figuig, son autorité makhzénienne, telle qu'elle est établie sur les tribus marocaines depuis le traité de 1845. Le Gouvernement français, en raison de son voisinage, lui prêtera son appui en cas de besoin. Le Gouvernement français établira son autorité et la paix dans les régions du Sahara, et le Gouvernement marocain, son voisin, l'y aidera de tout son pouvoir.

Donc sur la terre labourable et sur la terre nomade, entre la Méditerranée et Figuig, tout le long des frontières occidentales de l'Algérie, non seulement nous proclamons l'intégrité du Maroc, mais encore nous promettons notre aide pour installer l'autorité du Maghzen.

Les lecteurs savent quelles conditions politiques et sociales font du Maroc deux pays ; le *Blad-el-Maghzen*, le *Pays du Maghzen*, où les ordres de Fez sont obéis, et le *Blad-es-Siba*, le *Pays de Révolte*, où les tribus vivent à leur guise sous la suzeraineté nominale du Chérif. De la Méditerranée à Figuig, terre labourable et terre arable ont toujours été « pays de révolte » : nous promettons d'aider le Chérif à en faire un « pays de maghzen », et l'accord de 1902 stipule les moyens.

Entre le Maroc et l'Algérie, sera établie une triple

ligne de marchés marocains, mixtes, français. A chaque marché, un poste percevra les droits « pour augmenter les ressources et les moyens d'action des deux pays ». La liberté de commerce existant en ces parages depuis 1865, il n'est pas question de douanes à l'importation; mais le Maghzen « maintient sa faculté d'établir des droits de sortie et des droits de transit », et le gouvernement français « déclare son intention d'appliquer ou de maintenir les droits de statistique et de taxe sanitaire ».

En réalité, du côté français, le rendement de ces droits sera presque nul; ce n'est pas là-dessus que nous comptons pour équilibrer notre budget algérien. Le Maghzen, au contraire, escompte le rendement de ces péages pour l'entretien des forces locales, qui surveilleront les marchés, et même pour l'entretien du gouvernement central. Très sagement, l'accord s'efforce de porter au maximum les bénéfices du Maghzen, et la France se charge même de les garantir dans la terre nomade.

Car au nord, dans le Tell, dans la terre labourable, entre la Méditerranée et le Teniet-es-Sassi, il sera facile au Maghzen de lever les droits, puisque les marchés se tiendront dans les villages; au sud de même, au bord du Sahara, entre Aïn-Sefra et Kenadsa, au long de notre ligne ferrée ou de notre piste d'étapes, le Maghzen pourra, si nous le voulons bien, contrôler sans peine tout le trafic.

Mais en terre nomade, comment surveiller les échanges sporadiques et multiples entre les tribus

vagabondes? Ici encore, la France veut prouver son bon vouloir :

Art. V et VI. — Les chefs des deux missions ont examiné avec soin la question du régime douanier à établir entre le Teniet-es-Sassi et Figuig. Il leur a paru impossible d'installer des douanes sur la ligne susindiquée. Ils sont tombés d'accord pour faire estimer la quantité de marchandises qui pénètre annuellement sur le territoire marocain entre ces deux points, et la somme qui revient de ce chef au Gouvernement chérifien. Cette somme sera versée, à la fin de chaque année, à l'agent désigné par le Maghzen pour la recevoir. Le Gouvernement français se charge d'asseoir les perceptions qui lui paraîtront les plus propres à se récupérer. Par cette clause, il entend témoigner l'amitié sincère et pure qui existe entre les deux pays et leur intention de s'aider mutuellement de leur autorité dans ces régions.

C'est en réalité un cadeau annuel que nous ferons au Chérif et qui pourra varier suivant les besoins du trésor chérifien : jamais nous ne récupérerons ce cadeau; les frais dépasseraient du centuple les redevances. C'est donc, non plus seulement une aide mutuelle que nous promettons, mais un concours pécuniaire, un revenu annuel que nous assurons, et là se montre toute la sagesse des négociateurs : point d'argent, point de solde, point d'autorité maghzénienne; pour installer le Maghzen dans ce « pays de révolte », ils ont cherché d'abord et découvert une source de revenus.

L'accord était actuellement limité aux confins algéro-marocains de l'ouest; mais rien n'empêcherait qu'on le transportât quelque jour aux confins du sud, entre notre Sahara, notre Mauritanie et le

Maroc; rien n'empêcherait non plus que, de proche en proche, on l'étendît, on l'approfondît en quelque façon vers l'intérieur du Maroc et que, dans tout le Pays de Révolte, puis dans tout l'Empire chérifien, ce régime de police et de finance communes, par un « double et mutuel appui » des deux gouvernements, arrivât à unifier le Maroc sous l'autorité effective du Maghzen, dans l'amitié active de la France.

Cet accord du 20 avril 1902, complété par une annexe du 6 mai, ne fut ratifié par les deux gouvernements qu'en décembre. Mais, dès le mois de juillet, le Maghzen en réclamait le bénéfice pour envoyer sa garnison à Figuig et pour instruire ses troupes de la frontière. Le 21 juillet, M. Saint-René Taillandier écrit à Ben Sliman :

Il m'est agréable de vous annoncer que le Gouvernement de la République, désireux de faciliter pour sa part l'application du régime convenu pour les confins des deux pays, consent, sur votre demande, à ce que le détachement de troupes marocaines, réuni à Larache et destiné à tenir garnison à Figuig, s'embarque sur un paquebot français pour Oran. De là, ce détachement sera conduit en chemin de fer à sa destination, par les soins des autorités françaises d'Algérie.

Il nous a été exposé que le Makhzen chérifien a besoin actuellement de quelques instructeurs pour instruire les troupes qu'il se propose d'établir à Figuig, Oudjda, Adjeroud, ou sur d'autres points de la région frontière, qu'il ne possède pas à présent, parmi ses sujets, de personnes aptes à remplir ces fonctions, et qu'il ne saurait convenir d'employer dans ces régions des instructeurs étrangers autres que des Français. Le Gouvernement de la République, en vue d'aider le Gouvernement chérifien, accède

au désir que ce Gouvernement lui a exprimé. Il met à sa disposition les instructeurs dont le Makhzen a besoin. Ces instructeurs seront choisis parmi ceux qui possèdent la connaissance de la langue arabe.

C'était là un premier développement des accords d'avril et mai 1902 : après l'aide financière de nos taxes, nous donnions au Maghzen l'aide militaire de nos chemins de fer et de nos officiers, et l'on voit bien que, comprise de la sorte, — troupes marocaines, instructeurs français, ministre chérifien, — la police du Maghzen pourrait dans tout l'Empire donner d'excellents résultats, sans le moindre risque pour l'indépendance du Chérif, la liberté du commerce mondial ni les droits des puissances... Ben Sliman répondait, le 30 juillet, à M. Saint-René Taillandier : « Ami très cher, très honoré, très sage, j'ai donné connaissance du contenu de votre lettre à notre Maître. Il m'a ordonné (Dieu l'assiste!) de vous répondre pour reconnaître la sollicitude que lui a montrée le Grand Gouvernement ami. »

Or, l'appui de la France devient indispensable au Chérif. Les enfantines lubies d'Abd-el-Aziz ont gaspillé le trésor paternel; ses complaisances européennes ont réveillé le fanatisme populaire; une insurrection éclate dans la région de Taza, autour d'un aventurier, Bou-Hamara, *l'Homme à l'Anesse*, qui se dit Mouley Mohammed, frère aîné d'Abd-el-Aziz. Taza est occupée par lui. Un frère du Sultan, Moulay-el-Kebir, est mis en déroute (5 décembre 1902). A Fez même, les notables et le peuple s'agitent. Une

nouvelle et grande défaite des troupes chérifiennes termine l'année 1902. Et pas d'argent dans le trésor. Le 11 janvier 1903, on dit que Bou-Hamara n'est plus qu'à cinq heures de Fez.

Le 24 octobre 1902, M. Saint-René Taillandier écrivait à M. Delcassé :

Le représentant de la Société française des Établissements Gautsch vient de conclure, à Fez, un emprunt de 7 millions et demi de francs. L'intérêt sera de 6 p. 100. Les besoins du Makhzen devaient être très pressants, car le ministre des finances a montré une grande hâte à négocier et à conclure.

Le 5 janvier 1903, M. Delcassé écrit à M. Saint-René Taillandier :

Les établissements français avec lesquels M. Gautsch était entré en rapports pour le placement de l'emprunt marocain ont été très alarmés par la nouvelle de la situation critique du Sultan qu'ils croyaient désespérée. Ils hésitaient à poursuivre l'affaire. J'ai pu les décider à persévérer dans l'exécution du contrat. Vous aurez à faire valoir auprès d'Abd-el-Aziz l'amitié sincère et agissante de la France qui s'est affirmée dans une heure difficile.

Si notre politique avait été de mettre à profit les embarras du Maghzen pour imposer notre protectorat, nous aurions eu alors beau jeu; mais, tout au contraire, nous continuons la politique d'alliance et d'amitié « sincère et agissante ». Ce n'est pas que nous ayons à nous louer beaucoup des résultats immédiats. Dans la Zousfana, les tribus du sud-ouest, — excitées par notre vieil ennemi, Bou-Amama, et par le pré-

tendant, Bou-Hamara, peut-être aussi par certaines gens du Maghzen, ennemis de notre influence ou trop amis de l'influence anglaise, — attaquent nos convois et pillent nos tribus. Les troupes maghzéniennes, destinées à Figuig, ne sont pas encore arrivées; nos instructeurs, destinés aux troupes de la frontière, ne sont pas nommés.

Pourtant, Guebbas, qui est toujours commissaire marocain auprès du gouverneur général de l'Algérie, fait de son mieux pour servir son Maître et nous contenter; il est bien persuadé que désormais le Chérif peut compter sur notre dévouement et que ni l'intégrité du Maroc ni la souveraineté du Maghzen n'ont rien à craindre de nos projets. Mais il désire une dernière garantie, et il ne la voudrait pas seulement de notre « maghzen », des gens d'Alger ou de Paris (il sait que le maghzen chez nous est éphémère); il la voudrait du « sultan » de France en personne.

Le « sultan » Loubet doit venir en Algérie au mois d'avril 1903 : Guebbas soumet à son gouvernement un projet d'entente définitive. M. Saint-René Taillandier télégraphie le 7 mars 1903 :

Le Sultan, informé par mes soins du prochain voyage de M. le Président de la République en Algérie, a décidé de faire saluer M. Loubet, à son arrivée à Alger, par un envoyé spécial. Il a désigné pour cette mission Si Bennasar Ghannam, qui, avec Sidi Mohammed Guebbas, a fait partie de l'ambassade de Ben Sliman en 1901.

Nous acceptons l'ambassade; notre croiseur *Du Chayla* ira la prendre le 10 avril à Larache et la

transportera à Alger. Guebbas haranguera au nom du Chérif : que doit dire Guebbas? Sûrement, il en avait informé notre gouvernement...

Le *Livre jaune* est là-dessus d'une discrétion regrettable, car le discours de Guebbas n'était pas moins honorable pour notre diplomatie que pour le Chérif; il proclamait également les droits du Maghzen et ceux de la France, les intérêts présents et futurs du Maroc, et ceux des puissances et de l'humanité : seules, nos mœurs parlementaires auraient encouru le blâme de l'opinion française, si le *Livre jaune* nous eût mis au courant de toute cette affaire. En gros, voici comment elle peut être reconstituée.

De la bouche du Président de la République, le Chérif voulait recevoir une garantie formelle d'intégrité territoriale et souveraine : intégrité du Maroc, intégrité du Maghzen, telles étaient les promesses que Guebbas attendait de M. Loubet, donc, ni invasion, ni annexion, ni tunisification, mais le régime du « double et mutuel appui », par une extension progressive et lente des accords de 1902 à tout l'empire chérifien.

Dans la réponse de Guebbas, le Chérif devait promettre à la France que, satisfait de l'amitié française et n'ayant besoin d'aucune autre garantie, puisqu'il n'avait aucun autre voisin, il ne recourrait plus à d'autres puissances pour la proclamation et le maintien de l'intégrité marocaine... Si cet échange de promesses avait eu lieu, combien le travail de la Conférence serait plus facile aujourd'hui!...

En avril 1903, l'Angleterre connut ce projet et, malgré la cordialité rétablie entre Paris et Londres (Édouard VII vient à Paris en mai 1903), elle voulut garder une dernière prise sur le Maghzen, tant que les accords franco-anglais n'auraient pas encore abouti (ils ne seront signés qu'un an plus tard, en avril 1904); M. Saint-René Taillandier télégraphie le 2 avril 1903 :

Mon collègue britannique vient de me confirmer que les banques anglaises Cassel et Stern ont consenti au Sultan une avance de même somme que l'emprunt conclu par la Société des établissements Gautsch et aux mêmes conditions.

Mais, si les Anglais peuvent fournir quelque argent, nous avons bien d'autres services à rendre.

Après une victoire du ministre chérifien El-Menebhi, Bou-Hamara, renonçant à marcher sur Fez, s'est dirigé vers la frontière algérienne, vers Oudjda et le Rif. La garnison d'Oudjda et les *ksour* voisins sont coupés de Fez et de Tanger : le Maghzen, qui ne peut désormais leur porter secours qu'en faisant le détour par mer et en nous demandant le passage sur notre territoire, a la plus grande hâte de réaliser le projet de Guebbas... Mais une intrigue parlementaire intervient.

Au début d'avril 1903, M. Révoil est forcé de donner sa démission : on nomme un gouverneur intérimaire pour recevoir à Alger le Président de la République. Quand arrive M. Loubet, M. Révoil et son entourage, en qui Guebbas et le Chérif person-

nifiaient l'amitié française, ont disparu : Guebbas rentre ses demandes et ses promesses. M. Delcassé télégraphie d'Alger à M. Saint-René Taillandier le 16 avril 1905 :

Du discours adressé par Si Mohammed Guebbas à M. Loubet, je crois utile de vous communiquer le passage suivant :

« J'ai le ferme espoir, a dit Si Mohammed Guebbas, que grâce au haut intérêt que vous lui témoignez et à la sollicitude des représentants autorisés de votre Gouvernement, l'entreprise que je suis venu accomplir dans votre grande colonie ne tardera pas à produire les conséquences favorables que nous en attendons. Augmenter la prospérité des deux pays voisins, développer et améliorer leurs relations, étendre leur commerce par une pénétration réciproque et établir définitivement la paix et la sécurité dans la région frontière, tel est le but que nous poursuivons et qui ne paraît pas impossible à atteindre entre deux contrées unies naturellement par leur position géographique et qui semblent faites pour s'entr'aider et s'accorder.

» En se réalisant, ces conditions fortifieront les liens de l'amitié qui existe déjà entre nos deux Gouvernements et qui, je n'en doute pas, se raffermira de plus en plus, par l'action bienfaisante de Votre Haute Excellence et celle du Sultan, mon maître et bienfaiteur, Moulay Âbd-el-Aziz. »

De ces compliments de Guebbas, auquel M. Loubet répondit par quelques paroles de courtoisie, il faut retenir un mot qui peut servir à désigner toute une politique.

De mars 1902 à avril 1903, nous avions suivi à l'égard du Maroc une méthode qui pourrait se nommer la politique d'assurances réciproques : assurer le Chérif de notre amitié et de notre appui,

aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de son empire, en lui donnant la garantie de nos serments et de notre concours, et en réservant tous les droits des puissances, voisines ou non, tel était notre but; recevoir du Chérif l'assurance de son amitié et de sa collaboration aux intérêts communs, le renoncement à toute autre protection et à toute autre garantie que les nôtres, tel était notre désir.

A partir d'avril 1903, tout va changer. Suivant le mot de Guebbas, on va maintenant « réaliser » ce que chacun des contractants espère des accords, et l'on va pousser cette politique de réalisations sans prendre garde que l'on n'a pas achevé la politique d'assurances : les deux amis, France et Maghzen, ne sont pas encore liés l'un à l'autre par des paroles définitives et publiques, par des engagements pris à la face de l'Europe, au su et au vu des puissances; un tiers, quand il voudra, pourra venir se mêler à notre tête-à-tête; après deux ans de réalisations (avril 1903-avril 1905), c'est Guillaume II qui viendra se proclamer l'ami, le défenseur, le seul allié fidèle du Maroc.

*
* *

D'avril 1903 à avril 1905, tout le monde réalise : Alger, Paris, Tanger et Fez. Sous la haute direction de Paris, la politique d'assurances était menée par Alger surtout, et les autres conformaient leur marche aux plans et désirs de la commission franco-maro-

caine qui siège en Algérie. Dans la politique de réalisations, gouverneur général, diplomates, militaires, maghzen marocain et maghzen français, tout le monde veut sa part de profit et chacun tire à soi.

Alger, d'abord, réalise à sa façon la sécurité de la frontière saharienne. M. Jonnart, le nouveau gouverneur général, fait bombarder les *ksour* de Figuig (8 juin 1903). Cette expédition nous vaut un succès de parade, mais ruine à Figuig l'autorité du Maghzen, que nous avions promis et entrepris d'établir.

Le général O'Connor commente la canonnade devant les notables des *ksour* : « Des gens malintentionnés vous ont dit que la France vous punissait parce que beaucoup d'entre vous s'étaient déclarés pour le prétendant, contre le sultan Abd-el-Aziz. C'est faux : ils vous ont trompés. Jamais la France ne fait acte de parti, en intervenant chez ses voisins; de même les *djemmaa* (assemblées) de vos *ksour* conservent toutes leurs libertés. »

Donc, la France ne soutiendrait plus le Chérif : elle serait toute prête à reconnaître le prétendant; et la France ne soutiendrait plus le Maghzen : on rendrait leur autonomie aux assemblées des tribus. Outre qu'elle viole le protocole de 1901 et les accords de 1902, cette politique nouvelle coûte beaucoup de vies humaines, car, au bombardement de Figuig, les tribus du sud-ouest répondent par une série d'attaques sur nos convois, de coups de main sur nos postes et nos tribus.

Après les combats en règle de Taghit (17-20 août 1903) et d'El-Moungar (2 septembre 1903), on substitue enfin au général O'Connor le colonel Lyautey, que la pacification du sud de Madagascar a rendu célèbre. Par les moyens, employés déjà à Madagascar, d'énergie dans le fond et de douceur dans la forme, le nouveau chef rétablira la paix : sans obus, il pourra ces jours derniers (janvier 1906) ramener le gouverneur général jusque dans les oasis de notre *far-west* sud-oranais et lui présenter la soumission de nos plus redoutables ennemis, les gens d'Aïn-Chair.

Mais si la besogne militaire en ce point est, à partir de septembre 1903, mieux conduite, la besogne politique, la poursuite de l'entente franco-marocaine semble négligée. Nous organisons des marchés français, mais non pas des marchés vraiment mixtes. Les affaires reprennent dans le Sud-oranais, surtout au long de notre ligne ferrée, et c'est par millions de francs que se chiffre le commerce de Beni-Ounif. Mais nous oublions d'assurer au Maghzen sa part de droits, et le cadeau annuel que nous lui avons promis, nous ne l'avons jamais offert durant les trois années 1903, 1904 et 1905.

Pourtant, dès le mois de juin 1903, M. Jonnart est rappelé par le gouvernement de Paris à une application plus « civile » des accords. Il se rend compte de l'erreur qu'il a commise. Il se dégage un peu du complot que l'on avait ourdi pour lui forcer la main par « un incident libérateur » (c'est le mot dont se servent alors les journaux d'Oran) et amener la rup-

ture de l'amitié et même de la paix, l'entrée en campagne de nos colonnes vers Oudjda et Fez.

Néanmoins, M. Jonnart n'applique peut-être pas les accords franco-marocains avec les dispositions d'esprit qui les ont fait conclure. Une phrase de sa correspondance dans le *Livre jaune* me paraît significative. Il communique à M. Delcassé, le 6 mai 1904, les instructions qu'il a données au général commandant la division d'Oran :

> D'une façon générale, il convient de ne pas perdre de vue que, à moins d'instructions formelles du gouvernement, nous n'avons à nous préoccuper dans l'affaire de la frontière que d'assurer notre propre sécurité.

Que devient le « double et mutuel appui »? Les accords de 1902 pourraient être résumés en une formule : sur la frontière franco-marocaine, concours nominal du Maghzen et concours effectif de l'Algérie pour l'établissement officiel, effectif, de l'autorité maghzénienne avec la suppléance officieuse de l'influence française, le tout au service et au bénéfice du Chérif. De 1902 à 1903, nous voulions prouver au Maghzen et au Chérif qu'ils avaient tout à gagner en notre compagnie; sur le champ d'expériences que nous offrait cette frontière en révolte, nous voulions mettre un profit immédiat, tangible, sonnant, à chaque pas du Maghzen vers notre amitié.

De 1903 à 1905, Alger — si l'on en croit le *Livre jaune* — a mis une humiliation, une menace ou un danger en chacune de ses rencontres avec les représentants du Chérif.

Rencontre à Figuig où nous avons amené un *amel* (préfet) et une garnison du Maghzen, — ce qui veut dire (tout le monde le sait d'avance) un préfet impuissant et une garnison non payée.

Pour maintenir ces gens du Chérif, il aurait fallu combiner (dans le secret qui convient à ces sortes d'opérations) les moyens propres à solder, fût-ce de notre poche, la garnison, et à soutenir, fût-ce de nos troupes habillées à la marocaine, le préfet. Mais, de 1903 à 1905, la correspondance d'Alger n'est pleine que de récriminations contre l'intolérable état de Figuig et contre la « guerre sainte » organisée dans le sud-ouest. Voici un exemple entre dix. M. Jonnart écrit, le 1er octobre 1903 :

La petite armée qui a assiégé Taghit comprenait 3 000 Beraber et autres habitants du Tafilelt. Or, cette oasis est le pays d'origine de la famille chérifienne ; elle a actuellement pour gouverneur Moulay Rechid, oncle du sultan, et le chef même de l'expédition, Mostefa el-Hanafi, appartient à la famille impériale. Les tribus du Tafilelt sont restées attachées par des liens assez étroits à la dynastie, sans pourtant payer tribut. Il est tout à fait invraisemblable que le Gouvernement marocain ait ignoré ce qui se tramait contre nous.

Il ne m'appartient pas d'examiner si le fait qu'une véritable guerre sainte est organisée contre nous, au su du Sultan, doit influer sur notre attitude à son égard, mais j'avais le devoir de vous signaler qu'à mon sens la responsabilité du Gouvernement marocain est directement engagée dans les récents incidents.

M. Delcassé pense, avec raison, que « l'anarchie où se débat depuis quelques mois l'empire chérifien

ne nous permet pas de faire retomber sur le Chérif toute la responsabilité des actes dont nous avons à souffrir, ces actes ayant été commis par des indigènes qui, pour la plupart, échappent en fait à l'autorité impériale[1] ».

Pour quiconque sait l'état du Maroc (le prétendant est alors aux portes de Fez), c'est là vraiment la vérité. M. Jonnart pense au contraire que « le Maroc est responsable : le Maghzen devrait empêcher ou réprimer la contrebande des armes et munitions de guerre ». Et, derrière le gouverneur général, la presse oranaise dénonce la duplicité marocaine. Nous demandons des explications à Fez. Nous contraignons officiellement le Chérif lui-même aux humiliantes excuses que voici : « Le Sultan, dit Ben Sliman, s'est fort ému de cette situation. S'il était en son pouvoir de châtier les tribus coupables, Sa Majesté le ferait, mais vous savez que cela n'est pas possible[2] »...

Deuxième rencontre, dans la terre nomade, où la sécheresse et les razzias du prétendant réduisent les tribus marocaines à la famine. Elles se réfugient avec leurs troupeaux sur notre territoire. Belle occasion pour Alger de nous en faire des amies, en les secourant, en subvenant à leur entretien! Il pourra nous en coûter quelques milliers de francs; mais elles comptent parmi elles des parents du Chérif, et l'in-

1. *Livre jaune*, p. 113.
2. *Livre jaune*, p. 114.

térêt politique est d'accord avec l'humanité pour nous conseiller quelques sacrifices immédiats.

Lettre de M. Jonnart, le 18 octobre 1904 :

L'état d'anarchie qui règne actuellement dans l'amalat d'Oudjda a amené le représentant du sultan dans cette ville à solliciter pour les Mehaia et les Angad l'autorisation d'envoyer leurs troupeaux sur notre territoire. Cette demande ne pouvait être accueillie en raison de l'insuffisance des pâturages sur nos confins. Mais, étant donnée la panique extrême qui s'est produite dans la région d'Oudjda, de forts groupes ont traversé la frontière. Je n'ai pas cru devoir les faire refouler en territoire marocain, car ils auraient probablement rejoint Bou-Hamara et Bou-Amama et grossi le nombre des pillards qui tiennent constamment nos troupes en éveil. Ces groupes marocains ont été provisoirement autorisés à s'installer...

Mais il s'agit là d'une solution toute provisoire, et il est certain que la présence de ces Marocains sur notre frontière peut devenir une cause de conflits et de sérieux ennuis.

Cette lettre dans le *Livre jaune* est incomplète; M. Delcassé, en la résumant à M. Saint-René Taillandier, ajoute :

M. Jonnart me prie de lui faire connaître s'il doit « faire reconduire ces réfugiés et leurs troupeaux à la frontière ou rechercher s'il est possible de les installer assez loin de cette frontière ». En ce dernier cas, le Makhzen devrait nous tenir compte des dépenses et indemnités afférentes au séjour des Marocains sur notre territoire.

M. Saint-René Taillandier se hâte de répondre :

Je crois que nous ne pourrions faire reconduire à la frontière les Marocains réfugiés et leurs troupeaux sans

aller à l'encontre de nos procédés traditionnels et de nos promesses d'assistance amicale. Le cas actuel a de nombreux précédents. En 1899, les Mehaïa nous demandèrent refuge : le Gouverneur général accueillit leur requête moyennant un droit de pacage.

Réplique de M. Jonnart :

Je reconnais les inconvénients qu'il y aurait à refouler sur territoire marocain les tribus réfugiées. Je vais m'efforcer de les cantonner dans une région où leur présence ne sera pas trop préjudiciable à nos sujets algériens; mais la rétribution qui peut être exigée de ces Marocains ne couvrira certainement pas le dommage causé par leur installation sur les terrains de parcours, qui dans toutes les régions de l'Algérie sont déjà insuffisants pour nos tribus. Je ne puis donc considérer comme sans importance cette nouvelle et fâcheuse conséquence de l'insécurité, que le Makhzen est impuissant à faire cesser sur notre frontière, et j'insiste pour que l'attention du gouvernement Chérifien soit attirée sur cet état de choses.

C'est toujours la politique du paiement immédiat : « Il serait bon que notre entente avec le Maroc se traduisît par quelques mesures profitables aux deux parties », dit ailleurs le gouverneur général[1].

Tel n'était pas l'esprit des accords de 1902 : notre entente avec le Maroc, pour être un jour utile, devait au contraire se traduire immédiatement — quelle que fût la conduite des gens de Fez, leur foi réellement bonne ou peut-être douteuse, — par des sacrifices, des cadeaux, des avances de notre part, afin d'augmenter chaque jour les dettes du Chérif à notre

1. *Livre jaune*, p. 108.

égard et nos droits à sa reconnaissance, à son alliance exclusive...

Rencontre dans la terre labourable, où les « chapardages » et menus vols continuent, aggravés par la guerre civile entre le prétendant et les troupes du Chérif. Ici encore quelques sacrifices pécuniaires de notre part pourraient tout arranger. Lettre de M. Jonnart du 17 mai 1904, au lendemain des accords franco-anglais, alors qu'officiellement les intérêts du Maroc deviennent les nôtres :

Le protocole du 20 juillet 1901 stipule qu'à l'avenir nous n'aurons plus à présenter de revendications périodiques au Makhzen, dans le but d'obtenir des indemnités pour ceux de nos administrés qui seraient victimes de méfaits commis par leurs voisins de l'Ouest.

Un certain nombre de réclamations, antérieures à cet accord, ne sont pas encore réglées. Le montant s'élève à 400 317 francs. D'autre part, l'insécurité s'est encore accrue dans ces derniers temps, à la faveur des troubles qui agitent l'Empire chérifien. De nombreux coups de main dirigés contre nos tribus ou contre des Européens n'ont reçu aucune sanction. Les réclamations adressées régulièrement aux autorités marocaines d'Oudjda et de Figuig sont jusqu'à présent demeurées lettre morte. Le total des sommes figurant sur ces deux états se monte à 11 015 francs pour le premier et à 805 341 francs pour le second.

Nouvelle lettre de M. Jonnart le 14 novembre 1904, au lendemain des accords franco-espagnols, qui achèvent de confondre les intérêts du Maroc et les nôtres : il faut « obtenir le règlement des méfaits commis au préjudice de nos sujets par les indigènes marocains... ; il paraît désirable que le règlement

n'en soit pas différé plus longtemps »; les *goum* de notre frontière sont astreints, par l'insécurité et l'anarchie marocaines, à de lourds services de garde; il faut « signaler à M. Saint-René Taillandier des revendications dont la légitimité me paraît hors de conteste ».

Cette « réalisation » algérienne des accords a, durant l'année 1904, faussé toute notre politique, en créant entre le Maghzen et nous une atmosphère de querelles, de réclamations sans générosité, de mesquines criailleries. Les services rendus deviennent une semence de rancune, si on les entoure de pareils procédés, et très vivement le Chérif, alors même que nous lui sauvions son empire, ressentit les humiliations qu'Alger lui imposait, en lui donnant chaque jour la preuve ou en exigeant à plusieurs reprises l'aveu de son impuissance. La conduite du Maghzen était sûrement pleine de mauvaise foi : il ne voulait pas établir entre le Maroc et l'Algérie l'intimité que les accords avaient prévue. Mais quand il l'aurait voulu, il ne l'aurait pas pu sans la collaboration cordiale, effective, continuelle d'Alger, — et il ne semble pas que cette collaboration lui ait jamais été complètement assurée.

Un autre effet plus grave encore des querelles algériennes fut la disparition de la commission franco-marocaine qu'avait instituée le protocole de 1901. Durant l'année 1902, cette commission avait siégé, et Guebbas, le commissaire marocain, s'était

donné tout entier à la politique d'alliance et d'amitié active : il ne voyait pas d'autre salut pour son maître et pour son pays. La démission de M. Révoil désorienta Guebbas. Le bombardement de Figuig n'était pas fait pour lui donner confiance dans le nouveau gouverneur général, même si ce bombardement ne valut pas au délégué marocain, comme l'ont affirmé les journaux, d'abord quelques mauvaises paroles, puis des excuses : deux moyens également mauvais pour réussir auprès de ce Maure courtois dans la forme, railleur dans le fond.

A la fin de juin 1903, Guebbas s'en va « temporairement » à Marnia, pour aider aux préparatifs militaires sur Oudjda; mais il doit songer à ne plus revenir et il a dû prévenir le gouverneur général de ses intentions, car, le 9 juillet 1903, M. Delcassé rappelle à M. Jonnart « les considérations de politique générale [qui rendent] actuellement désirable de prolonger la mission de Guebbas en Algérie ».

M. Delcassé comprend bien que la présence de Guebbas en Algérie est l'une des conditions essentielles de l'entente franco-marocaine : Guebbas est auprès de nous l'avocat officiel, mais intime, des demandes un peu délicates que peut avoir à nous faire le Chérif, et réciproquement c'est avec Guebbas que nous pourrions officieusement combiner les étapes successives et la marche générale du « double et mutuel appui ».

Guebbas rentre d'Oran à Alger vers septembre 1903. Il vient remercier le gouverneur général « du con-

cours que l'administration algérienne lui a prêté sur la frontière marocaine ». Le gouverneur lui rend sa visite, et Guebbas « renouvelle ses protestations de reconnaissance et d'amitié pour notre pays ». Réponse de M. Jonnart :

J'ai donné à entendre à Si Guebbas, sans me départir du ton de cordialité qui a marqué cet entretien, que la situation actuelle du Sud-Oranais ne nous laissait pas toute la liberté d'esprit nécessaire pour entretenir des relations étroites et suivies avec les autorités marocaines de la frontière, les agressions continuelles, qui nous viennent du côté de l'ouest et que les agents du Makhzen sont impuissants à prévenir, n'étant pas pour nous encourager à coopérer avec eux dans cette région.

Nos relations avec Si Guebbas sont excellentes et l'agent du Makhzen en Algérie m'a exprimé l'intention d'en témoigner de nouveau auprès de son gouvernement; mais, puisqu'il se réfère volontiers aux accords franco-marocains, il est permis de remarquer que jusqu'ici nous avons été les seuls à les appliquer.

« Finies, les affaires », dit mélancoliquement Guebbas après cette visite, où il mesure combien le gouverneur général est loin de comprendre la vraie nature des accords franco-marocains. Guebbas rentre bientôt à Fez (fin de 1903).

Là, il devra se défendre contre les accusations de dévouement, de servilité à la cause française. Il assistera, impuissant, aux fautes que les « deux amis », qu'il voulait servir, commettront durant l'année 1904 contre l'alliance. A mesure que nous deviendrons plus impopulaires à la Cour, il devra mieux cacher ses sentiments et ses projets d'autre-

fois..., jusqu'au jour où le comte de Tattenbach découvrira le merveilleux instrument que nous n'avons pas su employer...

*
* *

Le départ de Guebbas nous enlevait tout moyen pratique de diriger les « réalisations » que le Maghzen à son tour entendait faire des accords, et qu'il avait commencées dès avril 1903.

En avril 1903, installé dans le pays de Taza, le prétendant — le Rogui — veut atteindre la côte rifaine pour se ravitailler sans peine d'armes et de munitions. La ville d'Oudjda est menacée. Le Maghzen nous demande secours. M. Saint-René Taillandier écrit, le 26 avril et le 19 mai 1903 :

Le Makhzen, ne doutant pas de notre assentiment, a décidé d'envoyer immédiatement en Algérie une mission spéciale, qui débarquerait à Nemours ou Oran, gagnerait aussitôt Lalla-Marnia, s'y installerait pour étudier la situation, tâcherait de négocier avec les tribus et de les ramener à l'obéissance. Pour faciliter les relations entre les autorités algériennes et ces délégués spéciaux, Mohammed Guebbas serait invité temporairement à se joindre à eux, à Marnia.

Ahmed Errekina, chef de la mission, m'a remis une lettre de Ben Sliman, qui exprime l'espoir que nous voudrons bien « assister ces commissaires d'avis utiles et de conseils fructueux » et que M. le Gouverneur général de l'Algérie ne refusera pas de les aider « en leur fournissant le concours des quelques personnes expérimentées dont ils pourraient avoir besoin, et en se prêtant à recevoir les

forces du Makhzen qui se réfugieraient dans quelque poste algérien ». Après avoir invoqué enfin « les engagements anciens et récents conclus entre les deux Gouvernements, pour la sauvegarde des droits de voisinage », Ben Sliman émet le vœu « que nous étendions encore le cercle de notre concours et de notre bienveillance en considération des événements actuels ».

Nous nous prêtons aussitôt à ce désir. La mission marocaine s'installe sur notre territoire et télégraphie le 18 juin à son gouvernement : « Gens du Sultan sont très gênés. Occupez-vous d'obtenir une intervention des Français », et le représentant du Maghzen à Tanger « sollicite un secours des troupes françaises pour protéger Oudjda ». Nous ne refusons pas ce secours; M. Delcassé (19 juin 1903) demande seulement une lettre officielle, une requête écrite que nous puissions montrer aux puissances :

Nous ne pouvons répondre à la demande du Gouvernement marocain concernant l'occupation éventuelle d'Oudjda, avant d'en être saisis par écrit. Il importe que, si nous devons être amenés à occuper ce point de l'empire chérifien, aucun doute ne puisse s'élever quant aux conditions dans lesquelles nous aurons pris ce parti et que l'on se rende compte que c'est à la demande expresse du Makhzen.

Mais le Maghzen, qui veut le bénéfice local de notre intervention en nous laissant les risques internationaux, fait la sourde oreille et demande autre chose, beaucoup d'autres choses :

Tanger le 19 juin 1903. Mohammed Torrès me demande qu'un envoi de 500 fusils, 50 000 cartouches, 50 000 douros et 500 costumes destinés à la mission Rekina soit accueilli

à Nemours. Votre Excellence jugera sans doute utile de donner au Gouverneur général de l'Algérie des instructions dans ce sens.

Marnia, le 21 juin 1903. Guebbas est venu demander que le Gouverneur général autorise et prescrive envoi immédiat à Marnia des soldats marocains, destinés à Figuig, actuellement à Oran, et en outre des armes déposées dans cette ville : dix-huit caisses de fusils et trente-six caisses de cartouches. Guebbas insiste pour que satisfaction immédiate lui soit accordée, soldats et fusils étant destinés à Oudjda dont la situation est très critique.

Tanger, le 23 juin 1903. Torrès demande que nous permettions aux autorités marocaines de faire passer par le territoire algérien les fauteurs de troubles capturés en territoire marocain.

Torrès demande que nous permettions l'envoi à Nemours ou à Oran d'une nouvelle troupe marocaine qui de là gagnerait Oudjda.

Sauf la demande pour les fauteurs de troubles (en droit international, elle ne semble pas admissible), nous accordons toutes satisfactions au Maghzen :

Alger, le 28 juin 1903. J'ai fait admettre en franchise 500 fusils, 50 000 cartouches, 500 uniformes et 50 000 douros adressés par le Gouvernement marocain à la Mission de Marnia.

Tanger, le 29 juin 1903. J'ai fait savoir à Torrès, sous les réserves indiquées par votre télégramme du 25 de ce mois, que les troupes marocaines destinées à secourir Oudjda seraient admises à passer par notre territoire. Torrès m'a dit que cette troupe, qui compterait environ 800 hommes, arriverait à Tanger nuitamment et qu'elle s'embarquerait sur le paquebot français du 8 juillet.

Nouvelles demandes du Maghzen : il a décidé « qu'il n'y a pas lieu pour le moment de confirmer

les demandes faites par Rekina et Torrès en vue d'une intervention de nos troupes à Oudjda »; mais il désire que « nous prêtions un concours direct à la troupe chérifienne chargée d'occuper Oudjda ». Lettre de Ben Sliman à M. Saint-René Taillandier (1er juillet 1903) :

S. M. Chérifienne m'a ordonné (Dieu la fortifie!) de vous écrire pour vous exprimer sa gratitude envers le Gouvernement ami. Elle m'a ordonné également de vous demander encore de faire vos efforts pour obtenir que M. le Gouverneur général de l'Algérie et les autorités de la frontière reçoivent pour instructions précises de soutenir le délégué Si Ahmed Errekina en faisant venir pour lui, moyennant payement, tout ce qu'il demandera, comme armes, cartouches et même canons et munitions. De même s'il avait besoin de quatre ou six artilleurs expérimentés, on voudrait bien les lui fournir. Mais, à cet égard, il serait désirable que ces artilleurs fussent des musulmans instruits dans l'art de l'artillerie et dont le costume ressemblât au genre de costume des soldats marocains : s'il est indispensable que certains d'entre eux soient des Français, je désirerais qu'ils portassent un costume de même genre et qu'ils parlassent l'arabe; tout cela pour des raisons que vous connaissez.

Nous organisons l'expédition chérifienne sur Oudjda : le capitaine Larras, qui fait partie de notre mission militaire au Maroc, vient à Oran se mettre à la disposition des commissaires marocains, Guebbas et Rekina; il télégraphie le 24 juillet :

Guebbas voudrait deux canons pour se mettre en route; il y a urgence. Conformément aux lettres échangées entre Makhzen et Légation, pourrait-on céder, contre rembour-

sement, à Guebbas deux canons de quatre-vingts de montagne, avec deux cents coups environ, et tout le matériel correspondant, caisses, bâts, harnachements, mulets pour servir les pièces, dont je prendrai le commandement. Guebbas demande Algériens pour encadrer artillerie marocaine.

Le 27 juillet, notre ministre de la Guerre ordonne aux autorités militaires de l'Algérie de mettre à la disposition de Guebbas, contre remboursement, le matériel et le personnel nécessaires. C'est grâce à nous que le Maghzen occupe Oudjda :

Tanger, le 11 août 1903. Le capitaine Larras me télégraphie que Rekina, avec les troupes du Makhzen, a occupé Oudjda ce matin. Guebbas, le capitaine Larras et la section frontière sont à Marnia où se concentrent les approvisionnements des Marocains et où doivent arriver demain les deux canons fournis par nous.

Le Maghzen installe à Oudjda une section de notre mission militaire; le capitaine Martin vient instruire les troupes chérifiennes. Mais la garnison est trop peu nombreuse, et un nouveau cyclone de tribus rebelles va s'abattre sur cette place sans défense.

De nouveau, les habitants et le commissaire marocain réclament instamment l'occupation française (19 septembre 1903) : « Fidèles à notre ligne de conduite, répond M. Delcassé, nous ne pourrions examiner utilement une pareille demande que si elle nous était adressée formellement par le ministre des Affaires étrangères du Sultan ».

De nouveau, le Maghzen refuse de collaborer avec

nous : il veut bien profiter de notre appui ; mais il ne veut les profits que pour lui, pour nous les risques d'une situation fausse.

Néanmoins nous continuons de subvenir à tous les besoins de la campagne contre Oudjda. Le général André écrit à M. Delcassé le 14 septembre 1903 :

J'ai reçu du Creusot une communication d'après laquelle Si Mohammed El-Guebbas, délégué chérifien, désirait obtenir, d'urgence et dans les mêmes conditions que la livraison précédente, la cession d'une pièce de 80 de montagne et ses accessoires et munitions, pour remplacer le matériel pris aux troupes du Gouvernement marocain par les partisans du Prétendant. En raison de l'urgence et me basant sur l'adhésion que vous aviez donnée à la requête du même genre que Si Guebbas avait présentée antérieurement, j'ai donné tous ordres nécessaires pour que la livraison soit faite immédiatement par la Direction de l'artillerie, à Oran, contre remboursement.

Sur un autre point, nous venons de rendre au Maghzen un service signalé. Le ministre de la Guerre, El-Menebhi, a conduit une colonne chérifienne vers Taza (juin-septembre 1903). Il a subi quelques échecs, qui se seraient changés en déroute sans la présence et le canon d'un officier algérien, le sous-lieutenant Ben Sedira :

Tanger, le 30 novembre 1903. Le lieutenant Mougin, commandant par intérim de la section-frontière de nos instructeurs à Oudjda, vient d'aller passer quelques jours au camp de la colonne chérifienne de Taza. Voici les renseignements qu'il m'a adressés au sujet du sous-lieutenant Ben Sedira :

« Dès mon arrivée, je suis allé voir les chefs de la

colonne, accompagné par le sous-lieutenant Ben Sedira, qui vient de faire avec la mahalla une longue et dure campagne de sept mois. Ahmed el-Djai n'a pas tari d'éloges au sujet du sous-lieutenant Ben Sedira et des exploits de son canon : au cours de cette conversation, Si Rekina m'a prié de commander au représentant des établissements Gautsch cinq cents obus pour canon de 75 millimètres à tir rapide Schneider-Canet.

« Si El-Madani el-Glaoui nous a reçus admirablement; il n'a cessé d'exprimer sa reconnaissance pour le Gouvernement français, qui aidait moralement et matériellement le Makhzen, et prenait part aux malheurs et aux joies du Gouvernement marocain : « Nous ne saurons jamais trop de gré à votre Gouvernement, vous êtes nos alliés, nous marchons ensemble, et l'aide de vous tous ici nous le prouve. Ben Sedira nous a sauvés à Taza; ce qu'il a fait en petit pour la mahalla, votre Gouvernement le fera en grand pour le Sultan. »

Si Ahmed el-Harrab et Si El-Hamidou Cherradi, qu'on nous dit très hostiles aux Européens, reconnaissent cependant qu'on les a beaucoup aidés et que la présence d'un officier français à Taza les a sauvés. Tous les qaïds, rahas ou mias que nous avons rencontrés font l'éloge du sous-lieutenant Ben Sedira, dont l'influence sur la mahalla tout entière est indéniable. Son canon portait l'effroi partout, et les Riata, après avoir mis la tête de cet officier à prix (800 douros), ont proposé de se rallier à la cause du Sultan, si on le leur livrait. « C'est notre sauveur; plus jamais nous ne voulons nous séparer de lui », nous disaient les qaïds.

Non seulement le Maghzen par la suite oubliera que nous l'avons sauvé du prétendant et que, seule, notre collaboration militaire a empêché Fez et Oudjda de tomber aux mains des rebelles. Non seulement, il oubliera que nous n'avons pas voulu occuper Oudjda.

alors que, par deux reprises, nous en étions officieusement priés et que, si nous avions voulu courir les risques minimes de cette occupation, nous tiendrions aujourd'hui le chemin de Taza, la Porte du Maghrib. Mais encore le Maghzen nous accusera de soutenir la révolte et il fournira aux espions allemands le moyen de dénoncer notre « mauvaise foi ». Dépêche de M. Rouvier à M. Jonnart :

Paris, le 12 juin 1905. L'Ambassadeur d'Allemagne m'a dit, au cours d'un entretien relatif au Maroc, que, d'après les renseignements fournis par un officier allemand qui revient de la frontière algérienne, on tient pour certain que le Prétendant reçoit d'Algérie des armes, des canons Maxim et des munitions. J'ai répondu à l'Ambassadeur que ces allégations étaient certainement inexactes. Je n'en crois pas moins devoir vous les signaler.

Réponse d'Alger :

Le Prétendant n'a jamais reçu d'Algérie, ni armes, ni munitions, ni canons. Je ne pense pas qu'on ait jamais accusé nos autorités de favoriser ces expéditions, qui ne peuvent guère se faire à leur insu en raison des difficultés de transport, l'accès de nos rivages étant extrêmement difficile dans la région qui avoisine le Maroc, tandis que, tout près, la côte marocaine est très abordable, notamment vers le cap de l'Eau. On ne voit pas l'intérêt qu'aurait un navire à venir toucher un port algérien pour aller ensuite faire la contrebande des armes dans l'Ouest marocain. Il est donc évident qu'elles sont envoyées directement au Prétendant des lieux de production, et de préférence par le Rif. En ce qui concerne les fusils, un des moyens les plus simples de s'en procurer, pour les gens du Rogui, est d'acheter ces armes aux soldats du Makhzen. D'autres armes ont été prises par les troupes du Prétendant : le

seul canon qui était aux mains des insurgés jusqu'à ces derniers temps avait été pris aux troupes du Makhzen, il y a deux ans. En terminant, je ferai remarquer qu'il est étrange de nous voir soupçonnés d'armer le Prétendant, alors que, par les services incessants que nous avons rendus au Makhzen en laissant passer sur notre territoire les troupes chérifiennes, les expéditions d'armes, de munitions, de vivres, d'argent destinées à ces troupes, nous nous sommes attiré l'hostilité des insurgés.

Pour toutes ces opérations militaires, le Maghzen a trouvé dans M. Saint-René Taillandier le concours le plus dévoué : notre ministre à Tanger a fait aboutir toutes les demandes de secours; il a dû combattre les hésitations de Paris et, parfois, le mauvais vouloir d'Alger... C'est pour le remercier sans doute que, par la suite, les gens du Maghzen inventeront contre lui les calomnies dont la presse, le Chancelier et le *Livre blanc* se font aujourd'hui les garants en Europe...

Mais en janvier 1904, après les secours militaires de la France, le Maghzen demande les secours financiers. Au mois de juillet 1903, il a trouvé en Espagne un emprunt, qui a été le corollaire de l'emprunt anglais du mois d'avril. En janvier 1904, il est à bout d'expédients :

Tanger, le 1er janvier 1904. La crise financière dont souffre le Maroc prend chaque jour un caractère plus aigu. Elle préoccupe vivement le commerce, et le Makhzen lui-même paraît s'en émouvoir; il recherche les moyens de suppléer aux emprunts, devenus chaque jour plus diffi-

ciles et plus onéreux, mais les expédients apparaissent de plus en plus comme inefficaces et même dangereux.

Tanger, le 24 janvier 1904. Le Makhzen a réussi à se procurer les sommes nécessaires pour les échéances du 1er janvier, mais au prix d'un expédient qui atteste son extrême dénuement et son désarroi. Il a dû, en effet, contracter auprès d'une maison de Tanger un prêt gagé par ses dernières livraisons de monnaie d'argent, acceptées pour la valeur du métal argent qu'elles contiennent.

Alors on s'adresse au « sûr et véritable » ami; le Sultan lui-même écrit à M. Saint-René Taillandier :

Tanger, le 29 janvier 1904. Ce matin, Bennis, le collaborateur de Si Mohammed Torrès, est venu me communiquer une lettre par laquelle le Ministre des Finances de Sa Majesté lui transmet l'ordre du Sultan d'entrer immédiatement en pourparlers avec le correspondant à Tanger de la Banque de Paris et des Pays-Bas, en vue d'un emprunt. Il m'a, en outre, remis une lettre, à moi adressée, revêtue du sceau et du paraphe d'Abd-el-Aziz, et dont voici le paragraphe essentiel :

« Conformément aux liens d'amitié qui unissent notre Gouvernement à votre puissant État, nous avons autorisé notre serviteur à traiter cette question avec le correspondant de la Banque de Paris et des Pays-Bas par vos soins et par votre intermédiaire, jusqu'à ce que l'affaire soit conclue, en raison de l'appui et de la sollicitude que vous apportez dans tout ce qui intéresse nos affaires, en en aplanissant les difficultés, et cela grâce à votre bonne intervention, établie sur les principes de l'amitié et les liens de l'intimité. »

La portée de cette lettre est encore accrue par le fait qu'elle émane du Sultan lui-même, contrairement à l'usage que le Makhzen a adopté depuis un certain nombre d'années dans ses relations avec les ministres étrangers. Elle constitue donc la démarche la plus significative que le

Makhzen puisse faire pour obtenir le concours du Gouvernement de la République.

Les négociations entre le Maghzen et les banques françaises durent quatre mois, mais aboutissent. Le 1er juin, un firman du Chérif ordonne « à nos deux serviteurs dévoués, Ben Sliman et Ben Abdesselam-et-tazi, de conclure pour le compte du trésor chérifien (que Dieu le rende abondant!) un emprunt de 62 millions et demi de francs », gagé sur les douanes.

Les conditions des financiers sont dures : intérêt de 5 p. 100, prise à 80 p. 100, amortissement en trente-six années, prélèvement de 60 p. 100 sur les revenus des douanes, contrôle effectif sur les agents-percepteurs, remboursement immédiat des emprunts espagnol et anglais. Notre légation intervient pour éviter au Maghzen une dernière exigence des financiers au sujet du change :

Tanger, le 30 juillet 1904. Si Abdesselam Tazi, Ministre des Finances de Sa Majesté Chérifienne, m'écrit pour me prier de remercier Votre Excellence du concours que le Gouvernement a prêté au Makhzen en aplanissant toutes les difficultés relatives à l'emprunt. Il ajoute : « En définitive, sans la présence de votre Délégué et [de votre interprète], et sans l'aide qu'ils nous ont apportée dans la revision et la rédaction claire et définitive du contrat, les pourparlers avec les délégués des banques eussent échoué. Comme l'affaire est terminée dans les meilleures conditions, Dieu soit loué! grâce à votre bienveillance qui est le résultat d'une amitié sincère et grande, nous prions Votre Excellence de nous continuer son concours et sa bienveillance à ce sujet, dans le présent comme dans l'avenir, afin que les clauses du contrat soient strictement exécutées.

Pour « continuer son concours et sa bienveillance, afin que les clauses du contrat soient strictement exécutées », le « sincère et grand ami » interpose encore ses bons offices entre les financiers et le Maghzen : M. Regnault, consul général en mission, est nommé délégué des porteurs de titres. Il vient installer le nouveau service dans les ports. Tout se passe le plus tranquillement du monde. Sans aucun trouble, sans la moindre échauffourée, le Maghzen réalise, de ce côté encore, un nouvel accroissement de sa puissance financière. En vertu du « double et mutuel appui », ce bénéfice du Maghzen devrait comporter un profit pour notre influence; une Banque d'État, concédée au consortium français, nouerait officiellement les intérêts financiers du Maghzen et les nôtres :

Tanger, le 18 juin 1904. Le mandataire de la Banque de Paris avait sollicité, au nom du consortium français, la concession d'une Banque d'État. Cette affaire a paru au Makhzen engagée prématurément; il a décidé qu'elle serait traitée, non avec le Syndicat des Banques, mais avec le Ministre de France. Si Abdesselam Tazi a confirmé les intentions du Gouvernement chérifien dans une lettre qu'il m'a adressée et dans laquelle il s'exprime ainsi, au sujet de la Banque d'État : « Nous avons répondu au Délégué des Banques que, s'il désire cette création, la demande en sera faite par votre intermédiaire, et vous êtes juge du moment opportun pour la formuler ».

Je crois superflu d'insister sur l'intérêt considérable que présente l'engagement pris par le Makhzen à ce sujet.

Non seulement le Maghzen a renié par la suite cet engagement; mais il a encore violé une clause du

contrat d'emprunt. L'article 33 de ce contrat réservait au consortium français la préférence, à conditions et prix égaux, de tous les emprunts futurs : sans prévenir nos banques, le Maghzen, au mois de juillet 1905, empruntera douze millions aux Allemands...

Mêmes procédés du Maghzen dans sa réalisation diplomatique des accords, car, après nos services pour l'armée et les finances, il recourt à notre aide pour sa diplomatie :

Tanger, le 19 mai 1904. Un des principaux notables de la colonie étrangère, M. Perdicaris, de nationalité américaine, et son beau-fils, M. Varley, sujet britannique, ont été enlevés hier soir, par le brigand Raissouli, dans leur maison de campagne, située à trois quarts d'heure de la ville. Sur une demande du ministre d'Angleterre et du consul général des États-Unis, Si Torrès ne voit aucun autre moyen de sauver les captifs que de subir toutes les conditions du chef de bande.

Le ministre anglais à Tanger et l'ambassadeur américain à Paris nous demandent nos bons offices : au nom « de l'amitié que nous portons au gouvernement chérifien », nous intervenons. Nous envoyons notre protégé le Chérif d'Ouezzan chez Raissouli. Nous ménageons un acquiescement du Maghzen aux exigences du brigand. Nous délivrons les captifs. Les États-Unis nous remercient officiellement de cette délivrance.

Mais Raissouli bloque toujours Tanger, et « son

succès, dit le Chérif d'Ouezzan, lui suscitera des imitateurs ». Tous les Européens de Tanger souhaitent que « nous prenions des dispositions pour le rétablissement de la sécurité. La plupart de mes collègues, y compris celui d'Allemagne, me posent à titre personnel des questions analogues, et je leur ai déjà dit que nous étudiions activement les moyens d'utiliser à cet effet, avec l'assentiment du Maghzen, les ressources spéciales que nous assure la possession de l'Algérie », écrit M. Saint-René Taillandier le 2 juillet 1904.

Ici, comme à Figuig, comme à Oudjda, si le Maghzen voulait donner sa collaboration sincère à la politique des accords, il devrait nous proposer « des mesures propres à assurer la sécurité autour de la ville et sur la côte ». Par cette loyale application de la politique d'assurances, le problème de la police maritime serait résolu comme celui de la police-frontière.

Mais le Maghzen n'a besoin que de tranquillité provisoire à Tanger et dans les environs : sans nous donner pour contre-partie la promesse d'une organisation générale de la police dans les ports, il nous demande le service d'une organisation précaire à Tanger, et nous lui rendons encore ce service : un officier français du grade de capitaine et trois sous-officiers algériens réorganisent ou réforment la garnison de Tanger; le lieutenant Ben Sedira, — le héros canonnier, — est chargé d'une section d'artillerie. Lettre de Ben Sliman à M. Saint-René Taillandier (25 juillet 1904) :

J'ai pris bonne note de votre lettre, que j'ai portée à la connaissance de notre Maître (Dieu le fortifie !). Sa Majesté s'est pénétrée des explications bienfaisantes et amicales que vous lui avez données, ainsi que des explications complémentaires dont vous avez chargé pour nous votre Secrétaire. Ce dernier n'a pas manqué de fournir les preuves de votre préoccupation touchant les intérêts du Gouvernement Chérifien et de votre désir de sauvegarder son prestige. Sa Majesté sait que le mobile le plus puissant de votre insistance particulière dans cette question, *c'est la communauté des intérêts que possèdent les Gouvernements des deux pays voisins et aussi la communauté des préjudices qu'ils peuvent subir.*

Cette dernière phrase ne devra pas échapper à l'attention de ceux qui nous représentent à la Conférence d'Algésiras. Aujourd'hui, le Maghzen a oublié cette reconnaissance formelle des droits que nous donne le voisinage : il a fait appel à l'Allemagne, pour le plus grand préjudice de la « communauté ».

Il a mieux fait encore : alors que nous l'avions aidé en juin 1904 à délivrer les sujets américain et anglais, alors qu'en octobre 1904, nous lui avions donné l'aide de notre marine pour prévenir une affaire toute pareille à Larache, en août 1905 il a arrêté l'un de nos sujets algériens, Si Bouzian el-Miliani, et ne l'a délivré qu'après une menace de démonstration navale.

En cette affaire de Larache, c'est encore une demande anglaise qui nous a fait intervenir, pour protéger la vie des Européens et le commerce des Allemands :

Tanger, le 29 octobre 1904. La ville de Larache se trouve menacée par les indigènes du Sahel. D'après un rapport du

Vice-Consul anglais que me communique Sir A. Nicholson, les gens du Sahel tirent des coups de fusil sur la ville et sur un bateau de commerce allemand, *Nord See*, mouillé dans le fleuve. Les colons européens de Larache réfugiés à l'Agence consulaire de Belgique, qui a paru le lieu le plus sûr, réclament de l'aide. J'ai aussitôt averti le Commandant du *Kléber*, le priant d'envoyer le *Linois* à Larache.

Le *Linois* va partir à une heure pour Larache où il doit arriver cet après-midi. Sir A. Nicholson ne m'a pas caché qu'à défaut du *Linois*, la *Diana* serait partie pour Larache. Au besoin, notre croiseur offrira un refuge aux personnes qui voudraient quitter la ville.

Est-ce par hasard seulement qu'au lendemain des accords franco-espagnols, les sujets du Chérif en tirant sur un bateau allemand risquaient d'amener une démonstration allemande, une intervention peut-être?... L'arrivée de notre *Linois* rétablit la paix.

Dans l'affaire de notre sujet Si Bouzian el-Miliani, — 11 août 1905, en pleine crise franco-allemande, — le Maghzen viole et même nie officiellement les droits reconnus par les traités à tous les Européens : Si Bouzian, « un de nos notables sujets algériens », est arrêté par un caïd qui le fait conduire enchaîné à Fez, où le Maghzen l'emprisonne. Nous ne mettons d'abord en cause que le caïd, « de manière, écrit M. Saint-René Taillandier, à ménager au Maghzen la possibilité de rejeter sur l'agent local toute la faute commise ». Mais enhardi par la présence à Fez du nouvel ami, M. de Tattenbach, le Maghzen dénie à tout musulman établi au Maroc la situation de sujet français, et le Chérif lui-même refuse de délivrer Si Bouzian, alors qu'il reconnaît n'avoir même pas le

droit d'arrêter sans notre assentiment l'un de nos protégés marocains.

Il faut que nous annoncions à l'Europe (21 août 1905) notre ferme propos d'exiger complète satisfaction, et que l'Europe entière, l'Allemagne elle-même, « approuve toutes les mesures que la France jugera bon de prendre »; il faut que M. de Tattenbach « mette à notre disposition ses bons offices » et intervienne auprès de Ben Sliman (26 août 1905); il faut que M. Saint-René Taillandier demande une audience de congé et menace de partir, pour que nous obtenions enfin pleine satisfaction (7 septembre). En vue de cette audience de congé, M. Rouvier écrivait à M. Saint-René Taillandier le 25 août 1905 :

> Vous exprimerez au Sultan les regrets que votre mission n'ait pas obtenu les résultats que permettaient d'en espérer les intérêts communs et permanents des deux pays et les preuves d'amitié que le Gouvernement de la République n'a cessé de donner au Sultan et à son peuple.

*
* *

Le Maghzen a eu, de 1903 à 1905, une singulière façon de pratiquer l'alliance et la pure amitié et de comprendre « les intérêts communs et permanents des deux pays ».

Il faut reconnaître qu'un représentant de la France, plus rompu que M. Saint-René Taillandier aux fréquentations marocaines, moins confiant dans les paroles et les usages de la grande diplomatie, aussi

courtois et généreux, plus énergique et matois, bref « plus africain », n'eût peut-être pas laissé le Maghzen nous gagner ainsi à la main. Toute stipulation publique sur la réforme du Maroc nous était difficile à exiger avant la conclusion des accords anglais et espagnol; mais rien n'eût empêché peut-être de mieux marquer chacune de nos étapes dans le service du Chérif et d'obtenir, à chacune d'elles, quelque engagement ou quelque preuve d'inaltérable alliance.

Il faut reconnaître aussi que nous aurions été plus aptes à diriger la « réalisation » du Maghzen, si notre légation eût été plus proche du Chérif, si, dans un contact journalier avec l'entourage et la personne même d'Abd-el-Aziz, le ministre de France eût pu démontrer le désintéressement de notre amitié, mais aussi témoigner notre désir d'influence. Dès le 12 avril 1904, M. Saint-René Taillandier parlait de son prochain voyage à la Cour; le 27 août 1904, il annonçait que le Chérif lui-même désirait cette ambassade; il n'est monté à Fez qu'en janvier 1905.

Pour achever, notre diplomatie entreprit de « réaliser », elle aussi : Paris signa ses accords avec l'Angleterre (8 avril 1904) et avec l'Espagne (6 octobre 1904); Tanger proposa la réforme intégrale du Maroc.

Nous allons étudier ces accords franco-anglais et franco-espagnol. Le *Livre jaune* nous apprend l'effet de ces négociations sur l'esprit du Chérif. Sans avoir notifié d'abord au Maghzen nos intentions irrévoca-

bles d'alliance, et non de protectorat, d'amitié, et non d'annexion, sans avoir pris l'Europe à témoin de nos promesses d'intégrité territoriale et politique, nous semblions, par la *Déclaration* franco-anglaise, ne garantir que « l'état politique » au Maroc, comme en Égypte : terme vague, que nos adversaires pouvaient traduire par *tunisification*; terme incomplet, où le Chérif ne trouvait pas la garantie de son intégrité territoriale.

Un mois après les accords franco-anglais, nous donnions au Maghzen des explications qu'il eût mieux valu présenter beaucoup plus tôt. Lettre de M. Saint-René Taillandier à Ben Sliman :

Tanger, le 18 mai 1904. J'ai appris que l'accord récemment intervenu entre les gouvernements français et anglais, sous la forme d'une déclaration concernant l'Égypte et le Maroc, était interprété par certaines personnes d'une manière qui pourrait inspirer des inquiétudes au Gouvernement chérifien. Peut-être même certaine traduction inexacte, dont j'ai eu connaissance, vous sera-t-elle parvenue.

Notre diplomatie s'efforce de détruire les « inquiétudes » du gouvernement chérifien; elle insiste sur l'intérêt qu'a la France « à l'indépendance et à la souveraineté de l'empire marocain qui est contigu à nos possessions africaines », sur notre désir de réformes qui, « en respectant les coutumes et en tenant compte des traditions, sans froisser en rien les sentiments de la population, augmentent l'autorité du gouvernement chérifien dans tout l'empire et la consolident efficacement dans notre voisinage ».

Comme à ce moment-là nous lui rendons les plus grands services militaires, financiers et diplomatiques, le Chérif est bien obligé de ne rien contredire à nos explications. Mais il est visible qu'elles ne calment pas ses inquiétudes.

Ben Sliman répond « en des termes qui constituent une acceptation implicite de la déclaration du 8 avril », écrit M. de Saint-René Taillandier le 1er juillet. Au bout de deux mois d'hésitations une *acceptation implicite*! Dans sa réponse même, Ben Sliman parle encore « des points difficiles de l'accord », dont « les termes, pris d'une façon générale, pourraient présenter [quelque chose] d'ambigu et de contraire à son objet ». Il fallait une acceptation formelle. Un voyage de notre ministre à Fez dès avril 1904 aurait prouvé l'importance que nous attachions à l'assentissement complet du Chérif.

Le traité franco-espagnol est conclu le 6 octobre 1904. Les gouvernements de Paris et de Madrid, « s'étant mis d'accord pour fixer l'étendue des droits et la garantie des intérêts qui résultent pour la France de ses possessions algériennes et pour l'Espagne de ses possessions sur la côte du Maroc, déclarent qu'ils demeurent fermement attachés à l'intégrité de l'empire marocain sous la souveraineté du Sultan ».

Bien expliqué et commenté aux gens du Maghzen et au Chérif lui-même, ce traité pourrait ne pas augmenter leurs craintes : si notre ministre fût aussitôt monté à Fez et si une lettre autographe de

M. Loubet eût donné à Abd-el-Aziz la garantie formelle d'intégrité territoriale et politique, que Guebbas voulait obtenir en avril 1903, il est probable que les « inquiétudes » marocaines auraient encore pu se dissiper, — d'autant qu'en ce mois d'octobre 1904, nous rendions les plus grands services à Larache et sur la frontière algérienne.

Rien dans le *Livre jaune* n'indique que notre légation ait seulement fait part au Maghzen du traité franco-espagnol.... C'est en ces conditions que, le 15 décembre 1904, M. Delcassé trace le projet complet des réformes à obtenir : cinq pages du *Livre jaune!* D'un seul coup, il faut tout réaliser : armée, justice, administration, routes, frontière, banque d'État, bureaux de douane, instruction, médecine, police... Alors tout craque.

Le 17 décembre 1904, M. Saint-René Taillandier écrit que « pour des motifs d'économie, S. M. Chérifienne » congédie notre mission militaire. Ceci est la rupture du dernier lien d'alliance entre les deux gouvernements : le congé, que Guebbas a pris d'Alger, a été le début de la mésintelligence; le congé, que notre mission militaire reçoit de Fez, en est le terme; ici commence la brouille déclarée. Une menace française obligera le Chérif à revenir sur ce congé. De bonnes paroles seront échangées de nouveau. M. Saint-René Taillandier montera à Fez au milieu de janvier : après un mois d'attente, il commencera, le 22 février, à étaler son bagage de programmes et de protocoles... Mais la partie est jouée : dans cette alliance intime

qui aurait dû lier le Chérif à notre seule amitié, voici que le couteau allemand va tomber. M. de Kühlmann, le 11 février 1905, annonce l'arrivée de l'Empereur; Guillaume prononce, le 31 mars, son discours de Tanger.

III

LES ACCORDS FRANCO-ANGLAIS

LES ACCORDS FRANCO-ANGLAIS

Liquidation partielle : Congo, Abyssinie, Yunnan. — Déclarations et Conventions. — La dépêche aux ambassadeurs. — Un apurement : Siam, Madagascar, Zanzibar et Nouvelles Hébrides. — Terre-Neuve et l'Afrique. — Ambitions mondiales et politique méditerranéenne. — La France africaine. — Gambie et îles de Los. — Entre Niger et Tchad. — Le Maroc : pénétration pacifique et porte ouverte; la liberté des détroits. — *French Shore* et *poisson*. — Les pêches de Terre-Neuve et la marine nouvelle. — L'Égypte. — Le pourboire des financiers. — L'affaire égyptienne. — La réconciliation.

Les accords, conclus le 8 avril 1904 entre la France et l'Angleterre se composent de trois actes diplomatiques : une *Déclaration concernant l'Égypte et le Maroc*; une *Convention concernant Terre-Neuve et l'Afrique;* une *Déclaration concernant le Siam, Madagascar et les Nouvelles-Hébrides*. Cette seule énumération montre déjà que le règlement n'est pas complet. Les deux gouvernements semblent n'avoir pas encore osé mettre ordre à certains différends qui, pour l'heure, sont obscurs, mais qui pourront éclater

demain : on n'a traité ni du Congo, ni de l'Abyssinie, ni du Yunnan.

Le Congo pourrait être cependant une cause de graves revendications. Nous autres Français, nous avons interprété d'une façon un peu singulière — disent les Anglais — les droits que les actes internationaux nous donnaient sur ce pays : les gens de Liverpool nous accusent d'établir des monopoles en ces régions où nous avions juré, disent-ils, de respecter la liberté commerciale. Il vaudrait la peine de savoir qui de nous ou d'eux a raison. A l'heure présente, la querelle est encore limitée aux bourses de commerce. Avant peu, elle sera portée devant les parlements.

Du train dont va la crise cotonnière, en effet, — réunis aux Congrès de Zurich et de Bruxelles, Anglais, Suisses, Belges et Allemands ont cherché quelques remèdes à cette crise, — les gens de Liverpool et de Manchester doivent se préoccuper de leurs approvisionnements. Les États-Unis, qui, jusqu'ici, fournissaient le monde de coton brut, se mettent à filer et à tisser la majeure partie de leur récolte : la disette de coton, qui déjà se fait sentir en Europe, deviendra plus dure d'année en année.

Les « cotonniers » anglais doivent donc chercher de nouveaux fournisseurs, et la seule Afrique tropicale et équatoriale semble pouvoir remplacer les plantations américaines : elle a le climat convenable, la chaleur et l'humidité nécessaires; elle a cette main-

d'œuvre noire qui cultive aussi les champs du Mississipi. C'est vers le Niger et vers le Congo que Liverpool et Manchester tournent leurs espoirs, puisque le Mississipi leur est fermé désormais.

Si les plantations de coton réussissent là-bas, il est trop évident que les « cotonniers » anglais réclameront avec instance l'exécution stricte et loyale de ce qu'ils appellent déjà nos engagements formels... Que les amateurs de querelles se consolent : voilà déjà un premier sujet de belles disputes à venir!

En Abyssinie, nul ne sait au juste ce qui se passe depuis cinq ans bientôt. Notre gouvernement ne juge pas utile de nous renseigner sur le sort des capitaux que nous avons engagés là-bas en constructions de lignes ferrées. De loin, nous assistons à une tragicomédie entre les fondés de pouvoir de nos compagnies, le représentant officiel de la France et les agents du Négus. Il semble que les questions de personnes aient gravement compromis nos intérêts nationaux et presque ruiné notre influence.

Il semble aussi que les menées anglaises n'aient pas été pour rien dans cette ruine : notre prestige et nos chances d'avenir ont diminué là-bas à mesure que la domination anglaise s'installait dans le pays des Somalis et que le voisinage anglais approchait du Harrar. Ici encore, il faudra quelque arrangement. Mais nous ne pourrons parler à l'Angleterre que quand, nous-mêmes, nous saurons au juste ce que nous voulons.

Au Yunnan, peut-être savons-nous mieux ce que l'on a voulu pour nous : notre ligne ferrée du Tonkin vers ces montagnes chinoises avance par étapes. Mais ici les Anglais ne savent plus au juste ce qui leur est nécessaire.

Longtemps ils avaient proclamé et peut-être formé le projet d'un grand Transchinois entre l'Inde et Pékin : partant de Calcutta et remontant le Brahmapoutre, leur ligne ferrée devait atteindre dans les gorges du Yunnan la vallée supérieure du Yangtsé; dès 1885, les gens de Manchester réclamaient la construction de ce chemin de fer qui mettrait au contact de l'Inde et dans la clientèle anglaise les meilleures provinces de la Chine. Il semble que Londres ait reconnu l'impossibilité de l'entreprise : du Brahmapoutre au Yangtsé, il eût fallu couper en travers quatre ou cinq massifs d'Alpes birmanes, tibétaines et chinoises.

On se rejeta plus au sud vers les Valtelines birmanes et l'on pensa que les gorges et cluses parallèles de l'Iraouaddi, de la Salouen ou du Mékong permettraient une trouée moins coûteuse. Aujourd'hui encore, on nous parle de cette ligne qui prolongerait en Chine la montée anglaise à travers la Birmanie... Mais les Anglais commencent à peine l'exploration systématique de ce haut pays. Ils ne peuvent savoir ni en quel point devra s'ouvrir le passage ni même si cette ligne sera jamais possible, et l'on dirait à certaines heures qu'ils vont renoncer encore à ce second tracé.

Si pourtant ils devaient réaliser cette entreprise, il faudrait bien que leur chemin de fer coupât le nôtre : ils veulent aller d'ouest en est, de l'Inde ou de la Birmanie en Chine, de Calcutta ou de Mandalay vers Hankéou et Pékin; nous irions, nous, du sud au nord, du Tonkin vers le Yunnan, vers le Sze-tchouen, qui sait même? vers la Mongolie, car, une fois en route, Dieu sait où l'on nous mènerait! Sur la carte déjà, on nous montre que nos derniers postes tonkinois ne sont pas si loin, après tout, des premiers postes mongols des Russes, — quelque trois ou quatre mille kilomètres à peine : la distance de Paris à Astrakan.

Les mêmes trancheurs de continents, qui, du golfe de Guinée à la mer Rouge, voulaient par Fachoda couper l'Afrique et barrer la route anglaise du Cap au Caire, nous parlent aujourd'hui de couper la Chine et l'Asie, par une route franco-russe qui, du Tonkin au lac Baïkal, barrerait la route indo-chinoise des Anglais... En quel point et comment se fera la rencontre? Sera-ce une pacifique jonction? Par ses déclarations touchant le Sze-tchouen et par ses traités avec la Chine, l'Angleterre nous a loyalement prévenus qu'ici encore elle considérerait comme « non amicale » toute tentative en travers de sa route : tiendrons-nous compte de ses besoins? recommencerons-nous au contraire le petit jeu de Fachoda?

*
* *

Mais si les accords actuels n'embrassent pas tous les litiges présents et futurs, ils règlent du moins les vieilles querelles; ils tarissent, sinon toutes les causes de brouille, du moins toutes les sources de rancune : ils ferment les multiples abcès que, sur l'épiderme des deux nations, avait créés la fameuse politique des « coups d'épingle ».

En cela, on ne saurait en exagérer l'importance : ils rétablissent vraiment entre les deux peuples, comme entre les deux gouvernements, une communauté de sympathies qui désormais rendra faciles les discussions et transactions diplomatiques. Est-il besoin de souligner la grandeur de ce changement?

La *Revue de Paris* fut la première peut-être à souhaiter, à réclamer un pareil règlement. Les lecteurs n'ont pas oublié le dialogue entre sir Charles Dilke et M. Lavisse, qui, dès février 1899, faisaient appel à l'opinion des deux pays, « au seul juge international qui existe aujourd'hui, en attendant l'encore invraisemblable tribunal où se jugeront les procès de peuple[1] ». Point par point, en répétant les paroles de sir Charles Dilke, M. Lavisse exposait tous les griefs de l'Angleterre contre nous et, sur chacun des points, mettait en regard nos raisons et nos griefs, « avec un désir aussi sincère, aussi vif que le vôtre (disait-il à

1. Voir la *Revue de Paris* du 1er février 1899, p. 452.

sir Charles Dilke) d'arriver à l'apaisement, à la conciliation et à l'entente ».

Le lecteur peut aujourd'hui se reporter à cet article : il y verra, longuement exposés, bien des débats et arguments que je ne puis que résumer aujourd'hui ; à la dernière ligne, il y trouvera ces paroles de M. Delcassé, prononcées au Parlement français dès janvier 1899 : « Toujours calme et toujours digne, la France reste prête à tout examiner, à tout discuter, avec l'esprit de transaction qui est la loi même de toute politique prévoyante, avec la volonté de ne rien prétendre que son droit, mais avec la conscience aussi que son droit n'est à la discrétion de personne ».

Par bonheur, le ministre de 1899 est resté sept ans au quai d'Orsay : il a pu, au bout de cinq années, exécuter le plan que, dès janvier 1899, il exposait au Parlement. L'exécution nous en paraît assez simple aujourd'hui. Mais reportons-nous à sept ans en arrière. La crise de Fachoda (octobre 1898) n'était pas fermée depuis quatre mois : il fallait un patriotique dédain de la popularité pour formuler en public, dès janvier 1899, cette politique de sagesse et d'intérêt vraiment national.

On nous parle souvent de la « chance » — « la veine insolente », disent certains de ses prédécesseurs — qu'aurait eue ce ministre inamovible. Il ne faut pas oublier que cette chance indiscutable fut toujours aidée — ou peut-être sortit — d'une fermeté de conception et d'espoir, d'une droiture de parole et d'intentions, d'une acceptation des responsabilités, et

[illegible] en soi-
[illegible] mmes d'Etat
[illegible] ment.
[illegible] n'est pas
[illegible] uvaise con-
[illegible] aires — ce
[illegible] pouloir les
[illegible] as sans
[illegible] ments impos-
[illegible] chance
[illegible] nistère a
[illegible] ecteur qu'il
[illegible]
[illegible] durant
[illegible] sait surve-
[illegible] as eu le
[illegible] ue per-
[illegible] qu'elles
[illegible] osses et les
[illegible] ouragement
[illegible] rtout parmi
[illegible] et les plus
[illegible] actuelle :
[illegible] veut exiger

[illegible] peut-être

[illegible] de Paris du
[illegible] Singer et l'inter-
[illegible] la France
[illegible] d'autres

ministre n'eut à la fois ou successivement tant de graves affaires à étudier et, quand en six années il n'eût encore réglé que nos relations anglaises, on pourrait dire, sans rien exagérer, qu'il a bien mérité de la patrie.

Le mot ne semblera trop fort qu'à ceux qui n'ont pas mesuré le danger terrible que la guerre russo-japonaise et la perfidie prussienne auraient pu faire courir à la paix du monde, si la France et l'Angleterre avaient conservé l'une pour l'autre les sentiments qu'elles nourrissaient il y a cinq ans encore.

Unies aux deux belligérants par des traités d'alliance; formellement engagées à intervenir au cas où se produiraient des complications que l'antipathie des deux gouvernements ou le simple manque de confiance et de conversation n'aurait pas failli de créer, la France et l'Angleterre eussent lentement glissé dans les polémiques de presse, puis vers les notes, contre-notes, réclamations et protestations de cabinets, vers la rupture enfin. Dix occasions se fussent présentées pour que la bande des impérialistes anglais reprît sa musique de Fachoda : présence des canonnières russes à Obock, stationnement russe à Madagascar, affaires de Shanghaï, de Tchémoulpo et de Nioutchouang, dix *casus belli* fussent sortis sans peine de ces traités d'alliance franco-russe et anglo-japonaise.

Notre Parlement aurait eu beau mettre à la défense de la paix toute son ardeur démocratique : J. Chamberlain, escaladant le pouvoir suprême, eût réveillé

dans les foules anglaises ce besoin de lutte et de meurtre qui lui permit « sa » guerre du Transvaal.

Il s'est trouvé que le patient travail de notre ministre à Paris et de son ambassadeur à Londres avait depuis deux ans rétabli la facilité et la confiance des entretiens. On ne saurait trop admirer le rôle joué par Édouard VII et par son ministre des Affaires étrangères. Mais la bonne volonté du roi et les efforts de lord Lansdowne rencontrèrent heureusement chez nous des dispositions favorables, un désir d'entente et de négociations amicales, grâce auquel la guerre russo-japonaise ne fit qu'activer des deux parts l'empressement à écarter tout motif, tout prétexte de rupture... Examinons les accords.

*
* *

La *Déclaration concernant le Siam, Madagascar et les Nouvelles-Hébrides* ne change rien à l'état des choses. Au Siam, la vallée de la Meinam demeure toujours neutralisée et proprement siamoise; les deux façades orientale et occidentale de l'empire siamois sont abandonnées à l'influence de leurs voisines, Inde anglaise et Indo-Chine française. La *Déclaration* dit :

Le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement de Sa Majesté Britannique maintiennent les articles 1 et 2 de la déclaration signée à Londres le 15 janvier 1896, par le Baron de Courcel et le Marquis de Salisbury.

Toutefois, en vue de compléter ces dispositions, ils déclarent d'un commun accord que l'influence de la Grande-Bretagne sera reconnue par la France sur les territoires situés à l'ouest du bassin de la Meinam, et celle de la France sera reconnue par la Grande-Bretagne sur les territoires situés à l'est de la même région, toutes les possessions siamoises à l'est et au sud-est de la zone susvisée et les îles adjacentes relevant ainsi désormais de l'influence française et, d'autre part, toutes les possessions siamoises à l'ouest de cette zone et du golfe de Siam, y compris la péninsule malaise et les îles adjacentes, relevant de l'influence anglaise.

Les deux parties contractantes, écartant d'ailleurs toute idée d'annexion d'aucun territoire siamois et résolues à s'abstenir de tout acte qui irait à l'encontre des dispositions des traités existants, conviennent que, sous cette réserve, l'action respective des deux Gouvernements s'exercera librement sur chacune des deux sphères d'influence ainsi définies.

Dans sa *Dépêche aux Ambassadeurs* de la République, que contient le même *Livre jaune*, le Ministre n'explique pas très clairement ce qu'il a voulu faire :

Aux termes de la déclaration de Londres du 15 janvier 1896, la France et l'Angleterre avaient en quelque sorte neutralisé les provinces centrales du Siam comprises principalement dans le bassin de la Meinam, de même que la partie formant le fond du golfe. A cet effet, elles s'étaient engagées à n'acquérir aucun privilège ou avantage particulier dont le bénéfice ne fût pas commun aux deux puissances signataires. Elles avaient en outre convenu de n'entrer dans aucun arrangement séparé qui permît à une tierce puissance de faire ce qu'elles s'interdisaient réciproquement par cette déclaration.

Toutes ces dispositions avaient un caractère plutôt négatif. L'arrangement, qui vient d'être conclu, tout en

maintenant les clauses qui précèdent, établit que les possessions siamoises situées à l'est et au sud-est de cette zone, ainsi que les îles adjacentes, seront désormais considérées comme relevant de l'influence française, tandis que les régions situées à l'ouest de la même zone et du golfe de Siam relèveront de l'influence anglaise. Tout en répudiant l'idée d'annexer aucun territoire siamois et en s'engageant à respecter strictement les traités existants, les deux Gouvernements conviennent que leur action respective s'exercera librement dans chacune des sphères d'influence ainsi déterminées, ce qui confère au nouvel accord une portée pratique.

La « portée pratique » de ce nouvel accord dépendra de notre volonté : à nous maintenant de traiter avec le gouvernement siamois et d'obtenir dans le bassin du Mékong et de son affluent, la Semoun, les avantages commerciaux et industriels que nous pouvons désirer.

La présente déclaration nous fait une obligation internationale d'une politique, que j'ai toujours défendue : pas d'annexion, si petite soit-elle; pas de conquête, si facile ou si avantageuse qu'elle puisse paraître; influence pacifique, pénétration commerciale par les routes et les chemins de fer; bref, la méthode et la politique des Russes en Perse : heureuse Russie, si en Corée et en Chine les Alexeieff et Bezobrasof n'eussent jamais rêvé annexions ni empiétements!

Au sujet de Madagascar, la *Déclaration* est formelle, mais peu explicite :

En vue de l'accord en préparation sur les questions de juridiction et du service postal à Zanzibar et sur la côte

adjacente, le Gouvernement de Sa Majesté Britannique renonce à la réclamation qu'il avait formulée contre l'introduction du tarif douanier établi à Madagascar après l'annexion de cette île à la France.

Dans sa *Dépêche aux Ambassadeurs*, notre ministre n'est pas plus explicite :

Les deux puissances ont tenu à profiter des négociations engagées pour régulariser la situation de la Grande-Bretagne à Zanzibar et celle de la France à Madagascar. C'était mettre fin aux réclamations embarrassantes qui, depuis plusieurs années, avaient gêné notre action dans la grande île de l'océan Indien.

Il semble, en vérité, que les deux gouvernements, l'amitié rétablie, aient eu quelque pudeur à se reprocher l'un à l'autre les peu honorables motifs de leur brouille en ce point. Au sujet de Zanzibar, l'Angleterre avait pris envers nous des engagements qu'elle « oublia », dit lord Salisbury, quand elle traita en juillet 1890 avec l'Allemagne : elle s'adjugea le protectorat de Zanzibar sans autre forme de procès. Au sujet de Madagascar, nous eûmes un pareil manque de mémoire : sans tenir compte de nos promesses, nous avons « annexé » la grande île et nous l'avons enclose de nos tarifs protecteurs, alors que nous devions la « protéger » seulement et la laisser ouverte au commerce de tous.

L'Angleterre, il est vrai, prétendait avoir réparé son oubli en se hâtant, au mois d'août 1899, de nous concéder ces « terres légères » de Say à Barraoua, dont lord Salisbury fut le premier à se gausser. Le

même lord Salisbury avouait non seulement le peu de valeur des terres concédées, mais encore l'inanité de cette concession : l'Angleterre ne faisait alors que nous reconnaître ce que nous occupions ou pouvions occuper sans sa permission. « L'oubli » de Zanzibar donc n'était pas réparé. Aujourd'hui, les deux nations déchirent ces vieilles lettres de change protestées. Il eût mieux valu ne jamais les protester; mais, la faute commise, trouvez une meilleure réparation!

Quant aux Nouvelles-Hébrides, une promesse seulement est échangée : en cet imbroglio politique et juridique, les deux gouvernements s'engagent à mettre quelque lumière et quelque justice. La *Déclaration* dit :

Les deux gouvernements conviennent de préparer de concert un arrangement qui, sans impliquer aucune modification dans le *statu quo* politique, mette fin aux difficultés résultant de l'absence de juridiction sur les indigènes des Nouvelles-Hébrides.

Ils conviennent de nommer une Commission pour le règlement des différends fonciers de leurs ressortissants respectifs dans les dites îles. La compétence de cette Commission et les règles de sa procédure feront l'objet d'un accord préliminaire entre les deux gouvernements.

La *Dépêche aux Ambassadeurs* explique :

La situation spéciale des Nouvelles-Hébrides avait donné lieu à des contestations touchant la validité des acquisitions de terrains faites soit par des sujets britanniques, soit par des citoyens français. L'absence de toute juridiction dans ces îles rendait insolubles les différends survenus à cet égard. Il a été convenu qu'un arrangement serait conclu pour mettre fin à ces difficultés.

En somme, cette première *Déclaration* concernant le Siam, Madagascar et les Nouvelles-Hébrides n'est qu'un apurement ou une promesse d'apurement, une équitable balance, une amicale annulation de créances périmées.

*
* *

La *Convention* concernant Terre-Neuve et l'Afrique et la *Déclaration* concernant l'Égypte et le Maroc n'ont été rédigées en deux actes distincts que pour sauver les fictions juridiques.

Au fond, elles convergent au même but et se complètent l'une et l'autre. Mais, dans la forme, les deux Puissances ne pouvaient se concéder ou échanger par une convention impérative que les terres et droits dont légalement elles sont souveraines : il fallait recourir au biais d'une déclaration anodine pour les terres et droits, dont elles n'ont pas la propriété ou la disposition légale, dont elles peuvent disposer cependant en vertu de privilèges ou d'usufruits que leur ont acquis une longue possession, de longs services ou, tout simplement, leurs ambitions proclamées et leurs forces déjà menaçantes.

Dans l'ensemble, c'est l'Afrique du nord que les deux gouvernements se partagent : l'est à l'Angleterre, l'ouest à la France. Nous voyons triompher ici ou, du moins, s'affirmer pour la première fois une conception de politique coloniale qu'il faut recommander aux méditations de l'électeur français.

Notre appétit de terres nouvelles nous avait entraînés aux quatre coins du monde, à déposséder des jaunes, des cuivrés, des nègres et des blancs, en ne rêvant toujours que d'agrandir la tache française sur la mappemonde, sans trop nous soucier de la façon dont cette tache française pourrait devenir un morceau de France en vérité, sans calculer quelle chance et quels moyens nous aurions de conserver ces acquisitions lointaines le jour où quelque guerre européenne viendrait à éclater.

Aujourd'hui certains de nos hommes d'État et de nos parlementaires envisagent et calculent enfin ces deux éléments de notre expansion coloniale. A côté de ceux qui poussent à la conquête indéfinie, il en est — enfin! — qui se préoccupent d'un programme adapté à nos ressources pacifiques et à nos forces militaires, comme aussi à notre état social et à l'ensemble de notre vie française, et ces différentes considérations conduisent, semble-t-il, à une conclusion que tous n'osent peut-être pas encore avouer.

Notre natalité est très faible, et nous avons un amour un peu casanier du sol natal : résultat, une émigration très peu nombreuse et peu entreprenante. Nous n'aimons pas aller trop loin de chez nous. Peu à peu l'accoutumance et la distance supprimée par nos moyens rapides de communication mettent presque aux portes de Marseille l'Algérie, l'Afrique du nord. Nos populations montagnardes, qui seules émigrent en quête de « bons pays », apprennent lentement la route de ce pays du vin : Francs-Comtois et Auver-

gnats. Alpins et Cévennols vont aujourd'hui à ce « bon pays » d'outre-mer, aussi rapproché d'eux que pouvaient l'être de leurs pères les « bons pays » d'outre-Saône, d'outre-Durance ou d'outre-Loire. Nous pouvons donc espérer de coloniser, de franciser quelque jour cette terre voisine, grâce à la venue de nos vignerons et laboureurs...

Mais vous compteriez sans peine le nombre infime d'exploitants, de travailleurs, de colons véritables, qui n'écarteraient pas le rêve d'un exode vers Madagascar, vers la Nouvelle-Calédonie ou vers le Tonkin, même si la métropole leur assurait là-bas des jours de soie et d'or !

Et sans plus de peine, vous calculeriez les chances qu'en temps de guerre nous aurions de défendre nos possessions du grand large, au delà de Suez, d'Aden, de Singapoure, au delà de tous les guichets gardés par la force anglaise ! Si les expériences du Transvaal et de la Mandchourie peuvent enseigner quelque chose, c'est à coup sûr la difficulté, l'impossibilité de conserver des colonies aussi lointaines, quand on n'est pas assuré du libre usage de la mer.

Maîtres de l'Océan, maîtres absolus des communications par mer, les Anglais sont venus à bout du Transvaal : ils avouent pourtant aujourd'hui, dans leurs enquêtes officielles, qu'un poste de torpilleurs en quelque coude de cette route immense eût retardé durant des mois, durant des années peut-être, ou même à tout jamais empêché leur triomphe. Maîtresse de la Sibérie et du Transsibérien, voyez quels

obstacles encore la Russie, la grande, la puissante, l'autocratique, la militaire Russie, rencontra à défendre l'extrémité de son empire!

Est-il invraisemblable d'imaginer qu'une grande puissance d'Europe ou d'Asie, Japon, Allemagne, États-Unis ou même Angleterre, puisse tourner ses visées et ses plans de guerre vers le riche Tonkin ou vers la salubre Madagascar? sommes-nous maîtres de l'Océan? disposons-nous du continent et de ses lignes ferrées pour secourir notre domaine?

Aux coupe-gorge de Suez, d'Aden et de Singapoure, notre flotte, si puissante que vous l'imaginiez, notre flotte arrêtée, torpillée, canonnée, mutilée, coulée, se couvrirait de gloire assurément; même victorieuse, un seul de ses bateaux arriverait-il au secours de notre colonie?

Je sais que nos stratèges et bâtisseurs d'empire ont remède à ce petit embarras. Il faut, disent-ils, que nos colonies se puissent défendre par elles-mêmes, que, ceinturées de forteresses, garnies d'arsenaux, de canons, de torpilles, de corps d'armée, de magasins, de bassins à flot, de murailles et de chevaux de frise, elles puissent casser les dents de quiconque voudra les mordre :

> Henoch dit : « Il faut faire une enceinte de tours
> Si terrible que rien ne puisse approcher d'elle.
> Bâtissons une ville avec sa citadelle!
> Bâtissons une ville et nous la fermerons! »

Quand, à renfort de millions et de milliards, — car c'est par milliards que se chiffrerait la mise en

défense des vingt ou vingt-cinq mille kilomètres de nos rives et frontières coloniales, — nous aurions construit cette muraille énorme et surhumaine; quand, pour le plus grand risque de notre défense métropolitaine, nous aurions entassé là-bas des corps d'armée, — car c'est par cinquantaines, par centaines de mille hommes que nos troupes métropolitaines devraient fournir à l'effectif de ces garnisons : souvenons-nous des quatre cent mille soldats envoyés par les Russes en Extrême-Orient, — et quand nous aurions centuplé le budget de nos dépenses improductives en accumulant matériel, poudres et provisions à la bouche de toute rivière, à l'orée de toute plage de débarquement : entre les créneaux, un soir, nous verrions encore surgir l'œil du Japon ou de l'Angleterre. Or il faut bien savoir ce que nous permettraient alors les nécessités de notre vie nationale.

Que nos hommes d'État le veuillent ou le regrettent, nous ne sommes pas un empire militaire, ni une aristocratie marchande, mais une république populaire, assoiffée de réformes sociales et de bien-être démocratique. A cette république sociale, venez un beau matin annoncer qu'il faut se mettre en mer ou en campagne pour le salut de ces « arpents de marais » (il se trouvera, soyez-en sûrs, quelque élu du peuple souverain qui reprendra à son compte cette boutade de la France monarchique), pour le salut de ces arpents de marais ou de sables, que l'on ne peut pas voir du Palais-Bourbon!

Dénigré et calomnié de son vivant, voué aux

iusultes et aux attentats, Jules Ferry « le Tunisien », Ferry « le Tonkinois » est en passe aujourd'hui de devenir un demi-dieu : ses statues poussent à l'ombre de nos palmiers et lauriers coloniaux. On ne saurait en toute justice refuser le bronze à cet homme qui eut le courage, la ténacité, l'abnégation, l'honnêteté, la puissance de conception et de travail, bref les grandes parties d'un homme d'État. Mais laissons venir dix ou vingt années encore et, dans le concert des louanges actuelles, les discordances reparaîtront : Ferry le Tunisien restera toujours un grand homme, un bon serviteur de la France et de la démocratie ; mais Ferry le Tonkinois excitera peut-être à nouveau les récriminations, les malédictions populaires ; on dit que les femmes de Cadix lapidèrent en 1899 la statue de Christophe Colomb... Heureuse Espagne, si jamais elle ne fût sortie de la Méditerranée !

La petitesse de « notre mer » ne nous a pas semblé digne de tous nos efforts ; il nous a fallu l'Océan, le grand large ! Avant dix ou vingt ans, Panama coupé refera de la Méditerranée le passage de toutes les flottes. La route des détroits, Gibraltar, Suez, Singapoure et Panama, cerclant le monde au long de l'équateur, ramènera les vaisseaux de l'univers dans les eaux et les mouillages de « notre mer » : Alger et Bizerte deviendront les reposoirs des longs-courriers, les stations de charbon et d'aiguade ; nous voyons déjà l'essor admirable d'Alger...

C'est entre Gibraltar et Suez que nous aurions dû placer toutes nos épargnes de capitaux et d'énergie.

Il y a vingt-cinq ans, Jules Ferry aurait encore pu orienter ainsi notre avenir : l'Allemagne n'avait pas encore mis la main sur la Turquie; l'Angleterre ne tenait pas encore l'Égypte... Aujourd'hui, il faut du moins savoir gré à ceux qui, timidement encore, essaient de remonter le courant malgache et tonkinois et qui reviennent à la Méditerranée, à la bonne mer des aïeux, à la mer promise de notre race.

Aujourd'hui d'autres ambitions ont envahi déjà une moitié de ce domaine que nous eussions pu nous réserver : l'Asie Mineure et la Syrie sont entamées par l'Allemand; l'Égypte a été abandonnée à l'exploitation des Anglais; il nous a fallu faire en Cyrénaïque et en Tripolitaine la part équitable des Italiens. Il nous reste du moins l'Afrique occidentale. Le vrai mérite des *Convention* et *Déclaration* actuelles est d'avoir mis en première ligne ces intérêts africains.

*
* *

Le vrai mérite de la *Convention* concernant Terre-Neuve et l'Afrique et de la *Déclaration* concernant l'Égypte et le Maroc est d'avoir choisi dans l'Afrique occidentale tous les avantages que l'Angleterre doit nous concéder en échange de nos sacrifices ailleurs. La *Déclaration* ne nous donne que des promesses, des espérances, dont la réalisation dépendra de nos efforts et de notre sagesse. Ces promesses nous sont faites par l'Angleterre sur un territoire qui ne lui

appartient pas, où cependant elle pouvait entraver notre pénétration : le Maroc. La *Convention* nous livre, au contraire, des territoires anglais sur la côte de notre Afrique soudanaise ou dans la région saharienne entre Niger et Tchad.

Disons tout de suite que nos acquisitions présentes sont médiocres en étendue et, sauf une seule, médiocres en valeur. Elles ont leur importance néanmoins et peuvent acquérir entre nos mains une utilité commerciale et militaire que nous constaterons mieux à l'expérience.

C'est d'abord au long de la Gambie. On sait que la colonie anglaise, de Bathurst sur la mer jusqu'à Yarboutenda, s'enfonce dans l'intérieur comme un long coin très étroit et, durant trois ou quatre cents kilomètres, sépare nos possessions du Sénégal et de la Casamance. De Bathurst à Yarboutenda, la navigation fluviale est possible. Les Anglais avaient acquis, avec toute la basse vallée, le monopole de cette navigation. La *Convention* nous ouvre l'accès du fleuve par la cession de Yarboutenda :

Art. V. — La frontière existant entre la Sénégambie [française] et la colonie anglaise de la Gambie sera modifiée de manière à assurer à la France la possession de Yarboutenda et des terrains et points d'atterrissement appartenant à cette localité. Au cas où la navigation maritime ne pourrait s'exercer jusque-là, un accès sera assuré en aval au gouvernement français, sur un point de la rivière Gambie qui sera reconnu d'un commun accord comme étant accessible aux bâtiments marchands se livrant à la navigation maritime. Les conditions dans lesquelles seront réglées le

transit sur la rivière Gambie et ses affluents, ainsi que le mode d'accès au point réservé à la France, feront l'objet d'arrangements [ultérieurs].

La *Dépêche aux Ambassadeurs* donne un bon commentaire historique et économique de cette clause :

La rivière de la Gambie constitue une sorte d'anomalie heureuse dans le régime hydrographique de l'Afrique occidentale. Alors, en effet, que la plupart des cours d'eau y sont presque impraticables une partie de l'année, la Gambie peut, jusqu'à une distance de plus de trois cents kilomètres à vol d'oiseau de son embouchure, porter des bateaux de mer. C'est, dans cette région, l'une des principales voies de pénétration fluviale; nous en étions exclus jusqu'à présent.

L'établissement de l'Angleterre sur la Gambie remonte à l'origine même des entreprises coloniales. Dès 1588, la reine Élisabeth octroie une charte commerciale pour la Gambie; vers le milieu du XVIIe siècle, Fort-James est construit à l'embouchure de la rivière. En 1783, la France reconnaît à l'Angleterre par l'article 10 du traité de Versailles la possession de Fort-James et de la rivière de Gambie. En 1816, Sainte-Marie-de-Bathurst est fondée, et dix ans plus tard des arrangements avec des chefs indigènes assurent à l'Angleterre les territoires adjacents au fleuve dans sa partie navigable. Enfin, nous-mêmes, en 1857, nous cédions le comptoir d'Albreda enclavé, en face de Sainte-Marie-de-Bathurst, au milieu des territoires anglais.

On vit, en 1882, se mettre en marche et remonter la vallée de la Gambie une mission anglaise dont le plein succès eût fait, de ce qui constitue aujourd'hui la Guinée française, une enclave des possessions britanniques; notre établissement dans le haut bassin du Niger eût été mis en question. Aujourd'hui, c'est notre Guinée qui, par derrière la Gambie et Sierra-Leone, s'est soudée aux autres possessions françaises, et c'est la Gambie anglaise qui se trouve enserrée dans nos territoires. Toutefois, l'arrangement

de 1889 assura au gouvernement britannique une zone de dix kilomètres de chaque côté de la rivière entre la côte et Yarboutenda, en amont des rapides qui nous fermaient absolument le bief navigable.

Le fleuve nous est ouvert aujourd'hui : le territoire anglais s'arrêtera désormais au-dessous de Yarboutenda; nous acquérons ainsi environ vingt kilomètres du cours de la rivière dans la partie représentée comme accessible en tout temps aux bâtiments de haute mer. Mais, afin de nous mettre à l'abri de toute surprise dans ces régions encore insuffisamment pratiquées, il a été entendu que, dans le cas où la Gambie ne serait pas utilisable jusque-là pour la navigation maritime, un accès nous serait donné sur un point du fleuve accessible aux bâtiments de haute mer. D'ailleurs, nous nous sommes assuré sur la Gambie de la jouissance du régime prévu par l'Acte général de Berlin et par la Convention franco-anglaise du 14 juin 1898 pour garantir sur le Niger la liberté de la navigation.

Un peu plus au sud, sur cette même côte de l'Atlantique, l'article VI de la *Convention* nous cède l'archipel minuscule des îles de Los, en face de Konakry.

Nous avons installé à Konakry la capitale et le grand port de notre Guinée française, et l'on sait les notables progrès que notre commerce a faits en ces régions; nous sommes en droit d'escompter des bénéfices bien plus grands encore le jour où toute cette Afrique soudanaise, plantée de coton, remplacera pour les tisseurs d'Europe les arrivages que l'Amérique déjà nous mesure, que bientôt elle nous refusera. Au bout d'une pointe, sur un îlot, Konakry ne pouvait devenir un port commode que moyennant de gros travaux. Or, juste en face, à quelques kilomètres, le groupe des îles de Los est disposé par la

nature en forme de rade mi-circulaire où toutes les facilités pour la défense militaire et pour l'exploitation commerciale sont réunies. Entre les mains des Anglais, cet archipel minuscule était peut-être sans valeur; mais, pour nous, il a son prix, comme l'explique fort bien encore la *Dépêche aux Ambassadeurs* :

Les îles de Los sont au nombre de six, trois grandes et trois petites. Situé à moins de cinq kilomètres de la côte, en face du port récemment fondé à Konakry, capitale de la Guinée française, ce groupe en commande immédiatement les accès. A la suite de traités passés en 1826 avec des chefs de la côte, l'Angleterre s'était installée aux îles de Los.

A cette époque, le commerce européen s'établissait de préférence dans les îles voisines du littoral. Il y trouvait pour ses comptoirs plus de sécurité et de salubrité. Les îles de Los, comme station d'entrepôt pour le trafic du Fouta-Djallon et du haut bassin du Niger, offraient un mouillage profond et sûr, un terrain fertile et des ressources en eau potable. Aussi, lorsqu'en 1882 on voulut, à Londres et à Paris, substituer à l'ancien éparpillement des comptoirs des groupements homogènes, le gouvernement britannique excepta les îles de Los dont il se refusa catégoriquement à se dessaisir.

Dans les négociations franco-anglaises des vingt dernières années, l'Angleterre continua de refuser toute discussion au sujet de ces îles. Il semble qu'elle ait espéré longtemps que nos efforts sur la côte voisine et dans l'hinterland de Konakry ne se soutiendraient pas ou avorteraient et que son archipel côtier reprendrait l'importance d'autrefois. Il semble aussi

qu'au temps des « coups d'épingle », Londres ait considéré cet archipel comme l'un des points d'où l'on nous porterait les blessures les plus sournoises et les plus cuisantes, station de contrebande en temps de paix, relâche de torpilleurs en temps de guerre. La *Dépêche* ajoute :

Cet état de choses ne pouvait durer sans dommages pour nous. On sait l'extension considérable qu'a prise depuis quelque temps le port de Konakry. C'est déjà l'un des points les plus fréquentés de la côte occidentale d'Afrique ; mais la voie ferrée actuellement en construction en fera le débouché de la vallée supérieure du Niger ainsi que des riches régions avoisinantes. Les îles de Los sont, par leur situation même, le complément indispensable de notre nouveau port.

Ce groupe borde, en effet, sur une longueur de plusieurs kilomètres et juste en face de Konakry, le chenal d'accès qu'il domine et auquel il forme comme une sorte de digue et de brise-lames naturel. C'est l'emplacement nécessaire des signaux d'éclairage et de balisage destinés à compléter ceux du port lui-même. Et si ce groupe avait perdu son importance comme station commerciale, il n'en avait pas moins conservé tous ses avantages maritimes. L'amirauté anglaise restait toujours maîtresse d'y créer en eau profonde une station navale. En outre, les hauteurs qui s'élèvent sur les deux îles principales de Tamara et Factory tiennent sous leur commandement la côte basse et marécageuse de Konakry. De ces sommets, on eût pu balayer sans risque tous nos établissements.

Nous avons fondé à Konakry un port qui, si l'avenir répond à ce que semblent promettre les résultats déjà acquis, sera un des grands entrepôts commerciaux de cette côte. La clef de ce port est, depuis hier, entre nos mains.

Enfin, l'article VIII de la *Convention* rectifie entre Niger et Tchad la frontière franco-anglaise, et la

Dépêche aux Ambassadeurs s'efforce de nous prouver que, sur ce point encore, le gain de territoires est grand, le bénéfice appréciable : nous obtenons une route entre nos établissements du Niger et nos postes sahariens du Damergou et du Tchad. Voici le texte de la *Dépêche* :

Une partie importante de l'arrangement qui vient d'être signé est consacrée aux régions entre le Niger et le Tchad. Il ne s'agit de rien moins, en effet, que du remaniement, ou mieux d'une transformation à notre très grand avantage, de l'ensemble de la frontière déterminée par la Convention du 14 juin 1898. Une déclaration signée à Londres le 5 août 1890 donnait pour frontière une ligne de Say sur le Niger à Barroua sur le lac Tchad, tracée de façon à laisser à la Compagnie anglaise du Niger, « tout ce qui appartenait équitablement au royaume de Sokoto ».

A diverses reprises, le Gouvernement Britannique avait laissé entendre que la ligne Say-Barroua n'était pour lui qu'un minimum. Les pourparlers se poursuivaient lorsqu'un incident vint singulièrement compliquer la situation. Une mission française était partie, entre temps, pour reconnaître la zone litigieuse; mais au lieu de se tenir, comme il avait été convenu, au nord de la ligne Say-Barroua, elle vint aux portes de Sokoto prendre la ville d'Argoungou. Cet incident eut son écho au Parlement britannique, et exerça une influence décisive sur la négociation alors en cours. La résistance des commissaires français se trouva entravée, et finalement on dut se contenter de conserver Zinder, et c'est ainsi que fut tracé autour de Sokoto l'arc de cercle de 100 milles de rayon dont il a été si souvent parlé depuis. On n'avait d'ailleurs, en 1898, sur les régions où passait la nouvelle frontière, que des notions encore vagues. Le chemin connu et pratiqué passait par Sokoto et Kano, c'est-à-dire par des territoires dévolus depuis 1890 à l'Angleterre.

Mais lorsqu'une fois la Convention signée, le 14 juin 1898, nous envoyâmes un détachement occuper Zinder, le passage au nord de la nouvelle frontière, et notamment au-dessus de l'arc de cercle tracé autour de Sokoto, présenta des difficultés presque insurmontables. Il fallait traverser une région désertique et, au fur et à mesure de l'avancement de la colonne, creuser des puits qui se tarissaient presque immédiatement. Force nous fut d'emprunter les territoires anglais pour les convois destinés au ravitaillement de Zinder. Mais l'autorisation était absolument précaire. A supposer même qu'au prix de lourds sacrifices nous eussions pu réussir à nous maintenir sur notre territoire, le résultat n'eût été qu'absolument insuffisant. Ce qu'il fallait réaliser, c'était la jonction de nos possessions du Soudan français avec celles du centre africain. Or, les mécomptes ne furent pas moindres pour la partie de la frontière de 1898 qui s'étendait entre Zinder et le Tchad. Là encore, la limite se tenait dans des régions désertiques impraticables.

Or, il est trop évident que par le Niger seulement nous pouvons relier à nos postes du Tchad et du Damergou le reste de notre empire africain. Quelque jour, peut-être, une route terrestre unira Zinder à l'Algérie à travers le Sahara, et une route fluviale unira le Tchad au Gabon à travers le Congo français. Mais ce ne seront jamais que routes lointaines, difficiles, sans utilité commerciale, sans commodités militaires. Il faut que nos convois et caravanes circulent aisément entre Tchad et Niger. Ici, la *Dépêche* a pleinement raison :

Le désert séparait donc nos possessions du Soudan de celles du Tchad : l'homogénéité de notre empire africain, depuis si longtemps poursuivie, n'était pas obtenue. Sur le

Tchad lui-même, les reconnaissances ultérieures constataient que le contour de la nappe d'eau différait sensiblement de celui que prévoyait la carte annexée à l'accord de 1898. Un large passage en eau libre nous était notamment réservé à l'est entre les parties inférieure et supérieure. Or, d'après les travaux les plus récents, un amas serré d'îles borderait toute cette rive orientale et viendrait en contact avec la limite anglaise. Nos communications par bateau entre les rives du nord et du sud ne pourraient donc se faire sans passer par les eaux britanniques.

En équité, on nous devait une route, et nous l'avons obtenue : une voie s'ouvre à nous désormais sans solution de continuité du Niger à Zinder et de Zinder au Tchad. Cette route, nous la connaissons; nos convois, nos missions l'ont parcourue, ils y ont trouvé de l'eau et les autres ressources requises pour assurer des communications régulières et normales. De plus, sur les eaux du lac Tchad, une clause spéciale nous garantit une situation proportionnellement égale à celle que nous donnait la Convention de 1898. Notre navigation en eau libre française est désormais assurée. Cette délimitation nouvelle comporte pour nous de notables agrandissements de territoires. La valeur économique de ces acquisitions est encore incertaine; mais il est entendu qu'on tiendra compte, pour le tracé définitif de la frontière, des États indigènes existants, et que, au-dessous de Zinder, la limite pourra, s'il est nécessaire, se déplacer à cet effet vers le sud. Il y a dans cette clause un élément important de bon ordre et de sécurité pour les relations des deux pays. Les frontières tracées arbitrairement à travers des groupements de populations risquent d'y amener du trouble et du malaise : la frontière de 1898 coupait en deux le Sultanat de Zinder, que le nouvel arrangement garantit contre un morcellement dont les conséquences eussent, à tous égards, été fâcheuses.

Cette vue des choses est fort encourageante pour la mise en exploitation de nos « terres légères » et

pour l'établissement de notre police entre Tchad et Niger. Mais cet optimisme est-il entièrement justifié?

On en peut douter si l'on se reporte aux renseignements des derniers explorateurs, en particulier aux admirables descriptions du lieutenant-colonel Péroz[1] et à ses explications sur l'avancée constante du désert en ces confins de l'Adar et du Sokoto. Il faut bien noter que la route décrite par le colonel Péroz, Say-Matankari-Dangarki, coupait déjà les territoires que l'Angleterre nous concède aujourd'hui : le colonel Péroz ne contournait pas, mais traversait le fameux arc de cercle du Sokoto anglais. Ses vues de lieux, en 1900-1901, ne concordent pas avec les espoirs du *Livre jaune*. Depuis lors, le désert continuant sa marche n'a pas dû rendre plus commode cette route que nous acquérons aujourd'hui; dans quelques années, n'aurons-nous pas ici les mêmes difficultés qu'au nord de l'ancienne frontière? ne nous faudra-t-il pas, comme dit la *Dépêche aux Ambassadeurs*, « traverser une région désertique et, au fur et à mesure de l'avancement de la colonne, creuser des puits qui se tariront presque immédiatement? »

Pour cette route terrestre qu' « en équité l'on nous doit, si en droit rien n'y oblige » (comme dit encore la *Dépêche*), il est peut-être regrettable que nous n'ayons pas stipulé les mêmes réserves que pour la route fluviale de la Gambie.

1. Voir la *Revue de Paris* du 15 avril 1904.

« Afin de nous mettre à l'abri d'une de ces surprises trop fréquentes en des régions encore insuffisamment pratiquées » (comme disait le Ministre plus haut), il eût fallu, semble-t-il, réserver nos droits à une route vraiment praticable. Sur la Gambie, on nous permettra de descendre notre frontière jusqu'au point où les bateaux de mer peuvent remonter. Entre Niger et Tchad, il eût fallu ne fixer la frontière définitive qu'après la reconnaissance minutieuse du pays et la découverte d'une ligne de puits constants, abondants et rapprochés, surtout dans la partie désertique de l'Adar et du Sokoto qui va de Say jusqu'à Zinder.

Il est vrai que, dans la *Convention* même, certaines stipulations pourront — si les deux gouvernements gardent les mêmes dispositions équitables et conciliantes — prêter à un règlement définitif qui tiendra compte des intérêts et nécessités des deux contractants :

Il est convenu que, lorsque les Commissaires des deux Gouvernements seront revenus et pourront être consultés, les deux Gouvernements prendront en considération toute modification à la ligne-frontière ci-dessus qui semblerait désirable pour déterminer la ligne de démarcation avec plus de précision. Afin d'éviter les inconvénients qui pourraient résulter de part et d'autre d'un tracé qui s'écarterait des frontières reconnues et bien constatées, il est convenu que, dans la partie du tracé où la frontière n'est pas déterminée par les routes commerciales, il sera tenu compte des divisions politiques actuelles, de façon à ce que les tribus relevant des territoires de Tessaoua-Maradi et Zinder soient, autant que possible, laissées à la France, et celles

relevant des territoires de la zone anglaise soient, autant que possible, laissées à la Grande-Bretagne.

Il est en outre entendu que, sur le Tchad, la limite sera, s'il est besoin, modifiée de façon à assurer en toute saison à la France une communication en eau libre, entre ses possessions du nord-ouest et du sud-est du Lac, et une partie de la superficie des eaux libres du Lac, au moins proportionnelle à celle qui lui était attribuée par la carte formant l'annexe n° 2 de la Convention du 14 juin 1898.

Il n'eût fallu en somme, — ou il ne faudra, — que stipuler expressément pour toute la frontière entre Niger et Tchad ce que l'on a stipulé pour ces rives du Tchad : « assurer à la France une communication avec eau *douce* en toute saison entre ses possessions » du fleuve et du lac. Sauf ce léger oubli, on doit reconnaître ici encore l'utilité, sinon la grandeur, des concessions qui nous sont faites.

*
* *

Ce sont là concessions actuelles, réelles, « sonnantes », que nous mettrons en poche dès que nous aurons au bas de cette Convention le visa de deux parlements. Mais le plus grand de nos bénéfices n'est pas là : c'est dans la *Déclaration* concernant l'Égypte et le Maroc qu'il nous faut le chercher. L'article II de cette Déclaration stipule :

Le Gouvernement de la République Française déclare qu'il n'a pas l'intention de changer l'état politique du Maroc. De son côté, le Gouvernement de Sa Majesté Britannique reconnaît qu'il appartient à la France, notam-

ment comme Puissance limitrophe du Maroc sur une vaste étendue, de veiller à la tranquillité dans ce pays et de lui prêter son assistance pour toutes les réformes administratives, économiques, financières et militaires, dont il a besoin. Il déclare qu'il n'entravera pas l'action de la France à cet effet, sous réserve que cette action laissera intacts les droits dont, en vertu des Traités, Conventions et usages, la Grande-Bretagne jouit au Maroc, y compris le droit de cabotage entre les ports marocains dont bénéficient les navires anglais depuis 1901.

La *Dépêche aux Ambassadeurs* dit avec raison :

La partie capitale de l'arrangement qui vient d'être conclu est relative au Maroc. De toutes les questions où sont engagés les intérêts de la France, aucune, en effet, n'a une importance comparable à la question marocaine; il est évident que, de sa solution, dépendaient la solidité et le développement de notre empire africain et l'avenir même de notre situation dans la Méditerranée.

Le Maroc a une population de beaucoup supérieure à celles de l'Algérie et de la Tunisie réunies, par conséquent une main-d'œuvre plus abondante; il possède en quantité ce que n'ont ni la Tunisie ni l'Algérie : l'eau toujours. Placé sous notre influence, c'est notre empire du nord de l'Afrique fortifié; soumis à une influence étrangère, c'est, pour le même empire, la menace permanente et la paralysie. Or, l'heure était venue de savoir qui aurait au Maroc l'influence prépondérante. L'état actuel de choses n'y peut, en effet, durer qu'à la condition d'être soutenu et amélioré. Il incombait à notre diplomatie de faciliter à la France cette tâche que la nature et le voisinage lui attribuent : c'est à quoi elle s'est appliquée avec persévérance, mettant à profit toutes les circonstances favorables.

Durant plus de cinq ans, en effet, notre diplomatie essaya de toutes les circonstances favorables pour

amener l'Angleterre à cet accord marocain. Dès son arrivée au ministère, M. Delcassé avait fait entendre à Londres qu'il abandonnerait volontiers les tracasseries égyptiennes si Londres renonçait à toute prétention sur le Maroc. Durant la crise de Fachoda comme durant la crise sud-africaine, jamais notre ministre n'abandonna cette politique, que notre ambassadeur à Londres vient de faire aboutir; le nom de M. Paul Cambon était déjà lié à nos débuts à Tunis; le voici attaché de nouveau à nos vrais débuts au Maroc. La *Dépêche* continue :

En obtenant de l'Angleterre, dont on connaît la forte situation aux portes mêmes du Maroc, la déclaration qu'il appartient à la France de veiller à la tranquillité de ce pays et de lui prêter son assistance pour toutes les réformes administratives, économiques, financières et militaires dont il a besoin, ainsi que l'engagement de ne pas entraver notre action à cet effet, nous avons obtenu un résultat dont il est superflu de faire ressortir la valeur.

C'est à nous maintenant, en nous gardant de tout entraînement, en tenant compte des expériences faites ailleurs, en nous montrant les meilleurs amis du Maroc parce que les plus intéressés à sa prospérité, de poursuivre avec méthode, avec esprit de suite, sans efforts et sans sacrifices inutiles, l'achèvement de notre œuvre civilisatrice qui fortifiera singulièrement la puissance française sans léser les droits acquis de personne et qui finalement sera un bénéfice pour tout le monde.

On ne saurait mieux dire. La question marocaine doit être en effet le nœud vital de notre politique, si, revenant à la Méditerranée, nous comprenons enfin que là sont nos grands intérêts, notre avenir en

même temps que notre sécurité. Et la question marocaine ne sera résolue que du jour où nous serons fermement décidés à ne léser les droits ni les intérêts de personne, mais à vouloir que notre propre bénéfice serve au bénéfice de tout le monde.

L'article IV de la *Déclaration* nous oblige pendant trente ans à maintenir au Maroc la « porte ouverte » :

Les deux gouvernements, également attachés au principe de la liberté commerciale, tant en Égypte qu'au Maroc, déclarent qu'ils ne s'y prêteront à aucune inégalité, pas plus dans l'établissement des droits de douanes ou autres taxes que dans l'établissement des tarifs de transport par chemin de fer. Le commerce de l'une et l'autre nation avec le Maroc et avec l'Égypte jouira du même traitement pour le transit par les possessions françaises et britanniques en Afrique. Un accord entre les deux gouvernements réglera les conditions de ce transit et déterminera les points de pénétration.

Cet engagement réciproque est valable pour une période de trente ans. Faute de dénonciation expresse faite une année au moins à l'avance, cette période sera prolongée de cinq en cinq ans.

Toutefois, le gouvernement de la République Française au Maroc et le gouvernement de Sa Majesté Britannique en Égypte se réservent de veiller à ce que les concessions de routes, chemins de fer, ports, etc., soient données dans des conditions telles que l'autorité de l'État sur ces grandes entreprises d'intérêt général demeure entière.

« Assurer le bénéfice de tout le monde », on ne saurait trop répéter que telle devrait être la règle, la devise de notre vie française, si nous voulons sauvegarder nos intérêts nationaux.

La nature et l'histoire ont ainsi disposé de nous

que toujours et partout nos intérêts nationaux se confondent avec les intérêts des autres peuples : partout et — quoi qu'en disent nos protectionnistes et distributeurs de primes et *drawbacks* — chez nous-mêmes, la concurrence d'autrui ne saurait nuire qu'à nos intérêts superficiels, apparents; nos intérêts profonds, durables, vraiment nationaux, nous devraient faire la plus accueillante des nations, car toutes les grosses besognes, que peuvent exécuter les autres, ne serviraient en fin de compte qu'à réserver notre main-d'œuvre à ces travaux d'art, de patience et d'ingéniosité pour lesquels nous sommes nés et qui « paient » au centuple.

J'insisterais encore davantage sur ces formules de la *Dépêche*, si vingt fois déjà je n'avais eu l'occasion d'exposer ces idées mêmes. Et j'insisterais pareillement sur la méthode que le Ministre voudrait imposer à notre pénétration marocaine — « nous garder de tout entraînement, tenir compte des expériences faites ailleurs, nous montrer les meilleurs amis du Maroc, poursuivre avec esprit de suite, *sans efforts ni sacrifices inutiles*, l'achèvement de notre besogne civilisatrice », — si je n'avais exposé déjà cette question du Maroc et, surtout, la méthode des Russes en Perse [1].

Car il en faut toujours revenir à cette expérience d'autrui. L'établissement de l'influence russe en Perse restera longtemps encore un modèle : sans un

1. Voir dans mon volume *La Révolte de l'Asie* le chapitre sur *l'Expansion russe.*

coup de fusil, sans un meurtre, sans la moindre perte d'hommes, les Russes se sont installés à Téhéran. De tous points, nous avons au Maroc la même tâche à accomplir.

Il faut que nous suivions, étape par étape, — route, chemin de fer, Banque, — la progression russe. Calculons bien ce qu'il pourrait nous en coûter de recommencer à Fez nos conquêtes de la Khabylie ou cette expédition de Madagascar qui, mieux connue quelque jour, apparaîtra comme l'une des grandes fautes de la troisième République. Calculons bien aussi, par l'exemple de Madagascar, les avantages du régime que nos accords franco-anglais nous font — et c'est là un de leurs bienfaits, — une obligation internationale de maintenir au Maroc : pas d'annexion directe ou déguisée; pas de partage; l'intégrité du Maroc; pas de révolution ni de brusque changement de régime; la réforme administrative, économique, financière, militaire, etc.

A cette condition seulement, le Maroc deviendra pour nous une source de bénéfices et de puissance. A cette condition aussi, nous pourrons loyalement remplir les clauses de notre accord avec l'Angleterre et — sans que jamais notre prédominance en Afrique puisse être menacée — faire à toutes les puissances, dans l'exploitation économique de l'empire chérifien, la part qui leur est due. La *Déclaration* dit en son article VIII :

Les deux gouvernements, s'inspirant de leurs sentiments sincèrement amicaux pour l'Espagne, prennent en parti-

culière considération les intérêts qu'elle tient de sa position géographique et de ses possessions territoriales sur la côte marocaine de la Méditerranée; et au sujet desquels le gouvernement français se concertera avec le gouvernement espagnol.

Communication sera faite au gouvernement de Sa Majesté Britannique de l'accord qui pourra intervenir à ce sujet entre la France et l'Espagne.

Cet article a été vivement critiqué et pour la part qu'il réserve à l'Espagne sur le Maroc et pour le contrôle qu'il donne à l'Angleterre sur nos relations espagnoles.

On ne pouvait pourtant pas empêcher que, depuis deux cents ans, les Espagnols eussent à la côte marocaine des présides qu'ils possèdent, qu'ils occupent et qu'ils ont fortifiés. On ne pouvait pas empêcher davantage qu'une entente cordiale nous fût nécessaire avec l'Espagne, non seulement parce que c'est notre voisine et qu'un mauvais voisin (nous ne le savons que trop, hélas!) est le pire des fléaux, mais parce que l'Espagne est ou devrait être un de nos meilleurs champs d'affaires. Il nous fallait donc tenir compte des droits et des désirs de l'Espagne.

On ne pouvait pas empêcher davantage que l'Angleterre possédât Gibraltar et qu'elle voulût stipuler certaines interdictions touchant les rives du détroit. L'article VII de la *Déclaration* dit :

Afin d'assurer le libre passage du détroit de Gibraltar, les deux gouvernements conviennent de ne pas laisser élever des fortifications ou des ouvrages stratégiques quelconques sur la partie de la côte marocaine comprise entre

Melilla et les hauteurs qui dominent la rive droite du Sebou exclusivement. Toutefois, cette disposition ne s'applique pas aux points actuellement occupés par l'Espagne sur la rive marocaine de la Méditerranée.

De la part des Anglais, — maîtres de Gibraltar, dont chaque année ils augmentent les fortifications, et où ils parlent encore de dépenser quelques centaines de millions pour créer un port militaire et un arsenal, — il y a quelque ironie à nous dire que le libre passage du détroit sera assuré du jour où l'on n'élèvera ni fortifications, ni ouvrages stratégiques sur la côte marocaine. Mais, de notre part, il y aurait eu quelque naïveté à ne pas savoir d'avance que toujours l'Angleterre a compris de cette façon la liberté des détroits (voyez Suez, Aden et Singapoure), et que jamais elle n'acueillerait une négociation marocaine sans réserver son monopole actuel sur la garde et surveillance du passage : si nous voulions aboutir, il fallait d'avance nous résigner à cette concession.

Et cette première concession entraînait la communication au gouvernement britannique de nos futurs accords avec l'Espagne : les Anglais tenaient à bien constater que rien dans notre accord espagnol ne peut entraver cette liberté du passage, comme ils disent, c'est-à-dire menacer leur position de Gibraltar.

L'Angleterre, par l'article VIII de la Déclaration, nous promet les bons offices de sa diplomatie, tant à Madrid qu'à Fez, pour l'exécution des clauses stipulées.

*
* *

Voilà ce que nous cède l'Angleterre et voici ce que nous lui donnons. Nos concessions portent sur Terre-Neuve et l'Égypte.

A Terre-Neuve, par l'article Ier de la *Convention*, « la France renonce aux privilèges établis à son profit par l'article XIII du traité d'Utrecht et confirmés ou modifiés par des dispositions postérieures ». Cet article XIII du traité d'Utrecht, confirmé par le traité de Versailles (1783), avait réservé à nos seuls nationaux non seulement le monopole de la pêche dans les eaux occidentales de Terre-Neuve, mais encore le monopole des établissements sur la côte occidentale, sur ce Rivage Français, *French Shore*, où seuls nous avions le droit de sécher le poisson, sans pouvoir, d'ailleurs, nous livrer à aucune autre exploitation permanente ou temporaire. On sait quelles disputes constantes mirent aux prises Français, Anglais et Terreneuviens sur ce *French Shore* :

Malgré les précautions prises, dit la *Dépêche aux Ambassadeurs*, on peut dire qu'au cours du siècle dernier il ne s'est pas passé d'année où l'exercice de notre privilège n'ait été la cause de réclamations ou d'incidents. La population de Terre-Neuve, qui comptait, à peine, à l'origine, 4 à 5 000 âmes, s'est accrue progressivement jusqu'à 210 000 habitants. Dans le désir de ceux-ci de développer les ressources de leur île, le French Shore leur apparaissait comme fermé à tout progrès; ils ne pouvaient tirer parti d'une région dans laquelle ils espéraient trouver des mines

et des terres favorables à l'agriculture, et que nous-mêmes ne pouvions utiliser. C'est ainsi que grandit un mouvement d'opinion hostile à notre privilège. La pression irrésistible des nécessités de l'existence, sous un climat déshérité, vint ébranler chaque jour davantage les barrières des servitudes anciennes, et, malgré nos réclamations incessantes, les habitants de l'île s'établirent peu à peu sur une partie du littoral convoité.

Le maintien de nos privilèges sur le *French Shore* était une grave atteinte aux intérêts de Terre-Neuve et ce dommage d'autrui était de jour en jour moins compensé par les bénéfices que nous en pouvions retirer nous-mêmes :

Notre résistance à ces envahissements devenait d'autant plus malaisée, qu'en même temps que l'île voyait croître sa population et ses besoins, le nombre de nos pêcheurs fréquentant le French Shore diminuait d'année en année. Du chiffre de 10 000 qu'il atteignait dans le milieu du siècle dernier, il descendait à 4 ou 500 à peine pour tomber même, l'année dernière, à 238. En faveur de ces rares équipages et pour les quelques semaines consacrées par eux chaque année à la pêche dans ces parages, les habitants du pays se voyaient interdire l'accès et la jouissance de près de la moitié du périmètre de l'île.

Comme le dit encore la *Dépêche*, les stipulations du traité d'Utrecht n'ont plus aucune raison d'être aujourd'hui. En ces temps lointains, le séchage du poisson ne pouvait se faire que sur la côte, et sur la côte la plus proche. On ignorait les moyens que nous avons aujourd'hui pour conserver le poisson quelque temps; en outre, le *French Shore* était alors la grande région de pêche : l'usage du *French Shore*

nous était donc nécessaire; le monopole du *French Shore* nous était d'un grand profit. Aujourd'hui, le poisson semble avoir changé d'habitudes : c'est, non plus cette côte occidentale du *French Shore* qu'il fréquente, mais l'autre façade de Terre-Neuve, les parages orientaux du Grand Banc. Et le séchage du poisson ne nécessite plus de débarquement ni d'installation à la côte terreneuvienne : il se fait soit à bord des navires, soit dans nos îles de Saint-Pierre et Miquelon, soit même, grâce à la rapidité des communications, en France.

Gênés par notre improductif monopole, les Terreneuviens mettaient leur ingéniosité et leur point d'honneur à entraver, dans le reste de leurs eaux, notre pêche à la morue qui est notre intérêt principal en ces régions; facilement ils nous la rendaient impossible en refusant de nous vendre l'appât nécessaire, la boëtte.

C'est cet état de choses, impatiemment supporté, qui fit repousser par le Parlement de Terre-Neuve les arrangements négociés entre les cabinets de Paris et de Londres en 1857 et en 1885, en vue de réaliser un compromis entre la rigueur des traités anciens et les exigences de la situation présente. Le dernier de ces accords contenait une stipulation, qui nous accordait la faculté de l'approvisionnement de la boëtte, c'est-à-dire du hareng, capelan, encornet, etc., nécessaire à la pêche de la morue : le Parlement de Saint-Jean rejeta l'arrangement. Dès l'année suivante, il vota même le *Bait act* dont l'objet était d'interdire la vente de la boëtte aux étrangers. Cette loi a cessé provisoirement d'être appliquée depuis 1893; mais le Parlement terreneuvien a établi en 1898 un impôt sur la vente

de la boëtte qu'à défaut de stipulation expresse on pouvait craindre de voir appliquer le long du *French Shore*.

Autre dispute : « Vous avez, nous disaient les Terreneuviens, le droit de pêcher et de préparer du poisson sur le *French Shore*. Mais vous y pêchez aussi et préparez des homards. Or, le homard n'est pas un *poisson*, c'est un *crustacé* ». Depuis 1890, Londres et Paris discutaient le point de savoir si le homard est un poisson et si nous avions le droit de *pêcher* ou si nous commettions l'abus de *prendre* des homards au long du *French Shore*.

En 1890, un *modus vivendi* intervint sur la base de l'état de choses existant au 1er juillet 1889. Cet arrangement, essentiellement provisoire et limité d'abord à la campagne de 1890, dut, faute de mieux, être renouvelé depuis lors, parfois à grand'peine. Il aurait suffi d'un refus du Parlement de Terre-Neuve pour susciter d'inextricables complications.

Dans cette situation, la nécessité s'imposait d'une façon pressante de chercher une solution définitive. Nos droits au *French Shore* se composaient de deux éléments : la pêche, c'est-à-dire l'usage des eaux territoriales, et le séchage du poisson, c'est-à-dire l'usage de la côte. Par son caractère exclusif, ce dernier principe était devenu insupportable aux habitants. Nous en consentons l'abandon. Par contre, notre droit de pêche dans les eaux territoriales reste intact.

L'article 2 de la *Convention* spécifie nettement le maintien de tous nos droits de pêche au *French Shore*, en égalité complète avec les habitants ou sujets britanniques; le homard et la boëtte ne nous sont plus contestés :

ART. 2. — La France conserve pour ses ressortissants, sur le pied d'égalité avec les sujets britanniques, le droit de pêche dans les eaux territoriales sur la côte de Terre-Neuve comprise entre le Cap Saint-Jean et le Cap Raye; ce droit s'exercera pendant la saison habituelle de pêche finissant pour tout le monde le 20 octobre de chaque année.

Les Français pourront donc y pêcher toute espèce de poisson, y compris la boëtte, ainsi que les crustacés. Ils pourront entrer dans tout port ou havre de cette côte et s'y procurer des approvisionnements ou de la boëtte et s'y abriter dans les mêmes conditions que les habitants de Terre-Neuve, en restant soumis aux règlements locaux.

Mais, dans l'intérêt de la pêche et de tous les pêcheurs, nous consentons d'avance à nous soumettre aux règlements que l'autorité locale jugera nécessaires pour empêcher la destruction des homards ou favoriser leur repeuplement : ces règlements devront nous être communiqués trois mois d'avance; dès maintenant, quelques définitions précises sont posées, qui écarteront les discussions inutiles[1]. Et

1. Le homard, dit la *Dépêche aux Ambassadeurs*, étant devenu de plus en plus rare par suite de la pêche intensive dont il est l'objet depuis quelques années, il a été convenu que des règlements généraux pourraient être édictés en vue de la prohibition de la pêche de ce crustacé, ou même d'autres poissons, pendant un temps déterminé. Ces règlements nous seront communiqués au moins trois mois avant leur entrée en vigueur. En vue de favoriser la reproduction, il a été stipulé que les engins de pêche fixes ne pourraient être utilisés sans la permission des autorités locales. Mais, afin de prévenir toute contestation à cet égard, nous avons prié le Gouvernement britannique de nous dire ce qu'il entendait exactement par engins fixes. Il résulte d'un échange de lettres entre notre Ambassadeur et le Principal Secrétaire d'État que, d'après la législation britannique, ces mots ne s'appliquent qu'à des établissements permanents.

pour clore sans récriminations cette querelle du *French Shore*, l'Angleterre, dont les sujets et ressortissants fondent de grands espoirs sur l'ouverture du rivage à leurs exploitations minières, l'Angleterre accepte le principe des indemnités à ceux de nos nationaux que le nouvel état des choses pourrait lèser :

Outre la pêche proprement dite, dit la *Dépêche*, nous avions au *French Shore* des intérêts dont il devait être tenu compte, ceux des propriétaires de sécheries et de homarderies qui se trouvent dépossédés par le fait de la mise en exploitation de la côte. Il y a été pourvu par l'article III de la Convention qui assure aux propriétaires de ces établissements, ainsi qu'aux marins employés par eux, une indemnité dont le chiffre sera déterminé par une commission d'officiers de marine français et anglais, avec recours éventuel à un surarbitre.

Sur cette question du *French Shore*, il semble que l'opinion unanime, aussi bien en France qu'en Angleterre et à Terre-Neuve, ait reconnu l'équité et l'utilité de ces diverses clauses. La *Dépêche aux Ambassadeurs* résume fort bien toute cette négociation :

On voit que, pour écarter des risques de conflits qui menaçaient de devenir inquiétants, nous ne faisons qu'abandonner des privilèges difficilement défendables et nullement nécessaires, en conservant l'essentiel, c'est-à-dire

Ainsi nos pêcheurs pourront continuer à faire usage des filets attachés à la côte pour la durée d'une pêche et qui ne constituent qu'un mode passager. Rien ne s'opposera non plus à ce qu'ils installent des casiers à homards, et la pêche de ce crustacé, qui nous avait été jadis contestée et avait donné lieu à de longs débats, se trouve définitivement admise en droit comme dans la pratique.

la pêche dans les eaux territoriales, et en mettant pour l'avenir hors de toute contestation possible un droit précieux, celui de pêcher librement, ou d'acheter sans entraves la boëtte sur toute l'étendue du *French Shore*.

Ce n'est pas à dire que la question de Terre-Neuve soit définitivement réglée, car Terre-Neuve n'est plus le *French Shore*, c'est à vrai dire le Grand Banc. Ici, pour le moment, nous n'avons aucune difficulté, et la *Dépêche aux Ambassadeurs* note avec raison que cette « pêche sur les Grands Bancs, qui est infiniment plus fructueuse et par suite plus recherchée, sera facilitée par la faculté qui nous est désormais garantie de nous approvisionner de boëtte sur toute l'étendue du *French Shore*. C'est précisément cette pêche au large que le gouvernement a toujours tenu à encourager comme une des plus utiles écoles de nos gens de mer et une préparation précieuse à l'entraînement naval ».

Mais dans quelle mesure cette pêche nous est-elle à tout jamais garantie? Dans quelle mesure, surtout, nous est-elle vraiment profitable?

Nous dépensons là-bas beaucoup d'argent et de vies humaines pour un très minime bénéfice pécuniaire : sommes-nous bien sûrs, du moins, que cette pêche au large reste encore aujourd'hui, avec nos marines nouvelles, « une des plus utiles écoles de nos gens de mer et une préparation précieuse à l'entraînement naval? »

C'est là, désormais, pour nous la question de Terre-Neuve. Elle vaudrait la peine d'être sérieu-

sement considérée. Mais le seul énoncé nous montre que ce n'est plus une question internationale : à nous seuls de calculer et de décider si vraiment nous devons poursuivre à Terre-Neuve des sacrifices d'hommes et d'argent, que peut-être ne justifient plus les besoins de notre mari e transformée.

Reste le point le plus délicat : l'Égypte. L'article premier de la *Déclaration* dit :

Le gouvernement de Sa Majesté Britannique déclare qu'il n'a pas l'intention de changer l'état politique de l'Égypte. De son côté, le gouvernement de la République Française déclare qu'il n'entravera pas l'action de l'Angleterre dans ce pays, en demandant qu'un terme soit fixé à l'occupation britannique, ou de toute autre manière, et qu'il donne son adhésion au projet de décret khédivial qui est annexé au présent Arrangement, et qui contient les garanties jugées nécessaires pour la sauvegarde des intérêts des porteurs de la dette égyptienne, mais à la condition qu'après sa mise en vigueur aucune modification n'y pourra être introduite sans l'assentiment des Puissances signataires de la convention de Londres de 1885.

Il est convenu que la Direction générale des Antiquités en Égypte continuera d'être, comme par le passé, confiée à un savant français.

Les écoles françaises en Égypte continueront à jouir de la même liberté que par le passé.

La *Dépêche aux Ambassadeurs* expose sans phrases, mais avec des chiffres, les principes qui ont dirigé notre Ministre en cette affaire : à l'heure présente, nous avons quatre sortes d'intérêts en Égypte : intérêts financiers, intérêts commerciaux, intérêts scientifiques, intérêts scolaires.

Il était facile de garantir les trois derniers. L'article premier de la *Déclaration*, on le voit, nous assure la direction des antiquités et le maintien de nos écoles. L'article IV (que j'ai cité déjà au sujet du Maroc) nous promet la « porte ouverte » en Égypte aussi longtemps que nous la tiendrons ouverte au Maroc; pour commencer, les deux gouvernements fixent une période de trente ans pendant laquelle, « également attachés au principe de la liberté commerciale tant en Égypte qu'au Maroc, ils déclarent qu'ils ne s'y prêteront à aucune inégalité, pas plus dans l'établissement des droits de douanes ou autres taxes que dans l'établissement des tarifs de transport par chemin de fer ».

Le problème financier était beaucoup plus complexe :

Une grande partie de la dette égyptienne, dit la *Dépêche aux Ambassadeurs*, est placée en France. Il s'agissait d'assurer à nos porteurs les plus larges garanties, tout en adaptant celles-ci aux conditions nouvelles résultant du relèvement financier de l'Égypte. Tout le monde connaît les origines du régime actuel : les prodigalités d'Ismaïl et ses énormes emprunts à gros intérêts (emprunts à 7 et même à 9 p. 100, avances contractées à 30 p. 100) ont, en quelques années, créé une dette de plus de deux milliards. Le crédit de l'Égypte fut bientôt ruiné. A la fin de 1874, le 7 p. 100 égyptien tombait à 54. En avril 1876, le gouvernement déclarait qu'il suspendait ses paiements.

C'est alors que, pour la sauvegarde des créanciers, fut créée la Caisse de la Dette. Des revenus spéciaux lui furent affectés. Mais les revenus ne suffisaient pas. La loi de 1880, qui fut l'œuvre de commissaires désignés par la France, l'Angleterre, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et l'Italie,

fixa les affectations spéciales des dettes, Privilégiée, Unifiée et Daïra Sanieh, abaissa à 4 p. 100 l'intérêt de l'Unifiée et régla à nouveau les attributions de la Caisse. L'Égypte était mise en tutelle : son gouvernement ne pouvait ni réduire les impôts affectés, ni contracter d'emprunt sans l'autorisation de la Caisse, et il ne pouvait dépenser librement que la somme qui lui était attribuée par les Puissances sur les recettes de l'État. En 1885, garantissant un emprunt de 225 millions, jugé nécessaire, les Puissances resserrèrent une dernière fois les liens qui restreignaient la liberté d'action du gouvernement égyptien.

Quand la surveillance anglaise se fut installée, tout changea comme à vue d'œil. Les budgets de recettes montèrent d'année en année. Cette dette égyptienne, qui semblait énorme, eut pour le service de ses intérêts des revenus de beaucoup supérieurs à ses besoins véritables. Il devint certain qu'avec l'appui de Londres, l'Égypte pourrait, quand elle le voudrait, — c'est-à-dire dès que ses tuteurs anglais en auraient le moindre désir, — rembourser toute sa dette ancienne, quitte à contracter un nouvel emprunt où les financiers anglais fourniraient l'argent demandé.

Or, ce remboursement de la dette égyptienne, nous n'avions aucun moyen de nous y opposer : « tout débiteur, comme dit la *Dépêche*, a toujours le droit de se libérer ». Et ce remboursement privait nos capitalistes et notre petite épargne d'un placement fort avantageux. Mais, surtout, il enlevait à notre gouvernement et aux autres Puissances leur dernier moyen de surveillance et d'intervention dans les affaires égyptiennes : seuls créanciers de l'Égypte

désormais, les Anglais pouvaient supprimer la Caisse de la Dette et les trois Administrations mixtes des Chemins de fer, de la Daïra-Sanieh et des Domaines. L'omnipotence anglaise serait pratiquement installée au Caire, sans que nous eussions pu tirer la moindre rémunération des droits que nous possédions là-bas.

La Déclaration et le Décret khédivial, qui y est annexé, ont pour premier effet de maintenir au taux actuel les rentes des créanciers de l'Égypte pendant quelques années encore. La Privilégiée sera remboursable au plus tôt en 1910. La dette Garantie, dont la plus grande partie paraît être placée en Angleterre, pourra, comme la Privilégiée, être remboursée en 1910. L'Unifiée, ne serait pas remboursée avant 1912. La Domaniale, conformément à un accord conclu en 1900, n'est pas remboursable avant 1915.

Pour la Daïra, dont la liquidation est près d'être achevée dans les conditions établies en 1890, aucune prolongation ne pouvait être stipulée. Mais ses sucreries et son réseau de chemins de fer ont été achetés par une grande Société française, qui a presque entièrement concentré dans ses mains la fabrication du sucre en Égypte. Le gouvernement français stipule la confirmation des avantages faits à cette Société.

J'avoue que ce premier résultat ne m'enthousiasme pas outre mesure. Ce n'est pas que je méconnaisse l'importance de nos intérêts financiers ni l'impérieux devoir pour notre diplomatie de les défendre. Je fus au contraire le premier à déplorer l'inertie — tran-

chons le mot : la désertion — de notre politique dans la récente affaire de Panama : s'il se fût trouvé à la tête de notre gouvernement un Ferry ou un Palmerston, si nos ministres des Finances ou des Affaires étrangères n'eussent pas reculé devant cette épithète de « panamiste », qui désormais ne rapportait que des insultes, ce n'est pas deux cents, mais trois ou quatre cents millions de francs que les États-Unis auraient dû rembourser à l'épargne française.

Mais à Panama il s'agissait de défendre un bien vraiment national, acquis par notre travail; il s'agissait de récupérer des sommes effectivement et utilement dépensées, — car, en laissant de côté les gaspillages et malversations, c'est à cinq ou six cents millions pour le moins qu'il fallait estimer le capital employé là-bas à des travaux effectifs et subsistants. — Et il s'agissait de sauver la fortune de notre petite épargne...

En Égypte, l'opération est un peu différente. Ramenée à ses lignes maîtresses, elle se présente comme la prolongation d'un emprunt onéreux que nous imposons au peuple égyptien, par l'intermédiaire de l'Angleterre. Le peuple égyptien pourrait nous rembourser aujourd'hui et, au lieu de payer à notre argent 4 p. 100 d'intérêt, il trouverait prêteur à 3, peut-être à 2 1/2 p. 100...

Quel que soit le bénéfice passager, apparent, que nous puissions retirer de cette opération, j'estime que la politique française ne devrait jamais être en quête de pareils pourboires. Dans le monde entier,

nous devrions toujours sauvegarder notre renom de protecteurs — et non d'exploiteurs — des faibles. Ce n'est pas une vaine sentimentalité qui me fait parler ainsi. Je suis bien sûr que, pour nous, cette politique d'honnêteté est la seule qui « paie », la seule qui nous ait donné et qui puisse nous assurer une clientèle.

Prenons garde que, dans cette Égypte, qui malgré tout nous est restée reconnaissante et fidèle, on n'exploite bientôt contre nous nos exigences d'aujourd'hui. Pour conserver à nos financiers pendant cinq ou six années encore un placement avantageux, nous risquons de perdre à jamais le dévouement, l'estime de ces clients qui devraient être les meilleurs correspondants de Marseille... Au moment où nous livrons l'Égypte à la tutelle anglaise, il eût été plus digne et plus habile en même temps de ne pas stipuler une « petite commission ».

Car il faut appeler les choses par leur nom : nous livrons l'Égypte à la tutelle anglaise. Que l'on puisse sans regret constater cet abandon; que l'on ne tourne pas les yeux avec mélancolie sur ce que l'Égypte était, il y a trente ans encore; que l'on n'imagine pas sans colère ce qu'elle devrait être aujourd'hui : je doute que personne parmi nous puisse avoir ce détachement des gloires nationales. C'est nous qui avons ressuscité l'Égypte : de Bonaparte à Lesseps, c'est nous qui lui avons rendu sa prospérité et son rôle mondial...

Si nous savions du moins comment au juste nous

l'avons perdue ! On a beau se dire que l'ignorance, la sottise et la lâcheté des politiciens sont presque sans mesure : on se prend encore à douter qu'elles puissent seules expliquer notre conduite de 1882; on se demande si, dans les mains habiles de nos adversaires, les Cornélius Herz et autres gens de couloirs parlementaires ne jouèrent pas un rôle aussi désastreux pour notre honneur que pour nos intérêts.

Mais c'est de 1882 que date, à vrai dire, cet abandon de l'Égypte. Si nous le ratifions aujourd'hui, c'est qu'une expérience de vingt années nous a clairement appris qu'il est des actes irréparables. Pendant dix ans, nous avons essayé les procédés diplomatiques (1882-1893); pendant cinq ans, nous avons pensé recourir à la manière forte (1893-1898); depuis cinq ans, nous n'avons plus — avec raison — songé qu'à tirer le meilleur parti de cette irrémédiable faute.

De 1882 à 1893, notre diplomatie fit les efforts les plus louables pour obtenir de l'Angleterre une promesse, puis un commencement d'évacuation. Récemment, un de nos anciens ministres des Affaires étrangères, M. Réné Goblet, résumait toute cette période de négociations[1] :

Nous n'avons pas à rappeler ici sur quels titres s'était fondée la situation occupée par la France en Égypte. De même, nous ne voulons pas insister sur les circonstances qui ont amené la diminution de notre influence lorsqu'en

1. *Revue Politique et Parlementaire*, 15 mai 1904, p. 230 et suiv.

1882 la Chambre repoussa la convention négociée avec l'Angleterre et qui conflait aux deux puissances, avec des forces égales, la garde du canal de Suez. Bien qu'elle se retirât de l'Égypte, la France, en raison de ses traditions, des sacrifices faits et des services rendus, conservait avec ce pays trop d'attaches pour que l'Angleterre, en s'installant comme puissance dominante au Caire, pût se dispenser de compter avec nous.

Le gouvernement anglais, après avoir triomphé de la révolte d'Arabi, avait déclaré que son intention n'était pas d'occuper indéfiniment le pays et qu'il en retirerait ses forces dès que le rétablissement de l'ordre, de la sécurité et de la régularité dans l'administration le lui permettrait. Tous les Cabinets anglais, conservateurs et libéraux, ont renouvelé les mêmes engagements. Il en est même qui ont fait de sérieux efforts pour les réaliser : en 1884, sous M. Gladstone, une convention, élaborée entre lord Granville et M. Waddington, consacrait la neutralisation de l'Égypte et fixait au 1er janvier 1888 la date de l'évacuation. Malheureusement, ce projet était lié à un arrangement financier qui ne put aboutir.

Deux ans plus tard, lord Salisbury déclarait à M. Waddington [1] : « On se trompe grandement chez vous, lorsqu'on croit que nous voulons rester indéfiniment en Égypte, nous ne cherchons que les moyens d'en sortir honorablement. Nous sommes décidés à évacuer; mais nous demanderons à l'Europe de fixer un terme pendant lequel nous aurions le droit de rentrer en Égypte, si de nouveaux désordres y éclataient. Il y aura nécessairement une période de transition à surveiller, avant que l'Égypte puisse être abandonnée à elle-même ».

A cette période de surveillance, le gouvernement français ne faisait pas d'objection en principe, pourvu que l'on commençât par fixer d'une façon précise la date de l'évacuation. C'est dans cette intention qu'à la fin de l'an-

1. Dépêche du 3 novembre 1886, M. Waddington à M. de Freycinet.

née 1886, sir H. Drummond Wolff était envoyé à Constantinople pour s'entendre directement avec la Porte au sujet de l'évacuation. Ces négociations aboutirent, en 1887, à un projet de convention qui fixait à trois années à partir de la signature la date du retrait des troupes anglaises. Mais la même convention prévoyait qu'en cas de dangers extérieurs ou intérieurs, le gouvernement britannique serait autorisé à envoyer des troupes en Égypte : le gouvernement anglais se réservait le droit de rentrer indéfiniment en Égypte après l'avoir évacuée, ce qui motiva l'opposition du gouvernement français et décida la Porte à refuser sa ratification...

Le rejet de cette Convention Drummond Wolff fut notre seconde erreur égyptienne : si l'Angleterre, une fois, eût évacué l'Égypte, elle n'y fût pas rentrée, en usant des droits fixés par la Convention Wolff, sans que nous pussions lui imposer notre concours : notre reculade de 1882 eût été réparée. Mais la politique du « tout ou rien » l'emporta. Nous voulions l'évacuation immédiate et définitive. L'Angleterre retira ses offres d'évacuation prochaine et conditionnelle. Pourtant les négociations continuèrent.

Mais bien des choses étaient changées ou changèrent de jour en jour dans les dispositions de l'Angleterre. A mesure que l'occupation se prolongeait, l'Égypte recouvrait sa merveilleuse prospérité, et tous les partis anglais, sauf quelques radicaux, s'accoutumaient à considérer ce riche domaine comme une acquisition définitive. La mort de Gordon à venger et la sécurité même de l'Égypte faisaient aussi un devoir à l'Angleterre de régler les affaires soudanaises, de reprendre Khartoum et d'abattre la

rébellion du Mahdi. Or, cette œuvre soudanaise coûtait de grands efforts et de grosses dépenses dont l'Angleterre voulait être payée; qui pouvait, qui devait payer, sinon l'Égypte?

Les négociations, continue M. R. Goblet, furent reprises à l'instigation de la Porte. Lord Salisbury répondit au début de 1890 qu'il considérait la convention Wolff comme un minimum; notre ministre des Affaires étrangères, M. Ribot, faisait savoir à la Porte « que tout projet concernant l'Égypte ne rencontrerait pas d'opposition de la part de la France si une clause limitait à un délai raisonnable la faculté pour les Anglais de rentrer en Égypte ».

A ce moment, le gouvernement anglais semblait moins disposé à tenir ses promesses. La majorité conservatrice l'encourageait dans cette voie en accusant l'opposition, notamment MM. Gladstone et Morley, d'avoir demandé l'évacuation de l'Égypte à bref délai; mais M. Morley se défendait d'avoir réclamé un changement subit et radical de la politique anglaise en Égypte. A la fin de la même année 1890, M. Gladstone revenu au pouvoir, déclarait qu'il avait toujours amèrement regretté l'échec des négociations de 1884. Mais son ministre des Affaires étrangères, lord Rosebery, dans une longue dépêche adressée le 16 février à lord Cromer, rappelait les conditions dans lesquelles l'Angleterre, par suite de l'abstention des autres puissances, avait assumé le contrôle en Égypte et concluait que dans les circonstances présentes il ne pouvait être question d'y renoncer. Et comme sir Charles Dilke rappelait à la Chambre des Communes l'engagement solennel contracté vis-à-vis des grandes puissances, M. Gladstone lui répondait « que le cabinet libéral, pas plus que celui qui l'avait précédé, ne niait les engagements pris, mais qu'il était impossible de fixer une date pour l'évacuation ».

Dans une dernière conversation entre M. Gladstone et M. Waddington, ce dernier déclarait que la France ne pourrait pas accepter sans modifications la Convention

Drummond Wolff en ce qui touchait le droit illimité pour l'Angleterre de rentrer en Égypte après l'avoir évacuée, tandis que, si ce droit était limité à un petit nombre d'années, il y aurait peut-être moyen de s'entendre. On voit que si le gouvernement anglais, tout en reconnaissant l'engagement pris par lui, en avait constamment ajourné l'exécution, la France, sous tous les ministères qui se sont succédé de 1882 à 1893, n'avait pas mis moins d'insistance à la réclamer. Là s'arrêtent, du moins à notre connaissance, les pourparlers engagés au sujet de l'évacuation. Dans les années qui ont suivi, le gouvernement français paraît avoir tenté de reprendre la question sous une autre forme par l'expédition qui a abouti à la déplorable aventure de Fachoda.

Cet exposé fort exact nous fait regretter que M. R. Goblet n'ait pas eu à sa disposition les dépêches et documents postérieurs à son passage aux affaires. Peut-être nous eût-il mis en état de juger équitablement et pleinement la politique qui, depuis 1894, nous conduisit à cette « déplorable aventure » de Fachoda. Car ce ne fut pas un accident, une rencontre imprévue qui nous mit en face des Anglais sur le haut Nil : ce fut un grand dessein, « la grande pensée » de quelques-uns de nos hommes d'État. Et ce dessein ne fut pas imposé par les circonstances ou par des nécessités inéluctables. On eut à choisir entre deux partis, avant d'adopter celui-là, et l'on put choisir en toute connaissance de cause.

A la fin de 1894, nos agents à Londres croyaient l'heure favorable à de nouvelles négociations. J'ai pu me procurer à ce sujet la copie — que j'ai lieu

de croire très fidèle — d'un rapport qui parvint au quai d'Orsay vers le début de 1895; il faut le mettre, je crois, sous les yeux du public pour effacer les dernières rancœurs que nous pourrions garder contre l'Angleterre; il montre que notre responsabilité dans cette « déplorable aventure » fut la plus grande, et il laisse entrevoir aussi quel fut peut-être en toute cette affaire égyptienne le rôle des financiers, dont la présente *Déclaration* défend si tenacement les intérêts :

A Londres, depuis l'échec de la Convention Drummond Wolff, la question d'Égypte était passée, si l'on peut dire, sous le régime du silence. Silence dangereux, équivoque, que les Anglais justifiaient vis-à-vis d'eux-mêmes par des arguments dont ils ne pouvaient nous faire part, et qui aggravaient par conséquent le malentendu entre les deux pays. Ils étaient convaincus qu'au fond nous ne tenions pas à l'évacuation. Les efforts par lesquels nous avions réussi à faire échouer à Constantinople leur projet de 1887, comme ceux que nous avions faits dans le même sens et avec le même succès en 1884, les avaient complètement égarés. Leur personnel gouvernemental ne savait plus ce que nous voulions; bien plus, quand survinrent les embarras si graves de notre politique intérieure de 1887 à 1890, on fut convaincu à Londres que les influences financières s'exerçaient, malgré notre gouvernement, sur la presse et sur l'opinion française et qu'elles agiraient toujours pour rendre impossible l'évacuation. On se croyait aux prises avec des récriminations et non avec de sincères revendications. On ajoutait que certaines influences étrangères exaspéraient savamment ces récriminations.

On en était donc arrivé à penser que ne pas parler de l'Égypte, c'était encore le meilleur moyen d'éviter la querelle, puisque la discussion ne pouvait aboutir. Telles étaient les dispositions du gouvernement conservateur : non pas de la rancune, mais du dépit, et un peu de décou-

ragement personnel de lord Salisbury qui aurait voulu vraiment en 1887 préparer l'évacuation et qui était resté froissé de voir son intention non seulement combattue, mais méconnue.

M. Gladstone, un instant, dans son fameux discours de Newcastle, fit naître en France l'espoir éphémère d'une reprise des négociations. Mais si les libéraux pouvaient désirer l'évacuation, la préparer même, elle ne pouvait être consommée que par un ministère solide, et celui de M. Gladstone ne l'était guère. Il comptait en outre un ministre des Affaires étrangères qui ne ressemblait pas à son prédécesseur lord Granville, et dont les dispositions pour la France passaient pour être peu favorables, un ministre alors plein d'autorité et d'avenir, lord Rosebery, le représentant du parti colonial et impérial, l'espoir des chauvins, l'homme de l'Angleterre de plus en plus grande, ministre si absolu, si jaloux de son pouvoir, qu'il n'admettait pas qu'on parlât de l'Égypte au chef même du gouvernement. On se rappelle l'étrange querelle qu'il fit à M. Waddington à ce sujet, si étrange qu'elle ne s'expliquait de la part d'un homme de cette valeur que par un parti pris bien arrêté de laisser dormir la question. On pouvait se dire aussi que l'influence du groupe des Rothschild et des porteurs de fonds égyptiens pouvait s'exercer plus naturellement sur lord Rosebery [1] que sur tout autre homme d'État anglais et lui représenter comme les manifestations de l'opinion française les mouvements de la Bourse à Paris.

Faiblesse, embarras ou calcul, le ministère Gladstone, après quelques vagues paroles, observa, lui aussi, le régime du silence, avec cette différence toutefois que les conservateurs l'avaient observé par un mélange d'amour-propre froissé et de découragement, tandis que les libéraux s'y résignaient à contre-cœur, par la volonté seule de leur ministre des Affaires étrangères, devenu bientôt leur chef. A l'exception du Premier Ministre, il n'est pas un seul des

1. Lord Rosebery a épousé Hannah Rothschild.

membres influents du cabinet Rosebery qui n'ait avoué ou qui n'ait même exprimé hautement son profond désir d'une entente avec la France et qui n'ait pas appelé de ses vœux l'évacuation de l'Égypte.

Mais l'opinion française, comme de juste, n'avait pas à tenir compte de ces dispositions, dont la presse anglaise, généralement aigre et maussade, ne lui donnait d'ailleurs pas même le soupçon. L'opinion française s'en tenait à la lecture des journaux anglais et aux faits : voyant les libéraux imiter le silence des conservateurs, elle pensait que, sous tous les gouvernements, les Anglais étaient de mauvaise foi et qu'ils n'avaient au fond qu'un désir : gagner du temps pour échapper à leurs engagements.

Il est incroyable que les Anglais aient pu pousser la maladresse, le manque de netteté au point d'en arriver là. C'est ainsi pourtant que, malgré eux, contrairement à leurs désirs, suivant leur tempérament qui est simple, dépourvu de souplesse, de dextérité, d'abandon, ils en sont arrivés là par un mélange de fausse honte, de dépit, d'ignorance. Dire encore aujourd'hui que les Anglais ne veulent pas évacuer l'Égypte, c'est vraiment trop facile; non, *ils ne savent pas*, voilà la vérité; ils ne savent pas comment s'en tirer. Aussi l'on peut imaginer leur état d'esprit en face du nôtre.

Cinglés continuellement dans tous nos journaux par des reproches qui leur paraissent injustifiés, — étant donné qu'ils ont tout fait pour que nous intervenions avec eux en 1882, — ils se sont roidis, butés devant nos accusations, et leur attitude, leur silence prolongé a fini par nous paraître non seulement de la mauvaise foi, mais du cynisme, et par provoquer dans toute la France une véritable réprobation, pour ne pas dire plus. Et cette indignation tout à coup a déterminé un courant nouveau en France, rouvert une source d'activité qui semblait tarie. Un désir général s'est éveillé dans notre pays, puisque l'Égypte avait été accaparée par l'Angleterre, de prendre ailleurs notre revanche. Notre désir de conquêtes lointaines s'est avivé d'un besoin de représailles.

C'est alors que les Anglais ont commencé de contempler avec stupeur ce qui est en partie leur faute, car leur grande erreur initiale, leur vraie faiblesse a été de douter de nous, eux aussi, parfois même de désespérer de nous. Ils ont vu, tout à coup, en quelques années, dans cette nation qu'on avait pu croire abattue par ses défaites et qui semblait vouloir à l'intérieur se déchirer, achever de se détruire elle-même, ils ont vu qu'une nouvelle croisade s'organisait. Les meilleurs éléments de notre jeunesse se sont levés pour aller en Afrique devancer les Anglais. On a cessé de sourire de « nos récriminations volontairement stériles » quand on a vu comme par enchantement se répandre dans tout le continent noir l'incomparable pléiade de nos explorateurs, depuis l'Algérie jusqu'au Congo, de l'océan Atlantique jusqu'aux approches du Nil. Le gouvernement anglais a découvert son erreur et entrecoupé de réflexions émues son beau silence : nos explorateurs ont fini par parler plus haut à ses oreilles que les financiers. L'impression générale de tous les Anglais intelligents, c'est aujourd'hui que les choses telles qu'elles étaient jusqu'à ces derniers temps ne peuvent pas durer davantage.

Mais l'Angleterre de 1894 avait une ambition ou un besoin qu'elle ne déguisait pas : elle avait commencé la reconquête du Soudan égyptien; à travers les anciennes provinces équatoriales de l'Égypte, elle comptait bien pousser jusqu'à la région des grands lacs et, au delà, atteindre à travers tout le Continent Noir ses possessions du Zambèze et de l'Afrique du sud, pour unir quelque jour les ports de la Méditerranée aux ports de l'Afrique australe par le chemin de fer du Cap au Caire qui devenait le rêve de ses impérialistes.

Un beau terrain de négociations nous était ouvert :

concédant aux Anglais dans l'Afrique orientale ce qui leur semblait indispensable à la réalisation de leur Transafricain, nous eussions facilement obtenu tout ce que nous eussions demandé dans l'Afrique occidentale, au Maroc, sur la Gambie et sur le Niger... Une autre politique prévalut : on résolut de couper la route anglaise du Cap au Caire par une barrière française qui unirait le golfe de Guinée à la mer Rouge, Libreville à Obock; Marchand se mit en route; les Anglais activèrent aussitôt leur marche soudanaise; les deux expéditions se coupèrent à Fachoda.

Il faudra bien que nous sachions un jour (le règlement des affaires éthiopiennes nous forcera d'y revenir) comment et par qui fut conçue cette expédition. Après l'échec, tous ont rejeté la faute sur le principal auteur, M. Hanotaux, ministre d'alors aux Affaires étrangères; mais il est trop évident qu'à lui seul un ministre n'eût pas engagé la France. Dans le gouvernement et dans le parlement, dans la presse et dans tout le pays, il eut des conseillers et des coadjuteurs qui, trop facilement aujourd'hui, oublient leurs réclamations et insistances. Il en est du moins qui se sont efforcés de réparer leur faute : ministre des Affaires étrangères aujourd'hui, c'est le ministre aux Colonies d'alors, M. Delcassé, qui signe nos accords franco-anglais...

Avant Fachoda, ces accords nous eussent été plus faciles et plus avantageux. A Fachoda, nous avons joué et perdu la folle partie dont l'Égypte était

l'enjeu : il nous faut être beaux joueurs et payer sans récriminations.

*
* *

Mettant nos acquisitions dans un plateau et nos concessions dans l'autre, il est des peseurs méticuleux qui voudraient nous dire si la balance est en parfait équilibre. Mais, confessant eux-mêmes qu'ils ont à peser des matières très différentes, ils semblent oublier qu'une tonne de charbon et dix grammes d'or peuvent avoir même valeur et que, suivant les besoins de chacun, un ruisselet d'eau pure a parfois plus de prix qu'une rivière de perles. Qui nous dira si l'Égypte que nous cédons n'était plus pour nous qu'une tonne de charbon? et si le Maroc doit ou ne doit pas être une tonne d'or? La seule expérience nous renseignera, je crois, sur l'équité de cet échange.

— Étrange marché! disent quelques ironistes : nous donnons à l'Angleterre l'Égypte qui ne nous appartient pas; elle nous cède le Maroc qui ne lui appartient pas davantage.

Les meilleures affaires se sont toujours traitées ainsi. Ce n'est pas une simple boutade que la définition célèbre : « Les affaires, c'est l'argent des autres ». Un psychologue en pourrait donner maintes raisons valables. Mais il est un exemple fameux que les historiens connaissent : jamais les papes, — qui furent les meilleurs diplomates de l'Europe depuis douze

siècles, — n'ont conclu d'autres marchés. Ils donnèrent à Charlemagne la couronne impériale qui ne leur appartenait pas : ils acceptèrent de lui Rome qui ne lui appartenait pas davantage. Donnant à François Ier et à Bonaparte la nomination des évêques, ils livrèrent à l'État français l'Église de France qui ne leur avait jamais appartenu, — et ils acquirent, par l'institution canonique des évêques, la domination spirituelle sur l'Église de France, dont ni François ni Bonaparte ne pouvaient disposer...

Souhaitons que les accords franco-anglais durent aussi longtemps que le pacte entre le Sacerdoce et l'Empire ou, seulement, nos Concordats.

— Mais l'Égypte, disent quelques autres, c'est un bien de tout repos : les Anglais l'acquièrent sans dépenses. Le Maroc, c'est un bien à conquérir, tout au moins à acquérir au prix de grands efforts et d'une coûteuse mise de fonds.

Il faudrait ne pas oublier ce que l'Égypte et son annexe indispensable, le Soudan égyptien, ont coûté à l'Angleterre : les Anglais y sont entrés en 1882; c'est en 1898 que Kitchener, par la prise de Khartoum, supprima le danger du mahdisme toujours menaçant. Montrons dans notre entreprise marocaine la même persévérance, la même fermeté de dessein, la même habileté d'exécution : avant seize ans, le Maroc sera aussi un bien de tout repos...

Et il faudrait ne pas oublier non plus que cette œuvre anglaise au Soudan fut un bienfait pour toutes les puissances africaines, pour nous en particulier

et, plus spécialement encore, pour notre œuvre future au Maroc : si le mahdisme était encore debout, l'Afrique musulmane nous causerait de telles inquiétudes et, peut-être, de tels embarras, que nous ne pourrions pas risquer au Maroc le sort de toute notre France africaine; du jour où nous mâterions la fantaisie chérifienne, notre Algérie et notre Tunisie ne connaîtraient pas le repos que nous sommes en droit d'escompter aujourd'hui...

Laissons de côté les discussions oiseuses et réjouissons-nous de ces accords comme d'une excellente affaire. Si nous avions pu gagner en outre toute la Gambie anglaise et Sierra Leone et la Nigeria, il se trouverait encore des coloniaux chagrins pour réclamer la lune. Les intérêts coloniaux me touchent. Les intérêts métropolitains me semblent d'une importance supérieure : sans prospérité métropolitaine, je ne vois pas comment porter le fardeau colonial. Or, faut-il rappeler que la prospérité de la France, sa vie économique tout entière est liée aux échanges avec le marché anglais?

En septembre 1902, l'admirable rapport de notre consul à Londres me permettait d'exposer les bénéfices toujours grandissants que nous tirons de ce marché. Le même consul nous donne aujourd'hui son rapport sur l'année 1903. Parcourez ce document et voyez ce que notre France industrielle et paysanne pourrait faire sur la place anglaise, si nous connaissions mieux les insatiables besoins de ce correspondant. Parcourez tous les rapports similaires de nos

consuls dans le Royaume-Uni : en Irlande même, voyez par l'exposé de notre consul à Dublin quelles grosses et faciles et fructueuses affaires nous pourrions obtenir[1]. Il ne nous manque que de savoir et de vouloir ; mais nous voudrions sans doute si nous savions seulement...

Et c'est là ce que nos diplomates doivent maintenant entreprendre : nous renseigner, nous faire savoir. Il faut reconnaître que, depuis quelques années, il en est qui y tâchent de tout leur zèle : il faudrait que ce zèle fût encouragé. Je considérerai ces accords franco-anglais comme une grande œuvre, le jour où ils auront leur vrai couronnement dans notre commerce assuré et amélioré, — doublé, si nos diplomates le veulent. Notre ambassadeur à Londres, qui vient d'accomplir une belle besogne politique, se rend compte exactement de ce qui lui reste à faire pour le commerce : le rapport de son consul est un programme ; il faut qu'on lui fournisse les moyens de l'exécuter. La politique coloniale, c'est bien ; la politique commerciale, c'est mieux...

Quel est le ministre, plein de sagesse, qui fera graver à la porte du quai d'Orsay le toast de notre spirituel attaché naval à Londres : « Je bois à l'Angleterre, à la plus ancienne, la plus proche, la plus riche, la plus fidèle de nos colonies ».

1. *Rapports commerciaux*, nos 351, 354 et 356.

IV

LES ACCORDS FRANCO-ESPAGNOLS

LA ROYAUTÉ ESPAGNOLE

Le roi et la nation. — L'Espagne vivante et le désert de Madrid. — La théocratie madrilène. — La révolution napoléonienne. — Roi, clergé, politiciens et généraux. — L'exploitation des colonies. — La perte de Cuba. — Bilbao et le réveil de l'Espagne. — Renaissance industrielle, commerciale et agricole. — La paresse et la corruption madrilènes. — Barcelone et la révolution. — Unité et fédéralisme.

Le 17 mai 1902, Alphonse XIII, fils posthume d'Alphonse XII, ayant atteint sa seizième année, fut déclaré majeur et roi : la régence de sa mère Marie-Christine prenait fin. Conduit par douze sénateurs et douze députés, le Roi parut devant les Cortès : « Je jure par Dieu et sur les saints Évangiles de garder la constitution et les lois : si je tiens mon serment, que Dieu me récompense; si j'y manque, que Dieu me punisse ». Conduit par deux cardinaux et trente évêques, le Roi s'en alla chanter un *Te Deum* dans l'église de Saint-François, le Panthéon de la catholique Espagne. Le 19 mai, conduit par la horde des maréchaux et des généraux, dont son royaume n'est

que trop bien pourvu, le Roi passa la revue des troupes. Enfin, le 21 mai, il présida la grande course de taureaux, la « course d'État », qui, seule, aux yeux de la populace madrilène, inaugure vraiment le nouveau règne.

Serment pour les politiciens; *Te Deum* pour les prêtres; revue pour les généraux; taureaux pour Madrid : désormais Alphonse XIII était en règle avec les quatre pouvoirs dont sa royauté n'est que la mandatrice. Et l'Espagne? et son peuple? Un supplément de la *Gazette Officielle* leur avait porté, avec la première proclamation du nouveau roi, de cordiales salutations et de belles promesses : « En recevant le pouvoir des mains de ma mère, j'envoie mon cordial salut au peuple espagnol.... Avec l'aide de Dieu, j'espère montrer à l'Espagne que je suis le premier Espagnol, non seulement par le rang, mais aussi par le dévouement à la patrie et par la poursuite de tout ce qui peut assurer son bonheur et sa grandeur dans la paix ».

Cette politesse un peu distante et ces messages un peu lointains traduisent bien l'état des rapports entre l'Espagne et sa royauté.

Car l'Espagne est fort éloignée de sa capitale et de son roi. Les statistiques et recensements mettent en lumière un fait qui domine toute la vie matérielle et mentale du royaume. Les plateaux des deux Castilles et la vallée de l'Èbre, qui occupent le centre du pays, sont presque déserts et déshabités. La vie n'abonde que sur le pourtour maritime de la péninsule. Les

régions qui ne touchent pas à la mer, les deux Castilles, la Navarre, l'Aragon, la Manche et l'Estremadoure, semblent frappées de sommeil léthargique et de mort. Toutes les régions maritimes, au contraire, agissent, travaillent, vivent.

Sur l'océan Atlantique, au nord, sur le détroit de Gibraltar et la Méditerranée, au sud et à l'est, c'est comme un collier de provinces riches et de villes prospères. Les provinces galiciennes, asturiennes et basques, andalouses, valenciennes et catalanes, bordent la mer de leurs grandes villes et de leurs bourgs étagés. Les trois quarts des grandes villes espagnoles, Barcelone (510 000 hab.), Valence (205 000 hab.), Séville (150 000 hab.), Malaga (125 000 hab.), Murcie (110 000 hab.), Carthagène, Grenade, Bilbao, Cadix, Jerez, Santander, Alicante, Almeria, Oviédo, la Corogne, etc., etc., jalonnent les rivages ou leurs premiers abords, et font à la péninsule un cercle de ports maritimes ou fluviaux.

Par leur superficie, ces provinces côtières représentent à peine les deux cinquièmes du royaume et, si l'on tient compte seulement de leurs terres cultivables, elles n'en représentent pas le cinquième, à cause des montagnes qui les encombrent. Mais, si l'on considère la population, leurs 11 millions d'habitants en font la moitié de beaucoup la plus forte et la plus active de l'Espagne : le royaume n'a que 18 millions d'habitants au total. Telle de ces régions côtières autour de Bilbao ou de Barcelone a 134 habitants par kilomètre carré : c'est dire qu'elle dépasse la

moyenne de la Grande-Bretagne elle-même (120 hab. par kilomètre carré) et qu'elle égale en densité nos départements les plus florissants de la Loire, du Pas-de-Calais et de la Seine-Inférieure. Dans l'ensemble, ces provinces maritimes, malgré leurs chaînes et croupes de montagnes presque inhabitables, ont 60 habitants par kilomètre carré : la France, en moyenne, n'en compte guère que 72.

Quittez la mer ou les frontières continentales; pénétrez dans l'intérieur du royaume : tout aussitôt la population se fait plus rare et, de la périphérie vers le centre, de la mer vers la capitale, villes, villages et fermes s'espacent de plus en plus.

Une première zone est encore à demi vivante : l'Aragon et la Vieille-Castille au nord, une moitié de l'Estremadoure à l'ouest et les pentes de la Sierra Moréna au sud gardent encore 30 à 35 habitants au kilomètre carré; deux grandes villes s'y sont construites au croisement des routes septentrionales, Saragosse (98 000 hab.) et Valladolid (68 000 hab.), et deux autres villes moins importantes font encore quelque figure dans les provinces du sud, Badajoz et Cordoue.

Puis il faut traverser une seconde zone presque déserte, morte : plateaux arides ou monts dénudés, landes incultes, steppes abandonnées à l'élevage des libres taureaux ou à la transhumance des moutons, les sept provinces qui entourent Madrid et qui sont le cœur même du royaume, Soria, Guadalajara, Téruel, Cuença, Albacéte, Ciudad-Réal et Cacerès, n'ont

pas seize habitants au kilomètre carré. C'est en ce désert que la monarchie castillane, ayant fait l'unité du royaume espagnol, planta sa capitale de Madrid.

*
* *

Pour la monarchie absolue des rois catholiques, Madrid était une capitale à souhait. Loin des ports commerçants, loin des villes ouvrières, loin des communes turbulentes, à l'écart des mouvements populaires et des discussions d'idées ou d'intérêts, l'absolutisme ne pouvait gagner à ce recul que plus de grandeur mystérieuse et de solidité : un roi demi-dieu, pour garder longtemps son tonnerre, doit éviter le coudoiement des foules.

Durant trois siècles, de Philippe II jusqu'à nos jours, l'Espagne respectueuse se laissa gouverner par les solitaires de Madrid, qui, d'ailleurs, comblaient tous ses désirs et toutes ses ambitions. Au dedans, le service de la religion et l'unité de la foi; au dehors, la conquête des Eldorados et l'exploitation des terres nouvelles : durant trois siècles, moine ou *conquistador*, l'Espagnol n'eut pas d'autre rêve ni d'autre besoin. Tour à tour serviteur ou maître de l'Inquisition, l'homme de Madrid pouvait donc, selon la formule d'Olivarès, disposer des corps puisqu'il abandonnait les âmes aux représentants de Dieu. Et possesseur, au delà des mers, d'un empire où jamais le soleil ne cessait d'éclairer les champs pailletés d'or, il pouvait aussi disposer des biens de son royaume,

puisque, au dehors, il ouvrait une carrière sans bornes et des trésors inépuisables aux coureurs de fortune.

Aussi, durant trois siècles, l'absolutisme madrilène put se maintenir et, par son fonctionnement même, se faire plus rigide et plus étroit. Une sorte de sélection systématique retrancha de l'Espagne tout ce qui n'aurait pas pu se prêter à l'obéissance passive : l'Inquisition brûla les hommes de tête et de libre esprit; les colonies enlevèrent les gens de cœur et de main; et l'Espagne fut de plus en plus apte à goûter le bonheur de son régime théocratique.

A Madrid, le roi et les prêtres; à la côte, les *conquistadores* et les marchands : entre les deux, le clergé régulier et séculier, la milice de Dieu qui était aussi la milice du roi et qui fournissait à Dieu ses évêques, ses prêtres et ses moines, au roi ses ministres, ses ambassadeurs, ses généraux, ses amiraux, ses policiers, tout son haut et bas personnel gouvernemental. Tant que l'Espagne garda son empire colonial, rien ne pouvait détruire cette machine bien équilibrée, dont les seules colonies faisaient les frais.

Maîtresse des Amériques et coupée du reste du monde par la mer ou les Pyrénées, l'Espagne eût pu vivre éternellement suivant son rêve. Mais un trouble-fête survint dans la personne de Napoléon[1], qui brusquement supprima le roi. Alors toute l'Espagne se leva pour réclamer son « Ferdinand

1. Il faut lire cette histoire politique de l'Espagne dans l'admirable volume de Ch. Seignobos, *Histoire politique de l'Europe contemporaine*, p. 269-300.

l'Idolâtré ». Le pays se couvrit de syndicats civils, *juntes*, et d'armées volontaires, *guerillas*, qui administrèrent le royaume ou guerroyèrent contre les Français impies au nom du maître légitime et sacrosaint.

Après six ans de luttes, l'Espagne vint à bout de Napoléon et retrouva son roi. Elle reprit en 1814 sa vie traditionnelle. La révolte du Mexique, du Pérou, de toute l'Amérique du Sud, en troubla quelque peu le rétablissement parfait. Le champ d'exploitation se trouva réduit des trois quarts pour les *conquistadores* et marchands de la côte. Pourtant les débris du gigantesque Empire pouvaient suffire à leurs besoins diminués, à leurs rêves rétrécis, à leur nombre décroissant : Cuba et les Philippines leur restaient, qui pendant tout le XIXe siècle travaillèrent encore pour l'entretien et la fortune de la métropole.

Mais les guerres napoléoniennes avaient laissé derrière elles, à l'intérieur du pays et dans la capitale même, à Madrid, des éléments de troubles ou des fauteurs de nouveautés qui, jadis, n'avaient pas leur place dans l'Espagne théocratique et qui désormais étaient de force à se tailler un rôle de premier plan dans l'Espagne restaurée. Contre Napoléon, la nation privée de son roi avait dû se choisir elle-même des chefs civils et militaires : en leur déléguant elle-même ses pouvoirs, elle n'avait nullement songé à empiéter sur l'absolutisme royal, dont elle se proclamait toujours l'humble et fidèle servante; mais en l'absence du roi et des mandataires de sa volonté, il

avait bien fallu que le peuple recourût à l'élection de ses chefs.

C'est malgré elle, à seule fin de défendre les droits de la royauté héréditaire, que l'Espagne avait dû s'éveiller à la vie politique des *juntes* et se plier à la libre discipline des *guerillas*. Par la seule force des choses, de *juntes* cantonales en *juntes* provinciales et centrales, elle avait fini par réunir tous ses chefs civils, tous ses politiciens, en une assemblée de *Cortès*; de bandes en régiments, elle avait aussi réuni ses *guerillas* en une armée nationale.

Après Napoléon, la royauté restaurée trouva donc à Madrid deux puissances nouvelles : les politiciens et les généraux. La nation ne les avait délégués que temporairement, pour tenir les intérêts du roi captif; mais, de leur propre force ou autorité, ils se maintinrent après le retour du roi. A côté du clergé qui jadis suffisait à traduire et à exécuter les volontés royales, la restauration fut donc obligée de faire à ces nouveaux venus une place dans ses conseils et dans ses fonctionnaires, une part dans son pouvoir et dans ses revenus. La vie politique, sinon de l'Espagne, du moins de Madrid, en fut entièrement modifiée.

Au cours des trois derniers siècles, en effet, Madrid ne dictait à l'Espagne que la volonté du roi, servante du pouvoir clérical. Au cours du XIXe siècle, Madrid devient la résidence de quatre puissances rivales, — roi, prêtres, politiciens et généraux, — qui, tour à tour unies ou brouillées, se partagèrent ou se dispu-

tèrent l'exploitation du royaume et les bénéfices matériels du gouvernement.

Durant soixante ans, de 1814 à 1876, chacune de ces quatre puissances rêva d'asservir les trois autres et chacune, à son heure, réussit à conquérir ou à capter le monopole. Royauté absolue de Ferdinand; gouvernement clérical d'Isabelle; dictatures militaires d'Espartero, de Narvaez, de Prim, de Serrano, etc.; républiques parlementaires de Pi y Margall, de Salmeron et de Castelar : l'Espagne connut tour à tour les quatre formes du gouvernement, que le triomphe temporaire de l'un des maîtres érigeait sur la faveur de la populace madrilène.

Mais aucune de ces formes exclusives ne pouvait longtemps durer : chacune succombait rapidement sous la coalition de ses trois rivaux évincés. La seule dictature militaire eût disposé de la force suffisante, si elle n'eût pas en elle-même contenu le germe de sa prompte mort : car, militaire, elle ne vivait que par l'armée, et, pouvoir d'un seul, elle avait aussitôt contre elle la majorité de l'armée conduite par les camarades et collègues du dictateur, par les généraux et maréchaux qui, ses égaux en grade, ne pouvaient pas longtemps supporter de n'être pas ses égaux en puissance.

Après soixante ans de révoltes, de révolutions et de guerres civiles, les quatre fermiers du pouvoir s'aperçurent un jour que leurs discordes ne ruinaient pas seulement la ferme commune et leurs revenus personnels : elles minaient encore les fonde-

ments mêmes de leur puissance, qui ne reposait que sur la patiente et indifférente résignation de l'Espagne. Or la nation semblait se réveiller : par la porte de Barcelone, elle laissait entrer les mots et les idées de l'Europe moderne; elle commençait à discuter la tyrannie madrilène; les provinces cantonalistes ou fédéralistes penchaient à la révolte contre leurs exploitants. Le péril était imminent : encore deux ou trois ans de guerres civiles, et l'Espagne réveillée pouvait un beau matin mettre tous les rivaux d'accord en les supprimant tous et en prenant elle-même la direction de ses propres affaires. L'alarme fut si chaude que nos quatre frères ennemis conclurent aussitôt la paix, en signant le pacte constitutionnel de 1876.

*
* *

Cette constitution de 1876, qui régit encore l'Espagne, a su faire à chacun sa part équitable. Roi, clergé, politiciens et généraux, chacun a son morceau du gâteau gouvernemental et, si depuis vingt-cinq ans ce partage fraternel s'est maintenu, c'est que (il faut rendre justice à l'habileté castillane) la part de chacun, mesurée sagement, avait été rigoureusement proportionnée à ses appétits et à ses préférences, comme à son travail effectif et à son utilité. Du pouvoir mis en commun, le roi a le titre, les politiciens l'apparence, les généraux la réalité, et le clergé les bénéfices : tous en vivent largement. Ce partage peut nous sembler

dérisoire : les parts du roi et des politiciens ne sont rien, à nos yeux, comparées aux parts du clergé et des généraux. En toute équité pourtant, roi et politiciens ne pouvaient pas, au partage initial, réclamer davantage et, à l'user d'ailleurs, ils ont reconnu de jour en jour que tous leurs goûts et tous leurs besoins en avaient reçu pleine satisfaction.

Pour la royauté d'abord, ni l'un ni l'autre des deux rois, que l'Espagne a eus depuis 1876, n'était d'âge ou d'humeur à réclamer un autre destin. En 1876, le seul titre royal recouvré (avec la liste civile, la vie et les honneurs qui l'accompagnent) était une fortune inespérée pour Alphonse XII, pour ce jeune homme de dix-neuf ans qui, du vivant de ses père et mère, recevait ainsi le trône, après avoir connu la dépendance et la vie parcimonieuse de l'exil : de l'argent, des soldats, du galon, des chasses, des plaisirs et des fêtes, Alphonse XII fit de sa courte royauté un si joyeux usage que, malgré son incontestable désir de servir la patrie, il n'eut par malheur ni le temps ni le besoin d'être vraiment le roi. Après lui, le titre seul suffisait encore à encombrer le berceau fragile de ce fils posthume, qu'un souffle de vie semblait à peine animer; gardienne du titre royal, la mère d'Alphonse XIII fut, pendant seize ans, trop anxieuse de faire vivre son fils, pour songer à le faire régner et à régner sous son nom.

Quant aux politiciens, il ne faudrait pas prêter à l'Espagne des choses ou des hommes qu'elle ne connaît pas. Jamais à Madrid la politique n'a été une lutte

de théories ou d'idées, et jamais le politicien espagnol n'a été un serviteur de principes ni même d'intérêts généraux.

Madrid a deux arènes, où, dès l'adolescence, rêvent d'entrer tous ceux qui, dans la péninsule, veulent vivre en artistes et gagner la renommée : son Parlement et sa *Plaza de Toros*. Ceux que leur force et leur agilité physiques désignent pour la noble carrière de *matadores* vont à l'une. Tous ceux qui se croient en tête quelque valeur ou quelque souplesse intellectuelle, vont à l'autre. Mais, dans toutes les deux, le métier reste le même. Jouer un grand rôle ou, faute de mieux, tenir les utilités; guetter l'occasion d'étaler sa faconde et sa prestance; quémander les bravos du public et éviter les sifflets; garder bellement sa place et porter galamment la veste, la cape ou l'épée de *torero* parlementaire; la course finie, recueillir la popularité et, en espèces sonnantes, le prix de son adresse : le politicien espagnol n'a jamais eu d'autre idéal.

Toute la troupe se recrute des mêmes hommes, dans les mêmes classes et dans les mêmes régions. Ce sont les grandes villes de toute la péninsule qui fournissent à Madrid, chacune son contingent d'avocats, de professeurs, de journalistes et d'anciens étudiants que l'habitude de la parole et le culte de la phrase ont dressés à ce jeu. Andalous ou Catalans, Basques ou Valenciens, entre eux les différences ethniques disparaissent sous le même badigeon de culture littéraire et juridique, et le parler académique

de Castille remplace dans toutes leurs bouches le patois du pays natal. La troupe est donc homogène.

A l'exemple des autres pays constitutionnels, cependant, et pour ne pas épuiser les forces des acteurs ni lasser la patience du public, la troupe madrilène s'est partagée en deux *quadrilles* qui, de l'étranger, ont emprunté les noms et livrées de *conservateurs* et de *libéraux*. Ces deux quadrilles se succèdent dans l'arène politique. Mais ne vous y trompez pas : sous l'apparence différente de leurs noms et de leurs costumes, tous ces politiciens se ressemblent et jouent la même pièce. En Europe, nous avons d'ordinaire deux troupes différentes — différentes d'origine, d'éducation, de langue même — qui tour à tour viennent offrir au public le spectacle de deux pièces très différentes aussi, la tragédie conservatrice et la comédie libérale. A Madrid, pièces, rôles, langue et jeu des acteurs, tout est presque invariable : libéraux ou conservateurs, il faut savoir quels sont les protagonistes en scène pour discerner une subtile variante dans leurs conceptions et pratiques du gouvernement. Un spectateur non prévenu, même quand l'un des chefs d'emploi, un Sagasta ou un Canovas del Castillo, prend la parole, serait incapable de dire lequel des deux quadrilles il a devant les yeux : ce n'est toujours que la même course espagnole, avec les mêmes feintes, les mêmes passes, les mêmes poses de bravoure et les mêmes prudentes esquivades, autour du même malheureux budget.

Il ne faut point outrer la sévérité. Ces politiciens

en somme gagnent honnêtement leur vie, en faisant tout ce qu'ils peuvent et tout ce qu'ils doivent. Car ils n'ont aucun autre pouvoir que de se représenter eux-mêmes, ni aucun autre devoir que de servir leurs propres intérêts. Ils ne sont pas les élus de l'Espagne ni les représentants de la nation. Ils ne sont pas même les mandataires d'une province, d'une ville ou simplement d'un comité. Si l'Espagne vote pour les élire, ce n'est que le ministère régnant qui les nomme. La nation n'a rien à voir dans ces scrutins, où Madrid a d'avance truqué les urnes : quand une ville ou une province ne prennent pas les armes pour imposer leur député, c'est le quadrille en scène qui recrute à son gré toute la troupe.

Aussi n'ayant derrière eux ni partis nationaux, ni comités locaux, ni convictions traditionnelles, ni intérêts particularistes, quel droit, quel titre pourraient avoir ces politiciens à parler au nom de la patrie, et quelle force leur permettrait de travailler au bien de la nation? Conscients de leur propre faiblesse, on comprend qu'ils aient dû se tenir satisfaits d'une constitution qui leur garantissait généreusement, avec de larges moyens d'existence, le libre et public exercice de leur art.

Mais, ayant reçu le monopole de la scène, les politiciens durent, en toute justice, abandonner à d'autres la régie des coulisses et le contrôle des recettes. Et, ici encore, il faut admirer l'équité de cette constitution : les généraux et les prêtres ont reçu d'elle tout ce qu'ils méritaient, tout ce qu'en justice ils devaient

avoir. Si leurs parts de profits nous semblent énormes, c'est qu'en réalité leur part de travail est considérable : c'est la police des prêtres qui assure encore la durée du régime; c'est la vaillance des généraux qui longtemps assura le pain quotidien de tous.

Car les prêtres ont raison de dire que, sans leur bon vouloir, sans l'appui de leurs évêques et de leur pape, cet édifice constitutionnel n'aurait pas tenu vingt-quatre heures. Madrid est sans cesse obligée de recourir à Rome pour mater les sursauts de la tradition théocratique. Des prêtres, il dépendrait de déchaîner demain dans la péninsule une nouvelle guerre carliste. Puisque le clergé daigne appuyer le trône constitutionnel, il est tout naturel qu'il en vive largement, comme il convient à des serviteurs indispensables. Les prêtres, d'ailleurs, ont été modérés dans leurs appétits. Ils ont bien voulu renoncer à leurs privilèges exclusifs d'autrefois : ils ont abandonné aux politiciens le ministère, les ambassades, la justice et les différentes administrations, aux généraux les commandements d'armée et les gouvernements de colonies.

S'ils se sont réservé le plus clair des richesses et, par l'éducation et la police intellectuelle du peuple, le plus gros de l'influence, ce n'est, en réalité, que pour remplir leur rôle constitutionnel. A défaut du sabre, comment tenir un peuple, sinon par la conscience et par l'argent? Il faut donc, pour le maintien du peuple sous la constitution, que les richesses du clergé croissent de jour en jour, par les legs,

dons, échanges et substitutions qu'il accepte, suggère ou impose, et il faut aussi que l'influence du clergé omnipotent surveille ou façonne les paroles et les écrits, les individus et les réunions, les vouloirs et les pensers de tout le royaume. Pour le maintien de la constitution, il faut qu'en fin de compte la puissance occulte ou manifeste des prêtres régisse toutes les affaires publiques et privées de la catholique Espagne.

Et quant aux généraux, comment refuser aussi la haute main à ces détenteurs de la force, qui pouvaient, du soir au matin, renverser le château de cartes et installer leur dictature? Comment surtout refuser leur juste salaire à ces glorieux héros, à ces pères du peuple et de la patrie, à ces sauveurs de l'Espagne, sans qui, depuis vingt-deux ans, la moitié du royaume serait morte de faim derrière ses comptoirs désertés? Car ces généraux n'étaient pas des oisifs, et nous touchons ici à la pièce maîtresse de tout l'engrenage. De 1876 à 1898, l'Espagne continuait de vivre de ses colonies. Filateurs, manufacturiers et industriels de Catalogne; cordonniers des Baléares; épiciers et importateurs de la Corogne et du Ferrol; marins, sauniers et trafiquants de Cadix, de Séville et de Santander; maraîchers de Valence et vignerons d'Andalousie : tous, sauf Bilbao, Huelva et Malaga, tiraient du marché colonial leurs plus clairs revenus; c'est le marché colonial qui nourrissait le commerce et l'industrie de presque toute la nation.

Par un système de douanes prohibitives, on empê-

chait les colonies de prendre aucun autre fournisseur que la mère patrie. C'est à la Corogne que les colonies devaient acheter leurs légumes, pommes de terre, oignons et pois. On les forçait d'acheter jusqu'à leur pain quotidien dans les ports espagnols, qui, important la farine étrangère (car l'Espagne ne peut même pas suffire à sa consommation personnelle[1]), la leur revendaient à des prix doublés : prenant sa part du bénéfice sous forme de droits de douane, l'État vint à tirer du blé importé l'un de ses plus forts revenus[2].

On forçait les Philippines de se vêtir à Barcelone et de se chausser à Mahon, afin qu'important aussi machines, matières et même manufactures étrangères, la Catalogne et les Baléares fissent payer leur travail

1. La culture espagnole est si peu soigneuse que 4 250 000 hectares ne lui donnent que 38 millions d'hectolitres de blé : l'Angleterre en produit 33 millions sur un million d'hectares. La consommation annuelle de l'Espagne est de 40 millions d'hectolitres : il faut donc, bon an mal an, une importation de deux millions d'hectolitres.

2. Cf. *Diplomatic and Consular Reports, Annual Series*, n° 2065. Valeur en millions de pesetas des douanes levées sur les principales importations espagnoles, avant la guerre de Cuba :

	1894	1895	1896	
	—	—	—	
Blés et grains.....	36,11	19,1	26,6	millions de pesetas
Pétrole.....	12,5	14,3	93,8	—
Morue.....	8	8,2	7,2	—

C'est à partir de 1869 que la douane du blé a commencé de fournir des revenus importants. De 1882 à 1890, les blés et farines paient les 10 p. 100 de la douane totale du royaume; de 1890 à 1894, ils montent à 19 p. 100; les années 1895 et 1896 sont déjà troublées par les premiers sursauts de Cuba; la douane du blé ne représente plus que 17 p. 100.

ou leur simple courtage par des surtaxes de 30, 40 et 50 p. 100 sur les produits similaires de l'étranger. Cuba devait acheter son riz aux cultivateurs de Valence (12 486 tonnes en 1897). Cuba produisait du sucre, et les terres voisines, du cacao : on empêchait les Cubains de fabriquer leur chocolat (denrée première dans la vie de tout Espagnol) pour réserver les bénéfices légitimes et frauduleux de cette fabrication aux villes de la Galice et des Asturies.

Or, les colonies n'eussent pas longtemps supporté cet inique régime; leurs révoltes sans cesse renouvelées eussent abouti à leur indépendance et à la ruine de l'industrie métropolitaine, si la bravoure des généraux madrilènes n'avait pas, à intervalles réguliers, terrorisé les mutins et rétabli à Manille et à la Havane l'ordre et l'exploitation régulière, par quelques belles tortures ou quelques grandes tueries.

C'est ce rôle utile, nécessaire, sauveur, des généraux espagnols dans la vie économique du pays, qui leur valut un rôle profitable et considéré dans sa vie politique. Madrid ne faisait que payer la dette de l'Espagne envers les Weyler, bourreaux de Cuba, ou les Polavieja, tourmenteurs des Philippines. Il était juste, il était constitutionnel, que l'influence d'un général sur le gouvernement de Madrid se mesurât à ses atrocités sur les dernières colonies du royaume.

Le système de 1876 reposait, en dernière analyse, sur ces atrocités. Car il est bien certain que l'Espagne n'eût pas toléré longtemps l'exploitation constitutionnelle de Madrid, si Madrid à son tour n'avait

pas imposé aux colonies l'exploitation commerciale de l'Espagne. Mais, pendant vingt-deux ans, grâce à ce système admirablement agencé, le syndicat du roi, des politiciens, des prêtres et des généraux obtint de la nation une obéissance passive, muette, en échange de la vie paresseuse et de la fortune qu'assuraient au commerce les tarifs coloniaux de prohibition[1].

Depuis 1898, par l'intervention des États-Unis, voici que la pièce maîtresse de cet engrenage est faussée : plus de colonies à exploiter et plus de révoltes à éteindre; que va devenir le rôle des généraux dans Madrid, et de Madrid dans l'Espagne? le pacte de 1876 entre les quatre fermiers, et le fermage même de nos quatre associés va-t-il se maintenir? un nouveau pouvoir, la nation, ne va-t-elle pas enfin prendre leur place?

1. Cf. *Diplomatic and Consular Reports*, *Annual Series*, n° 2065. Tableau du commerce espagnol en 1896 :

	Exportations.	Importations.	Total.
	—	—	—
	p. 100	p. 100	p. 100
France	28,1	22,2	25,4
Angleterre	26,9	20,6	23,9
Cuba	2,9	16,2	10 »
États-Unis	1,3	9,9	5,4
Portugal	4,2	4,8	4,5
Porto-Rico	4,6	3,8	4,2
Philippines	4,7	3,1	3,9
Part de chacune des provinces.			
Catalogne	25,1	41,2	32 »
Andalousie	28,1	13,4	20,9
Biscaye	11,6	14,5	12,8
Valence	14,3	7,7	12 »

*
* *

Le consul anglais [1] de Barcelone écrit en mai 1899 :

La guerre avec les États-Unis vient d'enlever à l'Espagne Cuba, Porto-Rico et les Philippines. Voici quelques remarques et des statistiques qui, pour les relations commerciales de la péninsule, feront comprendre l'importance de ces pertes. Notre province de Catalogne subira les plus lourdes, Barcelone étant devenue le plus grand port d'exportation vers les colonies. Car le tarif douanier de 1892 avait élevé les droits sur les produits manufacturés à un taux qui, pratiquement, donnait le monopole colonial aux industries métropolitaines. D'où l'énorme développement de l'industrie, l'accroissement en nombre et en métiers des usines, et la rapide progression de la richesse dans notre province de Catalogne. Les maisons étrangères, qui jadis avaient une clientèle dans les colonies espagnoles, ne purent la conserver qu'en venant fonder usines et comptoirs dans la péninsule ou en ne se faisant plus que les commissionnaires de fabriques catalanes. De 1894 à 1896, les exportations espagnoles vers les colonies se chiffrèrent comme il suit :

Exportations de l'Espagne dans ses colonies
(*en millions de pesetas*).

	Cuba.	Porto-Rico.	Philippines.	Total.
1894.....	115,4	28,5	28,5	172,6
1895.....	119,8	27,2	25,5	172,6
1896.....	134,4	37,6	38,3	210,4
TOTAL..	369,7	93,4	92,5	555 »

Dans ces exportations, les matières premières ne figurent annuellement que pour une somme minime : un million de pesetas à peine. Ce sont les produits manufacturés

1. *Diplomatic and Consular Reports, Annual Series*, n° 2309.

(146 millions) et les vivres (63 millions) qui forment la masse. Les importations coloniales en Espagne venaient ajouter, à ces bénéfices de l'exportation, les bénéfices du fret et les retours d'argent. Le total de ces frets coloniaux, durant les trois années dernières, dépassa en moyenne dix millions de pesetas, auxquels il faut ajouter encore les passages de voyageurs et d'émigrants, soit environ vingt-trois millions de pesetas par an.

Durant les trois années dernières, le total des exportations espagnoles s'éleva à deux milliards trois cents millions de pesetas; par suite, la moyenne annuelle fut de sept cent soixante-quatorze millions pour tout le commerce d'exportation du royaume. Or il faut dans ce total attribuer aux colonies cinq cent cinquante ou soixante millions, soit une moyenne annuelle de cent quatre-vingt-cinq millions de pesetas : bon an mal an, les colonies auraient donc pris à la métropole environ 1/4 ou 23 p. 100 de ses exportations.

Ce chiffre de 23 p. 100 — presque le quart — est en lui-même important; mais il prend encore plus de valeur si l'on réfléchit que ces exportations espagnoles vers les colonies, étant de produits manufacturés, laissaient au commerce espagnol ses plus larges bénéfices : les autres exportations de l'Espagne vers l'étranger ne comprenaient que des matières premières, minerais et métaux bruts, vins et substances alimentaires [1] (car les vins espagnols, sauf de rares exceptions, ne sont que des matières

1. Cf. *Diplomatic and Consular Reports, Annual Series*, n° 2065. En 1896, voici le tableau des exportations espagnoles :

Vins ordinaires..	13,7	15 p. 100	Fruits frais.....	5,3	8,8 p. 100
— de liqueur..	1,3		— secs.....	3,5	
Espèces argent.....		14,3 —	Cotonnades.....		5,4 —
Minerais.....		10,6 —	Viandes et cuirs.....		4 » —
Métaux.....		9,6 —	Divers.....		32,3 —

premières entre les mains des Français, qui les mélangent, les coupent et les « travaillent »). Dans les bénéfices de l'Espagne, il fallait donc prévoir que la perte des colonies entraînerait un sérieux déficit...

Il n'en fut rien. La perte des colonies fut au contraire un grand bénéfice pour le royaume. Les consuls anglais de Cadix et de Barcelone écrivent en 1899[1] :

Dans l'estime publique, la perte des colonies devait porter un coup sensible au commerce de l'Espagne. Quelques gens avisés pourtant escomptaient cette perte comme un débarras et comme le signal d'une reprise générale des affaires dans tout le pays. Il semble que ces derniers avaient raison. Dans mon district consulaire, une surprenante activité a relevé toutes les entreprises industrielles, moins encore à Cadix qu'à Séville, Huelva, etc. Les seules recettes de la douane à Cadix suffiraient à montrer le progrès de l'année de 1899 sur les précédentes : 2,5 millions de pesetas en 1899, au lieu de 1,3 en 1898, 1,9 en 1897, et 2 en 1896.

En Catalogne, l'année 1899 a été de tous points satisfaisante : Barcelone, Tarrasa, Manresa, Sabadell, les manufactures de cotonnades ont travaillé sans arrêt et à des prix rémunérateurs; la consommation de coton brut a dépassé soixante-dix mille tonnes. Une excellente récolte avait, en 1898, rempli la bourse du paysan espagnol. Deux cent mille hommes rentrés des colonies touchèrent leur solde arriérée et eurent besoin de vêtements. Les manufactures de toile déclarent n'avoir jamais connu d'année plus productive.

La plupart des villes côtières de l'Espagne ont éprouvé le même regain d'activité : « A Malaga, tout

1. *Diplomatic and Consular Reports*, nos 2406 et 2460.

traduit au dehors le rapide accroissement de la prospérité, écrit en 1900 le consul anglais. Les signes les plus visibles sont le développement des industries locales et la mise en valeur de toutes les capacités agricoles ou minières de ce pays ». A la Corogne, à Santander, à Bilbao, le regain est encore plus sensible et, n'étant pas accidentel, il semble ne pas devoir être passager, car il sort de deux causes profondes et permanentes.

Les colonies donnaient sans doute à la métropole de faciles revenus. Mais, chaque année, pour leur défense et leur police, comme pour leur exploitation, elles lui enlevaient une centaine de milliers d'hommes vigoureux et entreprenants, émigrants ou soldats : toute la jeunesse et l'activité de l'Espagne coulaient vers Cuba et vers les Philippines. Et les capitaux espagnols coulaient aussi vers les placements coloniaux.

La perte des colonies a ramené vers la métropole des capitaux considérables (un consul américain estime à 500 millions de pesetas le chiffre de ces capitaux [1]) et de nombreux et laborieux jeunes gens [2] : se repliant sur elle-même, l'Espagne a découvert sou-

1. *Review of the World's Commerce*, 1900, p. 232.

2. *Diplomatic and Consular Reports, Annual Series*, n° 2245 Increased interest is now being taken in all mining questions in Spain, as it is being recognised at last that, if properly developed, the mineral wealth of the country can be turned to enormous advantage. The number of soldiers who have returned from foreign service and the reduced number of men now required for the army will ensure an increased number of labourers.

dain, — ce que durant l'antiquité et le moyen âge tout le monde savait, mais ce que depuis la Renaissance, depuis la découverte des Amériques, tout le monde et l'Espagne elle-même avaient oublié, — qu'elle pouvait être, qu'elle était la terre la plus riche, la mieux pourvue d'avantages naturels : « L'Espagne, disait le vieux Polybe deux siècles avant Jésus-Christ, n'est pas seulement riche, mais encore sous-riche, car les richesses de sa terre sont doublées des richesses du sous-sol, qui en font comme le coffre-fort royal de l'éternité ».

On peut dire qu'en 1898 l'Espagne, réveillée, s'est mise au travail[1]. Bilbao a pris la tête du mouvement.

Depuis longtemps, ses relations avec l'Angleterre et l'Europe industrielle préparaient Bilbao à ce rôle. Depuis 1861, ses mines de fer en faisaient le district le plus riche et le plus vivant de l'Espagne atlantique : les flottes minières du monde civilisé se donnaient rendez-vous dans sa rade, pour charger le fameux *rubio*, minerai inépuisable et presque pur, sans lequel les usines anglaises ou allemandes ne pourraient plus aujourd'hui soutenir la concurrence américaine. Bilbao, de 1861 à 1898, en a extrait plus de quatre-vingts millions de tonnes. Elle a dans ses mines des réserves pour quelque temps encore : cinquante-sept millions de tonnes, disent les experts,

1. Même quand je ne le dis pas expressément, tous les détails qui vont suivre sont empruntés : 1° aux rapports de Gaston Routier, délégué du Ministère français du Commerce; 2° aux *Rapports commerciaux* des agents français; 3° aux *Diplomatic and Consular Reports*, *Annual Series* et *Miscellaneous Series*.

alors que, bon an mal an, son extraction ne dépasse guère cinq millions.

Bilbao éprouve pourtant le besoin d'assurer l'avenir. Sur la périphérie maritime de la péninsule, elle a étendu ses entreprises, grâce aux capitaux asturiens qui, retour de Cuba, affluèrent vers elle, et grâce à la main-d'œuvre que la perte de Cuba faisait partout disponible. Sur toutes les côtes de l'Espagne, Bilbao a cherché des minerais semblables ou similaires aux siens, et partout elle en a trouvé. A ses portes d'abord, elle a rouvert les anciennes mines des Asturies et de la Galice; Santander, Gijon et la Corogne sont en passe de devenir de grandes places de commerce et de grands ports miniers :

La perte des Colonies a été une bénédiction déguisée, qui a ramené vers l'Espagne ses capitaux asturiens et cubains, et qui les a tournés vers les entreprises commerciales. On estime que 45 p. 100 des capitaux engagés à Cuba et Porto-Rico appartenaient aux gens des Asturies, qui les ont réalisés, rapportés chez eux, puis engagés à nouveau dans les entreprises locales de Gijon et d'Oviedo, sans parler des grandes Compagnies de navigation. C'est ainsi que se sont fondées les grandes banques de Gijon (capital : 10 millions) et d'Oviedo (capital : 15 millions), les sucreries de Viéra, Liérès, Villaviciosa et Pravia, les tissages de Gigon, etc. [1].

Santander [2], qui jadis vivait surtout du commerce colonial et de ses exportations de grains, de farine et de vin vers Cuba et Porto-Rico, ne peut plus avoir d'avenir que par

1. *Diplomatic and Consular Reports*, n° 2407.
2. *Diplomatic and Consular Reports*, *Annual Series*, n°s 2078, 2240, 2245 et 2598.

ses minerais. Mais les mines de fer se développent de jour en jour, et les exportations augmentent d'année en année

	1895	1896	1897	1898	1899	1900
Millions de tonnes....	260	301	402	413	648	688

La Corogne[1] a vu son commerce ruiné par la guerre cubaine : ses importations, sucres et café, lui venaient de Cuba; ses exportations, pommes de terre, oignons, légumes, etc., faisaient vivre tout le district agricole, et les montagnards y gagnaient aussi leur pain quotidien dans la fabrication des paniers et emballages. La fabrication du chocolat surtout lui valait d'énormes bénéfices : le chocolat était un gros article de l'exportation espagnole vers les colonies; il représentait en valeur 80 p. 100 de cette exportation. L'extraction et le commerce des minerais a pris dans toute la région la place des industries et commerces coloniaux.

La région est fort riche : près de Rivadeo, certaines veines contiennent 50 et 52 p. 100 de fer; telles autres vont jusqu'à 57 et 62 p. 100; les noms de lieu, *Herreria de Incio*, *Hospital de Incio*, etc., et les déblais montrent que ces mines furent jadis prospères; avec l'aide des ingénieurs allemands et des spéculateurs anglais, les capitalistes de Bilbao les rouvrent aujourd'hui. Les ports de la Corogne et de Vigo offrent au chargement des commodités et des sûretés admirables. La Corogne, surtout, est appelée à un grand avenir : je ne serais pas surpris de la voir un jour rivale de Bilbao même et le principal embarcadère minier du nord de l'Espagne.

Non contents de leurs rivages atlantiques, les gens de Bilbao ont exploré toute l'Espagne :

1. *Diplomatic and Consular Reports*, *Annual Series*, 2061, 2216, 2407, 2586 et 2771.

Pendant l'année 1899, écrit le consul de Bilbao [1], la production espagnole de minerais de fer a augmenté de 30 p. 100. Non seulement le district de Bilbao-Santander est en rapide progression, mais le reste de l'Espagne a doublé ses rendements au cours des trois années dernières. Le littoral d'abord, puis l'intérieur ont été travaillés : Grenade, Jaen, Soria, Burgos, la Galice, Albacete et Cordoue ont de nombreuses mines en activité. Les provinces de Guadalajara, Leon et Téruel sont parcourues de prospecteurs. Voici la production approximative des minerais de fer espagnols :

	1898	1899
	Milliers de tonn	Milliers de tonnes.
Bilbao et Santander.....	5 850	7 568
Murcie.....	371	670
Almeria.....	409	538
Séville.....	383	319
TOTAL.....	7 013	9 095

Les gens de Bilbao et, derrière eux, les chercheurs et entrepreneurs de l'Europe ont exploré surtout les rivages et les abords de la Méditerranée espagnole : partout, à une courte proximité des ports ou jetées d'embarquement, ils ont découvert de riches minerais. Ces minerais méditerranéens n'étaient pas aussi purs que les produits basques ou galliciens; mais leur teneur en manganèse leur valait depuis longtemps une clientèle mondiale, et les Américains eux-mêmes en venaient prendre à Carthagène et à Porman des chargements considérables. Depuis 1898, la longue côte méditerranéenne entre Valence et Algésiras, a vu descendre des lignes de petits railways qui, prolongés d'un môle ou d'une simple jetée sur pilotis, viennent

1. *Diplomatic and Consular Reports, Annual Series,* n° 2445.

jeter dans la cale des vaisseaux les minerais de la région bordière. Porman, tout voisin de Carthagène, est le plus fréquenté de ces embarcadères; mais vingt autres, Adra, Aguilas, Garrucha, Carthagène, Mazarron, etc., le dépasseront quelque jour :

A Aguilas [1], les chargements de minerais de fer ont augmenté constamment depuis 1874, mais il est probable qu'après 1899 ils auront atteint un considérable maximum : de 41 000 tonnes en 1897, ils sont à 60 000 en 1898.... En 1899, une activité fébrile n'a pu satisfaire les demandes anglaises et françaises : 101 000 tonnes d'exportation.... En 1900, il a fallu construire un môle pour l'embarquement du minerai. Des compagnies anglaises viennent d'ouvrir des mines nouvelles dans le district voisin de Bacarès : l'exportation a dépassé 128 000 tonnes; on peut prédire qu'Aguilas va devenir l'un des grands ports miniers du royaume.

J'ai pris cet exemple d'Aguilas parce qu'il est le plus typique : ce port n'était, il y a huit ans, qu'une plage déserte; il sera dans dix ans un grand embarcadère vers l'Europe et l'Amérique. Et j'ai pris ce commerce des minerais de fer parce qu'il est et que, de jour en jour, il sera le plus important : le minerai de fer est le pain de l'industrie moderne; riche en fer, l'Espagne peut redevenir une grande puissance métallurgique, grâce à ses charbonnages, qu'une exploitation soigneuse rendrait bientôt prospères, mais que le déplorable état des routes et communications a jusqu'ici grevés de frais écrasants. Cinq

1. *Diplomatic and Consular Reports, Annual Series*, n°s 2112, 2289, 2420 et 2636.

provinces ont des houillères en activité. Les seules Asturies, voisines de la mer et de Bilbao, peuvent exploiter leur charbon avec profit : Bilbao, de ce côté encore, a trouvé des placements pour ses capitaux et des chargements pour ses flottes[1].

	1895	1896	1897	1898	1899
Asturies.....	1 008	1 122	1 257	1 542	1 604
Cordouo.....	277	306	316	320	381

Bien d'autres ports atlantiques et méditerranéens ont subi cette influence des Basques : Séville est le siège de compagnies anglaises; il s'y fonde aussi des compagnies de Bilbao pour l'exploitation des « ferrières » d'Aznalfarache ou de Cala, et Sanlucar doit son tonnage sans cesse augmenté à ces minerais de Séville. Et le commerce de bien d'autres minerais prêterait aux mêmes remarques. Les gîtes aurifères de la Galice[2], célèbres durant l'antiquité, ont vu revenir les *prospecteurs*. Huelva, le grand embarcadère du cuivre, et Carthagène, le port du plomb argentifère, ont subi la même poussée; ces métaux précieux ont attiré les capitaux européens en plus grande abondance encore que les capitaux espagnols :

L'importance d'Huelva[3] se développe d'année en année : bateaux anglais, scandinaves, allemands, italiens, autri-

1. Cf. *Diplomatic and Consular Reports*, *Annual Series*, n° 2065 : Production de charbon espagnol en milliers de tonnes.

2. *Diplomatic and Consular Reports*, *Miscellaneous Series*, n° 538 : Mining industry in Galicia.

3. *Diplomatic and Consular Reports*, *Annual Series*, n°s 2143, 2223, 2406, 2590 et 2780.

chiens, hollandais, etc., arrivent en plus grand nombre; en 1898, les seuls Allemands ont augmenté de 24, les Hollandais de 21. Le nombre des mines ouvertes et mises en communication par des railways avec la côte croît indéfiniment. Les États-Unis eux-mêmes augmentent leurs achats.... En 1899 des sommes énormes de capitaux anglais ont été placées dans les mines. Les compagnies de Tharsis et de Rio Tinto ont dû se construire de nouveaux môles et se pourvoir de grues à vapeur et de lampes électriques pour les chargements de nuit. Les pyrites de fer fournissent aussi des frets de plus en plus considérables. L'exportation de manganèse, d'autre part, a dépassé 148 000 tonnes : c'est le quart de la consommation mondiale.

Dans l'île de Minorque, une compagnie, *Cobres de Minorca*, se fonde au capital de 2 millions fournis par les gens de Bilbao pour l'exploitation des cuivres du mont Coro [1].

Et, de l'industrie, la contagion a gagné l'agriculture. Vignerons d'Andalousie, fruitiers de Malaga, maraîchers de Galice ou de Valence, laboureurs de Castille, toute l'Espagne des champs s'est remise au travail avec l'ardeur de la nécessité, et comme avec la joie d'une conscience plus tranquille :

C'est un spectacle vraiment curieux, écrit le consul de Séville [2], que l'effet produit sur l'Espagne par la perte de ses colonies. En ce qui concerne les intérêts de cette région, je n'hésite pas à dire que cette perte fut une bonne affaire. Pour l'ensemble du peuple espagnol, en effet, les colonies en ces années dernières ne représentaient plus qu'un énorme sacrifice d'argent et de vies humaines, si les tarifs protecteurs et les grasses sinécures remplissaient la poche

1. *Diplomatic and Consular Reports, Annual Series*, n° 2586.
2. *Id. ibid.*, n° 2223.

de quelques privilégiés. La suppression de ces tarifs n'empêchera pas, de longtemps encore, l'exportation espagnole vers les anciennes colonies des mêmes produits agricoles, fruits, huiles, olives, vins, pois chiches, aulx et oignons, etc. Car ces anciennes colonies sont habituées au régime de nourriture espagnol et elles ne produisent pas ces différents articles de consommation.

Les exportations de vivres vers les anciennes colonies[1] se sont donc maintenues pour le bénéfice de l'agriculture espagnole. Les exportations de primeurs vers l'étranger ont aussi commencé; les campagnes andalouses, en particulier, après avoir fourni Gibraltar, ont entrepris de fournir le marché de Londres. En même temps les tarifs douaniers, dressés désormais entre les colonies et l'ancienne métropole, ont supprimé les importations en sucre, tabac, etc., de Cuba et des Philippines : de ce chef encore, l'agriculture espagnole a largement profité.

L'Espagne offrait jadis un marché que les produits coloniaux encombraient. Ce marché se réserve aujourd'hui aux producteurs de la péninsule. Murcie a développé ses plantations de canne; les Castilles, l'Andalousie et la Galice ont entrepris, puis énormément accru leurs plantations de betteraves : les champs espagnols ont pu fournir le marché national de sucres indigènes. Pour le tabac, il en serait de

1. Cf. *Diplomatic and Consular Reports, Annual Series*, n° 2560. En 1899, les exportations espagnoles à Cuba sont montées à 12 millions (pesetas) pour les chaussures, 10 millions pour les alpargates, 5 millions pour le vin, 2 millions pour l'huile, et 17 millions pour les cotonnades.

même, n'étaient les monopoles et les entraves imposés par la rapacité des gens de Madrid : le droit exclusif de vente et de manufacture de tabac dans le royaume a été concédé à la Banque d'Espagne, et ce monopole de 1887 a été encore étendu et de vingt-cinq ans prolongé en 1896. La culture du tabac est ainsi interdite par la Banque aux trois quarts des provinces : vainement les gens de Séville et de Léon ont réclamé.

Comptez en outre que la renaissance du commerce a développé chez l'agriculteur espagnol des soucis que jadis il n'avait pas. Autrefois l'Espagne ne vendait que des produits bruts, vins, fruits, huiles, etc., à l'étranger; elle laissait les Italiens et les Français « travailler » ses huiles brutes ou ses vins grossiers; elle laissait les commissionnaires anglais choisir, encaisser et exporter ses raisins, oranges, limons, dattes et pommes. Le plus gros des bénéfices restait entre les mains de ses intermédiaires. Il semble que, depuis trois ans, l'Espagne veuille s'outiller et s'apprendre à fournir directement ses consommateurs selon leurs préférences ou selon leurs besoins.

Pour les vins en particulier, tant que la rupture commerciale entre la France et l'Italie et tant que la disette de nos vignes phylloxérées assuraient aux produits espagnols, vaille que vaille, un débouché presque insatiable, le vigneron espagnol ne cherchait que la quantité de la récolte et, par là même, avilissait le prix de sa marchandise. Aujourd'hui, nos besoins et nos achats en Espagne ont beaucoup

diminué. L'Espagne s'est mise en tête de ne plus produire seulement de gros vins de coupage : elle essaie de fabriquer des vins de table; elle veut surtout développer son commerce des vins de liqueur et des cognacs. Xérès[1] a fait venir une commission de médecins anglais pour leur prouver *de visu* l'excellence de ses produits absolument sains et naturels : elle voudrait détrôner en Angleterre le monopole du *porto* portugais.

Pour le commerce des fruits, pareilles tentatives de progrès et pareilles initiatives : « Nos produits espagnols, écrit un journal de Valence (cité par le consul américain Bartleman[2]), perdent de jour en jour leur clientèle étrangère, et, si nous ne voulons pas marcher avec le progrès, nos vins, nos huiles, nos fruits et nos légumes seront réduits à notre clientèle nationale. En 1900, malgré l'Exposition, la France a diminué chez nous ses achats : c'est la Californie qui nous a supplanté, non seulement à cause de ses prix moindres, mais surtout à cause de ses produits admirablement présentés. Les fruits américains, pommes, pêches et poires, atteignent Paris en meilleur état, après 6 000 milles de voyage, que les nôtres après 500. Nous ne pourrons lutter contre l'Amérique qu'en adoptant ses méthodes de culture, de récolte, d'emballage, de réfrigération, de rapide et sûr transport. La Castille était jadis le grenier de l'Europe. Nous avons assez vécu pour voir le blé américain lutter

1. *Diplomatic and Consular Reports, Annual Series*, n° 2223.
2. *Review of the World's Commerce*, 1901, p. 219.

contre nos produits sur notre propre marché, malgré d'énormes frets, droits de douane, etc., et un change de 35 p. 100. Vivrons-nous assez pour voir les oranges américaines sur le marché de Valence? »

*
* *

Bref, agriculture, industrie et commerce, de toute l'Espagne, on peut dire ce qu'un consul anglais écrivait dès 1899[1] :

Depuis la fin de la guerre américaine, il y a des signes indiscutables que les gens de Cadix ouvrent enfin les yeux. Cadix n'est plus la brillante cité commerciale d'autrefois; vivant sur cette glorieuse tradition, elle a laissé couler ses bénéfices aux marins d'autres ports plus énergiques et plus entreprenants. Après avoir eu le monopole des Amériques et des Indes Espagnoles, elle est tombée à un rang qui ne lui réserve qu'un sombre avenir. Il semble que cette ruine ait enfin réveillé son peuple, et que, sérieusement, elle soit disposée à chercher et à trouver ce qui doit lui rendre son ancien rôle et les profits auxquels sa situation et ses avantages naturels peuvent l'appeler.

*
* *

Mais, comme les gens de Cadix, toute l'Espagne n'a pas tardé à s'apercevoir que ses efforts étaient contrariés, annihilés, par la tyrannie madrilène. L'ignorance, la paresse, la malhonnêteté et le gaspillage de Madrid sont des obstacles insurmontables ou des

1. *Diplomatic and Consular Reports, Annual Series*, n° 2223.

drawbacks vraiment trop lourds. Tant que l'entreprise espagnole a pu se limiter à la région côtière, elle n'a que médiocrement souffert de cette incurie et de cette rapacité. La mer du moins échappait à l'absolu contrôle de Madrid. Les gens de Bilbao, doublant et triplant leurs flottes, assuraient le cabotage entre les ports indigènes, et l'exportation vers l'étranger. C'est toute une flotte marchande que les capitalistes de Bilbao ont, depuis cinq ans, rendue à l'Espagne par leurs achats de navires : dans la seule année de 1899, Bilbao a fait venir d'Angleterre soixante et un vapeurs, d'un tonnage total de 130 000 tonnes[1].

Mais, dès les quais de ses ports, l'entreprise espagnole luttait déjà contre le douanier, le gabelou, le peseur et le contrôleur gouvernementaux, et, quand elle voulut pénétrer vers l'intérieur du pays, elle trouva les routes impraticables ou barrées d'une armée de parasites et de pillards. Il faudrait un volume pour résumer les principaux chapitres de

1. *Diplomatic and Consular Reports, Annual Series*, n°s 2407 et 2445 : les Espagnols ont monopolisé à leur profit le commerce des transports avec l'Angleterre et le Continent. Ils comptent étendre leurs opérations jusqu'à la Baltique (pour leurs bois) et jusqu'à la mer Noire et au Danube (pour leurs grains). La ligne Meliton-Gonzalez vient d'acheter cinq bateaux de 1 500 à 2 000 tonnes pour ce dernier usage; les Compagnies de Gijon ont acquis pareillement trois nouveaux steamers pour le cabotage. La seule année 1899 a vu le lancement dans les seules Asturies de cinq nouvelles Compagnies de navigation au capital total de quarante millions de pesetas, et l'une d'elles, *Sindico Minera*, d'Aviles, a déjà acheté cinq vapeurs. Mais Bilbao tient toujours la tête : le tonnage de sa flotte dépasse 300 000 tonnes, soit la grande moitié du tonnage de toute la flotte marchande du royaume.

cette exploitation madrilène. En voici du moins quelques exemples.

Cadix voit son avenir dans son port qui, situé à l'extrémité méridionale de l'Europe et à l'entrée de la Méditerranée, devrait être le grand embarcadère et débarcadère des passagers européens vers l'Afrique et l'Amérique du Sud, et le port charbonnier des vapeurs atlantiques vers la Méditerranée. Il faudrait à Cadix un chemin de fer direct et des trains rapides vers Madrid et l'Europe pour les passagers, des entrepôts pour le charbon, mais, avant tout, des passes praticables et des quais. Elle ne peut rien obtenir : elle garde jusqu'en 1900 sa gare en bois, construite provisoirement il y a quarante années. Entre elle et Madrid, la ligne ferrée fait des retours et des détours que l'on pourrait abréger de 100 kilomètres par la construction de l'embranchement Puertollano-Cordoue. Cet embranchement est décidé depuis 1880; une des grandes Compagnies de Madrid s'en est chargée; elle devait l'avoir commencé avant 1888 et terminé avant 1892, sinon elle encourait la confiscation des 2 750 000 pesetas, qu'elle donnait en cautionnement sous intérêt de 6 p. 100 jusqu'en 1892. Elle n'a rien commencé. Les Chambres de commerce de toute l'Andalousie ont en vain protesté. La Compagnie avait trop grand bénéfice à ne pas établir ce raccourci.

Or, non seulement le gouvernement (les administrateurs ont fait les frais nécessaires) ne lui a pas retiré la concession, mais encore, après 1892, il a

continué de lui verser l'intérêt intégral de ce cautionnement, qu'il aurait dû confisquer [1].

Pareillement, Carthagène attend toujours les lignes directes qui la mettraient en contact avec les marchés agricoles de l'Andalousie et fourniraient ainsi de vivres abondants sa population de mineurs et d'ouvriers.... Alméria pourrait être l'un des ports de Grenade : le chemin de fer commencé depuis cinq ans ne réunit pas encore les deux villes; la compagnie a organisé un service de diligences.

A San Lucar, les bateaux paient les droits de port; mais la barre, jamais nettoyée, rend l'entrée presque impossible. A Huelva, un droit d'exportation sur le minerai de cuivre rend nécessaire l'envoi préalable, aux laboratoires officiels de Madrid, de tous les échantillons de minerais embarqués. A la Corogne, l'absence de routes et de lignes gouvernementales nécessite l'établissement de diligences automobiles. Dès 1834, l'ingénieur allemand W. Schultz prédisait aux mines de Lugo un merveilleux avenir : l'apathie ou la corruption gouvernementales ont empêché les routes d'arriver jusque-là. Un grand chemin de fer est depuis longtemps désiré et commencé entre Carrel et Pontevedra; mais un riche propriétaire, appuyé par le ministère, arrête les travaux à deux kilomètres du but.

Les côtes de Galice regorgent de poisson, qui trouverait un prix rémunérateur sur tous les marchés du royaume, car l'Espagnol vit de légumes et de marée,

1. *Diplomatic and Consular Reports, Annual Series*, n° 2592.

de *cocido* (bouillie de pois chiches) et de *bacalao* (morue), et la morue salée est l'une de ses principales importations. Mais la Galice ne peut pas obtenir la ligne directe et les trains rapides qui porteraient sa pêche à l'intérieur [1]. A Santander, le curage du port et le creusement du chenal ont été menés à bien par l'initiative locale; mais le gouvernement ne peut ou ne veut pas achever les cales sèches commencées depuis dix ans. La digue de Gijon ferait de ce port le meilleur refuge à l'entrée du tempêtueux golfe de Gascogne; Gijon deviendrait aussi un grand embarcadère de minerai à égale distance de toutes les mines asturiennes ; la digue, entreprise il y a vingt années, est toujours en pareil état d'inachèvement.

Il n'est pas un rapport consulaire qui ne mentionne cette incurie dans les travaux publics : « Le charbon d'Andalousie, écrit le consul d'Huelva, est de qualité inférieure. Pourtant il existe quelques bonnes mines, qui pourraient fournir à l'industrie, si elles étaient à portée de lignes ferrées ou simplement de routes. Mais quand il faut transporter la houille à dos de mulet, comment lutter dans les ports contre le charbon étranger, anglais surtout [2]? » Et si l'on voulait

1. Cf. *Diplomatic and Consular Reports, Annual Series*, nos 2289. Pendant longtemps, il en a été de même pour le poisson de la Méditerranée. Entre Alméria et Carthagène, le petit port de Garrucha avait une flotte et une population de pêcheurs, qui n'ont pu gagner leur vie qu'après la construction toute récente du chemin de fer de Grenade.

2. Cf. *Diplomatic and Consular Reports, Annual Series*, n° 2143.

étudier la justice, les finances et les monopoles!... Nous avons déjà vu le monopole des tabacs empêchant la culture andalouse. La loi de juin 1897 a donné le monopole des explosifs à une compagnie madrilène, qui s'est empressée de faire fermer toutes les fabriques de poudre, dynamite, etc., et qui a fait monter les vingt-cinq kilogrammes de dynamite de 42 à 75 pesetas, tout en ne fournissant encore que des qualités inférieures. L'*Union Minière* propose à l'État, s'il consent à supprimer ce monopole, de lui payer annuellement les trois millions de pesetas que ce monopole lui rapporte. Mais les spéculateurs de Madrid ont fait rejeter cette offre et continuent d'entraver ou de surcharger iniquement l'exploitation minière de la péninsule.

L'agriculture à son tour se plaint avec raison que les déserts de l'Espagne centrale ne puissent pas être défrichés, faute de routes et faute aussi d'encouragements qui tourneraient vers ces champs des Castilles la trop nombreuse émigration espagnole, dont profite à l'heure actuelle l'Algérie française. En Andalousie même, à quoi bon cultiver les régions éloignées de la côte, d'où l'on ne pourra pas exporter les produits? « Des milliers de paysans ne trouvent plus à gagner leur vie et vont chercher leur pain à l'étranger, pour le plus grand dommage de l'Andalousie : je suis sûr, ajoute un consul anglais, que nos jeunes compatriotes découvriraient à l'expérience que l'Espagne méridionale est une terre de colonisation ou de fermage et que leurs capitaux placés ici leur rap-

porteraient même plus que dans l'Amérique du sud[1]. »

Et l'Espagne tout entière a pu se croire, en 1898, à la veille de la famine par la folle administration de ces gens de Madrid : le prix du pain toujours augmenté fit éclater des émeutes populaires; il fallut enfin supprimer ou suspendre la douane du blé. Car l'Espagne, ne pouvant suffire à sa consommation de blé, a toujours dû recourir à l'importation. Quand elle avait le monopole colonial, elle trouvait juste et rationnel de rendre aux gens de Madrid, sous forme de douane, une partie des bénéfices que lui procurait l'alimentation de Cuba et des Philippines, Mais en janvier 1898, après la perte des colonies, quand nos gens de Madrid voulurent continuer leurs opérations douanières — droit de 10 à 50 pesetas par 100 kilogrammes de blé, de 10 à 30 pesetas par 100 kilogrammes de farine, — le blé monta à de tels prix qu'il fallut l'intervention publique contre les accapareurs. Madrid défendit alors pendant quatre mois (mai-août 1898) l'exportation des vivres, céréales, légumes, pommes de terre, etc. : pour apaiser le peuple des villes, on ruina le florissant commerce des maraîchers de la côte.

1. *Diplomatic and Consular Reports, Annual Series*, n° 2112.

*
* *

En fin de compte, cet admirable effort de l'Espagne régénérée risque d'échouer lamentablement contre l'ignorance ou la malhonnêteté de ses maîtres. Cet honnête pays (les consuls, tous ensemble, vantent l'honnêteté profonde du commerce espagnol au cours de la crise cubaine) se débat aux mains louches de Madrid. Mais voici, pour la première fois depuis quatre siècles, que l'Espagne semble avoir pris la résolution d'échapper à ses exploitants.

En 1898, la Chambre de Commerce de Séville décida de faire appel à toutes les Chambres de Commerce du royaume. Chaque année, depuis 1898, ces Chambres de Commerce se sont syndiquées en une sorte de concile national, — « Union nationale », disent elles, — qui, loin de Madrid, a tenu ses assises dans quelqu'une des glorieuses métropoles de jadis, Cadix, Saragosse, Valladolid[1]. En face de Madrid, il semble donc que la nation va relever la tête et que l'Espagne soit aujourd'hui à la veille des mêmes luttes sociales et économiques, qui, de l'Angleterre féodale de 1800, firent la grande Angleterre libérale de 1850.

1. Cf. *Diplomatic and Consular Reports, Annual Series*, n° 2245. A general Assembly of the spanish Chambers of Commerce was held at Saragossa (nov. 1898). Although it has as yet led to no practical result, the fact at all is a proof of the general anxiety among a large and influential portion of the nation to take immediate steps for the improvement of trade.

Mot pour mot, les Espagnols pourraient reprendre le programme des radicaux anglais de 1830 : *peace, reform and retranchment.*

1° *La paix*, c'est-à-dire l'abolition de cette exploitation militaire, qui a fait la honte et la ruine du pays, qui l'a chargé des crimes et des dettes de Cuba, et qui n'a pu lui épargner ni les misères ni les terreurs de la défaite : Cadix et la Corogne, pendant l'année 1898, n'ont pas vécu, s'attendant chaque jour au bombardement américain, et, sous cette menace, toutes les côtes de l'Espagne virent un exode des riches familles vers les premières villes de l'intérieur [1]. Il est temps d'en finir avec ce budget militaire qui n'a plus aucune raison d'absorber le quart des recettes publiques. L'Espagne n'a plus aujourd'hui de colonies à maîtriser; en Europe, aucun ennemi ne la menacera jamais : à quoi bon dépenser annuellement 154 millions pour la guerre, alors que la seule marine appelée à rendre des services ne coûte plus que 35 millions?

2° *La réforme*, c'est-à-dire le renversement de la tyrannie cléricale, la résurrection à la liberté, à la vérité, à la science, à l'esprit. Bilbao déjà sait, par expérience, que sa fortune actuelle est sortie tout entière de ses écoles d'ingénieurs, de marine et de commerce, et toute l'Espagne est en train de se convertir aux mêmes idées :

1. Cf. *Diplomatic and Consular Reports, Annual Series*, n° 2289 : The influx (à Grenade) of many families from the coast who sought a refuge when a general bombardment of the seaports by an American squadron was feared.

L'introduction d'usines et de comptoirs, écrit le consul anglais de Madrid[1], et les occasions de travail qui s'offrent maintenant à toute la main-d'œuvre un peu dégrossie, ont réveillé jusque dans les moindres villes de province le besoin d'instruction. Les districts ruraux eux-mêmes s'intéressent à l'enseignement, qui les met à même d'exiger de meilleurs salaires. C'est le manque d'instruction des petites villes et des bourgs qui arrête un peu le rapide progrès de la vie industrielle. L'agriculture aussi en est asservie à ses méthodes et outillages surannés. Le paysan illettré ne peut déchiffrer le moindre papier, manuel, journal ou réclame, qui lui ferait connaître les nouvelles machines, les nouveaux engrais, toutes les innovations destinées à décupler la production en diminuant le travail.... Dans le commerce des vins surtout, ajoute le consul de Tarragone, cette ignorance du paysan est une énorme cause de ruine.

3° L'*économie*, c'est-à-dire la suppression du gaspillage et du bavardage politiciens, l'économie de temps, de travail et d'argent : est-il vraiment bien utile de dépenser 40 millions pour le culte alors que l'instruction ne reçoit que 43 millions? Les Chambres de Commerce ont appris, par l'administration de leurs ports et marchés, de quelle importance vitale est, en un budget bien étudié, l'équilibre réel des recettes et des dépenses; elles ont éprouvé surtout de quelles surtaxes grevait leurs échanges cette incurie des politiciens qui, follement, ont livré le crédit et les gains du royaume à cette Banque d'Espagne dont les spéculations avaient fait monter et maintenu le change à 35 et 40 p. 100.

1. *Diplomatic and Consular Reports, Annual Series*, n° 2560.

Paix, réforme, économie, le commerce espagnol réclame ces trois points et il semble bien que la nation saura les obtenir. Ce programme national fut très nettement formulé dès novembre 1898 par le congrès des Chambres de Commerce à Saragosse :

1° Établissement et publication d'un budget public clair et exact;

2° Unification de la dette et réduction des intérêts;

3° Équilibre du budget obtenu par une réduction des dépenses;

4° Réduction des pensions;

5° Réduction des privilèges et billets de la Banque d'Espagne;

6° Révision et réduction des tarifs de transports;

7° Incompatibilité de tout mandat législatif avec la situation d'administrateur de banques, compagnies et sociétés à monopole public.

Ce programme national aura sans doute contre lui trois des maîtres de Madrid, aux revenus desquels il porterait un coup trop rude. Prêtres, politiciens et généraux n'ont aucun penchant à ces mesures d'honnêteté et de sagesse. Ce n'est pas que ces bons bergers ne sentent pas venir la révolte du troupeau : depuis trois ans, chacun d'eux a rivalisé de zèle pour rejeter la faute sur autrui et sauver son propre pouvoir. On a entendu les généraux, par la bouche d'un Weyler, se proclamer les champions de l'industrie et du travail contre l'inertie et le gaspillage parlementaires. Les prêtres, en maints endroits, on fait cause commune avec les revendications particularistes. Les

politiciens ont dénoncé l'exploitation et, comme on dit outre-Pyrénées, la lèpre cléricale : profitant du mouvement d'opinion que la pièce anticléricale de M. Gaidoz, *Electra*, a soulevé dans toute l'Espagne, M. Canalejas promenait de ville en ville ses prédications laïques et réformatrices.

L'Espagne connaît la juste valeur de ces apparentes disputes. Elle sait que tous ces gens de Madrid resteront ligués contre ses intérêts. « Le temps est passé, dit l'Union Nationale en son premier manifeste, de la confiance aux pouvoirs publics. » Et elle nomme un comité permanent chargé de mener à effet les résolutions et désirs du commerce et de l'industrie. Et elle organise une grève des contribuables qui arrache aux gens de Madrid des promesses de décentralisation (mars 1899).

Mais le roi? Les premières paroles d'Alphonse XII avaient été : « Je ne cesserai jamais d'être un bon Espagnol, un bon catholique comme tous mes prédécesseurs et, comme un homme du siècle, un vrai libéral ». Il semble bien qu'Alphonse XIII doive être autre chose encore : le maître et tout à la fois le serviteur de la nation contre ceux qui l'exploitent.

Un roi vraiment national, c'est-à-dire honnête, travailleur et démocrate, aurait un si beau rôle en ce pays si bien pourvu, à cette heure décisive! Être le roi de l'Espagne et non plus le soliveau de Madrid! le chef de la nation et non plus le traitant du peuple? Si la fortune réservait à nos voisins un souverain de cette taille, les destinées de l'Espagne pourraient

encore éblouir le monde : car, placée sur toutes les grandes routes terrestres et maritimes du commerce futur, l'Espagne peut redevenir au siècle prochain une grande puissance.

Les choses espagnoles offrent toujours de terribles surprises : ce roi aura-t-il seulement le temps de devenir un homme? Au jour même de sa majorité légale, on a pu craindre pour sa vie, et Barcelone couve un feu terrible, car, seule de toute l'Espagne, Barcelone (avec ses dépendances naturelles, la Catalogne et les Baléares [1]) n'a pas eu à se réjouir longtemps de la perte des colonies. Ses exportations avaient constamment progressé depuis 1886. La moyenne annuelle avait été : de 1886 à 1890, 114 millions de *pesetas*; de 1890 à 1895, 162 millions; en 1896 et 1897; 170 et 176 millions. La chute en 1898 fut rapide, 147 millions, et en 1899 elle a continué, 136 millions. Cette baisse énorme, ajoute le consul français, est due uniquement à la perte des colonies; malgré l'égalité de traitement douanier concédé par les États-Unis, les produits espagnols lutteront difficilement à Cuba contre la concurrence américaine[2].

Pour 1901, le rapport du consul anglais est plus

1. Cf. *Diplomatic and Consular Reports, Annual Series*, n° 2110. The trouble in Cuba has almost ruined this island (Menorca). The manufacture of boots and shoes has been for a great many years the most important trade of Mahon and the other towns. These articles were largely exported, principally to Cuba, and the business yielded very fair profit and had a benificial effect on many different branches of trade.

2. *Rapports commerciaux*, n° 4. Cf. *Diplomatic and Consular Reports, Annual Series*, n° 2651.

pessimiste encore : « La perte des colonies produit maintenant tous ses résultats. Vers Cuba, Porto-Rico et les Philippines, les exportations de Barcelone étaient encore de 70 millions (pesetas) en 1899; elles sont tombées à 9 millions en 1900, à 1 800 000 pesetas en 1901. La Catalogne a pourtant augmenté ses achats de coton : elle a aujourd'hui une consommation annuelle de 300 000 balles. Elle a augmenté de même ses importations de charbon : 750 000 tonnes, dont 600 000 environ de charbon anglais. Elle cherche à étendre sa clientèle à l'intérieur même du royaume »[1].

Mais, à l'intérieur de l'Espagne, Barcelone n'a pas encore la clientèle suffisante pour remplacer les marchés coloniaux. Ses intérêts et ses désirs sont d'ailleurs forcément contraires à ceux des autres villes du royaume; l'Espagne du vin ou des métaux arrivera tôt ou tard à réclamer l'abaissement, la suppression peut-être, des tarifs douaniers : le libre-échange lui assurerait au dedans la vie au meilleur marché possible, et ouvrirait au dehors toutes les portes à ses propres produits. Barcelone a besoin, pour défendre son industrie, d'une pesante armure de protection et, pour défendre son commerce, elle réclame un port libre que le reste de l'Espagne ne veut pas lui concéder : « On a beaucoup parlé, écrit en 1902 le consul anglais, de ce port libre. Un rapport détaillé est parti pour Madrid, avec un plan dressé par la commission compétente. Mais, depuis, on a plus eu aucune nou-

1. *Diplomatic and Consular Reports, Annual Series,* n° 2856.

velle. Le drainage du delta de la Llobregat en serait la condition préliminaire et le chemin de fer de la Cerdagne en serait le complément obligatoire. Car de Barcelone à Ripoll et de Ripoll à Puycerda, pour redescendre par Ax vers Toulouse, ce chemin de fer, disent les importateurs de Barcelone, serait la voie ferrée la plus courte entre la Méditerranée et l'Océan. Barcelone sur la Méditerranée deviendrait le correspondant le plus direct de Bordeaux et de la Palice, qui gagneraient 60 ou 70 milles à ce trajet sur celui de Marseille[1] ». Mais, qu'il s'agisse du port libre ou du chemin de fer, les gens de Madrid ont bien peu cure des besoins de Barcelone.

Barcelone, peu à peu, se persuade qu'elle n'a rien à gagner et tout à perdre dans l'union espagnole. Travaillée depuis longtemps par les idées séparatistes de ses Catalans et par les idées révolutionnaires de ses socialistes et anarchistes; tyrannisée par les sociétés secrètes qui, brusquement au printemps de 1902, décrétèrent et imposèrent cette grève générale à laquelle personne aujourd'hui encore ne peut rien comprendre; ulcérée par les répressions brutales dont les généraux ou policiers de Madrid ensanglantèrent ses rues; dominée surtout par cette bastille de Mont-Juich qui, chaque jour, lui rappelle les tortures et pendaisons de centaines de patriotes : Barcelone est toute prête à la révolte, à la révolution; chaque année, elle fait un pas vers la sépara-

1. *Diplomatic and Consular Reports, Annual Series*, n° 2856.

tion; la guerre fédéraliste ne serait pas pour lui déplaire.

Or Barcelone jouit d'une grande influence sur la démocratie espagnole. La bourgeoisie des Chambres de Commerce peut, à coup sûr, ne pas désirer la suppression du gouvernement de Madrid ni de la royauté : la réforme administrative accomplie par un roi politique suffirait à contenter les désirs et les intérêts du bourgeois. Mais le peuple de la péninsule a toujours gardé le secret amour de ses *fueros* locaux, de son antique vie provinciale, et les projets de république fédéraliste ont partout des adhérents.

Cet incendie de Barcelone va-t-il éclater et détruire en quelques heures, avec les restes de l'antique royauté, les germes de la prospérité à peine reconquise? Quand il s'agit de la malchanceuse Espagne, il faut s'attendre au pire.

Vers la fin de 1869, au palais des Tuileries, la gouvernante des demoiselles d'Albe, nièces de l'impératrice Eugénie, faisait lire à ses élèves la correspondance de Mme de Maintenon. Il y était question de riches tapisseries, envoyées par Louis XIV à la famille d'Albe, à l'occasion du mariage de Berwick. Les petites princesses, qui n'avaient jamais vu ce cadeau du grand roi, interrogèrent leur tante, qui ne le connaissait pas davantage, mais qui le fit rechercher dans les demeures espagnoles de la noble maison. Dans l'un des châteaux de province, on finit par retrouver, non déclouées, les caisses venues de France au début du XVIIIe siècle; non déclouées, on les renvoya en France

à l'impératrice Eugénie. Ouvertes, elles livrèrent leurs tapisseries presque intactes, merveilleuses de beauté et de richesse. Elles furent portées à Saint-Cloud.... Six mois après, ces malheureuses tapisseries d'Espagne brûlaient dans le bombardement et l'incendie de 1871.

LA DÉCLARATION FRANCO-ESPAGNOLE

Une obscure déclaration. — Traité public et traité secret. — Le pain quotidien. — L'aventure coloniale. — Madrid et Londres. — Madrid et la Triplice. — Le travail national. — Les relations franco-espagnoles et la richesse de l'Espagne. — Ferme et usine espagnoles. — Les capitaux et la science. — Les *Congrès des Chambres de commerce.*

Le 6 octobre 1904, les gouvernements espagnol et français ont signé la déclaration suivante :

Le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de S. M. le Roi d'Espagne,

S'étant mis d'accord pour fixer l'étendue des droits et la garantie des intérêts qui résultent, pour la France, de ses possessions algériennes et, pour l'Espagne, de ses possessions sur la côte du Maroc,

Et le Gouvernement de S. M. le Roi d'Espagne ayant, en conséquence, donné son adhésion à la déclaration franco-anglaise du 8 avril 1904, relative au Maroc et à l'Égypte, dont communication lui avait été faite par le Gouvernement de la République française,

Déclarent qu'ils demeurent fermement attachés à l'intégrité de l'empire marocain sous la souveraineté du Sultan.

Je crois comprendre que les deux Gouvernements ont d'abord étalé une carte du Maroc et que chacun d'eux, montrant ce qu'il considérait comme une dépendance naturelle et nécessaire de ses possessions, l'un rifaines, l'autre algériennes, a dit : « Ceci est à moi, voici l'étendue de mes droits, et voici le tracé des frontières que je revendiquerai au jour du partage ». Puis les deux Gouvernements ont dressé une statistique des richesses et entreprises que chacun d'eux convoitait au Maroc, et chacun d'eux a dit à l'autre : « Voici la garantie de mes intérêts ».

Ainsi expliqué, ce début entraînerait une conclusion inévitable : « Je prends, tu prends, nous partageons ». Or, la déclaration conclut tout juste le contraire : « Nous maintenons l'intégrité de l'empire marocain : donc, nous n'établissons pas, ici une province espagnole, là une province française. Et nous maintenons la souveraineté du Sultan : donc, nous ne démembrons pas l'exploitation marocaine, et nos intérêts restent unis et solidaires ».

Pour éclairer sans doute le public, on le renvoie à la déclaration franco-anglaise, qui dit : « Il appartient à la France, notamment comme puissance limitrophe du Maroc, de veiller à la tranquillité de ce pays et de lui prêter son assistance pour toutes les réformes administratives, économiques, financières et militaires dont il a besoin ».

L'Espagne adhère à cette déclaration : elle nous abandonne donc le soin — et le profit — de *toutes* les réformes marocaines; nous devenons, de l'aveu des

Espagnols comme de l'aveu des Anglais, les seuls administrateurs, les seuls économes, les seuls financiers, les seuls officiers de l'empire chérifien. Comme l'Angleterre, l'Espagne « n'entravera pas l'action de la France à cet effet ». Avec l'Angleterre, l'Espagne devra nous « prêter l'appui de sa diplomatie pour l'exécution des clauses de la précédente déclaration ».

Les initiés prétendent, il est vrai, que cette déclaration publique n'est que l'enveloppe un peu nuageuse d'une grande pensée, clairement et lumineusement exposée dans un traité secret dont nos fils ou nos petits-fils verront le texte en même temps que les résultats. Pour une démocratie, que vaut un traité secret, signé par un ministre sans la ratification du Parlement? Il n'engage assurément que ce ministre, et le Gouvernement espagnol, qui connaît les principes élémentaires de notre droit public, ne peut pas avoir eu d'autre opinion.

Néanmoins, il faut bien croire à l'existence de ce traité secret, puisque des gens « considérables » laissent entendre qu'ils l'ont vu et qu'ils l'approuvent. *Le Temps* du 9 octobre nous a livré une conversation « où M. Eugène Étienne a trouvé très ingénieusement le moyen de nous renseigner, sans commettre d'indiscrétions » : ainsi parlent les *Questions Diplomatiques et Coloniales* du 16 octobre 1904, et ce m'est une occasion de recommander aux lecteurs cette excellente source de renseignements. Voici donc ce que nous révèle M. Étienne :

L'intégrité de l'empire marocain est proclamée : c'est parfait. L'Espagne adhère à l'accord franco-anglais : c'est parfait encore... Seulement, si nous avons obtenu cette précieuse adhésion de l'Espagne, c'est — relisez le texte — en *conséquence* de quelque chose. Ce quelque chose, c'est la fixation de « l'étendue des droits et des intérêts qui résultent pour l'Espagne de ses possessions sur la côte du Maroc »; en d'autres termes, ce sont les concessions que nous avons consenties et qui f nt l'objet d'un arrangement non public.

Quelles sont ces clauses secrètes? quels droits — évidemment nouveaux — avons-nous reconnus à l'Espagne?... Je ne peux, et vous le concevez, répondre que par une hypothèse... Je suppose que ces droits et ces intérêts espagnols sont d'ordre exclusivement économique. Politiquement, pas de doute possible : notre situation privilégiée aux côtés du Sultan est acquise, incontestable, et, comme le Sultan est et reste souverain de son empire et de l'intégralité de son empire, il est évident que notre privilège politique subsiste tout entier. Par contre, il est juste que l'Espagne bénéficie, en y prenant part dans les limites géographiquement définies, de l'effort économique qui va se développer sur notre initiative.

Tout un programme est à établir. Il y aura des ports à creuser, des ponts à édifier, des chemins de fer à construire. Il est naturel que, dans la région où elle a des intérêts, l'Espagne ait sa part de tout cela. Il est naturel que, dans les conseils d'administration qui seront constitués pour l'exploitation de toutes ces affaires, l'Espagne soit représentée... Voilà quel peut être, quel doit être, selon moi, le sens des clauses secrètes.

Du coup, cette déclaration franco-espagnole devient parfaitement claire. L'Espagne, qui manque de capitaux pour mettre en valeur ses propres richesses, va participer à notre effort économique sur le Maroc. L'Espagne, qui hésite à creuser les ports de Tarra-

gone et de Santander, demande à creuser les ports de Tanger et de Tétouan. L'Espagne, qui depuis vingt ans rêve un grand pont entre Cadix et la terre ferme sans pouvoir, faute d'argent, le réaliser, va jeter des ponts et des passerelles sur l'Oued Sebou. L'Espagne, qui nous prie de l'aider à percer les tunnels pyrénéens et catalans, va entreprendre seule les tunnels du Rif et de l'Atlas...

Faut-il nous demander de qui l'on se moque vraiment et douter, sinon de l'habileté, tout au moins de la bonne foi et du patriotisme des négociateurs espagnols? Je sais bien que, dans les conceptions coloniales, on néglige presque toujours ces règles d'arithmétique courante qui font que deux et deux font quatre, et ces préceptes d'économie bourgeoise, qui ordonnent de ne jamais engager ce que l'on n'a pas et de chercher sa vie dans le travail, non « dans les conseils d'administration qui seront constitués pour l'exploitation de toutes ces affaires ».

Mais, si les Espagnols, peuple et gouvernement, ont leurs défauts, il est certain que leur bonne foi et leur patriotisme restent intacts, et je doute qu'aucun autre peuple et aucun autre gouvernement aient depuis cinq ans donné tant de preuves de sagesse. Voyez ce qu'ils ont fait depuis la guerre de Cuba : peut-être comprendrez-vous ensuite leur politique et leurs déclarations dans cette affaire marocaine.

*
* *

Au lendemain de la guerre de Cuba, un grand problème se posa à l'Espagne, le plus angoissant, le plus vital des problèmes : la question du pain quotidien.

Depuis quatre siècles, l'Espagne vivait de ses possessions d'outre-mer. Jadis, elle en avait vécu royalement, impérialement, quand ses royaumes et fiefs d'Italie, de Flandre, des Amériques et des Indes lui faisaient un empire vingt fois plus grand que son territoire. Puis elle en vécut bourgeoisement, médiocrement, pauvrement enfin, quand lui restèrent les seules plantations de Cuba et des Philippines et les seuls nègres ou métis de ces îles toujours en demi-révolte.

Pauvres restes de la grandeur castillane! l'Espagne en vivota, de moins en moins riche, jusqu'à la fin du XIXe siècle. Elle négligeait ses propres terres et laissait le chardon envahir ou le mouton dévaster ses plaines. Elle abandonnait ses mines et ses chemins de fer aux ingénieurs étrangers, ses finances à la spéculation étrangère, son commerce aux navires et aux commissionnaires français, anglais et allemands. Elle n'exploitait que ses fiefs coloniaux, son commerce d'outre-mer, et toute son industrie n'allait qu'à fabriquer, pour l'usage de ses nègres et métis, quelques produits spéciaux ou, seulement, à transformer des matières et des manufactures, que lui fournissait l'Europe.

Son pain quotidien était la tranche léonine que, chaque jour, elle prélevait sur chaque miche coloniale. Et ce dernier mot n'est pas une métaphore : Cuba ne recevait son blé, sa farine, son pain, que de Santander ou de la Corogne, et ce blé, qui n'était pas produit par l'Espagne, mais qui venait à grands frais de la Russie ou des États-Unis, devait traverser les quais et entrepôts métropolitains, à seule fin de payer sa taxe ou sa commission au douanier et au minotier espagnol...

Cuba affranchie et les Philippines américanisées, comment allaient vivre les ci-devant hidalgos? Deux théories et deux partis se formèrent sur cette question inéluctable.

Les gens de Madrid, civils et militaires, moines et « royaux », politiciens et généraux, étaient entraînés depuis des siècles à la conquête et à l'exploitation coloniales, qui leur livraient en même temps l'Espagne pieds et poings liés. Ils ne pensèrent donc qu'à réparer la vieille machine et à l'installer sur un terrain nouveau.

L'Amérique et les deux Indes du levant et du couchant échappaient aux héritiers de Christophe Colomb; mais l'Afrique ne leur réservait-elle pas une revanche et un dédommagement? Sur le pourtour occidental du continent africain, de Melilla à Fernando-Po, la vieille Espagne avait planté quelques jalons, ménagé et gardé quelques ouvertures : l'Espagne nouvelle n'avait qu'à transporter ici tout son effort. Juste en face de Cadix, à quelques kilomètres,

Tanger pouvait livrer la porte de ce continent mystérieux, presque vierge encore, où cependant d'autres Européens avaient trouvé déjà les Eldorados du Transvaal.

Refaire une flotte pour tenir le détroit, refaire une armée pour conquérir le Maroc, puis débarquer à cette côte prochaine et reprendre les traces des ancêtres sur les chemins de Fez et de Tétouan : pour les gens de Madrid, c'était le programme nécessaire, et ce programme leur semblait réunir tous les avantages.

Il continuait ce qu'ils disaient être la tradition nationale, puisqu'il promettait un nouveau terrain de croisade aux gens d'Église, de pillage aux gens de guerre, d'exploitation aux gens d'affaires, de sinécures aux gens de plume et de bureau. Il consolait l'orgueil populaire, rénovait le prestige monarchique, assurait contre les fantaisies novatrices des affamés la stagnation sociale et politique, et, surtout, il restaurait le pouvoir et les profits de la camarilla madrilène. On avait, d'ailleurs, un personnel tout prêt pour cette tâche : les Weyler et autres bourreaux de Cuba brandissaient déjà leur grand sabre; dans leurs congrès de Saint-Jacques de Compostelle, les moines promettaient que la bonté divine allait rendre au roi très catholique cet empire colonial, si lâchement perdu — ou vendu — par l'impiété révolutionnaire.

On apercevait bien quelques difficultés dans l'exécution : la France ne laisserait pas faire sans rien dire. Mais on pensa d'abord que l'on pourrait obtenir

de la France une pleine liberté d'action, sinon dans tout le Maroc, au moins dans une partie. On espéra, on négocia un traité de partage et, en novembre 1902, on pensa même tenir ce traité. Certains vont jusqu'à dire qu'on l'eut en mains et qu'on le garde aux archives espagnoles : en novembre 1902, les représentants de la France se seraient fourvoyés un instant en des plans et des cartes de partage, qui installaient à Fez même le drapeau espagnol; si Madrid se fût contentée de cette part du gâteau marocain, la signature française, dit-on, eût été apposée à ces projets dangereux.

Mais Madrid eut des appétits insatiables et Paris s'aperçut que jamais l'opinion française ne ratifierait cette erreur trop évidente...

Alors Madrid essaya de se passer du consentement de la France. Les discours officiels exposèrent au peuple et à ses représentants que, toute seule, l'Espagne ne pouvait songer à prendre le Maroc malgré nous, mais qu'elle pourrait lier partie avec des associés qui feraient la moitié ou les trois quarts de la besogne : l'Angleterre d'abord, l'Allemagne ensuite, d'autres encore, pouvaient trouver dans cette croisade espagnole leur profit, la sauvegarde ou la garantie de leurs intérêts politiques et commerciaux, et, même, le complément ou l'adjuvant de leur propre conquête.

On disait à Madrid que Tanger semblait aux Anglais une utile dépendance de Gilbraltar, que Safi ou Mogador semblait aux Allemands une relâche

indispensable sur la route de leur Afrique occidentale, une tête de pont vers cette Amérique du sud, en particulier ce Brésil qu'ils n'ont jamais cessé de convoiter, et un entrepôt pour leur commerce mondial de camelotes, sucres, alcools, armes et canons de contrebande... Se détournant de Paris, Madrid entama le dialogue avec Londres et Berlin.

Du côté de Londres, le dialogue fut court; ce ne fut même — et Madrid s'en aperçut dès le début — qu'un jeu de propos interrompus par les échanges de trop bonnes paroles entre Londres et Paris, et brusquement clôturés par la publication de l'accord franco-anglais du 8 avril 1904. Cet accord ne lésait en rien les intérêts espagnols; il les reconnaissait au contraire et leur promettait une juste, une pleine satisfaction :

ART. 8. — Les deux gouvernements, s'inspirant de leurs sentiments sincèrement amicaux pour l'Espagne, prennent en particulière considération les intérêts qu'elle tient de sa position géographique et de ses possessions territoriales sur la côte marocaine de la Méditerranée et au sujet desquels le gouvernement français se concertera avec le gouvernement espagnol.

Pour Madrid, c'en était fait des espoirs d'un accord avec l'Angleterre aux dépens de la France et de nos ambitions marocaines...

Avec Berlin, le dialogue fut beaucoup plus long. Peut-être fut-il entamé dès 1899, dès la fin de la guerre américaine, quand Madrid vendit aux Allemands les derniers débris des Indes espagnoles, les

Palaos, les Mariannes et les Carolines, en réservant dans ces archipels trois dépôts de charbon et des points d'appui pour les flottes espagnoles, comme si quelque jour les flottes espagnoles devaient reparaître en ces eaux du Pacifique et user de ces relâches avec le consentement, la complicité amicale de l'Allemagne.

Madrid pensa qu'en échange de ces îles lointaines, la reconnaissance allemande ne l'abandonnerait pas au Maroc. Une entente commerciale compléta cette première transaction : Berlin obtenait dans la péninsule un traitement de faveur pour ses manufactures. Cette alliance « hispano-allemande », comme déjà l'appelaient quelques prophètes, semblait donc dirigée contre le commerce anglais en Espagne et contre les prétentions françaises au Maroc.

Sur le Maroc, en même temps, les convoitises allemandes s'avouaient. Les journaux allemands prenaient un intérêt grandissant aux affaires marocaines. La *Post* de Berlin rappelait quelle importance cette contrée fertile, bien arrosée, bien pourvue de troupeaux, pouvait avoir comme marché de manufactures allemandes ou comme terrain de colonisation germanique :

Chacun sait fort bien ici ce que vaut le Maroc, qu'un grand nombre d'explorateurs allemands ont visité. L'impression qui se dégage de tous leurs rapports, c'est que le Maroc est un pays précieux et pourtant bien négligé. Le sol est d'une fertilité remarquable ; partout où il y a de l'eau, tout réussit et prospère... Il n'y a dans ce pays ni chemins de fer, ni télégraphes, ni routes, ni voies quel-

conques de communication. Il n'y a pas de ports, pas de phares... *Pourquoi l'Allemagne ne s'associerait-elle pas à l'œuvre qui doit ouvrir le Maroc à la pénétration économique?* Combien de paysans allemands pourraient, au prix d'un travail modéré, trouver une existence facile sur cette terre maintenant déserte... Au cas où l'Allemagne voudrait maintenir le *statu quo*, pourquoi lui serait-il interdit de fortifier et d'étendre ses intérêts commerciaux dans le Maroc? Le comte de Bulow a su protéger les intérêts allemands en Chine : *nous avons lieu d'espérer que, dans la question du Maroc, l'Allemagne n'a pas encore dit son dernier mot* [1].

Ainsi parlaient les journaux allemands durant l'été de 1902 et un *Comité pour la défense des intérêts allemands au Maroc* était constitué à Berlin. Dans toute l'Allemagne, les sociétés de géographie ou les *Vereine* pour l'exportation appelaient sur le Maroc l'attention de l'Empereur. Le grand *Comité de géographie commerciale et de défense des intérêts allemands à l'étranger* mettait cette question marocaine à l'ordre du jour de ses séances (octobre 1903) : quand, au début de 1904, une escadre allemande apparaissait dans les eaux de Vigo et recevait la visite d'Alphonse XIII, les journaux madrilènes laissaient entendre que Guillaume II, après de longues hésitations, s'était enfin décidé et que l'Espagne pouvait compter sur une collaboration allemande.

C'était le moment où les pangermanistes wurtembergeois, en leur congrès du mois de mars 1904,

1. Cité par les *Questions diplomatiques et coloniales*, 1902, 1er septembre, p. 370.

invitaient le gouvernement impérial à développer les intérêts du commerce allemand au Maroc et même à envoyer des missions et des expéditions scientifiques qui dresseraient le bilan de ce pays nouveau et étudieraient les voies et moyens de pénétration économique; un port marocain, disaient-ils, était nécessaire aux flottes allemandes pour le service des colonies africaines et chinoises, — l'Allemagne mettait alors de grands espoirs dans le Chantoung; elle ne pouvait prévoir qu'une défaite complète de la Russie et l'hégémonie du Japon en Extrême-Orient réserveraient un jour à Kiaotchéou le sort actuel de Port Arthur, — puisqu'en temps de guerre (les Allemands ne prévoient plus qu'une guerre prochaine : contre l'Angleterre) les Anglais fermeraient le canal de Suez.

Il y eut assurément des négociations hispano-allemandes : de 1899 à 1904, elles furent longues, intimes, interrompues cependant, de loin en loin, soit par des tentatives de rapprochement entre Madrid et Paris, soit par les sautes d'humeur et de projets de l'empereur allemand. Mais toujours ces négociations furent secrètes, et le secret en demeure bien gardé; rien jusqu'ici n'en a transpiré, sinon les instances de la reine-régente d'Espagne auprès de Guillaume II et les supplications de cette archiduchesse d'Autriche à la cour de Vienne pour intéresser la Triplice tout entière au sort du jeune Alphonse XIII. La reine disait à ses parents de Vienne et aux souverains de l'Europe continentale qu'une intervention française

au Maroc pouvait, par un contre-coup du mécontentement espagnol, faire tomber son enfant du trône.

A certaines heures, la situation de cette mère fut tragique : une entente avec l'Allemagne lui semblait utile pour écarter la France du Maroc et conjurer la révolution que les affaires marocaines pouvaient amener à Madrid; mais la reine savait bien aussi qu'une entente avec la France est toujours la première nécessité de la monarchie espagnole : « Nul pays ne peut faire à la dynastie autant de mal ou de bien que la France », avait dit la reine elle-même lors de son passage à Paris, et elle avait alors chaudement remercié le gouvernement de la République qui, depuis vingt ans, ne prêtait la main ni aux mouvements carlistes, ni aux propagandes catalanes ou révolutionnaires.

Quelles furent au juste les pensées et les hésitations de Guillaume II? Durant deux ans, cet homme éloquent, dont jadis les discours *de omni re scibili* venaient périodiquement renseigner ou amuser l'Europe, parut avoir appris la valeur du silence. Dans cette discussion marocaine, qui mettait aux prises les coloniaux et les marins de l'Allemagne, il resta deux années sans prononcer le moindre oracle; mais peut-être a-t-il fait ou laissé parler des confidents de sa pensée. Le *Comité marocain* de Berlin essayait de rattacher le Maroc au grand plan de l'empire mondial et de l'avenir pangermanique; la *Kolonial Zeitung* publiait au contraire les déclarations

d'officiers nettement hostiles à cette aventure marocaine :

Sur la côte atlantique du Maroc, disait le contre-amiral Rosenthal, il ne se rencontre aucun port dont il puisse être question soit comme point d'appui de la flotte, soit comme station de charbon. Quant à créer ce port en dépensant des centaines de millions, il est hors de doute que l'on n'a pas l'argent nécessaire et que, si on l'avait, il serait mieux employé à la construction de la flotte. Il faut d'abord avoir une nombreuse et puissante marine de guerre; on trouvera ensuite les points d'appui... La force sert à faire les conquêtes dont on a besoin, lesquelles ne sont pas précisément au Maroc [1].

Et par la bouche du colonel Hubner, l'armée allemande ajoutait : « Si le Maroc devait nous tomber dans la main comme un fruit mûr, alors peut-être devrait-on se tenir prêt à le saisir. Mais actuellement il faudrait secouer l'arbre, et fortement et longtemps encore... Employons notre force dans l'Afrique du Sud-Ouest, où elle est nécessaire ».

De ces déclarations d'officiers, il faut retenir deux choses qui ont dû influer grandement sur les décisions de Guillaume II. L'amiral dit : « On n'a pas l'argent nécessaire »; après les expériences africaines et chinoises, Berlin commence à s'apercevoir que l'expansion mondiale coûte fort cher et ne rapporte pas grand'chose. Et le colonel dit : « Réservons notre force pour l'Afrique du Sud-Ouest, où elle nous est nécessaire »; Guillaume II hésitait peut-

1. Cité par les *Questions diplomatiques et coloniales* du 16 septembre 1904, p. 344.

être sur le bord d'une aventure marocaine, quand la révolte des Herreros est venue accaparer toutes les réserves en hommes et en argent de l'Allemagne coloniale ; depuis douze mois, quelques bandes de sauvages sud-africains apprennent à l'empereur ce que peut coûter de millions de marks et de milliers de vies humaines une petite guerre lointaine en pays inconnu ; qu'est, auprès des grandes et vaillantes tribus du Maroc, ce pauvre clan des Herreros?

Je crois que deux autres considérations déterminèrent l'empereur. « La force, disait encore l'amiral, doit servir aux conquêtes dont on a besoin : » l'Allemagne en ces dernières années a senti le besoin de conquêtes plus profitables que le Cameroun ou le Chantoung. Or, elle a sous la main une Hollande dont l'empire colonial et les ports européens lui seraient d'un immense service. Cette Hollande garde encore sa reine nationale et son indépendance. Mais elle subit déjà la surveillance d'un prince-consort allemand. Et qui sait quels hasards dans la vie publique de la nation ou dans la vie privée et la santé de la reine peuvent surgir demain et fournir un prétexte à intervention? Le Maroc vaut-il que l'on risque de n'avoir pas toutes ses forces disponibles au premier incident favorable?...

Autre affaire : la guerre russo-japonaise éclata, et l'empereur se donna tout entier à cette politique mystérieuse qui fit de lui le champion déclaré et le plus utile ou l'un des plus utiles collaborateurs de la Russie en Europe.

Il n'est pas douteux que, par la Russie reconquise à l'influence allemande, Guillaume II n'a jamais désespéré d'arriver quelque jour jusqu'à la France : il a dit tout haut, à plusieurs reprises, et clairement, et presque officiellement à des personnages et même à des officiers français, quel rôle il réservait à la marine et à l'armée françaises dans ses projets grandioses de croisade européenne contre les Jaunes d'Asie ou contre les Blancs du Nouveau-Monde, et quelle place aux industriels et commerçants français, surtout aux capitalistes français, dans ses rêves de syndicat continental contre les accapareurs de Londres ou de New-York... Le Maroc — semblait alors se demander Guillaume II — vaut-il pour l'Allemagne un renouveau de brouille avec la France?

En fin de compte, Guillaume II refusa de lier partie avec les gens de Madrid et, comme l'accord franco-italien et les visites échangées entre Paris et Rome enlevaient à ceux-ci leur dernière chance de trouver en Europe un allié contre nous, il leur fallut considérer en face la nécessité d'une entente ou d'une rupture, seuls à seuls, avec nous...

Entente ou rupture? Quelques facilités qu'il y eût à la première, quelques dangers qu'il y eût à la seconde, il n'est pas sûr que le choix des gens de Madrid n'eût pas longtemps hésité et ne se fût enfin porté, non sur le parti le plus sage et le plus utile à l'Espagne, mais vers celui qui, en servant leurs intérêts, flattait aussi l'orgueil national et — rendons

pleine justice au caractère espagnol — faisait appel à la bravoure pour sauver le point d'honneur.

Après le refus anglais et la reculade allemande, il restait une dernière combinaison, bien chimérique peut-être, bien difficile à imposer au sentiment national, mais que l'on pouvait essayer en désespoir de cause : les Américains, qui commençaient à proclamer leurs ambitions mondiales, avaient au Maroc des sujets maltraités, des intérêts compromis.

Il n'est pas sûr que les gens de Madrid n'eussent rien tenté de ce côté-là. Mais, brusquement, ils trouvèrent en Espagne même des raisons de leur choix qu'ils n'avaient pas prévues : pour la première fois depuis longtemps, la nation prit la parole dans les conseils où l'on débattait son avenir, et la nation, par la voix de ses *Chambres de Commerce* en leurs congrès périodiques, imposa son avis, qui n'était point celui de la camarilla madrilène...

Madrid peut garder ses préférences coloniales; mais l'Espagne semble résolue à chercher désormais sa vie par d'autres moyens. Et ce n'est pas un mouvement d'humeur ou de dépit, ni surtout une défaillance d'énergie ou d'audace, qui désormais l'écarte des aventures. Après la guerre américaine, la nation céda quelques jours à ces sentiments enfantins : par la main des femmes de Grenade, elle lapida la statue de Christophe Colomb. Mais aujourd'hui ce sont les hommes de Bilbao, de Santander, de Malaga et de Barcelone, qui, délibérément, raisonnablement, courageusement, répudient les traditions anciennes et

rêvent pour leur peuple une vie plus honorable et plus heureuse que le pillage philippin ou l'exploitation cubaine.

*
* *

La guerre cubaine a été pour l'Espagne un grand bonheur. Débarrassée de ses colonies, la nation a eu le temps de s'occuper d'elle-même, de faire son inventaire — qu'elle n'avait pas fait depuis quinze cents ans, — de s'étudier et de se connaître : depuis quinze cents ans, elle s'ignorait.

Il s'était passé dans l'histoire espagnole ce phénomène unique peut-être dans l'histoire du monde, que durant douze siècles tout un peuple, un grand peuple, avait dû vivre sans jamais une heure de loisir pour regarder son propre domaine et sa propre vie : depuis le jour où les musulmans, Arabes et Maures, passèrent le Détroit, l'Espagne, durant douze siècles, n'eut jamais une minute pour s'occuper d'elle-même; elle dut se donner tout entière, sans trêve, à la guerre de libération, puis à la croisade de revanche.

Il lui fallut d'abord, pied à pied, reconquérir sur l'islam d'Afrique ses propres champs et, des Pyrénées aux plages de Cadix, descendre par une série de luttes qui n'ont pas duré moins de huit siècles. Or, poussant toujours vers la mer du détroit, ces guerres musulmanes abandonnèrent derrière elles un champ de bataille ravagé, dénudé, déshabité, rasé jusqu'à la roche, où jadis, pourtant, de grandes cultures, de

grandes villes, de grandes richesses, une grande civilisation s'étaient épanouies. Car l'Espagne romaine avait été le plus beau fleuron de l'empire des Antonins et l'Espagnol, entré dans les lettres avec les Sénèque et les Lucain, dans les armées et les prétoires et jusque dans le prétoire impérial avec les Trajan et les Hadrien, l'Espagnol, avait été le plus beau type de Latin impérial...

Sept ou huit siècles durant (700-1500 ap. J.-C.), l'Africain, que le tourbillon musulman avait lancé jusqu'aux Pyrénées et même au delà, jusqu'aux champs de Poitiers, ne recula que pied à pied devant la revanche chrétienne. Quand le front de bataille atteignit enfin la mer du détroit, quand les derniers musulmans s'enfuirent des plages de Malaga, en ne laissant sur la montagne, sur le *djebel* de Tarik qu'un nom pour éterniser le souvenir de leur passage, Isabelle la Catholique n'avait pas achevé le siège de Grenade que déjà Christophe Colomb jetait sur le dos de l'Espagne ce « fardeau de l'homme blanc », que Kipling aujourd'hui exhorte les Anglo-Saxons à revendiquer et que l'Espagne dut porter durant quatre siècles.

Au delà des mers, l'Espagne dut poursuivre son avancée batailleuse, donner ses hommes et ses pensées, toute son énergie, toute sa vie à ces terres américaines, en continuant de négliger son propre domaine, en ne réparant jamais dans ses plaines ni dans ses villes les ruines accumulées par huit siècles de guerres nationales ou de persécutions religieuses. En retour,

ces terres conquises lui donnaient de l'or : nouveau facteur de décadence et de faiblesse.

Cet or venu des champs étrangers dispensait l'Espagnol de retourner le champ paternel et l'incitait aux rêves impossibles, aux folles entreprises, aux *Armadas* contre l'Angleterre, à la monarchie universelle contre les nations du continent et de l'Italie. Il a fallu l'énergie, la valeur physique et morale du muletier espagnol pour porter durant quatre siècles, de 1492 à 1899, tout ce monde de colonies. Aucun autre peuple n'a jamais été capable d'une si longue endurance : les Grecs jadis flanchèrent, deux siècles à peine après qu'Alexandre leur eût mis sur le dos le fardeau de l'Asie levantine; les Anglais flanchent aujourd'hui, cent ans après que les Clive et les Cook les ont attelés à l'Inde et à l'Océanie, — et que serait déjà l'Angleterre si son étoile ne l'eût pas délivrée, voilà plus d'un siècle, de son fief américain?

C'est que ce fardeau de la conquête et de l'exploitation coloniales ne pèse pas seulement aux épaules qui le portent, ne courbe pas seulement la taille et les reins, n'épuise pas seulement la sueur et le sang de tout un peuple. A la longue, il est bien plus funeste encore à la souplesse intellectuelle et à la droiture morale. Il les écrase l'une et l'autre, les déforme si elles ne sont que de trempe médiocre, les brise si elles refusent de plier.

Au métier de *conquistador*, que devint cette Espagne chrétienne et chevaleresque, si respectueuse jadis des lois divines, et scrupuleuse jusqu'à

la mort de la vérité et des paroles échangées? La France de Pascal a stigmatisé les casuistes espagnols qui n'avaient entrepris, après tout, que de concilier les lois divines avec les nécessités coloniales : ces Jésuites connaissaient les Indes et la Chine et la vie qu'un *conquistador* est obligé d'y mener; par expérience, ils avaient appris que les commandements de Dieu, pris au pied de la lettre, et les réclamations de la conscience humaine, si on les écoutait toujours sans distinguer les cas, rendraient bien difficiles, impossibles même les entreprises contre les païens... La France depuis Pascal — et toute l'Europe avec elle — a fait quelque progrès. Notre compréhension s'est ouverte à courir le monde, et notre tolérance s'est faite admirable pour ceux qui nous prêchent aujourd'hui la morale des *conquistadores* : notre France démocratique confie sa destinée et sa signature à des coloniaux.

Par un singulier revirement, c'est l'Espagne qui, dans quelques années, stigmatisera peut-être nos accommodements casuistiques. Ce n'est pas qu'elle soit tout à coup devenue plus rigoriste à mesure que nous devenions plus tolérants : dans sa conversion, le désir d'une vie plus morale a eu beaucoup moins de part que le besoin d'une vie plus assurée et plus commode. Car brusquement, n'ayant plus à s'occuper de sa besogne coloniale, elle a eu le loisir de revenir à ses propres affaires et elle s'est aperçue que, chez elle, elle possédait certains moyens de vivre honnêtement que, depuis des siècles, elle négligeait : terres

à l'abandon, mines et canaux à la dérive, ports en ruines, chemins transformés en torrents...

Dans le court intervalle qui sépara les premières reculades musulmanes des grandes entreprises coloniales, il fut un temps où l'industrie et le commerce, l'agriculture et la science de l'Espagne faisaient l'admiration, l'envie des Flandres, des Allemagnes, de la France et de l'Angleterre.

En cette fin du moyen âge, durant les XIVe et XVe siècles, toute l'Europe occidentale se bousculait sur les routes de Compostelle, pour vénérer sans doute les reliques et implorer les miracles du grand saint Jacques, mais pour visiter aussi les universités d'Alcala et de Salamanque et pour achalander les fabriques de Burgos, de Valladolid, de Tolède et de Grenade, acheter les draps, les soies, les verres, les cuirs, les fers, les armes, les bijoux, tous ces articles espagnols de luxe ou de nécessité qui, dans l'Europe de ce temps, jouissaient de la même renommée que les articles anglais dans l'Europe actuelle.

Il fut un temps, — les choses ont tellement changé que nous l'avons presque oublié, — il fut un temps où l'Angleterre paysanne s'approvisionnait de manufactures aux ateliers espagnols, où le tisseur des Flandres s'approvisionnait de laines aux troupeaux de la péninsule; quand l'Angleterre commença de naviguer, ce fut à des armateurs et à des pilotes espagnols qu'elle emprunta leurs secrets de construction ou de direction des navires. L'Espagne passait alors pour la première nation du monde; toute la

chrétienté proclamait la supériorité de la race espagnole dans les sciences, dans les arts, dans les travaux de la terre et de la mer, de la guerre et de la paix, et la mode espagnole donnait à Paris le ton, à la France *le Cid*.

Depuis ces jours lointains, rien n'est changé dans ce pays, sauf le vouloir des hommes. Cette Espagne, qui jadis offrait des terres fertiles à toutes les cultures, des matières premières à toutes les industries, de la main-d'œuvre à toutes les entreprises et à tous les métiers, à tous les arts et à toutes les sciences, cette Espagne n'a rien perdu de ses avantages naturels.

Sol, sous-sol, climat, situation géographique, abondante et vaillante main-d'œuvre : l'Espagne est toujours outillée et disposée par la nature pour nourrir une grande communauté humaine. Aussi bien et même mieux que les autres contrées de l'Europe, l'Espagne a tout ce qu'il faut pour assurer la richesse et le bonheur d'un peuple moderne, pour lui donner un rôle de premier plan sur le théâtre du monde, et peut-être, si l'on pouvait risquer une prophétie, peut-être ne serait-il pas aventureux de prédire que demain ce pays sera l'un des mieux dotés de l'Europe pour satisfaire aux nécessités que créent à la politique des nations les exigences de l'industrie contemporaine.

S'il est une nécessité, en effet, qui désormais préside à la fortune des peuples, c'est le besoin pour le producteur national de posséder un consommateur national, et réciproquement : il faut à nos usines

leurs fermes, et il faut leurs villes ouvrières à nos paysans; un peuple ne peut aujourd'hui se suffire et demain ne pourra subsister que s'il réunit ces deux éléments indispensables.

Voyez la crise de l'usine anglaise et les efforts de l'impérialisme anglais cherchant par tout l'univers, à grands frais d'hommes et d'argent, cette ferme que les ouvriers anglais réclament, qu'ils possédaient jadis dans l'Amérique agricole, qui leur manque aujourd'hui et que M. Chamberlain pensait trouver dans les colonies d'outre-mer, pour consommer les manufactures de toutes sortes et fournir, en retour, le pain quotidien.

Aujourd'hui, les seuls États-Unis, occupant la moitié d'un monde, réunissent ces deux éléments. Demain, la Russie, occupant de même un quart de l'univers, remplira à son tour les mêmes conditions. Mais notre Europe, morcelée en nations minuscules, ne pourra vivre que par les syndicats internationaux de l'usine anglaise et de la ferme française, de l'usine allemande et de la ferme hongroise ou levantine.

L'Espagne peut-être sera capable de se suffire à elle-même : chez elle, sans avoir besoin de sortir de sa péninsule, elle peut avoir sa ferme et elle peut avoir son usine; pour l'une comme pour l'autre, la nature l'a merveilleusement dotée.

*
* *

Il est à peine besoin d'énumérer les privilèges naturels de cette ferme espagnole. Aux plaines de l'Andalousie, de l'Aragon et des Castilles, elle unit les pâturages des sierras et des Pyrénées, aux moutons de l'Estramadure les taureaux de Séville et les vaches de Galice, aux blés castillans les vignes andalouses et catalanes, aux pommiers de Biscaye les oliviers de Cordoue, les orangers de Grenade et les dattiers de Murcie, aux forêts des Asturies les jardins de Valence, tous les arbres et tous les fruits de la zone semi-tropicale aux animaux et aux cultures de nos pays tempérés, et le climat breton du golfe de Gascogne au climat africain des plages d'Alicante?

Et sur le pourtour de cette terre « de miel et de lait », la mer offre ses troupeaux de poissons océaniques et méditerranéens, ses bandes de sardines aux pêcheur de Vigo, ses armées de thons aux pêcheurs de Cadix, ses myriades d'anchois, de brêmes et de rougets aux pêcheurs de Valence.

Il suffit pareillement de cataloguer les richesses minières que l'usine espagnole tirerait de « ce coffre-fort de l'éternité » (comme disait déjà le vieux Polybe), si elle voulait seulement se donner la peine de rouvrir les galeries arabes, romaines, grecques, phéniciennes. Si haut que nous remontions dans l'histoire de l'industrie humaine, toujours les différents âges trouvèrent en ce sous-sol espagnol les

métaux et les matières dont les civilisations diverses pouvaient avoir besoin.

Aux temps du bronze, le cuivre ibérique fit la richesse de la paradisiaque Tartessos, de cette fabuleuse Tarshish que les forgerons sidoniens vantaient aux pâtres d'Israël, et dont la renommée retentit dans les plus anciennes pages de la Bible et de l'Odyssée... Aux temps du fer, Tolède vendit ses lames, et Cordoue ses armures, à toute la chevalerie d'Europe, d'Afrique et d'Asie, à tous les soldats du Christ ou du Prophète. Aujourd'hui encore, en notre âge de la houille, c'est le fer de Bilbao et le cuivre d'Huelva qui approvisionnent la fonderie anglaise... Et je ne parle pas des minerais plus précieux, d'or, d'argent, de mercure, de zinc, de cobalt, etc., qui suffiraient à la fortune d'un autre pays.

Pour l'exploitation de ces mines comme de ces champs, c'est un admirable réservoir de force, de ténacité, de sobriété, de valeur physique et morale, d'aptitudes variées et fécondes que peut offrir ce peuple bariolé, où toutes les races méditerranéennes et continentales se sont fondues ou syndiquées. Quelle abondance et quelles sources inépuisables d'énergie humaine dans ces villages de la plaine ou des monts, qui, n'ayant plus aujourd'hui à entretenir de victimes les sanglants autels du dieu colonial, continuent par milliers — quinze mille Galiciens, dix mille Valenciens chaque année — de s'en aller quérir fortune outre-mer et d' « hispaniser » Cuba, les Amériques du sud et la France algérienne!

Si cette main-d'œuvre eût réservé sa vaillance et son habileté à la ferme et à l'usine nationales, le changement eût été grand dans le sort de l'Espagne et dans toute l'histoire de la Méditerranée. Mais, depuis quinze siècles, tournée vers la croisade ou vers la colonie, cette énergie ravagea ou déserta le domaine des aïeux, l'abandonna aux forces brutes de la nature, aux empiétements de la ronce et de la ruine, ou aux entreprises de l'étranger. Et l'étranger exploita, dépouilla cette Espagne, parce qu'elle-même exploitait et dépouillait ses colonies.

La ferme et l'usine espagnoles, manquant de bras, virent le désert niveler leurs sillons ou les éboulements obstruer leurs galeries. La moitié des ressources nationales étant taries, l'Espagne dut acheter au dehors, non seulement presque toutes les manufactures que jadis elle exportait chez les autres peuples, mais jusqu'aux approvisionnements, jusqu'aux vivres, jusqu'au blé de son pain quotidien. A toute l'Espagne du XIXe siècle, on aurait pu appliquer la boutade du vieil ambassadeur vénitien : « A Burgos, le soleil doit être importé, comme tout le reste ».

Importer à Burgos du soleil — voire du soleil anglais — n'eût pas été plus étrange, après tout, qu'importer de la morue norvégienne ou normande aux poissonneries de Bermeo et de Valence, du blé et du tabac américains aux halles et aux manufactures de Valladolid et de Séville, du sucre français aux confiseries de Grenade, des outils, des machines, des

fers anglais et allemands aux forges de Bilbao et de Catalogne, des navires écossais aux cales de Palos et de Carthagène, des draps flamands et des soies lyonnaises aux héritiers des tisseurs de Ségovie et de Grenade : Liège fournissait d'armes les ateliers de Tolède! et, dans les Alpes Cantabriques, Santander et la Corogne vendaient du fromage suisse et des bois de Norvège!

Jetez un coup d'œil seulement sur le tableau des importations espagnoles, tel que le dresse notre ministère du Commerce en ses *Annales du Commerce extérieur, faits commerciaux*, n° 21 :

Importations espagnoles
(*En millions de pesetas*).

Principales marchandises.	1893	1896	1899	1901	1902
Produits alimentaires.					
Bestiaux, chevaux, ânes, mulets	6,2	23,1	20,5	27,3	28,8
Café	14,6	17,7	19,8	20,8	18,5
Cacao	13,9	11,9	13	12,2	12,4
Morue	24,8	24,3	25,6	30,5	31,5
Sucre	12,9	17,1	4,4		
Froment	79,5	35,6	85,9	33,7	16,3
Autres céréales	2,8	22,3	11,4	14,1	4,1
Autres produits.					
Produits chimiques	18,5	22,8	37	45,2	50
Houille et coke	49,4	50,8	62,4	69,2	71,5
Coton brut	76	68,8	96,8	93,9	103,9
Cuirs et peaux	15,9	22,5	30	29,6	33,8
Fer et acier bruts et ouvrés	17,3	22,1	23,4	27,8	27,7
Machines et mécaniques	20,3	26,8	39,9	58,7	60
A reporter	352,1	366,8	470,1	463,0	458,5

Principales marchandises.	1893	1896	1899	1901	1902
—	—	—	—	—	—
Report.....	352,1	366,8	470,1	463,0	458,5
Embarcations.....	16,9	13,1	59,6	29,9	4,8
Soie et bourre de soie...	8,9	7,5	12,9	13,9	14,9
Tissus de soie.....	10,5	10,7	16,3	12,5	14,2
Bois et matériaux de construction.....	36,7	36	48,4	60,6	50
Tabac brut et manufacturé.....	34,5	32,7	32,1	25,2	26,2
Laine et poils.....	13,9	12,8	17,3	15,7	16,5
Tissus de laine.....	10,2	8,8	13,2	10,8	11,2
VALEUR TOTALE DE TOUTES LES IMPORTATIONS.....	483,7	488,4	669,9	637,6	596,3

Ce tableau fort instructif montre ce qu'était le travail espagnol au temps de l'exploitation coloniale, — années de paix 1893-1896, et année de révolte 1899, — et ce qu'il est devenu depuis. Car voici que tout change dans l'Espagne délivrée.

La ferme et l'usine, trouvant enfin des travailleurs, se mettent à fournir la nation des produits et des articles qu'elle payait le plus cher à l'étranger. On découvre que l'Andalousie et la Castille, avec leurs terres à tabac et leurs terres à betteraves, peuvent suffire à la consommation nationale : l'importation du sucre, qui coûtait de quinze à vingt millions, tombe à rien; l'importation du tabac décline. De même les céréales étrangères ne coûtent plus qu'une vingtaine de millions, au lieu d'une centaine qu'elles coûtaient jadis. Il est vrai que jadis la bonne moitié des céréales importées était revendue par le courtier de Santander aux marchés coloniaux; mais ces blés étrangers, avilissant les prix sur le marché métropo-

litain, enlevaient tout bénéfice au fermier castillan, qui laissait ses terres en jachère : il va rouvrir ses sillons.

Et ce que le paysan espagnol gagne ou gagnera désormais sur la nourriture de son peuple, l'industrie espagnole peut le dépenser en importations bien plus fructueuses; car l'industrie augmente, au dehors, ses achats de houille, de produits chimiques, de machines, de fer, de coton; mais ce n'est point là une perte de capitaux pour la nation : tout au contraire, c'est le plus avantageux des placements. Ces achats de l'industrie ne sont faits que pour organiser ou développer l'usine et l'outillage indigènes, pour fournir au travail de la nation les instruments indispensables. Cette industrie espagnole débute; elle a besoin de la collaboration, de la tutelle de l'étranger. Faites-lui seulement crédit de quelques années et vous verrez le résultat.

De Barcelone à la Corogne au nord, et d'Huelva à Carthagène au sud, tout au long des côtes atlantique et méditerranéenne, cette industrie disposera d'un double Pays Noir, dont Barcelone et Bilbao, Cadix et Malaga seront les capitales et les grands entrepôts, mais dont vingt ou trente ports secondaires — et quel bénéfice, quelle nécessité plutôt, pour l'industrie moderne que cette proximité continue de la mer, cette intimité de l'atelier et de la flotte ! — attireront et distribueront les produits. Pays Noir ou Pays Blanc, ou tous les deux ensemble, également dotés pour l'industrie à la vapeur d'aujourd'hui et pour

l'industrie électrique de demain. Car si les houillères de Ripoll, de Palencia et de Léon dans le nord, de Belmez et de Cordoue dans le sud, pourront, dès qu'elles seront aménagées, fournir un charbon abondant et de qualité suffisante, les cascades des Pyrénées, des Cantabres et des Sierras Morena ou Nevada sont des réserves de « houille blanche », que déjà les villes exploitent pour leur éclairage, et les mines pour leurs transports sur câble ou sur rail.

Avec le charbon et la chute d'eau, ces mêmes régions côtières possèdent le « pain » de l'industrie actuelle dans leurs mines et minières de fer : chaque jour depuis cinq ans, quelque découverte inattendue en révèle la richesse et l'étendue ignorées.

Aussi bien sur l'Atlantique que sur la Méditerranée, il n'est pas une vallée, pas un couloir des monts espagnols, qui ne voie ou ne verra descendre les charges de ces minerais ferrugineux. Ces côtes, pillées aujourd'hui par les navires étrangers pour le service des usines françaises, anglaises et allemandes, auront demain dix ou quinze Bilbao, où longtemps peut-être les étrangers continueront d'exploiter le minerai seulement, mais où lentement une industrie métallurgique s'installera.

Bilbao déjà, qui trente ans ne fut qu'un port de minerais, a maintenant ses fonderies, ses marteaux-pilons, ses chantiers de construction, ses compagnies de navigation. Santander et Gijon suivent l'exemple. De proche en proche, la contagion s'étend jusqu'aux ports ignorés de la Galice, Rivadeo, Vivero, etc. Les

rapports des consuls britanniques s'accordent à prédire un avenir merveilleux, un essor rapide et surprenant à toute cette côte du golfe de Gascogne, que réveillent et transforment les capitaux et l'entreprise des gens de Biscaye.

Et l'industrie future, l'industrie électrique aura, elle aussi, son pain quotidien dans les cuivrières du sud. Ici pareillement, Huelva et Séville ne sont encore que des ports de minerais. Mais chaque jour, les arrivages plus abondants de houille castillane ou quelques chutes d'eau exploitées permettent d'installer ou de projeter une usine, qui tôt ou tard surgira du sol, parce que l'industriel espagnol ou étranger aura tout intérêt à transformer en produits manufacturés sur place, par la main-d'œuvre indigène et par l'énergie de la houille ou de l'électricité indigènes, les minerais ou le métal qu'aujourd'hui il emmène à grands frais vers la main-d'œuvre et vers la houille d'Angleterre ou d'Allemagne.

*
* *

A cette usine et cette ferme espagnoles, que manque-t-il seulement? Les capitaux et la science.

Le paysan n'a pas les capitaux pour acheter les outils et machines, sans lesquels il ne saurait lutter contre la concurrence étrangère.

Le laboureur n'a pas les capitaux pour rétablir ces ouvrages d'irrigation, qui avaient transformé en un jardin toute l'Espagne arabe et sans lesquels l'Es-

pagne catholique n'est, durant l'été, qu'une plaque de métal rougie presque à blanc. Le vigneron n'a pas les capitaux pour replanter sa vigne attaquée par le phylloxéra, pour construire et organiser à la moderne son pressoir, son matériel vinaire, ses caves et *bodegas*. Le pâtre n'a pas les capitaux pour refaire, par les béliers ou les brebis, les taureaux ou les vaches, les truies ou les verrats, les juments ou les étalons, les ânesses ou les baudets étrangers, ce troupeau et cette cavalerie d'Espagne, qui faisaient jadis l'envie de l'Europe.

Et pour les sardineries, conserves de légumes et de poissons, sécheries de fruits ou de fleurs, fromageries, beurreries, etc., combien d'argent il faudrait mettre à des constructions et à des outillages!

L'usinier, le mineur, le fabricant, le commerçant et le commissionnaire, et le banquier surtout, ont trouvé sur place des capitaux qui revenaient de Cuba ou des Philippines et qui leur ont permis de lancer bon nombre d'affaires aujourd'hui prospères. Ils ont trouvé aussi des prêteurs ou des actionnaires étrangers. Mais c'est encore dix ou vingt fois plus d'argent qu'il leur faudrait : l'industrie espagnole ne rencontre prêteur qu'à sept ou huit pour cent...

Et, si des particuliers vous passez à l'État, quels emprunts ce dernier aurait à faire, s'il voulait seulement réparer, entretenir les restes ou les embryons de l'outillage national! La Castille et l'Aragon réclament la réfection des canaux que leur donna Charles Quint. Cadix, Carthagène, Tarragone, Vigo

implorent des quais ou des digues. Toute l'Espagne a besoin de lignes ferrées, qui servent le travail des provinces et non pas seulement l'exploitation de la capitale.

Et, plus que tout le reste, l'Espagne entière réclame une monnaie restaurée, des finances non « avariées ».

Sur l'industrie, sur le commerce, sur l'agriculture, sur toutes les classes et sur tous les citoyens, pèse aujourd'hui ce fléau du change, qui met la monnaie espagnole en ruineuse infériorité, qui empêche ou rend désastreuse toute opération commerciale avec l'étranger. Quelque temps, par un mécanisme qu'il serait trop long d'expliquer ici, ce change a bien pu donner quelques bénéfices à certains industriels de la Catalogne; mais, au bout de quelques mois, ces bénéfices médiocres, qui d'ailleurs n'existaient qu'aux dépens de la nation, se sont tournés en pertes énormes pour ceux-là mêmes qui réclamaient le maintien du change à perte.

Aujourd'hui toute l'Espagne du travail et des affaires est d'accord : il faut une restauration des finances publiques pour améliorer les finances privées.

Les *Congrès des Chambres de Commerce* espagnoles, qui chaque année depuis la guerre cubaine, se réunissent dans quelque grande ville des provinces, ont toujours proclamé cette nécessité : elle domine, aux yeux de ces commerçants, toute la politique de l'Espagne. A grands cris, avec menaces parfois de rébellion ou de révolution, ces Congrès ont réclamé une refonte des

impôts, surtout une refonte de la dette nationale, une conversion de cette dette qui, pour le service des intérêts, engloutit les deux tiers du budget.

Conversion, dit l'Espagne; car jamais, même aux jours les plus tristes, les plus difficiles de la dernière guerre, l'Espagne n'a parlé de faillite publique, tandis qu'elle mettait son point d'honneur à éviter toute faillite privée. Ces hidalgos sont toujours les héros d'*Hernani*, « gardant la foi jurée, même aux Juifs », je veux dire même aux financiers européens, qui leur prêtent à taux usuraire. Mais ils veulent convertir leur dette et, pour convertir, ils savent qu'il faut un nouvel emprunt..., des capitaux encore...

Où chercher, où trouver ces capitaux? — En France, répond l'Espagne du travail et des affaires, qui sait fort bien comment l'aide française tira la Russie d'une situation plus difficile, et l'Italie d'une crise non moins grave.

Et c'est en France, encore! c'est dans la fréquentation, la collaboration, l'intimité françaises que cette Espagne compte trouver le second élément indispensable à la rénovation de sa vie : par une dure expérience, elle a appris que la piété ne suffit pas à la fortune des peuples modernes, mais qu'il leur faut la science.

L'Espagne voudrait acquérir les méthodes et les procédés de l'industrie, de l'éducation, de toute l'existence contemporaines. La France n'a pas le monopole de la science, et les Espagnols estiment à leur juste valeur les découvertes et procédés de l'Allemagne ou

de l'Angleterre. Mais la France — et c'est l'un de ses plus beaux rôles dans le monde contemporain — est l'intermédiaire, le truchement ordinaire entre la science de toute l'Europe et les peuples de langue espagnole ou portugaise. Ces Latins nous comprennent plus facilement; la sympathie crée entre eux et nous des courants intellectuels qui, plus vite, répandent jusqu'au fond de l'Amérique latine les idées élaborées, clarifiées par les frères aînés de Paris.

Vers la France capitaliste et vers la France savante, l'intérêt quotidien tourne donc l'Espagne travailleuse. Une entente avec la France est le premier besoin de la nation. Ce que cette entente peut et doit être, nous l'étudierons tout à l'heure : en même temps que sa déclaration marocaine, l'Espagne échangeait avec nous ce traité sur les tunnels pyrénéens, qui fut moins discuté par les journaux et qui pourtant aura des effets révolutionnaires, non pas seulement sur le trafic et le développement de l'Espagne, mais sur l'avenir et les relations du monde entier; il faut seulement qu'un traité de commerce complète l'amitié renouvelée et rétablisse les échanges qui, avant 1892, existaient entre les deux pays...

Comprend-on maintenant pourquoi cette déclaration franco-espagnole garde je ne sais quelle allure mystérieuse, presque embarrassée?

Ce n'est pas dans un accord secret qu'il en faut, je crois, chercher le sens véritable. Cet accord secret existe peut-être : on dit qu'il formule quelques

réserves pour l'avenir et laisse percer des espoirs qui semblent de pures utopies... Pour le moment, l'Espagne renonce au Maroc et nous abandonne toute la charge de l'entreprise. Mais elle a voulu — avec raison — sauvegarder sa dignité et réserver les chances d'un avenir, que l'on ne peut prévoir aujourd'hui, même les chances d'un partage qui semble improbable, impossible.

L'Espagne, durant quatre siècles de dévotion trop ardente à la politique dogmatique et de sacrifices trop continus au moloch colonial, fut exploitée par nous. Aujourd'hui, puisque nous semblons à notre tour nous lancer sur les voies qu'elle vient de quitter, elle nous laisse faire; mais elle a la sagesse d'escompter, d'attendre son heure qui sûrement viendra, car la Fortune est une bonne fille qui peut se laisser prendre un instant aux chansons des poètes, aux galanteries des chevaliers; mais avec elle il faut toujours, au bout du compte, s'attendre à « l'heure espagnole », à la revanche du muletier.

LES TRANSPYRÉNÉENS

L'obstacle des Pyrénées. — Paris, centre des routes mondiales. — La route de paix nord-sud : Calais, Paris, Marseille. — La route de guerre est-ouest et les futurs besoins de l'humanité : le circummondial San Francisco-New York-Brest-Pékin. — La route Paris-Espagne : moyen âge et temps modernes. — Paris-Cadix, le Maroc et l'Amérique du Sud. — Paris-Carthagène et l'Algérie. — Paris-Madrid et la royauté. — Le commerce franco-espagnol. — La convention.

Il y a toujours des Pyrénées. En travers des routes mondiales, les Alpes ont disparu : de Paris à Rome, de Calais à Brindisi, de Munich à Naples, de Hambourg à Venise, de Vienne à Trieste, les convois circulent sans rompre charge et, tous les dix ans, quelque porte nouvelle, Cenis, Simplon, Gothard, Brenner, Tarvis, Oberlaibach, ouvre aux voies ferrées de l'Europe l'accès du pays italien.

Entre la France et l'Espagne, c'est en vain que les intérêts et les sentiments ont conspiré depuis un demi-siècle à supprimer la barrière : de Paris à Madrid, les trains vraiment rapides ne circulent encore que sur les horaires officiels.

Quinze cents kilomètres à peine séparent Madrid de Paris : vingt-huit heures de rapide, trente-deux heures d'express. De Londres à Marseille, par-dessus la Manche, la distance est la même : vingt heures. Mieux encore : Cadix, au terminus terrestre d'une Malle des Indes occidentales, devrait être pour nous ce que Brindisi est au bout de la Malle des Indes orientales; deux mille deux cents kilomètres, de part et d'autre, se déroulent par monts et plaines. Mais nous allons à Brindisi en un jour et demi; il faut près de trois jours pour atteindre Cadix. Parti de Londres pour aller prendre à Brindisi les dépêches du gouvernement anglais, un courrier sera revenu avec son précieux bagage avant qu'un diplomate français ait pu quérir et rapporter de Cadix nos dépêches marocaines ou sénégalaises.

Tant il est vrai que les routes du Continent ne sont encore aménagées que pour la commodité des « thalassocrates » anglais; entre les mers, dont elle eut depuis un siècle le monopole, l'Angleterre dispose des voies terrestres; celles-là seules sont bien aménagées, sur lesquelles marchandises et passagers britanniques veulent aller vite et confortablement.

Nous devons respecter, servir les intérêts britanniques : être bienveillants et utiles à nos voisins, à tous nos voisins, ne doit pas être seulement la règle de morale essentielle à notre régime démocratique; c'est encore la formule de vie nécessaire à notre bonheur national, à la prospérité et à la durée de notre patrie française.

Mais la nature nous a placés dans le voisinage direct ou médiat, — voisins mitoyens ou voisins d'en face, — de toute l'humanité. Par sa disposition isthmique entre les mers du sud et du nord, de l'est et de l'ouest, entre toutes les mers civilisées, notre France est le carrefour des routes mondiales qui, toutes, un jour, viendront se couper à Paris.

Notre rôle mondial, donc, ne devrait pas être l'aventure commerciale, coloniale ou pillarde à travers les mers et les continents exploités ou dévastés; mais faire de notre France le passage et le rendez-vous de la vie économique, scientifique, artistique et morale de l'univers, aménager pour la commodité de nos voisins et pour le bénéfice de notre peuple les routes que la nature elle-même a tracées et, d'avance, presque ouvertes sur notre sol, voilà quel avenir de bonheur dans la paix, et de grandeur dans la justice nos hommes d'État devraient préparer à nos enfants.

Aujourd'hui, une seule de nos routes est vraiment praticable, celle qui des mers du nord court vers les embarcadères du sud, celle qui conduit les Anglais débarqués à Calais vers Marseille, vers Brindisi, puis, au delà, vers Port-Saïd et les mers asiatiques. De nos compagnies de chemins de fer, deux, le Nord et P.-L.-M., ont su niveler les obstacles de leurs parcours et prévenir les besoins de leur clientèle.

Cette route entre l'Angleterre et la Méditerranée a repris aujourd'hui la même importance qu'aux temps lointains où c'était la Méditerranée grecque et romaine qui montait vers « l'extrême Thulé » : les

plus anciens géographes et les Phocéens de Marseille connaissaient déjà les caravanes de l'étain au long du Rhône, de la Saône et de la Seine; les barques fluviales alors tenaient la place de nos wagons; les portages de rivières en rivières remplaçaient nos tunnels. Route éternelle, route indispensable à l'humanité, quels que soient le va-et-vient, les avancées et rebroussements du progrès et des premiers rôles dans notre monde occidental, entre Liverpool et Carthage, Édimbourg et Athènes, Londres et Alexandrie.

Une autre route s'ouvrira demain, qui jusqu'à nous est restée presque inutile au commerce, qui, jusqu'à nous, fut toujours, hélas! une piste d'armées.

Mises bout à bout, nos deux compagnies de l'Ouest et de l'Est devraient, entre Brest et Strasbourg, entre la mer de l'occident et l'Europe centrale, établir le transit. Mais jusqu'à nous, cette rude et pauvre Europe, incapable de nourrir ses peuples prolifiques, lança par-dessus le Rhin ou l'Ardenne ses bandes et ses armées : la grasse Flandre, la plantureuse Normandie, la douce Loire et, jusqu'aux rives plus chaudes de la mer occidentale, les bonnes terres maritimes furent toujours un objet d'envie pour ceux qui dans les forêts et les sables germaniques ne trouvaient pas leur pain quotidien : au temps de César déjà, les Helvètes voulaient échanger leurs monts contre les coteaux et les plaines de la Saintonge; Arioviste, Clovis, Charlemagne, combien d'autres Germains furent ensuite attirés vers cette « douce France »!

Quelque jour, les intérêts de l'humanité tout entière viendront ici imposer le règne du droit : quelque jour, sûrement, notre hémisphère septentrional aura besoin de sa route pacifique, cerclant le monde tempéré. A travers l'Amérique et l'Europe, de San-Francisco à New-York, de New-York à Brest, de Brest à Vladivostok, de Vladivostok à San-Francisco, les bateaux et les wagons du « Circummondial » fermeront la boucle. Alors, peut-être, supprimant les rancunes et les convoitises, rendant à chacun ce qui revient à chacun, les intérêts conciliés nous allégeront l'impérieux devoir, qui toujours nous incombe, de veiller sur cette route au salut de la patrie. Le temps et l'humanité travaillent pour nous; dans le passé récent, nous avons subi la force; dans l'avenir prochain, si les intérêts de l'humanité doivent s'imposer aux caprices des hommes, nous bénéficierons du droit.

Troisième route mondiale, qui jadis eut un grand rôle, mais qui, depuis quatre cents ans, a vu de jour en jour tarir son transit.

Tant que la civilisation méditerranéenne resta bornée aux rivages de sa mer intérieure, l'Espagne pour communiquer avec le reste du monde n'eut besoin que des échanges maritimes. Mais dès que Rome eut épandu cette civilisation sur l'Europe occidentale, le commerce sillonna les voies de terre qui, pardessus les Pyrénées et les Alpes, unissait les provinces romaines entre elles ou avec la métropole : d'Espagne en Gaule, d'Espagne en Italie, sur les larges dalles

des voies romaines, — sur ces chemins de pierre qui, dans le monde antique, produisirent la même révolution que nos chemins de fer dans le monde moderne, — piétons, cavaliers et chariots circulèrent durant quatre ou cinq siècles, depuis César jusqu'à Constantin.

Puis les invasions barbares, loin d'interrompre ce va-et-vient à travers les brèches des Pyrénées, ne firent que resserrer l'union entre les provinces visigothiques et romanes des deux versants. Puis l'invasion musulmane aviva les sympathies entre la chrétienté de notre France et ce qui restait de chrétienté espagnole.

De Constantin à Charles-Quint, avec des flux et des reflux, des poussées et des renversements, notre France méridionale et l'Espagne vécurent, non seulement côte à côte, mais souvent cœur à cœur : les guerres incessantes n'empêchaient pas les relations intimes, les échanges et les services réciproques. Ce qu'avait été la voie romaine, le chemin de Saint-Jacques, — la route des pèlerins vers Valladolid et Compostelle, — le resta durant tout le moyen âge. Durant sept ou huit siècles, dans la vie religieuse et commerciale de la France entière, jusqu'à nos plus lointaines frontières du nord et de l'est, ce chemin de Saint-Jacques amena l'influence méridionale et, par l'intermédiaire espagnol, la civilisation de l'islam.

Sur ce chemin, les peuples faisaient leurs affaires ou leurs dévotions, et les princes, des mariages ou des guerres; la richesse flamande et la grandeur

espagnole se rencontraient; des Flandres à Tolède, les caravanes bourguignonnes amenaient, avec leurs draps et leurs salaisons, un beau prince pour la fille du roi des Castilles.

Dans la personne de Charles-Quint, c'est ainsi qu'un petit-fils de Bourgogne réunit les Espagnes aux domaines du Téméraire : il sembla que, des uns aux autres, le chemin de Saint-Jacques allait doubler d'importance et qu'à travers la France entière, Espagnols du midi et Bourguignons du nord allaient nouer plus intimement leurs échanges. Mais cette union féodale des rois fit la désunion nationale des peuples : la route des pèlerinages et du commerce devint, elle aussi, une piste d'armées, où, durant quatre siècles, de Charles-Quint à Napoléon, Espagne et France s'affrontèrent et, tour à tour, s'envahirent, se ruinèrent à qui mieux mieux.

De Charles-Quint à Napoléon, la frontière disputée, toujours violée, laissa monter tantôt les Espagnols jusqu'à Paris, tantôt les Français jusqu'à Madrid. En vain Louis XIV installa sa maison sur le trône d'Espagne : jamais le chemin de Saint-Jacques ne revit les saintes processions ni les caravanes pacifiques d'autrefois.

Il subsistait quelques relations entre les deux voisins, mais telles qu'en peuvent avoir deux places ennemies qui, forcées de commercer ensemble, n'entretiennent que les échanges indispensables. L'Espagne, d'ailleurs, tournant le dos à l'Europe, s'était lancée vers les océans, vers les Eldorados, qui

lui prenaient toutes ses forces, mais qui lui livraient tout leur or. La royauté espagnole avait encore des intérêts et des projets européens; la nation espagnole n'avait plus d'ambitions et d'affaires qu'américaines.

Le Mexique et le Pérou versant l'argent à jet continu, la royauté avait de quoi poursuivre ses folles guerres d'Italie ou des Pays-Bas, et la nation de quoi fournir à ses goûts de grandeur et de faste : la France profitait ou souffrait des uns et des autres. Car la royauté espagnole dépensait ses milliards à combattre la royauté française; mais c'est à l'industrie, aux arts, au commerce, au travail de la France que la nation espagnole payait, millions sonnant, son luxe et, bientôt même, son nécessaire, son pain quotidien : le bourgeois et le paysan français devenaient les fournisseurs de Sa Grandesse le Conquistador.

Au cours du XIXe siècle, les royautés pliant sous les volontés ou sous les révolutions populaires, les deux nations se retrouvèrent enfin, se reconnurent amies anciennes et proches parentes. Elles revinrent à l'union latine d'autrefois, non sans défiance d'abord, non sans désobligeantes précautions : chacune poussa jusqu'aux Pyrénées ses grandes routes de fer; mais chacune voulut garder les siennes en propre.

L'Espagne surtout, sanglante encore des fusillades napoléoniennes, s'ingénia à ne pas admettre les locomotives de France; elle imposa à ses rails un écartement qui, net à la frontière, arrêtait les convois « d'Europe », comme elle disait, car jusqu'en 1900 elle

vivait hors d'Europe, aux Philippines, à Cuba : l'Europe pour elle commençait aux Pyrénées; de cette Europe, elle continuait de tirer le luxe et le nécessaire; mais c'est des « Indes » qu'elle continuait de vivre.

Jusqu'en 1900, donc, les Pyrénées, contournées à leurs deux extrémités maritimes, laissent se poursuivre bout à bout, mais non se joindre intimement, les lignes franco-espagnoles de Perpignan à Barcelone et de Bordeaux à Madrid. Longues routes repliées, malaisées, sans liberté, sans franchise, comme on en voit aux abords des forteresses, et dont le passage est toujours grevé d'un transbordement incommode entre les deux systèmes de rails ennemis.

On parle de supprimer les Pyrénées, de percer à droit fil la vraie route de commerce et de paix, directe, courante. Mais ce ne sont encore que projets d'ingénieurs ou rêves d'intérêts locaux, auxquels les deux gouvernements ne se prêtent qu'afin d'amuser les peuples et de contenter quelques gros électeurs. En 1856, en 1864, en 1880, des enquêtes et des commissions trouent sur le papier de beaux tunnels que personne n'a la ferme intention de creuser. En 1880 cependant, puis en 1885, les cabinets se mettent en branle; Paris et Madrid signent des conventions internationales, qui tout aussitôt vont rejoindre aux archives les traités de Bayonne et des Pyrénées. En 1896 et 1898, nouveaux efforts des intérêts locaux, qui ont leurs députés à la tête du gouvernement français.

Mais ces petits intérêts, qui d'ailleurs se mangent de querelles, ne peuvent remuer l'indifférence nationale, jusqu'au jour où de grands événements imposent aux deux peuples la conviction que ces routes transpyrénéennes leur sont indispensables.

*
* *

Au delà des Pyrénées, c'est la guerre de Cuba et la perte des deux Indes espagnoles qui brusquement remet l'Espagne de 1900 au même point que l'Espagne de 1480. Après quelques hésitations, quelques tentatives peut-être pour chercher ailleurs une ferme coloniale qui remplace les domaines perdus, l'Espagne nouvelle tourne résolument le dos à l'aventure enrichissante, mais épuisante : elle constate, chiffres en mains, que la possession des Eldorados ne donne ni la vraie richesse ni le vrai bonheur; aux peuples d'aujourd'hui, le travail et le savoir sont plus profitables et plus agréables que l'or.

Pour mettre en valeur son patrimoine qu'elle a négligé durant quatre siècles, l'Espagne a besoin d'une intimité fraternelle avec la civilisation et la science de l'Europe, surtout avec la liberté et l'ingéniosité françaises. Pour compenser, et au delà, la disparition de ses revenus indiens, il lui faut des rentes européennes, qui peuvent sans doute lui venir, qui lui viennent déjà par toutes les portes de sa ceinture maritime, mais qui ne seront grandes et assurées que si le chemin d'Europe, le vrai chemin

à la mode du jour, la voie rapide et directe unit la péninsule à la vie moderne, à la vie intense du siècle.

Madrid, n'étant plus la tête de l'empire surhumain où jamais le soleil ne pouvait se coucher, doit devenir l'une des capitales de notre monde européen, plus petit sans doute, mieux accommodé pourtant à la taille et aux besoins de nos communautés démocratiques.

Dès 1884, Madrid désirait ardemment cette voie transpyrénéenne, autant peut-être pour le profit de sa nation que pour la sécurité de sa monarchie. Par un siècle d'agitations et de guerres civiles, Madrid avait mesuré combien ses relations avec l'Europe, — qui seules pouvaient lui fournir en cas de besoin armes, ressources et capitaux contre les révoltes des provinces, — restaient à la merci des révolutionnaires et des insurgés.

De Madrid à Bordeaux, la route tortueuse par Burgos et San Sébastien traverse les vallées basques, où toujours le carlisme a conservé ses bandes toutes prêtes. De Madrid à Perpignan par Barcelone, c'est le catalanisme qui peut brusquement couper le passage. Madrid, dès 1884, déclarait qu'elle voulait au centre de la chaîne une route assurée à travers la fidèle province d'Aragon et la loyale Saragosse, qui jamais n'ont trahi le service du roi. Entre Paris et Madrid, les calculs de nos ingénieurs prouvaient que d'autres routes étaient plus courtes ou plus commodes. Mais dans les conférences de 1884, les délégués espagnols ne voulaient discuter que le tracé Madrid-Saragosse-Jaca-Oloron :

Le tracé par Mauléon et Roncal avait l'avantage d'abréger la distance de Paris à Madrid; celui d'Oloron-Jaca ne donnait qu'un raccourci insignifiant. Le premier coûtait en outre à la France 13 millions de moins, nécessitait un tunnel de faîte de 4 200 mètres seulement de longueur au lieu de 6 734 mètres, et passait à une altitude moindre (200 mètres environ), ce qui offrait de grands avantages au point de vue des neiges. Les délégués espagnols répondirent que l'avantage d'une distance plus courte entre Paris et Madrid n'était pas suffisant pour dévier les courants naturels du mouvement commercial; que, de tout temps, dans cette partie des Pyrénées occidentales, le col le plus fréquenté a été celui du Somport; que le trafic à desservir a justifié là la construction d'une des rares routes carossables traversant les Pyrénées et reliant Oloron à Jaca; que la province de l'Aragon était la plus riche et la plus florissante du nord de l'Espagne et que, dans les moments les plus critiques, cette province avait témoigné une fidélité constante au roi. Déjà une concession de chemin de fer avait été accordée par le Gouvernement espagnol pour aller depuis Saragosse jusqu'à Jaca, au pied des Pyrénées, et les travaux commencés avaient fait naître des espérances qu'il n'était plus possible d'abandonner [1].

Cette ligne Madrid-Saragosse-Jaca-Oloron-Pau restera, aux yeux du gouvernement espagnol, le seul Transpyrénéen indispensable : pour celui-là seulement, Madrid sera toujours disposée à l'entente et aux sacrifices. La France n'a pas, à ce tracé, les mêmes intérêts : c'est d'autres voies que nous jugeons utiles ou commodes; mais nos financiers, qui se partagent les compagnies de chemins de fer espagnols, ne peuvent se mettre d'accord pour se partager les risques et les bénéfices des lignes à entreprendre.

1. *Rapport à la Chambre des Députés*, par M. Léon Janet, p. 10.

Les choses dorment en l'état, et tandis que les deux gouvernements pelotent et négocient, les peuples maintiennent leurs échanges. Pourtant la France commence de s'apercevoir que si l'Espagne reste toujours une province de notre commerce, les Anglais, les Allemands, les Américains, tous nos rivaux, l'assaillant par mer, y prennent chaque jour une place plus grande. Ici, comme sur nos autres frontières, les intérêts syndiqués de nos agriculteurs et de nos cotonniers ont dressé, depuis 1892, une barrière de droits presque prohibitifs, qui ruinent le viticulteur espagnol et ruinent aussi le commerçant et l'industriel français. Notre ambassade de Madrid écrit en 1904[1] :

On commence à se préoccuper en France des relations avec l'Espagne et si l'on veut bien examiner les résultats du *modus vivendi* convenu le 31 décembre 1893 et renouvelé le 31 décembre 1894, on se rendra compte du préjudice causé aux relations commerciales des deux pays par cette convention. Depuis dix ans, les échanges commerciaux ont diminué dans une proportion constante. Pendant la période 1887-91, la moyenne du commerce de l'Espagne avec la France s'est élevée à 371 millions de francs pour l'importation. Or, en 1902, l'Espagne n'a exporté en France que 159 millions de marchandises et n'en a importé de France que 127 millions. L'exportation espagnole accuse donc une perte de 255 millions, celle de l'importation étant de plus de 53 millions.

La guerre de tarifs entre les deux pays a donc fait perdre au commerce français 64 millions chaque année,

1. *Rapports commerciaux*, n° 330, *Commerce extérieur de l'Espagne en 1902*, p. 7.

soit en onze ans 704 millions, et au commerce espagnol 208 millions par an, soit un total de 2296 millions. C'est l'Espagne qui se trouve avoir le plus à souffrir de cette situation et elle se préoccupe d'y apporter remède; mais il ne faudrait pas en conclure que la Péninsule aspire uniquement à renouer des relations commerciales avec la France. Elle est disposée à signer avec n'importe quelle nation lui offrant des conditions avantageuses.

Si la France compte en Espagne des partisans, l'Allemagne, l'Angleterre et les États-Unis n'en comptent pas moins. Chacun préconise la politique commerciale qui lui tient à cœur; tous sont d'accord sur le point de vouloir développer les intérêts de leur pays par le moyen de traités de commerce. La politique des traités est toutefois vivement combattue dans les milieux industriels. Bilbao, par exemple, qui a fait de la sidérurgie la base de sa prospérité, ne veut pas entendre parler d'un traité avec l'Allemagne, qui produit à trop bon compte le fer et l'acier. Barcelone craint, avant toutes choses, un traité avec la France ou l'Angleterre.

Au gré des fabricants, le tarif de douanes en vigueur est trop anodin et tous sont d'avis qu'il conviendrait avant toutes choses de suivre l'exemple des autres pays et de remanier dans un sens protectionniste le tarif espagnol.

Attaques et ripostes de prohibitions commerciales, traités protectionnistes, mesquines ou vilaines combinaisons de petits intérêts locaux et individuels : singulière façon de rétablir entre notre France et le reste du monde l'intensité et la cordialité d'échanges, d'où dépend notre prospérité nationale! Papiers, d'ailleurs, règlements humains, en travers des nécessités ou des commodités naturelles! Et pourtant il est encore des gens de savoir et de raison pour mettre leurs espoirs en de tels papiers!

Certains même, qui déplorent la demi-rupture entre la France et l'Espagne, pensent remédier à tout par des échanges de signatures : « Pour développer les relations franco-espagnoles, disent les gens de Bordeaux, un traité de commerce vaudrait mieux que plusieurs Transpyrénéens[1] ».

La France, peut-être, tiraillée entre ces intérêts locaux, eût mis de longues années encore à bien voir que l'intimité physique, pour ainsi dire, avec l'Espagne, le voisinage porte à porte, et non dos à dos, était nécessaire au salut du commerce franco-espagnol. A Paris, une *Union pour l'Amélioration des Relations Commerciales entre la France et l'Espagne* s'efforçait pourtant de montrer au public tout ce que nous perdions à ne pas défendre les positions conquises jadis par nos commerçants. Elle exposait ainsi la situation dans sa *IVe Circulaire* :

Importations en France.

Valeurs en millions de francs.

Années.	Importations totales.	Importations d'Espagne.	Pour cent.
1882	4,821	367	7,6
1886	4,208	398	9,5
1890	4,437	354	8,0
1891	4,768	412	8,6
1892	4,188	278	6,6
1896	3,799	288	7,6
1900	4,698	220	4,7
1901	4,369	157	3,6
1902	4,416	156	3,5

1. Henri Lorin, *Questions Diplomatiques et Coloniales*, 1er novembre 1904.

Produits espagnols importés en France.

Valeurs en millions de francs.

Nature des produits.	1886	1892	1901
Vins	303,6	184,0	31,0
Plomb	14,9	16,5	12,6
Fruits de table	23,5	14,5	13,9
Peaux brutes	2,9	7,2	15,1
Minerai de fer	5,7	6,5	5,1
Zinc	2,0	4,7	5,0
Laine et déchets de laine	8,8	4,5	10,6
Liège ouvré	2,6	3,7	6,9
Cuivre	5,1	4,9	14,0

Importations en Espagne.

Valeurs en millions de pesetas.

Années.	Importations totales.	Importations de France.	Pour cent.
1882	816,7	220,9	27,0
1886	855,2	245,0	28,6
1890	941,1	292,3	31,0
1891	1 018,5	326,8	32,0
1892	850,5	231,4	27,2
1896	909,5	217,7	23,9
1900	986,4	147,5	14,9
1901	943,4	144,6	15,3

Produits français importés en Espagne.

Valeurs en millions de francs.

Nature des marchandises.	1891	1892	1896	1898	1900	1902
Objets d'alimentation	19,4	11,7	8,3	8,3	17,4	18,6
Matières nécessaires à l'industrie	58,5	53,5	31,7	29,7	43,2	41,6
Objets fabriqués	103,2	69,5	60,3	44,0	74,7	65,0
TOTAUX	181,1	134,7	100,3	82,0	135,3	125,2

Non seulement le présent est grevé de ces pertes très lourdes, mais l'avenir aussi peut être irrémédiablement compromis :

Il apparaît, d'après les tableaux, — dit l'*Union franco-espagnole*, — que nos exportations de tissus en Espagne, notamment de tissus de laine ainsi que nos expéditions de bimbeloterie, de bêtes de somme, de peaux et pelleteries, d'huiles fixes, ont fortement diminué. Certaines exportations, qui ont eu de l'importance antérieurement au régime de 1892, ne figurent plus sur ce tableau des principales marchandises : ce sont les confections et lingerie, les fils de toute sorte, les gibiers et volailles, la coutellerie, les poils de toute sorte, les cotons en laine, etc.

Mais la perte la plus considérable est éprouvée par les exportateurs français de tissus de laine qui à eux seuls peuvent compter une vingtaine de millions de francs de débouchés disparus. Cette perte est encore aggravée par les effets de l'ordonnance espagnole du 12 juillet 1901 qui classe sous la rubrique des draps, au droit de 10 pesetas 75 le kilogramme, les tissus de laine dont le poids dépasse 200 grammes au mètre carré et qui payaient autrefois 5 pesetas le kilogramme.

Nos concurrents ont pris notre place ; il sera difficile, impossible peut-être de les en déloger. L'Espagne, en outre, s'est habituée à se passer de nous pour des affaires où elle trouvait son bénéfice à prendre notre intermédiaire. La France jadis était l'entrepôt des vins espagnols, le salon de parure où ces vins venaient s'accommoder aux goûts de leur clientèle mondiale :

Les défenseurs de la viticulture française croient peut-être, — dit l'*Union franco-espagnole*, — avoir favorisé le

vignoble français en fermant nos frontières aux vins étrangers et surtout à ceux d'un fort titrage alcoolique. Et pourtant, dans notre pays, qui ne paraît plus redouter la concurrence étrangère sur son territoire même, n'avons-nous pas entendu parler de la mévente des vins? Il nous reste, aux années de bonne récolte, trop de vins pour la consommation intérieure, puisque les prix s'avilissent.

Au moins notre exportation a-t-elle gagné, maintenant que le vignoble français est reconstitué?

Les chiffres de production, d'importation et d'exportation des vins de France, de 1887 à 1901, montrent qu'en même temps que nous restreignions l'entrée des vins étrangers, l'importation de ces vins tombe de 12 millions d'hectolitres en 1891 à 9 millions en 1892 et, par un effet reflexe, notre exportation de vins tombe de 2 043 000 hectolitres en 1891 à 1 845 000 en 1902.

Nous avons perdu des marchés où l'on estimait, sans nul doute, nos vins mariant leur finesse et leur nervosité à la solidité et à la couleur des vins espagnols. La République Argentine, qui nous achetait pour 30, 40 ou 50 millions de francs de nos vins par an, antérieurement à 1892, ne nous en achète plus que pour 7 ou 8 millions. Et ainsi, dans la même proportion, pour les autres pays où nos *vins de cargaison* étaient appréciés.

En même temps que nous avons fermé la porte aux vins espagnols nous avons perdu une partie des débouchés que notre commerce extérieur avait acquis pour les vins de cargaison, ainsi que le prouve le tableau ci-après de nos exportations avant et après 1892.

Nous pourrions prouver, par les statistiques officielles, que l'Espagne n'a pas pris, comme on l'a cru, notre place sur les marchés étrangers et que ces débouchés que nous avons perdus sont des marchés étrangers qui ne s'approvisionnent plus de vins français mélangés de vins espagnols. L'entrepôt de Pasajes n'a pas remplacé Bordeaux dans l'expédition des *vins de cargaison*. Et si le trafic de Bordeaux est atteint profondément, et peut-être irrémédiablement, il paraît acquis que les consommateurs étrangers, qui

faisaient venir de notre port des vins à leur goût, n'ont pas porté en général leur choix sur la provenance espagnole. Peut-être verra-t-on là une preuve de l'art que nous possédions de préparer les vins.

Les pays de l'Amérique du Sud, tels que le Brésil, l'Uruguay, la République Argentine qui, en 1890 et antérieurement, étaient acheteurs de fortes quantités, ne s'approvisionnent plus chez nous que dans des proportions beaucoup plus restreintes de nos vins ordinaires de la Gironde en futailles, qui formaient le chiffre principal de nos exportations de vins vers ces pays.

Si l'on compare les exportations de France en 1890 et en 1902, on obtient la démonstration suivante :

		1890	1902
Vins ordinaires en futailles de la Gironde exportés au	Brésil.....	15 259 hectol.	9 975 hectol.
	Uruguay.....	73 544 —	10 465 —
	République Argentine.....	228 864 —	34 359 —

Ces vins-là *dits de cargaison*, s'expédiaient *mélangés* à des vins espagnols et partaient de Bordeaux pour les destinations indiquées. Nous allons faire voir la perte du trafic de notre part en comparant l'exportation de ces vins dans les années antérieures à 1892 avec les chiffres d'exportation depuis 1892 :

1890.....	1 216 600	quintaux valant	158 913 380	francs.
1894.....	1 077 161	—	77 115 595	—
1898.....	745 919	—	77 046 595	—
1902.....	845 800	—	79 913 000	—

Voilà donc la perte éprouvée par Bordeaux : 80 millions de francs de vins exportés en 1902 au lieu de 159 millions en 1890. Les vins espagnols ne pouvant plus entrer en France pour y être mélangés aux vins français, ce furent les vins français qui allèrent en Espagne se mélanger aux vins espagnols. Une loi espagnole du 14 juin 1894 autorisa pour ce faire la création de dépôts spéciaux de vins fran-

çais naturels, destinés exclusivement au mélange avec des vins espagnols pour l'exportation, sous le bénéfice de la franchise des droits d'entrée, les vins espagnols devant entrer dans le mélange en proportion d'au moins 60 p. 100.

Le Conseil général d'Alicante ouvre un concours sur les moyens de conjurer la crise. Et dans les moyens qu'il préconise il y a lieu de retenir que « la fabrication des vins doit être la préoccupation des viticulteurs espagnols. Il est en effet pénible de voir nos produits se vendre à l'étranger et y être métamorphosés en vin de Bordeaux ou de Bourgogne et en vermouth qui font ensuite retour à la Péninsule où ils se vendent à des prix très élevés. Avec quelques études de chimie, il doit être facile de leur donner le bon goût si recherché des consommateurs, la couleur et la limpidité des vins de France. Ces résultats obtenus, il faudra rechercher les voies et moyens propres à ouvrir de nouveaux débouchés, *puisque les anciens sont de plus en plus fermés à nos vins* ».

Longtemps encore, ce grand intérêt économique eût peut-être été sacrifié aux combinaisons de Parlement et de Bourse, ou simplement négligé par cette étrange insouciance des politiciens, qui tour à tour, se lançant dans les aventures les plus risquées et reculant devant les conceptions hardies ou lointaines, hasardent tout l'avenir d'une démocratie dans quelque séparation bâclée de l'Église et de l'État et pèsent les moindres chances défavorables d'un projet utile et raisonné. Rien n'est instructif en cela comme le rapport fait à notre Chambre des députés, — et très honnêtement, très consciencieusement fait, — par la dernière Commission des Transpyrénéens. Le rapporteur, député d'une région montagneuse et ingénieur de grand talent, ne peut se hausser à des

vues d'avenir et à des calculs d'ensemble ; il raisonne de cette route mondiale comme il ferait de quelque chemin vicinal ; les seuls résultats immédiats et les seuls frais de l'heure présente semblent avoir eu quelque poids en cette discussion :

En présence de ces prévisions médiocres, dit le rapporteur à la Chambre, votre Commission a examiné s'il ne serait pas plus sage de construire à voie étroite les trois transpyrénéens projetés, en adoptant pour eux des conditions de pente et de courbure analogues à ceux de la ligne récemment concédée de Villefranche-de-Conflent à Bourg-Madame. En raison de la différence de largeur de voie des réseaux français et espagnols, on aura toujours un transbordement à la frontière. Si l'on exécutait à voie d'un mètre les trois transpyrénéens, il y aurait deux transbordements au lieu d'un. Les économies réalisées seraient considérables, on le comprendra de suite, si l'on observe que les trois lignes projetées coûtent à peu près 700 000 francs le kilomètre, tandis que la ligne à voie d'un mètre de Villefranche-de-Conflent à Bourg-Madame, traversant une région montagneuse analogue, coûte à peine 200 000 francs par kilomètre.

Cependant votre Commission a repoussé la voie étroite à l'unanimité moins une voix, parce qu'il lui a paru qu'il était impossible de laisser un intervalle de frontière de 400 kilomètres sans chemin de fer à voie normale. Elle a constaté, de plus, qu'à aucun moment des longues négociations d'où est sortie la convention actuelle, il n'a été question d'une voie étroite entre les délégués des deux pays. Il est même arrivé qu'au cours de la conférence tenue à Madrid en 1903 le délégué technique de l'Espagne s'est refusé à admettre l'application éventuelle de la crémaillère sur la voie normale, craignant qu'il n'en résultât un affaiblissement regrettable de la capacité de transport des nouvelles jonctions. Il est donc probable que l'Espagne

accepterait difficilement la voie étroite, et la solution attendue depuis si longtemps se trouverait reculée à une date indéterminée.

Proposés avec de tels arguments, longtemps encore les Transpyrénéens auraient pu attendre le bon plaisir de nos Chambres, si brusquement une nécessité nouvelle n'était venue les imposer à notre gouvernement. Il nous a toujours été utile que de grandes routes transpyrénéennes missent au contact Paris et l'Espagne : il nous est nécessaire maintenant que ces routes, promptement établies, soient poursuivies, au-delà même de l'Espagne, par des lignes maritimes qui mettent la France métropolitaine au contact de ses colonies.

*
* *

Depuis que l'Afrique occidentale est devenue partie de notre domaine, depuis que l'Afrique barbaresque surtout devient ou va devenir l'autre France de la Méditerranée, nos hommes d'État ont dû reconnaître certaines nécessités vitales de notre empire : entre l'Algérie et la métropole, il faut des communications très rapides pour maintenir l'union et développer les intérêts; entre le Maroc et la France, il faudra, il faut pareille fréquence et rapidité de communications, si réellement nous voulons transformer le pays du Chérif.

Les routes de mer, qui nous unissent à Alger et à Tanger, ne peuvent suffire : longues et comme temporaires, — je veux dire : couvertes de bateaux un jour

et désertes le lendemain, — elles ne font pas de cette France barbaresque une continuation de notre France métropolitaine. Trente-six heures de mer entre Alger et Marseille, trois jours de traversée entre Marseille et Tanger : c'est encore un voyage qui effraie notre émigration paysanne et nos entreprises bourgeoises; nous sommes des terriens prudents, qui ne nous mettons pas volontiers sur l'eau par crainte du naufrage, de sages laboureurs qui, vivant de leurs moissons, derrière leurs bœufs, n'en voulons pas quitter trop longtemps le solide plancher; il nous faut toujours des routes terrestres *maxima* pour des routes de mer *minima*.

Vers l'Algérie et vers le Maroc, c'est en Espagne que nous devons avoir les *terminus* de nos routes terrestres, nos embarcadères les plus proches : de Carthagène à Oran, dix heures de mer aujourd'hui, six ou huit demain, quand des bateaux vraiment express continueront les trains vraiment rapides; de Cadix à Tanger, quatre ou cinq heures de mer aujourd'hui, mais, demain, deux heures peut-être, — ou même une heure de mer entre Tarifa et Tanger, — ou le tunnel sous-marin que déjà les ingénieurs ont reconnu possible.

Après-demain, ce n'est plus seulement au Maroc et en Algérie, en Afrique, que l'Espagne devra nous conduire. Un travail aujourd'hui se fait, qui, dans l'histoire de demain, bouleversera les relations des continents et les fortunes des peuples : après-demain, Panama sera creusé et, tout autour du globe, une

route de détroits fera tourner les bateaux des hommes sur les mers qui ceinturent le globe entre l'équateur et notre quarantième degré.

Détroit de Panama, détroit de Gibraltar, détroit de Suez, détroit d'Aden, détroits de Singapour et de Batavia, détroits de l'Australie ou de la Nouvelle-Guinée, cette grande voie maritime sera comme la ceinture commerciale, la « voie dorée » de notre terre. Au bord de cette route circummondiale, Cadix à l'entrée des bouches de Gibraltar deviendra — dans très longtemps peut-être; avant cinquante ans, je crois, — l'escale forcée, non seulement pour l'Espagne et la France, mais pour l'Angleterre aussi et pour toute l'Europe occidentale : c'est à Cadix que la Malle du Monde jettera ses passagers et ses lettres à destination de notre Occident... Et ce percement de Panama aura d'autres résultats encore pour l'avenir de Cadix.

L'un des premiers effets du canal de Suez fut de métamorphoser l'Afrique. Avant Suez, nous ne connaissions de cette Nigritie que le pourtour. Trente ans après Suez, voici que l'Afrique explorée, percée à jour, partagée entre les puissances, est devenue une simple annexe de notre Europe. Suez a fait naître d'abord la question d'Égypte, puis les projets anglais du Cap au Caire, et, par contre-coup, les ambitions allemandes, belges, françaises, etc., et les grands appétits de Continent Noir, qui mirent aux prises ou au concours les forces de l'Europe presque entière...

Aujourd'hui, avant Panama, l'Amérique du sud n'est

encore pour nous qu'un triangle de terres ignorées, dont nos bateaux et nos colons assiègent le pourtour, dont l'intérieur reste toujours impénétré, dont une seule voie ferrée coupe la masse en sa pointe la moins large, entre Buenos-Ayres et Valparaiso. Demain, Panama s'ouvre; avant dix ans — car les choses iront beaucoup plus vite en ce monde des Amériques qu'au pays des nègres — avant dix ans, imaginez les résultats.

Au rivage de Panama, la Colombie est une autre Égypte, et c'est un autre Nil que la boueuse et fécondante Magdalena : bon gré, mal gré, l'influence et le commerce des maîtres du canal remonteront jusqu'aux sources lointaines, jusqu'à ce paradis des monts où Bogota accroche son éternel printemps. Puis Orénoque, Amazone, Parana, aucun des fleuves aux immenses estuaires, aux puissants et tranquilles débits, n'opposera ces obstacles naturels et presque infranchissables, qui barrent les fleuves cascadeurs de l'Afrique, Nil, Niger, Zambèse, Congo : ici, pas de chutes, pas de cataractes, pas de rapides; jusqu'à deux mille kilomètres des eaux salées, les grands navires peuvent flotter en eau douce.

Ces fleuves explorés, il faudra des rails pour les rejoindre entre eux ou les prendre par le travers. Avant trente ans, l'Amérique du sud aura son Transcontinental, son Cap-au-Caire, entre Bogota et Buenos-Ayres, ou même entre Panama et la Terre de Feu.

L'indigène, assurément, n'acceptera point le sort que nous fîmes au nègre : aux gens du nord, qui lui

apportent l'évangile de Monroe, il est probable que l'Américain du sud répondra par l'évangile latin, de liberté, d'égalité et de fraternité. Il veut être Américain sans doute, non pas Européen, mais Américain à sa mode, et ce n'est pas seulement l'épaisseur d'un isthme ou la largeur d'un canal qui le sépare des fils de Monroe : en face de ces Anglo-Saxons, il n'a pas oublié sa descendance latine, dont l'émigration italienne, française, espagnole, vient chaque jour lui rafraîchir la mémoire. Sûrement, c'est vers l'Europe latine que cet Américain du sud tournera son commerce et ses emprunts de civilisation : Cadix redeviendra le port latin vers ces Amériques.

Et qui sait? le besoin de relations intimes et rapides grandissant chaque jour entre les intérêts de toute l'humanité, les voies de mer suffisent encore aux lentes marchandises, mais les rapides passagers veulent des rails et des vitesses à cent kilomètres l'heure. Sur la carte du monde, il est un point où le continent sud-américain peut n'être séparé de notre Europe que par une traversée de trois mille kilomètres :

Le Cap Vert est un doigt tendu vers l'Amérique.

De Pernambouc à Dakar, trois mille kilomètres en ligne droite, en mer calme et sûre, font une traversée moins longue que de Marseille à Port-Saïd : quatre jours sur nos bateaux actuels, deux ou trois jours sur les bateaux de demain. A Pernambouc, viendront confluer les railways de l'Amérique méridionale; à

Dakar viendront aboutir, sous le détroit de Gibraltar perforé, à travers le Maroc et notre Mauritanie, les trains rapides de Paris-Cadix.

Et de la Terre de Feu jusqu'à Arkhangel, une route mondiale, prenant en écharpe l'Amérique, l'Afrique et l'Europe, viendra couper encore les autres grandes routes du monde à notre carrefour de Paris.

Rêve lointain, peut-être! événements tout proches, je crois. Notre génération ne les verra pas, sans doute; mais qu'est une génération dans la vie d'un peuple tel que le nôtre? Et sur notre vieille terre de France les parents n'ont-ils pas, depuis mille ans, toujours semé et planté, peiné jusqu'à la tombe, non pour eux-mêmes, mais pour leurs descendants? Perçons les Pyrénées :

Nos arrière-neveux nous devront ce passage.

*
* *

Ainsi deux routes, qui peuvent refaire au centuple la fortune de l'Espagne, s'imposent aujourd'hui à nos intérêts français : Paris-Cadix, Paris-Carthagène.

De Paris à Cadix, la ligne droite va par Bordeaux et Madrid. Déjà, une voie ferrée suit à peu près cette ligne. De Paris à la Bidassoa, frontière espagnole, cette voie est directe, plane, commode aux plus grands trains rapides. Mais de la Bidassoa à Cadix, c'est une onduleuse et fantaisiste courbe dont les mille replis contournent les montagnes pour épargner

les tunnels, encerclent les plaines pour rejoindre les villes. De la Bidassoa au centre de la Vieille Castille par San Sébastien, Burgos et Valladolid, elle serpente vers le sud-ouest, vers Lisbonne; puis, de Valladolid, elle rebrousse à l'est vers Madrid; puis, de Madrid, un parcours tout droit, en bonne direction, la mène à la Sierra Morena; puis une double boucle dans cette mauvaise chaîne; puis les promenades attardées de Cordoue à Séville, de Séville à Cadix : en tout treize cent soixante kilomètres de rail, alors qu'à vol d'oiseau neuf cents kilomètres à peine séparent Cadix de Bayonne.

De Bayonne à Cadix, il faudra quelque jour un tracé direct par Pampelune, Almazan, Madrid et Cordoue. Un tunnel entre Bayonne et Pampelune empruntera le col des Aldudes :

La ligne des Aldudes, de Bayonne à Pampelune, est une des plus faciles à exécuter. Le passage de la chaîne maîtresse s'effectue à une altitude modérée, le souterrain de faîte n'a que 5 à 6 kilomètres, les dépenses restent dans des limites acceptables. La distance de Paris à Madrid ne serait plus que de 1 273 kilomètres, au lieu de 1 460 par Irun, soit une diminution de 187 kilomètres. On a reproché à ce tracé de n'être en réalité qu'une rectification de la ligne Paris-Madrid, sans répondre à aucun besoin nouveau. L'Espagne s'y est montrée très hostile parce qu'il n'établissait pas cette communication directe entre l'Aragon et la vallée de la Garonne, à laquelle elle attachait une importance essentielle [1].

1. L. Janet, *Rapport à la Chambre des Députes*, p. 5; les citations qui vont suivre sont empruntées au même rapport.

Ce tunnel, malgré les hésitations de Madrid, apparaîtra bientôt nécessaire; il ne pourra nous être utile que du jour où l'Espagne, entreprenant la rectification complète de son réseau, délaissant les courbes de la voie actuelle et traçant le transespagnol Pampelune-Cadix, rejoindra directement Pampelune à Madrid, par Almazan, et Madrid à Cadix par Cordoue : onze cents kilomètres à peine sépareront alors Bayonne de Cadix; l'Espagne deviendra l'appontement de l'Europe occidentale sur la route circummondiale des détroits.

Mais ces rectifications et raccords du réseau espagnol demanderont beaucoup de temps, beaucoup d'argent : jusqu'à leur exécution complète, le Transpyrénéen des Aldudes ne saurait nous servir. Entre Paris et Cadix, il faut donc nous rabattre sur la route actuelle, que nous avons rendue presque parfaite chez nous, qui reste fort longue et fort difficile chez le voisin. De ce côté d'ailleurs, si l'avenir nous offre les grands espoirs, le présent ne nous impose pas encore les grands besoins.

De Paris à Carthagène, au contraire, les dernières grèves de Marseille ont clairement démontré qu'il nous faut, dès maintenant, une route directe. Cette route est indispensable non seulement pour nos passagers vers l'Algérie, mais surtout pour les fruits et primeurs que l'Algérie nous envoie, dont Alger, Oran et Bône vivent déjà et dont la culture intensive peut transformer toute notre France barbaresque. Notre Afrique du nord peut être le jardin maraîcher et le

verger tropical d'une moitié de l'Europe. Mais il faut que ses primeurs ne se défraîchissent pas en un voyage sans fin ou ne pourrissent pas sur les quais de Marseille en attendant le bon plaisir des déchargeurs.

De Paris à Carthagène, la seule route des trains rapides, contournant aujourd'hui tout notre Massif central, puis tout le rivage espagnol, emprunte les vallées de la Seine, de la Saône et du Rhône et le littoral méditerranéen : Paris, Dijon, Lyon, Tarascon, Perpignan, Barcelone, Valence, c'est un joli tour de France et d'Espagne; ce n'est pas une route directe.

La ligne droite irait de Paris à Toulouse et de Toulouse à Carthagène par Lérida et Valence. De Paris à Toulouse, c'est chose faite, et même jusqu'au pied de notre versant des monts, jusqu'à Saint-Girons. Au delà de Saint-Girons, vers Lérida, le travail et la dépense ne seraient pas très grands :

La ligne de Saint-Girons-Lérida est une des premières dont la construction ait été envisagée. La ligne part de Saint-Girons, remonte la vallée du Salat, passe à Oust, franchit la grande chaîne au port de Salau, dans un tunnel de 8 kilomètres de longueur, et descend la vallée du Noguera-Pallaresa pour arriver à Lérida. Cette ligne ramène la distance de Paris à Carthagène à 1 639 kilomètres. Les conditions techniques d'établissement dans la vallée du Salat sont excellentes, et nulle part, dans la partie centrale des Pyrénées, on ne peut arriver aussi facilement au voisinage de la chaîne maîtresse.

Seize cents kilomètres entre Paris et Carthagène, au lieu des deux mille aujourd'hui : le gain est fort grand. Par malheur, ici encore, l'Espagne hésite ou

refuse : elle aurait à construire 160 ou 170 kilomètres entre la sortie de notre tunnel et Lérida, 130 kilomètres encore entre Lérida et le littoral de Tortose et Valence, en tout, près de 300 kilomètres dans un pays difficile, pauvre, déshabité. On comprend qu'en l'état de ses budgets, l'Espagne ne veuille pas s'engager à cette dépense, d'autant qu'elle aurait quelques autres grands travaux pour aménager ou raccourcir encore sa ligne du littoral : de Tortose à Carthagène, ses voies actuelles sont trop sinueuses ou impraticables aux trains rapides...

A cette ligne de Toulouse à Lérida, il a donc fallu substituer provisoirement une route moins dispendieuse pour l'Espagne. Dès 1881, les ingénieurs avaient discuté cette route provisoire, en considérant que, du côté français, la vallée de l'Ariège conduisait nos rails jusqu'au pied de la chaîne, à Ax, et que, sur l'autre versant, la vallée du Ter amenait les rails espagnols jusqu'à Ripoll : ouvrir le passage d'Ax à Ripoll, c'était rejoindre Toulouse à Barcelone, Paris à Carthagène.

Mais, en 1881, les ingénieurs prévoyaient un travail et des dépenses presque inacceptables, à cause des neiges et des pentes :

Cette ligne, étudiée avec soin vers 1880, avait été de la part des ingénieurs l'objet d'avis unanimement défavorables. Dans un rapport du 18 juillet 1881, dont les conclusions ont été adoptées par le Conseil général des ponts et chaussées, M. Croizette-Desnoyers, inspecteur général des ponts et chaussées, s'exprimait ainsi :

« La ligne de Toulouse à Barcelone par la vallée de l'Ariège, col de Puymaurens et Ripoll, présenterait de très grandes difficultés d'exécution et coûterait très cher : on franchirait le col de Puymaurens avec un souterrain de 4 kilomètres à l'altitude de 1 kil. 600, et le passage serait longtemps interrompu en hiver; ou bien l'entrée et la sortie du souterrain seraient respectivement 1 100 et 1 300 mètres, mais ce souterrain aurait 16 kilomètres de longueur, il faudrait en outre, dans les deux cas, un tunnel de 6 kilomètres entre la Cerdagne et la Catalogne. Cette direction est donc complètement inadmissible. »

De 1881 à 1905, nos ingénieurs ont fait quelques progrès. Leurs locomotives électriques suppriment aujourd'hui les pentes. Le tracé Ax-Ripoll, « inadmissible » en 1881, devient facile et peu coûteux en 1905; sur le parcours, les monts ont disposé des réservoirs de force électrique :

L'énergie électrique destinée à la traction des trains sera fournie pour partie par le réservoir de la Bouillouse et pour le reste par le lac de Lanoux. Ce lac présente une surface en eau de plus de 100 hectares, à l'altitude 2 175 mètres, une capacité naturelle de plus de 15 millions de mètres cubes, un bassin d'au moins 1 400 hectares et une chute disponible, sur le Sègre de Carol, de plus de 800 mètres.

Les pentes nivelées en quelque sorte par l'électricité, subsiste encore l'inconvénient des neiges à ces hautes altitudes, et le spirituel rapporteur dit à la Chambre :

La traction électrique a permis l'usage de rampes très fortes, mais ne diminue en rien les inconvénients des neiges. Une ligne internationale, qui atteint 1 567 mètres

d'altitude, se trouve dans des conditions éminemment défavorables : malgré les affirmations des ingénieurs actuels, contraires d'ailleurs à celles des ingénieurs qui avaient étudié la ligne il y a vingt-cinq ans, il est à craindre que l'exploitation ne soit fréquemment interrompue durant l'hiver.

Les Canadiens, les Norvégiens et les Suisses ont établi, plus haut encore, dans les neiges, des lignes internationales que jamais les avalanches ni les poussées n'obstruent : ils couvrent leurs voies d'une légère voûte en ciment armé; cette pratique invention permet aux ingénieurs de 1905 quelques affirmations nettement contraires à celles de leurs devanciers. Par l'électricité et le ciment, cette route Ax-Ripoll est devenue possible : elle ramènera à mille quarante kilomètres la course des rapides entre Paris et Barcelone, qui est aujourd'hui de douze cent soixante-dix.

Entre Paris et Carthagène, ce sera la route provisoire, mais nécessaire, tant que les finances espagnoles ne permettront pas d'ouvrir la vraie route, par Saint-Girons et Lérida. Une fois cette vraie route construite, Ax-Ripoll gardera son rôle de « passage isthmique » entre Barcelone et Bordeaux; de la Méditerranée catalane à l'Atlantique girondin, c'est ici que passera toujours la voie la plus courte, et l'on sait quel bénéfice ont toujours valu aux villes et contrées intermédiaires ces routes terrestres entre deux grands ports internationaux.

*
* *

Il suffit maintenant de lire la convention échangée entre Paris et Madrid le 18 août 1904 :

ART. I. — Il sera construit trois lignes internationales qui traverseront la frontière franco-espagnole.

La première partira d'Ax-les-Thermes (Ariège), traversera en tunnel le col de Puymaurens, coupera la frontière aux environs de Puigcerda et de Bourg-Madame, franchira en tunnel le col de Tosas, et s'embranchera à Ripoll sur le chemin de fer de Granollers à San-Juan-de-las-Abadesas.

La seconde partira d'Oloron (Basses-Pyrénées), remontera la vallée d'Aspe, franchira en tunnel le Somport, pénétrera dans la vallée du Rio Aragon, puis passera dans celle du Gallego, et s'embranchera à Zuera sur la ligne de Saragosse à Barcelone.

La troisième partira de Saint-Girons (Ariège), remontera la vallée du Salat, franchira en tunnel le col de Salau, pénétrera en Espagne par la vallée du Noguera-Pallaresa, et s'y embranchera, à Sort, sur la ligne projetée de Lérida à la frontière.

Les deux premières seront entreprises immédiatement : la première, Ax-Ripoll, pour répondre aux besoins de la France vers Carthagène et l'Algérie ; la seconde, Jaca-Oloron, pour répondre aux besoins de Madrid vers l'Aragon et la France. La troisième, qui doit nous être surtout profitable ou commode, à nous Français, ne sera commencée que du jour où les finances espagnoles permettront les travaux entre la frontière et Lérida.

Mais les gouvernements se promettent d'en avoir

fini en moins de dix années avec les deux premières, de vingt années avec la troisième. Avant cette échéance, sans doute, ils auront repris et achevé leurs rectifications et tunnels sur le vrai, le grand Transpyrénéen, sur cette ligne Paris-Cadix par les Aldudes, qui doit rendre à l'Espagne son ancien rôle dans le commerce de l'Europe et du monde.

La ratification de cette convention par notre Chambre des députés fut en mars 1905 comme le premier compliment de bienvenue à notre hôte Alphonse XIII : les financiers nous annoncèrent que ce serait aussi le dernier succès de M. Delcassé. Car la finance, turque, coloniale et germanique exigeait avant juillet 1905 — elle avait fixé la date — la disparition de ce ministre gênant, qui n'entendait pas « les affaires », paraît-il, comme il faudrait les entendre. A ce ministère de sept ans, qui eut des parties faibles, des fautes et des manques, mais qui eut aussi de grandes réussites, ces conventions franco-espagnoles furent du moins un beau couronnement.

V

LE DÉSACCORD FRANCO-ALLEMAND

I

LE DISCOURS DE TANGER

Les demandes de la France à Fez. — L'avertissement de M. de Kühlmann. — Les discours de Guillaume II à Brême et à Tanger. — Coalition franco-allemande. — Guillaume II et la Turquie. — Le braconnage français. — Synchronismes turcs et marocains. — Les déboires de la *Weltpolitik*. — La conciliation franco-allemande.

Le 26 janvier 1905, M. Saint-René-Taillandier, ministre de France, arrivait à Fez. Le 29, il était reçu en audience solennelle par le sultan Mouley Abd-el-Aziz et lui remettait, disait-il, « de nouvelles lettres de créance qui attestent l'importance de la mission que je viens remplir auprès de vous »; il avait « le ferme espoir de mener à bien cette mission, qui tend à consolider l'amitié établie entre les deux États, en assurant à leurs intérêts communs la satisfaction qu'ils réclament ».

M. Saint-René-Taillandier avait laissé à Tanger un secrétaire de légation, M. de Chérisey, comme chargé d'affaires : l'Allemagne y avait M. de Kühlmann,

jeune secrétaire aussi, comme chargé d'affaires. Le 11 février, le secrétaire allemand, au cours d'une conversation semi-officielle, semi-privée, déclarait à notre chargé d'affaires que l'Allemagne, n'ayant pas été tenue au courant de nos accords avec l'Angleterre et avec l'Espagne, ne se considérait pas comme liée par eux et qu'il fallait s'attendre à quelque « initiative souveraine ». Le secrétaire allemand faisait la même déclaration, sous la même forme ambiguë, aux ministres d'Espagne et d'Angleterre.

Aussitôt prévenu, Paris chargea son ambassadeur à Berlin, M. Bihourd, de demander au gouvernement impérial quelle était la signification de cette démarche et comment le ministre d'Allemagne à Tanger pouvait tenir un langage si contraire, en certains endroits, à la vérité.

Le 14 février, le gouvernement de Berlin répondait à notre ambassadeur que les paroles prêtées au ministre de Tanger étaient ou inexactes ou mal interprétées ; que le gouvernement allemand, n'ayant pris aucune part aux accords franco-anglais et franco-espagnol, n'avait aucune raison de se croire lié par eux; mais que jamais il n'avait autorisé son agent à dire que l'Allemagne n'avait pas été tenue au courant de ces négociations. Et le gouvernement allemand rappelait, au contraire, les communications faites soit à son ambassadeur à Paris, soit par notre ambassadeur à Berlin.

L'accord franco-anglais et l'accord franco-espagnol, en effet, ont été officiellement connus de Berlin

avant leur publication, et l'un d'eux avant sa conclusion même.

Quinze jours avant la conclusion de l'accord franco-anglais, en mars 1904, comme les journaux parlaient beaucoup de cet accord, le prince Radolin, ambassadeur allemand à Paris, prit, à l'une des réceptions de notre ministre des Affaires étrangères, la liberté d'une question indiscrète, disait-il. Il demanda si réellement cet accord était projeté et sur quelles bases. Comme les grandes lignes de l'accord étaïent nettement tracées déjà et les termes presque arrêtés, notre ministre exposa point par point à l'ambassadeur d'Allemagne les stipulations concernant le Maroc et l'Égypte, et l'ambassadeur le remercia de cette marque de confiance, en ajoutant qu'il allait aviser son gouvernement, mais qu'à son avis cet accord franco-anglais, en ce qui concernait le Maroc, ne pouvait que satisfaire les intérêts de l'Allemagne, puisque la liberté commerciale était garantie à tous et puisque l'Allemagne n'avait au Maroc que des intérêts commerciaux.

L'ambassadeur prévint aussitôt son gouvernement. Par nous donc, quinze jours avant la conclusion de l'accord franco-anglais, Berlin fut mis en mesure non seulement de préparer toutes les remontrances à faire après la publication du traité, mais encore d'essayer toutes les négociations secrètes, tous les efforts et toutes les combinaisons contre la conclusion même de l'entente franco-anglaise. La diplomatie classique n'a jamais usé de pareilles « cartes sur tables ».

L'accord, aussitôt signé, fut publié par Londres. Paris, que cette publication surprit un peu, chargea son ambassadeur à Berlin de communiquer officiellement le texte au gouvernement allemand et de donner, verbalement ou même par d'autres moyens, toutes les assurances que Berlin pourrait désirer touchant la liberté commerciale.

Par suite de circonstances indépendantes de sa volonté, notre ambassadeur fut empêché, trois semaines durant, de faire cette démarche. Mais à la première audience qu'il eut du secrétaire d'État allemand, celui-ci se hâta de reconnaître que l'accord était de tous points conforme aux indications données d'avance par notre ministre et que les intérêts de l'Allemagne étaient pleinement sauvegardés par la clause de la « liberté commerciale ». Berlin ne demanda même là-dessus aucune stipulation plus précise.

Dans l'intervalle, M. de Bülow disait au Reichstag, le 12 avril 1904 :

Le Maroc est la question principale de cette convention. Nous avons dans la Méditerranée en général et spécialement au Maroc un intérêt économique essentiel, avant tout des intérêts commerciaux. Nous avons donc un grand intérêt à ce que règnent au Maroc la tranquillité et l'ordre. Nous devons protéger et nous protégerons nos intérêts mercantiles au Maroc; mais nous n'avons aucune raison de craindre qu'une puissance méconnaisse ou blesse ces intérêts...

Voilà pour l'accord franco-anglais.

Six mois se passent, durant lesquels Berlin, loin de

nous accuser de fourberie ou d'empiétements, dit au contraire que notre entreprise marocaine ne peut que favoriser les intérêts commerciaux, les seuls intérêts, de l'Allemagne au Maroc. L'accord franco-espagnol survient. L'ambassadeur allemand est absent de Paris. Mais avant la publication de cet accord, — qui, celle-ci, dépendait de nous, — notre ambassadeur à Berlin communique le texte au gouvernement allemand, et Berlin, rappelant une fois encore la démarche du prince Radolin au sujet du traité franco-anglais, déclare que ce nouvel accord franco-espagnol ne fait que corroborer les engagements pris par la France au sujet de la liberté commerciale.

Tels sont les faits. Ils sont connus de toutes les chancelleries puisque, au fur et à mesure de nos déclarations à Berlin, nos représentants dans le monde faisaient les mêmes démarches auprès des autres gouvernements. Berlin avait donc cent fois raison de répondre à notre ambassadeur, le 14 février 1905, que l'Allemagne n'avait pas donné sa signature aux accords franco-anglais et franco-espagnol, mais qu'elle n'en avait jamais ignoré la teneur et que, surtout, la France n'avait pas omis de les lui communiquer avec pleine franchise et prévenances.

Pour être complet, Berlin aurait dû ajouter que l'Allemagne non seulement n'avait jamais protesté contre ces accords, mais qu'elle leur avait par son silence donné son tacite consentement et même qu'à plusieurs reprises, en des conversations et notes officielles, elle avait déclaré que ses intérêts com-

merciaux, ses seuls intérêts au Maroc, étaient entièrement respectés, sauvegardés par ces accords.

Le 31 mars 1905, Guillaume II allait à Tanger uniquement pour faire pièce à nos demandes et pour encourager le sultan Mouley Abd-el-Aziz à repousser le plan de réformes que notre ambassadeur était en train de lui soumettre :

Ma visite à Tanger a eu pour but de faire connaître que je suis décidé à faire tout ce qui est en mon pouvoir pour sauvegarder efficacement les intérêts de l'Allemagne au Maroc. Je considère le Sultan comme un souverain absolument indépendant, et c'est avec lui que je désire m'entendre sur les moyens les plus propres à obtenir ce résultat.

Quant aux réformes que le Sultan aurait l'intention d'introduire dans ce pays, j'estime qu'il doit procéder avec beaucoup de précaution et en tenant si bien compte des sentiments religieux de ses sujets qu'à aucun moment l'ordre public ne puisse être troublé par le fait de ces réformes.

Voilà donc « l'initiative souveraine » que le ministre allemand à Tanger annonçait à notre chargé d'affaires le 11 février 1905.

Durant six semaines, Guillaume II a mûrement décidé et préparé cette démarche. Quelque motif puissant l'a sans doute entraîné : il est trop évident, après l'exposé que je viens de faire, que « la sauvegarde efficace des intérêts allemands au Maroc » n'était qu'un prétexte, puisque Berlin déclarait ces intérêts efficacement et pleinement sauvegardés par les accords franco-anglais et franco-espagnol et puisque, en vérité, toutes les puissances industrielles

et commerçantes ne peuvent retirer que bénéfices et avantages de notre pénétration marocaine. Derrière ce prétexte, quel était le motif véritable?

*
* *

On a fait remarquer un synchronisme entre la formation du ministère Rouvier (24 janvier) et la déclaration du ministre allemand à Tanger (11 février) : Guillaume II aurait voulu punir la France du maintien de M. Delcassé aux Affaires étrangères. On a dit que Guillaume II n'avait pas eu à se féliciter de la politique de M. Delcassé. Durant son long ministère, M. Delcassé a conclu des accords, beaucoup d'accords, avec l'Angleterre, avec l'Italie, avec l'Espagne, avec tout le monde. Il n'en a pas conclu avec l'Allemagne, — et le bon public de dire : « Voilà pourquoi Guillaume est mécontent; il prête à notre gouvernement des intentions hostiles que personne en France ne partage ni n'approuve ».

Mais Guillaume II, qui connaît ses propres affaires un peu mieux que le bon public, sait que, jamais, aucun de nos ministres des Affaires étrangères, — pas plus M. Delcassé que l'un quelconque de ses prédécesseurs, — n'a eu à repousser un accord franco-allemand : un ministre, quel qu'il fût, aurait été forcé de prêter l'oreille à toute proposition de Berlin, qui pût rétablir la paix et l'amitié des deux peuples sans rien sacrifier de leurs intérêts essentiels et de leur honneur.

Au commencement de la guerre du Transvaal, notre ambassadeur à Berlin transmit le résumé et certaines phrases textuelles de propos que l'Empereur et son chancelier lui avaient tenus, touchant « la grandeur des intérêts communs que la France et l'Allemagne peuvent avoir dans le monde, en Asie et en Afrique surtout ». Comme ces propos revenaient avec insistance dans la bouche de l'Empereur et de son chancelier, notre ambassadeur fut autorisé à répondre, le 30 octobre 1899, que notre gouvernement ne méconnaissait pas ces intérêts et que, tout au contraire, ils lui semblaient mériter un examen commun. Berlin répliqua que l'on allait examiner, réfléchir...

Du 30 octobre 1899 au 11 février 1905, le gouvernement allemand ne nous a jamais communiqué les résultats de cette réflexion. Mais, à vingt reprises, chaque fois que Guillaume II rencontra quelque Français de marque ou mit le pied sur l'un de nos bateaux de guerre, je sais qu'il fit en termes très vifs, parfois violents, l'exposé de ses conceptions fondamentales touchant cette entente franco-allemande.

Depuis dix ans que je suis professeur à l'École supérieure de marine, vingt ou trente de mes élèves, de promotions différentes, m'ont répété textuellement les mêmes phrases, non pas tombées de la bouche impériale dans le secret d'un entretien intime, mais prononcées tout haut, avec gestes à l'appui, dans le cercle de la présentation officielle ou de la réception publique.

A chacune de ses rencontres, Guillaume II exposa longuement les raisons impérieuses qui lui semblaient nécessiter une entente franco-allemande, les désirs sincères que lui et son peuple en avaient, l'admiration et la sympathie que lui et son peuple nous gardaient au plus profond de leurs âmes. Il fut toujours muet sur les moyens de cette entente, sur le terrain, genre et mode de concessions ou de conciliations qu'il jugeait possibles. Par contre, toujours il montra le but de cette entente, avec une précision et une sorte d'allégresse mystique dont ses auditeurs les plus chauvins, les moins pacifiques, étaient un peu gênés.

Ce but, c'était toujours une croisade soit du continent contre l'Angleterre, soit de l'Europe contre les États-Unis ou contre l'Asie jaune : *contre* la tyrannie anglaise, *contre* la concurrence américaine, *contre* le péril asiatique, toujours *contre* quelque chose ou *contre* quelqu'un, Guillaume II entreprenait de fédérer l'Europe entière ou une partie de l'Europe, en vérité (sa haine de l'Angleterre éclatant presque malgré lui dans ses moindres mots) l'Europe continentale.

Avec tout le monde, la France entière est disposée à tous les accords, pourvu qu'ils soient honorables et profitables aux deux parties. *Contre* quelqu'un, *contre* qui que ce soit, sauf *contre* le crime turc peut-être ou *contre* le mal physique et les injustices sociales, est-il quelqu'un en France qui signerait un accord avec qui que ce soit? Contre l'Angleterre surtout et contre

l'Amérique, avons-nous un intérêt quelconque à partir en croisade militaire, économique, diplomatique ou commerciale?

Que chacun dans le monde fasse au mieux ses affaires; que tous les peuples, et l'Allemagne aussi, soient satisfaits de leur travail récompensé; que l'Angleterre surtout et les États-Unis soient riches et prospères, toujours de plus en plus riches et prospères, assez riches pour nous acheter ces douceurs de la vie luxueuse, que seuls notre art et notre ingéniosité peuvent leur fournir : n'est-ce pas l'intérêt vital de notre France? Et n'est-ce pas aussi le premier devoir de notre république que tendre une main fraternelle à tous ceux qui dans le monde cherchent le bonheur par la justice et le progrès?

En chacune de ces rencontres, Guillaume II est beaucoup trop fin pour n'avoir pas noté le sursaut de tous ses auditeurs français, leur recul instinctif devant cette tentative d'embauchage « continental » ou « européen ». L'Allemagne a-t-elle son intérêt réel et voit-elle son avenir en cette fédération agressive, en cette croisade? Tout entière, partage-t-elle les idées de son empereur ou, dans son respect monarchique, est-elle prête à les subir?...

En France, Guillaume II est trop averti de notre vie nationale pour croire que jamais un ministre puisse imposer à la nation, au parlement, ses conceptions et préférences. Du 30 octobre 1899 au 11 février 1905, si les discours de Guillaume II n'ont jamais trouvé d'échos en ce pays, la faute ou le

mérite — et Guillaume II le sait bien — n'en est pas à M. Delcassé : de nos ministres présents et futurs, il n'en est pas un seul qui tiendrait une heure au fauteuil, s'il s'avisait de mettre l'intérêt de la nation ailleurs que dans la paix honorable avec le monde entier.

Peut-être M. Delcassé n'a-t-il pas eu l'habileté courtisane de cacher un peu la contradiction qu'il apercevait entre ces ambitions de l'Empereur et les intérêts, les besoins de la France. Peut-être — et ceux qui connaissent encore, dans l'histoire du Second Empire, certaine affaire du Luxembourg, n'en seront qu'à demi étonnés, — peut-être M. Delcassé a-t-il mis toujours trop d'affectation à ne pas même sembler compromettre la France dans un complot, dans une apparence de complot contre qui que ce fût. Guillaume II, assurément, est incapable des perfidies de Bismarck; mais si personne ne met en doute sa loyauté, personne ne craint-il ses sautes de projets et d'humeur? Il vaudrait mieux, à coup sûr, qu'il n'eût jamais envoyé de télégramme au président Krüger; mais ce télégramme existe, et ce qui suivit est de l'histoire, hélas! et peut-on avoir une égale confiance dans les paroles et procédés de M. de Bülow?

Je doute que nos accords avec l'Angleterre, avec l'Italie et avec l'Espagne eussent jamais pu être menés à bien, si à la dernière minute on eût pu sortir contre nous le moindre papier, le moindre mot permettant de suspecter notre entière bonne foi, et notre désir de

faire une part fraternelle, sans réserve d'intentions, sans hypocrisie d'amitié, aux intérêts de *tous* nos partenaires.

*
* *

Je ne dis rien du rapprochement que certains ont cru pouvoir établir entre la prise de Moukden (10 mars) et la visite à Tanger (31 mars) : sans aucun doute, les premières défaites russes avaient depuis longtemps incliné la diplomatie allemande aux espoirs de ne plus nous ménager; mais c'est le 11 février, un mois avant la grande défaite de Moukden, que le ministre allemand à Tanger annonce « l'initiative souveraine ». J'aperçois plus nettement un autre synchronisme. *L'Information* publiait, au lendemain du discours de Tanger, une note d'allure presque officielle, qui aurait dû attirer l'attention, diriger les négociations du gouvernement français. On lit dans *le Temps* du 6 avril 1905 :

Il convient de signaler une conversation qu'un représentant de l'agence de *l'Information* aurait eue avec une personnalité allemande qui n'est pas nommée. D'après celle-ci, les manifestations de l'empereur d'Allemagne au Maroc auraient pour objet principal d'obtenir une extension d'influence ailleurs, c'est-à-dire dans la partie orientale de la Méditerranée :

« L'Empereur ne s'est pas soucié d'apporter aux Marocains un espoir et un appui chimériques, mais il a voulu donner un avertissement aux deux puissances intéressées dans l'accord anglo-français. Nous estimons en Allemagne que la France a chèrement payé à l'Angleterre ses coudées

franches au Maroc, par l'abandon de ses droits séculaires sur l'Égypte. Or, lorsque nous aurons laissé produire à l'accord anglo-français tout son effet, l'Allemagne se trouvera avoir jusqu'à un certain point tiré les marrons du feu.

» L'Empereur regarde beaucoup moins à l'ouest qu'à l'est du bassin méditerranéen; si sa venue à Tanger a paru contrecarrer les desseins de la France, en retour la diplomatie allemande se heurte à chaque instant à l'influence française sur les rives du Bosphore. Tous les efforts de l'Empereur tendent à établir la prépondérance allemande en Asie Mineure, et, sur ce terrain, nous rencontrons des obstacles sérieux qui proviennent presque exclusivement de l'Angleterre et de la France. C'est à l'instigation de l'Empereur que l'Autriche-Hongrie et l'Italie revendiquent la protection de leurs nationaux en Orient; c'est dans ce but qu'il opère de plus en plus son rapprochement avec le Saint-Siège.

» La suprématie allemande en Asie Mineure, en regard de la suprématie anglaise en Égypte et en échange de la suprématie française au Maroc, tel est l'enjeu de la partie diplomatique que viennent d'engager l'Empereur et le chancelier. »

Cette note officieuse fait allusion au conflit, qui s'est élevé entre les ambassadeurs allemand et français à Constantinople, autour d'une commande d'armes, que chacun d'eux voulait obtenir du Sultan. Sur ces choses turques, les lecteurs connaissent trop bien mes sentiments personnels pour que j'aie besoin de mêler le moindre jugement à l'exposé des faits. Que la France fournisse des armes à Abd-ul-Hamid contre ses peuples, c'est peut-être une opération qui relève de la morale... Mais ne voyons que « les affaires » en cette affaire.

Vers le milieu de janvier 1905, le Sultan avait besoin de quelques millions de livres turques pour comprimer — on dit en français : massacrer — la Macédoine. Sur la place de Paris, il avait des financiers tout prêts, dont le métier est d'ignorer où va l'argent d'un emprunt. Le Sultan et ses prêteurs s'accordèrent sur le total, les conditions, le taux et les garanties de l'emprunt, sur les remises des financiers, courtiers et autres intermédiaires.

Quant tout sembla conclu, notre ambassadeur, M. Constans, exigea qu'une partie de cet emprunt fût dépensée en France même et profitât à nos industriels français. C'est la mode actuelle : tous les gouvernements en usent ainsi. C'est au fond une exigence très raisonnable : le Sultan ayant à faire des achats avec l'argent que nous lui prêtons, il est juste qu'à conditions égales il donne la préférence à nos fournisseurs, et il est nécessaire qu'un ambassadeur défende âprement les intérêts de ses nationaux, — si les intérêts de ces particuliers ne sont pas contraires aux intérêts de la nation. Mais notre ambassadeur, parmi les achats du Sultan, réclame pour la France certaines fournitures d'armes et de canons.

Un homme s'est arrogé depuis quinze ans le droit, le monopole des fournitures à l'armée turque : l'empereur d'Allemagne. Depuis quinze ans, il a pu croire que ce « droit acquis » lui était reconnu par tous et par nous, en particulier ; aujourd'hui, on semble entreprendre sur son monopole. Voici le résultat.

C'est à la fin de janvier 1905 que M. Constans for-

mule, puis presse ses exigences. Aussitôt le synchronisme s'établit entre les dépêches de Constantinople, touchant les commandes d'armes aux Français, et les dépêches de Berlin ou les nouvelles de Tanger, touchant les intentions allemandes sur le Maroc. On lit dans *le Temps* des 17, 18 et 21 janvier 1905 :

Constantinople, *vid* Sofia, 16 janvier, dix heures vingt.

La nouvelle que l'ambassadeur de France, M. Constans, serait intervenu auprès de la Banque Ottomane pour avancer au Trésor cinquante mille livres est controuvée. La commission ministérielle, réunie au Palais, a commencé l'examen du projet relatif à un emprunt de cinq millions de livres avec le groupe financier français.

Constantinople, *vid* Sofia, 17 janvier.

Le règlement de la redevance annuelle de huit millions de francs pour l'indemnité de guerre turco-russe est assuré. Le projet de nouvel armement comprend sept cents canons de campagne et de siège qui, avec leurs harnachements, munitions et autres accessoires, demanderaient quatre millions de livres environ.

Constantinople, *vid* Sofia, 20 janvier.

Le Sultan a convoqué au Palais une commission ministérielle, avec ordre de ne pas se séparer avant d'avoir pris une décision sur les affaires de l'emprunt et des commandes d'armes.

L'affaire se noue. Le Sultan a besoin d'argent pour la redevance annuelle de l'indemnité de guerre à la Russie et pour l'armement de ses troupes en Arabie et en Macédoine. Les négociations avec un groupe de financiers français commencent : M. Rouvier est déjà

ministre des finances; il n'est pas encore président du conseil. Aussi quand *le Temps* annonce l'entrée en scène de notre ambassadeur, il ne s'agit alors, semble-t-il, que des finances macédoniennes :

Constantinople, *vid* Sofia, 24 janvier.

Hier, le ministre des Affaires étrangères a fait visite à l'ambassadeur de France, M. Constans. Outre que la Porte refuse d'admettre le principe d'un contrôle des puissances sur les finances de Macédoine, le gouvernement ottoman est encore décidé à faire une opposition absolue aux deux points principaux du règlement présenté par les ambassadeurs, savoir que les budgets des vilayets et la création de nouvelles taxes auront préalablement l'assentiment des puissances.

Mais le ministère Combes quitte les affaires; M. Rouvier devient président du conseil et son influence directe ou indirecte sur notre diplomatie va pouvoir s'exercer tant à Paris, contre le gré peut-être de notre ministre des Affaires étrangères, qu'à Constantinople, suivant les désirs de notre ambassadeur. Bientôt les journaux anglais annoncent que l'ambassadeur de France et l'ambassadeur d'Allemagne sont en lutte auprès du Sultan pour obtenir tout ou partie de la future commande d'armes. Aussitôt Berlin fait publier dans les agences :

Berlin, 1er février.

Je crois savoir que le gouvernement allemand a décidé la pose d'un câble entre Vigo et Tanger et entre Aguadir et Tanger.

C'est le premier avertissement de représailles possibles au Maroc... La lutte entre les ambassadeurs à Constantinople devient aiguë :

Constantinople, *viâ* Sofia, 5 février.

M. Constans a eu, après la solennité, une longue audience du Sultan. Hier, le Sultan a réuni sous sa présidence la commission ministérielle pour prendre une décision définitive sur les affaires de l'emprunt et des commandes d'armes.

De Berlin, second avis pour le Maroc :

Berlin, 8 février.

Le bruit s'accrédite que l'empereur commencera sa croisière de la Méditerranée le 23 mars. Elle durera de quatre à cinq semaines. L'impératrice accompagnera l'empereur.

Mais à Constantinople l'ambassadeur d'Allemagne l'emporte. On lit dans *le Temps* du 8 février :

Le correspondant à Constantinople de la *Gazette de Francfort* télégraphie que, dans la nuit du 4 février dernier, un conseil des ministres extraordinaire a été tenu sous la présidence du Sultan. Ce conseil a duré cinq heures. Un *mazbata* a été rédigé conformément à l'avis de la haute commission militaire, qui a proposé de faire à l'usine Krupp la commande totale de nouvelles batteries.

Le 5 février, le ministre des Affaires étrangères, Tewfik-pacha, s'est rendu chez l'ambassadeur d'Allemagne pour lui déclarer officiellement que le Sultan a approuvé le *mazbata*. Le ministre ottoman a aussi informé M. Constans de la décision définitive prise par le conseil. La somme destinée à couvrir les nouvelles dépenses pour l'artillerie est de soixante-quinze millions de francs.

A la suite de cette communication de Tewfik-pacha, M. Constans annonce la rupture des pourparlers d'emprunt :

Constantinople, 8 février.

Tewfik-pacha avait proposé dimanche dernier à M. Constans de revenir sur la question des chemins de fer de Syrie, de manière à satisfaire les réclamations françaises. Tewfik-pacha offrait, en outre, d'acheter à la France 11 500 000 francs de fournitures militaires.

M. Constans réclamait l'achat à des usines françaises de fournitures pour une somme de 30 millions de francs, c'est-à-dire du tiers des fournitures totales. La note, remise à la Porte dimanche dans la soirée, préconisait les demandes du gouvernement français.

Hier soir, ne recevant pas de réponse, M. Constans informa par écrit la Porte qu'il cessait les négociations, tout en maintenant ses droits, et que le marché de Paris était fermé à toute nouvelle émission turque. La Banque Ottomane notifia alors au ministre des finances que, n'ayant pas la cote au marché de Paris, elle retirait ses propositions concernant l'emprunt projeté. Un iradé a déjà été promulgué ordonnant l'achat de tous les canons à l'usine Krupp. Toutefois, le nombre des canons qui seront achetés est sensiblement réduit. Il s'agirait de 60 batteries, au lieu de 142. On dit que la *Deutsche Bank* a informé le gouvernement qu'elle était prête à venir en aide au Trésor.

On croit que M. Constans partira prochainement pour Paris.

Les menaces de M. Constans ont eu, comme on voit, un premier effet : le Sultan manque à la parole qu'il a donnée aux Allemands; un iradé « ordonnait l'achat de *tous* les canons à l'usine Krupp »; mais par un tour de passe-passe, on supprime quatre-vingt-deux batteries de ce *total* des canons; il ne reste aux

Allemands que soixante batteries à fournir au lieu de cent quarante-deux, — pas même la moitié. L'ambassadeur d'Allemagne et l'Empereur en personne font parvenir, dit-on, au Sultan des réclamations fort vives.

Mais le Sultan a besoin d'argent liquide et les Allemands n'en ont guère : on sait la crise financière où l'Allemagne se débat; les avances énormes de marchandises, qu'elle a faites à ses clients du monde, ont lourdement grevé son crédit et ses Bourses; la crise russe est venue compliquer ses affaires; le même entrefilet du *Temps* du 3 février, qui annonçait la croisière de l'empereur, ajoutait :

Les capitalistes allemands, engagés pour plus de cent millions dans les entreprises industrielles de Sosnowice et des autres localités de la frontière russo-prussienne, subissent des pertes considérables du fait des tentatives de grève qui ont lieu depuis quelques jours en cette région. Les émeutiers ont forcé le personnel allemand des mines et des aciéries à prendre part à des démonstrations contre les autorités russes.

Aussi, malgré les offres de la *Deutsche Bank*, le Sultan sait bien qu'il ne peut plus se passer de la finance française :

Sofia, 9 février.

Après un conseil des ministres extraordinaire, tenu hier au palais, le Sultan a envoyé aujourd'hui le ministre des finances et le ministre des vakoufs chez M. Constans, avec de nouvelles propositions rédigées sur les bases indiquées par notre ambassadeur dans sa communication de dimanche dernier. Tewfik-pacha a rendu visite à M. Constans et lui

a fait une communication satisfaisante pour la France en ce qui concerne les chemins de fer de Syrie et les commandes d'armes. Les négociations avec la Banque Ottomane en vue d'un emprunt ont été reprises.

Nous arrivons au 10 février. C'est la date décisive. Le correspondant particulier du *Temps* télégraphia de Sofia le 11 février :

L'entente entre le groupe financier français et le gouvernement turc au sujet de l'emprunt, des commandes d'armes et des quais est complète. L'emprunt sera de deux millions de livres, dont un tiers pour l'artillerie. Les Allemands feront aussi un emprunt de deux millions de livres dont la majeure partie sera affectée à des commandes d'artillerie et à solder les frais occasionnés par la fête du Baïram.

Ainsi M. Constans l'emporte : l'emprunt et les commandes seront coupés en deux. Les Allemands *auront* la moitié des commandes, *s'ils* peuvent fournir la moitié de l'emprunt (et ils ne pourront pas). Les Français, qui verseront l'autre moitié de l'emprunt, auront l'autre moitié des commandes. De Constantinople à Sofia, cette nouvelle a été *apportée* par une lettre ou par un exprès, non pas *télégraphiée* au correspondant du *Temps* qui la transmet de Sofia par le télégraphe.

Partie le 11 février de Sofia, elle date au moins du 10, du 9 peut-être, et Guillaume II a dû la connaître aussitôt (car il a un chiffre et la liberté du télégraphe). C'est le 11 février qu'il donne son troisième avertissement au sujet du Maroc : le secrétaire allemand à Tanger annonce « l'initiative souveraine ».

A Constantinople, Guillaume II insiste; le Sultan revient sur ses promesses à M. Constans ou en remet l'exécution, essaie de payer en bonnes paroles et en décorations; il semble que la *Deutsche Bank* rentre en scène. Alors notre ambassadeur renouvelle ses menaces de prochain départ :

Constantinople, *viâ* Sofia, 14 février.

Le ministère des finances, ayant réuni huit millions de francs environ avec engagement de les rembourser sur la prochaine avance à la *Deutsche Bank*, a commencé hier le paiement des appointements et frais pour la fête du Baïram, après lequel le gouvernement ottoman compte reprendre et terminer les négociations des emprunts et des commandes. M. Constans compte partir demain mercredi.

M. Deffès, directeur général de la Banque ottomane, vient de recevoir le grand-cordon du Medjidié avec plaque en diamants.

Mais Guillaume II tient bon, sans doute, et le Sultan cherche un autre prêteur :

Constantinople, 15 février.

La grande maîtrise de l'artillerie continue à faire d'importantes expéditions de matériel de guerre en Macédoine où seraient également envoyés plusieurs bataillons du 4e corps d'armée du vilayet d'Erzeroum. Le gouvernement consacre 120 000 livres turques à la construction de routes stratégiques jusqu'à la frontière bulgare.

Le gouvernement a décidé la reprise des négociations avec le groupe français après les fêtes du Baïram qui commencent demain. Dans les milieux compétents, on parle de l'intention du gouvernement de contracter deux emprunts différents, chacun de 100 millions de francs.

Alors M. Constans quitte Constantinople. *Le Temps* du 19 février (paru le 18 au soir) annonce son arrivée à Paris. *Le Temps* du 21 février contient, en deux colonnes de *Propos diplomatiques* sur les *Négociations franco-turques*, un long exposé des affaires en litige, chemins de fer Damas-Mzerib et Hamah-Alep, quais de Constantinople, enfin l'emprunt :

Les négociations pour l'emprunt venaient d'aboutir. On estima que les avantages attribués à la France en devaient être accrus. Et l'on demanda qu'en plus du règlement des trois affaires précitées, — garantie d'intérêts pour Mzerib, firman pour Hamah-Alep, solution définitive pour les quais, — la Turquie fit en France une importante commande de canons. Il y avait à cette commande une double difficulté.

La première, d'ordre diplomatique, résidait dans les efforts inouïs du gouvernement allemand pour en empêcher l'exécution : lettres de Guillaume II au Sultan, démarches réitérées de son ambassadeur, le baron de Marshall, auprès du Grand-Vizir pour rappeler les services rendus et l'obligation qui incombait à la Turquie de rester en matière d'armement tributaire de l'industrie allemande.

La seconde, d'ordre militaire, avait pour origine l'embarras qui devait résulter pour les Turcs de l'achat d'un matériel différent de celui qu'ils avaient toujours employé et de la juxtaposition dans leur artillerie de batteries françaises aux batteries allemandes. Dès ce moment, l'affaire se gâta et l'ambassade de France sentit qu'il y avait contre elle partie liée par une cabale puissante.

Suit un rappel des hésitations turques, des promesses et refus du Sultan, et la colère légitime de M. Constans, et ses menaces de départ, enfin sa dernière visite au Grand-Vizir, qui brusquement lui annonce le règlement de toutes les affaires : pour les

chemins de fer et les quais, l'ambassadeur reçoit des signatures, et, pour les armes, « la stipulation contractuelle à employer en commandes à l'industrie française un tiers du capital emprunté ». Le rédacteur du *Temps* conclut :

Pouvait-on demander davantage? Sans formuler de réponse définitive, M. Constans se déclara ravi de trouver le Grand-Vizir dans ces dispositions. Il s'assura qu'effectivement l'affaire des quais était réglée; que, pour les autres, on prenait déjà des mesures en vue du règlement. Et cette vérification achevée, il s'en fut jeudi prendre le train pour Paris. Dans le court séjour qu'il y compte faire, il soumettra à M. Delcassé les résultats de la négociation qu'il considère cemme achevée. Après quoi, il retournera à son poste pour présider sur place à l'exécution des engagements.

Un mois se passe. M. Constans est à Paris et, durant un mois, fait attendre aux Turcs une réponse définitive. Il retourne à Constantinople et reprend la direction de l'ambassade le 12 mars :

Constantinople, *viâ* Sofia, 16 mars, 9 h. 10.

Les négociations pour l'emprunt et les commandes d'armes sont reprises activement. Après la séance de la commission financière, tenue sous la présidence du Grand-Vizir, le ministre des Affaires étrangères a fait visite à M. Constans.

Constantinople, 16 mars.

Un iradé ordonne l'appel de dix mille recrues dans la circonscription militaire du 4e corps, à Erzindjian. Ces recrues sont destinées à augmenter les effectifs des 2e et 3e corps d'Andrinople et de Salonique. Cette décision constitue une mesure de précaution pour le cas où les bandes

manifesteraient au printemps une nouvelle activité. Un autre iradé ordonne les préparatifs pour la convocation éventuelle de trois divisions de rédifs de Macédoine. Quatre transports, ayant à bord des troupes, ont quitté Akaba pour Hodéida, pour tenir garnison dans l'Yémen. Quatre bataillons sont partis de Médine pour Kassim, afin de coopérer, avec sept autres bataillons partis de Bagdad, aux opérations contre le cheik Ibn Saïd dans le pays du Nejd.

Les négociations ont été reprises entre l'ambassade de France et la Porte pour le règlement des affaires pendantes, notamment en ce qui concerne l'ancien projet d'emprunt avec la Banque Ottomane.

Constantinople, *viâ* Sofia, 19 mars.

Le Sultan a reçu hier M. Constans, qui vient de rentrer, et M. Bapst, qui prend un congé.

Le Conseil des ministres a adressé au palais un rapport sur la question de l'emprunt. Ce rapport conclut en donnant satisfaction aux deux groupes français et allemand.

La décision du Sultan est attendue aujourd'hui ou demain.

C'est le 22 mars que brusquement Guillaume II annonce sa prochaine visite à Tanger, et — comme pour éclairer le sens véritable de ce quatrième avertissement — le correspondant du *Times* à Tanger télégraphie :

Le rapprochement entre le makhzen et l'Allemagne devient chaque jour plus marqué. Les intérêts commerciaux de l'Allemagne au Maroc sont importants et ils exigent que le *statu quo* soit maintenu.

L'exclusion de l'Allemagne de toutes les négociations marocaines l'a naturellement blessée dans son orgueil, tout en lui laissant les mains libres pour jouer un rôle indépendant dans la politique marocaine, et malgré qu'il

soit désirable de voir l'Allemagne acquiescer à l'action de la France, elle se trouve dans la limite de ses droits stricts en poursuivant une politique personnelle. Avec ou sans intention, le ministre de France a donné à entendre au Chérif qu'il représentait non seulement la France, mais en somme toute l'Europe. Aussitôt après la conversation où cela fut dit, le Chérif envoya demander une explication au consul d'Allemagne. Le gouvernement allemand fit répondre que non seulement l'Allemagne n'avait pris part à aucun des accords, mais encore qu'elle ignorait officiellement leur existence, et de plus qu'elle était résolue à maintenir l'intégrité de l'empire marocain.

Avant de partir pour Tanger, Guillaume II fait un dernier effort à Constantinople :

Constantinople, *viâ* Sofia, 23 mars.

Une note de l'ambassadeur d'Allemagne à la Porte oppose, dit-on, un veto aux commandes d'armes éventuelles à des manufactures françaises, avec menaces de sérieuses conséquences pour la Porte si elle passait outre. Cette note jette le cabinet ottoman, non seulement dans de graves embarras, mais aussi dans l'indignation de se voir dicter sa conduite. La question a dû être débattue dans le Conseil des ministres. En attendant, la Porte a fait à l'ambassade de France des propositions relatives à une commande d'armes; mais ces propositions, jugées insuffisantes, ont été rejetées.

Mais le Sultan a un pressant besoin d'argent pour la prochaine campagne contre les révoltés de l'Yémen et les Bulgares. Et M. Constans reste intraitable.

Guillaume II, à la veille de son embarquement, nous renouvelle, — pour la cinquième fois, — en son discours de Brême, des avertissements qui sont

encore tout pacifiques. *Le Temps*, du 24 mars, donne le résumé de ce discours :

L'Empereur n'a jamais cherché la domination universelle. L'empire mondial qu'il a rêvé doit consister en un empire allemand jouissant de toutes parts de la confiance la plus absolue comme un voisin tranquille, honnête et pacifique, de sorte que si un jour on doit parler dans l'histoire de l'empire mondial allemand et de la puissance mondiale des Hohenzollern, on en parle comme d'un empire et d'une puissance fondés non sur des conquêtes, mais sur la confiance réciproque des nations s'efforçant d'atteindre des buts identiques.

Guillaume II s'embarque, M. Constans force le Sultan dans ses dernières résistances :

Constantinople, 27 mars.

Malgré la pression sans précédent de l'ambassade d'Allemagne exigeant que tous les canons soient commandés en Allemagne, le conseil des ministres a adressé hier un *mazbata* à Yildiz-Kiosk en faveur de l'achat en France des canons de siège, pour une valeur de deux cent mille livres, quoique recommandant l'achat des canons de campagne à tir rapide chez Krupp.

On assure que le Sultan a adressé une dépêche à Guillaume II l'informant de ce résultat.

Constantinople, *viâ* Sofia, 28 mars, 10 h. 35.

Le conseil des ministres tenu dimanche, après de longues délibérations, a envoyé au Palais un *mazbata* concluant à l'acceptation des dernières propositions françaises concernant l'emprunt et les fournitures d'armes ou autres, sauf un point sur lequel l'entente est d'ailleurs probable lorsque le *mazbata* sera communiqué à l'ambassade.

« Le Sultan a adressé une dépêche à Guillaume II ». Guillaume II a dû connaître ces nouvelles à Lisbonne,

où il s'est arrêté et d'où il ne repart que le 30 mars. Le 31 mars, Guillaume II fait à Tanger son discours.

C'est le sixième avertissement : ce n'est pas le dernier. Tant que le *mazbata* des ministres n'est pas encore ratifié par un *iradé* du Sultan, la lutte à Constantinople se poursuit. Jusqu'au 5 avril, elle reste douteuse :

Constantinople, 31 mars.

Aucune décision n'a encore été prise au sujet de l'emprunt. Les négociations continuent.

Constantinople, *viâ* Sofia, 2 avril.

Les affaires de l'emprunt et de commandes de fournitures militaires restent toujours au même point que dimanche dernier après le *mazbata* du conseil des ministres, mais il y a espoir que l'audience de vendredi activera la solution.

Constantinople, *viâ* Sofia, 4 avril, 9 h. 40.

L'*iradé* approuvant le *mazbata* du conseil des ministres sur les affaires françaises est retardé par suite de négociations concernant le matériel roulant militaire dont la Société du chemin de fer de Syrie voudrait s'épargner les frais d'achat.

La décision définitive du Sultan est urgente. Alors le septième avis nous est donné par cette longue explication d' « un personnage allemand », que l'*Information* télégraphie aux journaux du monde. Néanmoins, notre diplomatie presse l'iradé du Sultan :

Constantinople, *viâ* Sofia, 6 avril, 10 h. 15.

En conformité de l'iradé souverain promulgué hier, le ministre de la guerre conclut avec la maison Krupp un

contrat de commande de canons pour deux millions de livres environ. Mais l'iradé sanctionnant l'emprunt y relatif ne sera promulgué que simultanément avec ceux concernant l'emprunt français, les commandes aux industries françaises et la convention du chemin de fer de Syrie, toutes choses dont la conclusion est attendue d'un jour à l'autre.

Constantinople, *vid* Sofia, 7 avril, 10 h. 30.

L'iradé concernant l'emprunt français de soixante millions de francs et les commandes de fournitures diverses en France, l'extension de la ligne ferrée de Syrie et le règlement de l'affaire des quais de Constantinople est enfin promulgué; le texte en a été communiqué hier soir par le ministre des affaires étrangères personnellement à l'ambassadeur M. Constans. On espère que la légère difficulté qui avait retardé la conclusion de cette affaire aura été éliminée dans l'iradé, rendant celui-ci acceptable.

Constantinople, *vid* Sofia, 9 avril, 6 h. 30.

L'iradé concernant les affaires françaises ne sanctionnant qu'un rapport incomplet du conseil des ministres, les négociations ont été reprises par M. Constans afin d'arriver à une entente satisfaisante.

Et l'iradé complet est arraché enfin au Súltan; il consacre la défaite de Guillaume :

Constantinople, 14 avril.

Hier soir, M. Constans a reçu l'iradé qui termine les affaires françaises et lui donne pleine satisfaction.

*
* *

Annoncée au début de février, quand M. Constans attaque le monopole de Krupp en Turquie; précisée

au milieu de mars, quand M. Constans rentre à Constantinople; différée jusqu'au jour où il obtient gain de cause; exécutée quand le *mazbata* de la Porte semble consacrer les exigences de l'ambassade français; expliquée le jour où l'iradé du Sultan doit ratifier ou écarter le *mazbata* de la Porte : que penser de cette « initiative souveraine » sinon qu'en l'esprit de Guillaume II nos affaires de Tanger et ses affaires de Constantinople sont étroitement unies?

M. de Bülow disait le 29 mars au Reichstag :

L'Empereur a depuis longtemps déclaré au roi d'Espagne que l'Allemagne ne poursuit au Maroc aucun avantage territorial. Après une déclaration aussi nette, il est inutile d'essayer de prêter à la visite impériale à Tanger des intentions intéressées, dirigées contre l'intégrité ou l'indépendance du Maroc. On ne peut déduire de la visite de l'Empereur à Tanger aucun motif justifié d'inquiétude pour quelqu'un qui ne nourrit lui-même là-bas aucune intention agressive.

M. Bebel a laissé entendre qu'il croit que notre politique envers le Maroc a changé depuis un an; je dois lui rappeler d'abord que le langage et l'attitude des diplomates et des politiques se règlent d'après les circonstances. Le moment que je juge favorable pour la production des intérêts allemands, je le choisis d'après ma propre estimation. Abstraction faite de cela, rien n'a changé dans les tendances de la politique allemande *sur ce point. Celui qui cherche un fait nouveau ne le trouvera pas dans la politique allemande.*

— Mais nous, Français, avons bien le droit de vendre des canons aux Turcs : nos usines ont autant de besoins que Krupp, et d'aussi légitimes.

Assurément. Mais il faut que tout le monde vive.

Dans ce monde de l'islam, qui croule de toutes parts et qui tombe sous la conquête ou sous la « pénétration pacifique » de l'Europe chrétienne, la Russie, après avoir englobé les émirs de Bokkara et et de Khiva, englue le chah de Perse et guette l'émir d'Afghanistan; l'Angleterre, après avoir conquis l'Inde musulmane, met la main sur le khédive d'Égypte et compte bien l'étendre sur les sultans, cheikhs ou chérifs de l'Arabie; la France, enfin, après avoir annexé l'Algérie, « protège » le bey de Tunis et veut « conseiller » le chérif du Maroc... Guillaume II depuis quinze ans croit avoir « son » sultan de Turquie, dont l'Allemagne industrielle et commerçante a le plus grand besoin : la Turquie d'Asie est le dernier refuge peut-être de cette expansion mondiale que Guillaume II avait rêvée pour la fortune de son peuple.

Guillaume II disait à Brême qu'il n'a jamais voulu conquérir le monde; mais il a voulu l'exploiter. « Notre avenir est sur mer, *Unsere Zukunft liegt auf's Meer.* » On ne va pas sur mer pour y rester. On ne s'embarque et on n'embarque avec soi des marchandises que pour débarquer soi-même et déverser son chargement quelque part. Quand l'Allemagne, voici tantôt quinze ans, se mit sur la mer, elle crut que le monde entier lui était réservé et Guillaume II promenait de l'Amérique à la Chine, en passant par l'Afrique et l'Océanie, son regard de futur propriétaire ou, du moins, de futur exploitant.

Dans l'Amérique du Sud, au Brésil et au Vénézuéla,

il se heurta à l'hostilité yankee : cette Amérique lui échappa. Tout pareil fut en Afrique le sort de ses espérances : depuis quinze mois, nous voyons les millions de marks vainement gaspillés pour venir à bout de quelques sauvages en cette Afrique sud-occidentale, improductive et déserte... Et le Cameroun cause les mêmes inquiétudes. On lit dans *le Temps* des 1er février, 8 et 27 mars 1905 :

Le Reichstag a discuté hier le projet portant ouverture de crédits supplémentaires au budget de l'exercice 1904, destinés à couvrir les frais de l'expédition de l'Afrique sud-occidentale allemande. Comme ces crédits, qui atteignent soixante-quatorze millions de marks, ont déjà été dépensés, la Commission du budget avait invité le gouvernement à demander à la Chambre de couvrir par un vote l'irrégularité de ce procédé budgétaire.

Le *Lokal Anzeiger* croit savoir que les nouveaux crédits supplémentaires destinés au Sud-Ouest africain allemand, qui seront prochainement demandés au Reichstag, se montent à vingt-cinq millions de marks et prévoient l'établissement de camps de concentration pour enfermer les Hottentots et les Herreros faits prisonniers.

Nous avons publié les nouvelles pessimistes que donnait dernièrement la *National Zeitung* sur la situation au Cameroun. Or, une note communiquée aux journaux dit que, d'après un télégramme du gouverneur du Cameroun, en date du 24 mars, la situation dans le protectorat n'a subi aucun changement et qu'on n'éprouvait pas de crainte immédiate. On envisage cependant l'éventualité d'une attaque des Bubi; en prévision, on a envoyé des renforts à Kribi.

En Océanie, mêmes désillusions. On lit dans *le Temps* des 26 février, 18 mars, 6 et 8 avril 1905 :

En frappant de taxes très lourdes les navires australiens qui font le cabotage avec les îles Marshall, les Allemands réussissaient à supprimer tout commerce entre cet archipel et l'Australie, mesure qui semblait rentrer dans le plan général de la politique coloniale allemande. Les Australiens invoquent le traité signé à Berlin le 10 avril 1886, qui assure l'égalité de traitement pour le commerce anglais et allemand dans le Pacifique, et réclament au gouvernement impérial allemand deux cent cinquante mille francs de dommages-intérêts.

Les Australiens ont proposé, en guise de représailles, d'imposer une patente à tous les négociants allemands qui font des affaires dans les ports de la Nouvelle-Galles du Sud, de frapper d'un droit fixe (une livre sterling par tonne) et d'un autre droit *ad valorem* les marchandises allemandes débarquées dans ces ports.

Le chancelier de l'empire a reçu une pétition de quelques maisons allemandes établies à Samoa, ainsi que de nombreux colons allemands, qui lui demandent d'envoyer une importante garnison. Les pétitionnaires motivent leur demande par la crainte d'actes de violence de la part des indigènes.

On signale en Australie une recrudescence de mauvaise humeur et d'anxiété à l'annonce de négociations entre le Portugal et l'Allemagne au sujet de l'acquisition de Timor. L'île de Timor commande tout le nord-ouest de l'Australie, et est à quelques milles des principaux câbles qui relient l'Australie à l'Asie et à l'archipel de la Sonde. Le port de Dilli formerait une excellente base navale pour une flotte de guerre. L'île est, de plus, riche en sources de pétrole, et des mines de charbon y ont été récemment découvertes.

Les Australiens demandent que le gouvernement anglais use en toute hâte de sa situation privilégiée à la cour de Lisbonne pour acheter lui-même la partie orientale de Timor.

En Chine, du moins, dans son Chantoung, l'Allemagne pensait avoir trouvé une « sphère d'influence »

et de profits; mais aujourd'hui il est trop visible que les victoires japonaises viennent ruiner encore ce grand dessein ; Kiao-tchéou aura quelque jour le sort de Port-Arthur, si l'Allemagne a jamais la mauvaise fortune ou l'audace de gêner les intérêts japonais et de contrecarrer la main bientôt mise du Japon sur la Chine du nord... On lit dans *le Temps* du 16 mars 1905 :

A une réunion de la Société asiatique allemande, M. de Krabner, directeur des mines du Chantoung, déclara que la japonisation de la Chine était inévitable et entraînerait la suppression de tout commerce européen en Extrême-Orient. Les Japonais ont l'intention de détrôner la dynastie actuelle pour couronner comme empereur Yuan Chi Kaï qu'ils tiennent sous leur influence. Les Allemands auront à lutter contre les Japonais pour Kiao-Tchéou. Il espère que l'Allemagne pourra compter sur l'appui des États-Unis et de la France, dont les possessions aux Philippines et au Tonkin ne seront pas moins menacées.

Le docteur Vosberg-Rekow, président de la Société, pense que l'Allemagne doit construire une marine assez forte pour lutter contre la marine japonaise en Extrême-Orient. Il accuse le Japon de répandre des publications antiallemandes en Chine. Les Japonais, sans souci pour leurs alliés anglais, chassent peu à peu le commerce britannique de la vallée du Yang-Tsé.

Le général de Gayl, de l'état-major général, qui fut gouverneur de Pékin pendant son occupation par les alliés, croit inévitable la japonisation de la Chine. Il rend le plus grand hommage aux qualités militaires du Japon et avoue que la Chine ne peut trouver de meilleur éducateur pour réorganiser son armée et sa flotte.

Il faut avoir présentes à l'esprit ces déconvenues allemandes dans les cinq parties du monde... Pour écouler le trop-plein de la machinerie, quincaillerie

et camelote et des instruments de guerre dont l'Allemagne s'est fait une spécialité, il ne reste à Guillaume II que la Turquie, surtout la Turquie d'Asie, surtout l'Asie Mineure et les plaines mésopotamiennes, que traverse ou doit traverser la voie allemande Scutari-Bagdad. Et nous qui possédons notre grande part de l'Afrique, Madagascar et l'Indo-Chine, nous qui voulons en outre « pénétrer » le Maroc, nous venons disputer à Guillaume cette dernière « concession » allemande. Et derrière nous, il semble que les Anglais — qui sont nos amis maintenant et dont l'Allemagne pense n'avoir rien de bon à espérer — veuillent chasser aussi en ces terres réservées. Dès le début de la lutte franco-allemande à Constantinople, on lisait dans *le Temps* du 23 février :

Le *Globe* de Londres commente la lutte qui s'engage en ce moment entre la France et l'Allemagne auprès du gouvernement turc pour obtenir les commandes que celui-ci projette, moyennant un emprunt : « Nous avons vu plusieurs fois, dit le *Globe*, au cours de ces dernières années, et particulièrement en Perse, combien la pénétration financière était un élément d'influence plus puissant que la pénétration par les chemins de fer. Si l'Angleterre ne se sert pas de ce moyen, elle perdra nécessairement de son influence ».

Et dans *le Temps* du 13 avril, au lendemain de la victoire française :

Le correspondant du *Times* à Constantinople télégraphie à son journal : « L'ambassadeur d'Angleterre a fait à la Porte de sérieuses représentations sur la façon dont on a agi avec les maisons anglaises qui, après avoir été invitées à soumissionner pour la fourniture de canons et de muni-

tions, reçurent avis, sans que leurs soumissions eussent été ouvertes, que les commandes avaient été faites à des maisons allemandes. »

Aucun traité, aucune parole échangée entre les nations européennes n'a jamais interdit aux Anglais et aux Français de venir en Turquie concurrencer l'industrie allemande : en droit strict, ce domaine appartient encore à tous, et il faudrait méconnaître les besoins et usages de l'industrie contemporaine pour s'étonner que la concurrence internationale tende à s'établir ici, comme ailleurs.

Cette concurrence pour la vie a toujours présidé à l'histoire des peuples : ce n'est pas d'aujourd'hui que la question des « quatre épices » domine les relations de l'Europe et du Levant, ou la question du hareng, les relations des peuples baltiques. Mais en ces dernières années, cette concurrence s'est aigrie : toutes les nations d'Europe s'étant faites industrielles, le marché mondial s'est engorgé de produits, et les manufacturiers ont eu chaque jour moins de clients à mesure qu'ils fabriquaient davantage...

Quel remède à cette situation? la guerre violente, comme autrefois? ou la guerre diplomatique, comme aujourd'hui? les coups ou les gourmades? Le monde est-il décidément trop petit pour l'humanité contemporaine et faut-il qu'une saignée vienne soulager les uns en supprimant les autres?... Qui donc, en Allemagne ou en France oserait prononcer un tel arrêt, proférer une telle sottise?

Le monde est immense, infini, — si nous voulons

en user habilement. Il y reste tant de grandes et belles choses à faire, que la guerre ne peut que ruiner, que la paix seule peut accomplir! Quand Allemagne et France parlent, en toutes rencontres, de leurs désirs de paix, ce n'est pas mots de théâtre ou de convention pour la duperie du public : je ne crois pas que jamais le désir de paix réelle, profonde, durable, ait été plus vivace dans les deux peuples. Certains — mais si peu nombreux! — aperçoivent déjà une solution trop conforme, peut-être, à l'idéal de justice qu'ils poursuivent de leurs vœux. On lit dans *le Temps* du 31 janvier et du 5 février :

Le docteur Molenaar, secrétaire de la Ligue franco-allemande, vient de faire, à Munich, une conférence sur la nécessité du rapprochement entre la France et l'Allemagne. Il s'est efforcé de montrer que ce rapprochement correspondait aux intérêts des deux nations, menacées par la puissance anglaise au point de vue économique. L'orateur préconise pour la question d'Alsace-Lorraine un échange entre les territoires annexés et une colonie française. Le règlement de cette question faciliterait la constitution des États-Unis d'Europe.

Le docteur Molenaar, secrétaire de la Ligue franco-allemande nous écrit de Munich : Le petit compte rendu de ma conférence sur « la nécessité du rapprochement franco-allemand », publié dans *le Temps* du 31 janvier, contient un malentendu qui pourrait porter préjudice à notre œuvre en Allemagne. La solution de la question d'Alsace-Lorraine que je propose est celle-ci :

1° Rétrocession de la partie de la Lorraine qui parle français, moyennant une compensation coloniale;

2° Autonomie intérieure du pays d'empire de langue allemande;

3° Démantèlement de toutes les forteresses allemandes et françaises situées à 30 kilomètres de la frontière (Metz et Belfort inclus).

Je sais que des années, des générations peut-être passeront... Les deux peuples ont la nette perception des obstacles qui les séparent et de la dificulté que leurs gouvernements peuvent avoir à concilier leurs besoins et honneur nationaux. Mais ceux-là seuls ne peuvent s'entendre, qui jamais n'ont l'occasion de s'entretenir. Et quand on voit le concert européen s'établir — malgré les gouvernements, pour ainsi dire — sur certaines questions, sur les questions turques principalement; quand s'impose à tous la nécessité d'une amitié paneuropéenne pour le salut des *raïas* massacrés et pour la mise en valeur de cet Orient désert, ne semble-t-il pas qu'une leçon pour nos diplomates se dégage des derniers événements?

Notre parlement leur dit : « Négociez avec l'Allemagne ». Le bon sens devrait leur indiquer le véritable terrain de négociations.

La tâche est compliquée de mille considérations accessoires. Le Sultan est un « Grand Seigneur » dont l'empire est le décuple au moins des terres marocaines... Le Sultan est le « Khalife », le chef panislamique : qui tiendrait le Khalife, pourrait avoir un instrument formidable contre les autres nations de l'Europe détentrices de populations musulmanes...

Je vois beaucoup d'autres difficultés encore.

Nous ne saurions renoncer, nous Français, à nos traditions, à nos devoirs envers les chrétiens de l'em-

pire ottoman, et nous avons un commerce et des entreprises pacifiques à défendre dans nombre de provinces et de villes turques, dans les quatre grands ports, Constantinople, Salonique, Smyrne et Beyrouth...

Nous ne saurions davantage oublier que des alliances, des amitiés ou des ententes cordiales nous font un devoir de consulter, de ménager certains intérêts qui ne sont pas les nôtres, mais qui doivent nous être sacrés. Et l'Allemagne, dont les intérêts ou les ambitions tendent surtout vers l'Asie Mineure, ne peut oublier, non plus, que son alliée, l'Autriche, a des intérêts et des ambitions en Turquie d'Europe. Et l'Allemagne, pour sa pénétration en Asie Mineure, a des hommes sans doute, des savants, des ingénieurs, et, peut-être, des colons ou, du moins, des chefs de chantier; mais elle manque de capitaux. Jusqu'ici, elle n'a pu réussir à parfaire sa grande voie Scutari-Bagdad, non pas (comme le disait ce « personnage allemand » à l'*Information*) parce que la France et l'Angleterre lui ont créé des embarras, mais simplement parce que le gouvernement de Paris n'a pas voulu mettre les capitaux français au service de cette entreprise allemande, sans avoir quelque garantie que cette coopération ne trahirait pas nos intérêts nationaux.

Les difficultés franco-anglaises étaient aussi compliquées, aussi irritantes : nos diplomates ont résolu ce premier problème; il leur faut maintenant envisager le second.

LIVRE JAUNE ET LIVRE BLANC

Berlin et les accords franco-anglais. — M. Delcassé et le prince de Radolin. — Coloniaux et Pangermanistes. — L'accord franco-espagnol. — La déclaraton de M. de Kühlmann. — Notification et connaissance. — Relations franco-allemandes. — La politique mondiale. — La politique méditerranéenne. — La chute de M. Delcassé. — La politique de M. Rouvier. — Vers la conférence. — La dignité de la France. — Ports et emprunts. — La parole de M. de Bülow. — Machiavel.

Nous avons, — enfin! — deux *Livres* pour juger ou comprendre tout le désaccord franco-allemand. Ouvrons-les et tâchons d'en tirer la simple histoire de nos relations avec l'Allemagne durant les années 1904-1905.

Répondant aux questions du Reichstag, le 12 avril 1904, M. de Bülow déclarait que les accords franco-anglais ne portent aucun dommage, aucun ombrage aux intérêts allemands, mais tout au contraire les servent, particulièrement au Maroc :

M. Sattler a parlé d'une modification de la situation européenne. Cela ne peut se rapporter qu'à l'accord colonial anglo-français, rendu public il y a peu de jours...

M. Sattler comprendra que je ne peux m'étendre en détail sur ce traité, car, en ma qualité de ministre des Affaires étrangères, j'ai, lorsque je parle ici de politique extérieure, le devoir de ne dire que les choses qui, autant que possible, servent l'intérêt du pays et qui, en tout cas, ne peuvent lui nuire.

Mais je peux cependant, sur ce point, répondre à l'orateur que nous n'avons aucune raison de supposer que cet accord soit dirigé contre une Puissance quelconque. Ce qu'il paraît constituer, c'est une tentative de faire disparaître une série de différends existant entre la France et l'Angleterre, au moyen d'une entente amiable. Nous n'avons, au point de vue des intérêts allemands, rien à y objecter : nous ne saurions, en effet, souhaiter une situation tendue entre la France et l'Angleterre qui serait un danger pour la paix du monde, dont nous poursuivons sincèrement le maintien. En ce qui concerne spécialement le Maroc, qui constitue le point essentiel de cet accord, nous sommes intéressés dans ce pays, comme d'ailleurs dans le reste de la Méditerranée, principalement au point de vue économique. Nous avons là, avant tout, des intérêts commerciaux; aussi avons-nous un intérêt important à ce que le calme et l'ordre règnent au Maroc. Nous devons protéger nos intérêts mercantiles au Maroc, et nous les protégerons. Nous n'avons aucun sujet de redouter qu'ils puissent y être méconnus ou lésés par une Puissance quelconque.

Parlant d'accords rendus publics, parlant au Reichstag en sa qualité de ministre des Affaires étrangères, ne parlant que pour « dire les choses qui autant que possible servent l'intérêt du pays et qui, en tout cas, ne peuvent lui nuire », il est évident que M. de Bülow n'a pas fait une déclaration aussi importante sans en avoir pesé les termes, surtout sans avoir étudié de près les accords franco-anglais.

Le public ne les connaissait alors que depuis « peu de jours »; mais le Chancelier les connaissait depuis longtemps : avant même la conclusion de ces accords, M. Delcassé en avait entretenu l'ambassadeur d'Allemagne, le prince de Radolin. Le 27 mars 1904, — quinze jours avant la déclaration du Chancelier, onze jours avant la signature des accords, — M. Delcassé écrivait à M. Bihourd :

Je crois utile de vous rendre compte d'une conversation que j'ai eue avec l'ambassadeur d'Allemagne, à ma dernière réception diplomatique. Le prince de Radolin a « demandé à me poser une question indiscrète ».

« Est-il vrai, a-t-il dit, qu'un accord a été signé ou soit sur le point d'être signé entre la France et l'Angleterre? »

J'ai répondu :

— Rien n'est signé ni sur le point de l'être. Mais nous causons depuis assez longtemps avec le cabinet de Londres pour le règlement amiable des questions qui intéressent nos deux pays; l'entente a été reconnue possible, et il est probable qu'elle finira par s'établir.

— On dit qu'il est question de Terre-Neuve?

— Nous en avons parlé en effet.

— Et du Maroc?

— Aussi. Mais vous connaissez déjà notre point de vue à ce sujet; j'ai eu l'occasion de vous répéter ce que j'avais dit précédemment à la tribune du Sénat et à celle de la Chambre. Nous voulons maintenir au Maroc l'état politique et territorial actuel; mais cet état, pour durer, doit manifestement être soutenu et amélioré..... Le Sultan a pu déjà se convaincre de notre aide sur les points où il nous l'a demandée. Il s'agit de la lui continuer. Mais elle lui sera donnée de telle sorte que tout le monde en bénéficiera, notamment au point de vue des transactions commerciales que ne pourra que favoriser l'établissement de la sécurité, qui est un des premiers besoins du Maroc. Il est superflu

d'ajouter que, sous quelque forme que nous soyons amenés à prêter assistance au Sultan, la liberté commerciale sera rigoureusement et entièrement respectée.

Le prince de Radolin a trouvé mes déclarations très naturelles et parfaitement raisonnables et m'a remercié vivement de les lui avoir faites.

Le Chancelier n'ignorait donc ni les accords franco-anglais ni les principes et tendances de notre politique marocaine. Il n'ignorait pas davantage certaines résolutions des coloniaux allemands ou des pangermanistes, votées au Congrès d'Esslingen, le 20 mars 1904 :

« Plaise au gouvernement impérial de mettre à profit la situation actuelle pour développer les intérêts économiques de l'Allemagne au Maroc. Comme la plupart de nos colonies sont peu susceptibles d'extension, comme, au contraire, le Maroc peut devenir une colonie de peuplement et d'agriculture, en même temps qu'il serait un point d'appui des plus précieux pour notre flotte sur une route de navigation des plus importantes, il est désirable que le gouvernement impérial fasse le nécessaire, au cas où le *statu quo* ne pourrait être maintenu au Maroc, pour s'établir dans la région ouest de ce pays. »

Ces ambitions coloniales n'étaient alors ni excitées ni approuvées par le gouvernement impérial. La presse allemande, — et l'on sait que la presse allemande, en matière de diplomatie, se fait toujours un devoir de suivre les conseils du gouvernement, — secondait les efforts du Chancelier. Dans cette même dépêche du 25 mars, M. Bihourd ajoutait :

Dans sa revue de la politique extérieure de la semaine, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* consacre, à propos des négociations franco-anglaises, les lignes suivantes à la ques-

tion du Maroc : « Autant qu'on peut jusqu'à présent s'en rendre compte, les intérêts allemands ne pourraient être touchés par les échanges de vues relatifs au Maroc. En raison de l'assurance réitérée et donnée officiellement du côté français que la France n'a en vue aucune conquête, aucune occupation, mais poursuit bien plutôt l'ouverture du Sultanat du nord-ouest africain à la civilisation européenne, il y a lieu de croire que les intérêts commerciaux de l'Allemagne au Maroc n'ont aucun péril à redouter. »

M. Bihourd écrivait encore le 12 avril 1904 :

On peut dire que la presse allemande se montre, dans ses principaux organes, favorable aux arrangements franco-anglais récemment conclus. L'entente entre les deux grands pays lui apparaît comme un nouvel et puissant élément de la paix générale, digne à ce titre du bon accueil de l'Allemagne.

Au point de vue exclusivement allemand, la presse n'a jusqu'à présent arrêté son attention particulière que sur celui des arrangements qui concerne le Maroc. Elle l'envisage avec un calme dont la *Gazette de l'Allemagne du Nord* a donné, à deux reprises, l'exemple ; elle reconnaît que la France, s'engageant à maintenir, durant une assez longue période, la liberté commerciale et se chargeant de faire régner en ce pays l'ordre, la sécurité et la régularité financière, les intérêts commerciaux de l'Allemagne n'ont rien à redouter de la réalisation de nos visées.

« En raison de l'assurance réitérée et donnée officiellement du côté français », écrit la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, au mois de mars 1904, alors que les négociations franco-anglaises ne sont pas encore terminées ; « Vous connaissez déjà notre point de vue à ce sujet et j'ai eu l'occasion de vous répéter ce que j'avais dit précédemment à la tribune du Sénat et de

la Chambre », dit M. Delcassé au prince de Radolin, quand les accords vont être signés.

Le gouvernement impérial a donc connu les accords franco-anglais et même les négociations préalables; il n'a pas été systématiquement tenu à l'écart; il a, au contraire, reçu des assurances *réitérées* et *officielles*. Le 12 avril et le 14 avril 1904, c'est en pleine connaissance de cause que le Chancelier a pris position contre les ambitions pangermanistes et parmi les approbateurs des accords franco-anglais.

Aussi, M. Bihourd est allé remercier le gouvernement allemand; il écrit le 27 avril :

J'ai vu hier le baron de Richthofen; je lui ai dit que j'avais apprécié le langage du Chancelier lorsqu'il a reconnu, devant le Reichstag, que l'entente franco-anglaise n'était dirigée contre aucune Puissance et ne menaçait aucunement les intérêts commerciaux allemands.

Voilà pour les accords franco-anglais. Cinq mois après, sont conclus les accords franco-espagnols (6 octobre 1904); le jour même de la conclusion, M. Delcassé les fait communiquer à Berlin par notre ambassadeur, qui lui répond le lendemain :

Conformément aux instructions contenues dans votre télégramme d'hier, je viens de faire connaître au baron de Richthofen notre accord avec l'Espagne au sujet du Maroc. Il m'a demandé si j'étais en mesure de prévoir la portée de cet accord au point de vue des intérêts commerciaux de l'Allemagne, qui le préoccupent particulièrement. Je lui ai répondu que la Déclaration franco-anglaise du 8 avril dernier offrait toutes garanties sur ce point, et que l'adhésion de l'Espagne ne pouvait les modifier.

M. Delcassé, le 8 octobre, télégraphie à M. Bihourd :

Vous avez eu parfaitement raison de dire que l'adhésion de l'Espagne à la Déclaration franco-anglaise du 8 avril ne peut modifier les garanties que cette Déclaration offre à la liberté commerciale. Ces garanties sont et demeureront intactes : vous pouvez l'affirmer.

Et quatre jours plus tard, M. Delcassé précise en une longue lettre adressée à M. Bihourd, qui répond le 14 octobre :

J'ai porté à la connaissance du baron de Richthofen le texte de la déclaration franco-espagnole relative au Maroc. Le secrétaire d'État m'a marqué l'intérêt exclusivement économique que l'Allemagne attachait aux affaires marocaines. Je lui ai immédiatement répliqué que la déclaration franco-anglaise du 8 avril dernier stipulait la liberté commerciale et que la déclaration franco-espagnole ne pouvait, selon moi, modifier les garanties déjà offertes au commerce international, et je n'ai pas manqué, lors de la réception diplomatique suivante, de renouveler mes assurances en les fortifiant de votre autorité.

L'Allemagne, n'attachant aux affaires marocaines, suivant la parole officielle de son gouvernement, qu' « un intérêt exclusivement économique », a donc reconnu, déclaré à quatre ou cinq reprises, d'avril à novembre 1904, que les accords franco-anglais ne peuvent en rien la gêner et, bien qu'elle ait accueilli plus froidement les accords franco-espagnols, elle ne leur a rien objecté, officiellement du moins. Or, le 11 février 1905, notre chargé d'affaires à Tanger télégraphie à M. Delcassé :

Je crois devoir rendre compte à Votre Excellence des déclarations que m'a faites mon collègue allemand, au

cours d'un récent entretien sur l'attitude de l'Allemagne dans les affaires morocaines.

« Après l'accord franco-anglais, m'a dit M. de Kühlmann, nous supposions que le Gouvernement français attendrait, pour nous mettre au courant d'une situation nouvelle, que l'entente franco-espagnole, prévue dans l'arrangement du 8 avril, fût effectuée. Mais aujourd'hui tout étant définitivement conclu et les ratifications parlementaires étant intervenues, nous nous sommes aperçus qu'on nous tenait à l'écart systématiquement. Nous avons donc fixé notre attitude en conséquence. N'allez pas croire que je me sois tracé une ligne de conduite de ma propre initiative. En présence des interprétations contradictoires de nos journaux, j'ai cru devoir solliciter de mon Gouvernement des instructions formelles. Et c'est alors que le comte de Bülow m'a fait savoir que le gouvernement impérial ignorait tout des accords intervenus au sujet du Maroc et ne se reconnaissait comme lié en aucune manière relativement à cette question. »

Les termes de ce télégramme sont précis. Il ne s'agit pas, entre M. de Kühlmann et notre chargé d'affaires, d'une conversation banale ou particulière; notre chargé d'affaires annonce des « déclarations », et M. de Kühlmann spécifie : « J'ai cru devoir solliciter de mon gouvernement des instructions formelles ». C'est le comte de Bülow qui, par la bouche de M. de Kühlman, fait savoir à notre gouvernement, que « le gouvernement impérial ignore tout des accords intervenus au sujet du Maroc ». M. Delcassé, dans une dépêche du 14 février 1905, a beau jeu de « rappeler les faits ». Aussi, quand le 15 février 1905 M. Bihourd est reçu par M. de Mühlberg, sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères, et lui rapporte

les « déclarations » de M. de Kühlmann, M. de Mühlberg est visiblement embarrassé :

M. de Mühlberg m'a répondu qu'il ne connaissait que par ma démarche actuelle les paroles attribuées au chargé d'affaires à Tanger et qu'il allait l'interroger par la voie télégraphique. Il s'est demandé si le propos de M. de Kühlmann ne devait pas être interprété dans ce sens que le Gouvernement impérial, étant étranger aux deux accords visés plus haut, ne se croyait en aucune façon lié par eux. Je n'avais pas à contredire à cette interprétation, qui traduisait évidemment la pensée officielle, d'autant plus que j'avais été amené à indiquer, en passant, que le Gouvernement de la République avait fait connaître à celui de l'Empire les deux accords, sans être astreint bien entendu à une notification, et que sur ce point je n'avais pas provoqué de contestation.

*
* *

Enregistrons simplement cette « ignorance » de M. de Mühlberg; mais arrêtons-nous sur le mot de M. Bihourd : « Le gouvernement de la République avait fait connaître à celui de l'Empire les deux accords sans être astreint bien entendu à une notification. »

Faire connaître les accords, c'était simplement mettre l'Allemagne en état de juger que rien dans notre politique ne pourrait gêner les intérêts allemands. *Notifier* les accords, c'eût été pratiquement mettre l'Allemagne en l'obligation d'y souscrire ou de les critiquer. En droit strict et même en parfaite courtoisie, notre diplomatie était libre de choisir l'une

ou l'autre méthode et de ne consulter en son choix que nos convenances et nos intérêts. Tout gouvernement, maître de sa diplomatie, a le droit d'en user à sa guise, pourvu qu'il ait le souci de ne violenter ni de méconnaître les intérêts et la dignité d'autrui.

Le Chancelier, d'ailleurs, a parlé comme si la « notification » avait eu lieu : en des circonstances publiques, en des discours officiels, il a donné son avis, un avis favorable sur les accords franco-anglais. Quand dix mois après ces accords, la diplomatie impériale prétend ne pas les connaître, elle parle contre l'évidence; quand elle prétend n'être point liée par eux, elle a pleinement raison; mais elle est liée tout de même par les paroles qu'elle a prononcées ou données, et qu'officiellement, nous avons enregistrées.

En juillet 1904, le ministre d'Allemagne à Tanger demandait à son collègue de France si nous n'allions pas bientôt nous mettre à l'œuvre et « prendre des dispositions pour le rétablissement de la sécurité » au Maroc[1] : c'est « à titre personnel », il est vrai, que le ministre d'Allemagne posait cette question. Mais c'est officiellement que M. de Richthofen a marqué à M. Bihourd « l'intérêt exclusivement économique que l'Allemagne attache aux affaires marocaines[2] », et c'est officiellement que l'ambassadeur d'Allemagne a reçu à Paris « l'assurance qu'au point de vue des transactions commerciales, tout le monde bénéficierait du nouvel ordre de choses et que la liberté de

1. *Livre jaune*, p. 157, n° 178.
2. *Livre jaune*, p. 167.

commerce sera rigoureusement et entièrement respectée[1] ».

Il semble pourtant, d'après le *Livre jaune*, que dès le mois d'avril 1904, dès la conclusion des accords franco-anglais, notre ambassadeur à Berlin entrevoyait une autre méthode et que, sur nos rapports avec l'Allemagne, deux théories étaient présentées, l'une par M. Bihourd, l'autre par M. Delcassé.

A M. Delcassé, la « connaissance » des accords, donnée par lui à l'ambassadeur et au gouvernement de Guillaume II, semblait suffisante; M. Bihourd eût préféré autre chose, probablement — bien que le *Livre jaune* ne le dise pas explicitement — la « notification ». Tous deux savaient que la notification n'était pas juridiquement nécessaire; mais l'un, M. Bihourd, la croyait peut-être utile; l'autre, M. Delcassé, en y voyant certains avantages, y semblait découvrir aussi de très graves dangers.

M. de Bülow a raconté depuis, au correspondant du *Petit Parisien* (4 octobre 1905) :

> Il y a un an et demi, lorsque fut conclue l'entente franco-anglaise, qui concernait le Maroc, je fis au Reichstag cette déclaration : « L'entente en question ne paraît nullement dirigée contre l'Allemagne ». Mais j'ajoutai qu'aucune notification officielle ne m'en avait été faite... Croyez-vous qu'à ce moment, cette notification, que j'estimais nécessaire, n'eût pas dû être faite?

Au correspondant du *Temps*, M. de Bülow disait le même jour : « Je vous donne ma parole de gentleman

1. *Livre jaune*, p. 167.

que jamais il n'y a eu de notre part la moindre arrière-pensée ». Toutes ces paroles sont bonnes à noter. Mais c'est le même M. de Bülow qui disait un autre jour au Reichstag (avril 1905) : « Le langage et l'attitude des diplomates se règlent d'après les circonstances ».

Deux dépêches, au début du *Livre blanc*, vont nous expliquer plus clairement encore la pensée du Chancelier[1]. M. de Bülow écrivait le 12 avril 1905 aux ambassades et légations allemandes en Europe :

Il est faux que la convention franco-anglaise concernant le Maroc ait été portée à la connaissance du gouvernement allemand, soit par écrit, soit verbalement. M. Delcassé, à la vérité, a donné de ci de là à l'ambassadeur impérial des indications d'une portée générale concernant la situation intolérable au Maroc et la nécessité qui en est résultée pour la France de songer à la sécurité de sa frontière algérienne. Mais lorsque l'été dernier, longtemps par conséquent après la convention anglo-française, l'ambassadeur allemand adressa à M. Delcassé une question concernant la teneur de cette convention, le ministre se contenta de répondre : « Vous trouverez tout cela dans le *Livre jaune* ».

Tous les documents du *Livre jaune* et les conversations répétées de M. Bihourd avec M. de Richthofen prouvent que cette allégation du Chancelier est le contraire de la vérité. Aussi le 1er mai 1905, M. de Bülow essaie dans une dépêche au prince de Radolin de présenter sous un autre jour ses réclamations :

1. Le *Comité du Maroc*, ayant publié une traduction intégrale du *Livre blanc*, c'est d'après cette traduction que je citerai les documents allemands.

J'exprime tout d'abord à Votre Altesse ma reconnaissance pour la façon dont vous avez traité jusqu'à présent l'affaire marocaine, tout particulièrement pour la manière dont vous avez paré l'essai tenté par M. Delcassé de donner le caractère d'un acte diplomatique aux communications occasionnelles, orales et fragmentaires, qu'il a fait parvenir ici par votre intermédiaire, ou par celui de M. Bihourd.

Un document diplomatique d'une aussi grande portée que la convention marocaine ne saurait être jugé sur la foi de données orales et fragmentaires : cela n'a pas besoin d'être prouvé. Pour des ouvertures d'une pareille importance, *la forme écrite est celle qui est consacrée par l'usage diplomatique*. L'insuffisance formelle et matérielle des allusions et des indications communiquées l'an passé ici par Votre Altesse et par M. Bihourd de la part de M. Delcassé, est un fait sur lequel aucune des deux parties en présence ne peut passer outre. Quant à savoir si, au cours de ces allusions, on a fait un signe de plus ou de moins, c'est là un fait sans importance qui ne remédie en aucune façon au caractère parfaitement incomplet de l'ensemble. C'est pourquoi, lorsque l'ambassadeur français me demanda, le 25 de ce mois, si nous désirions obtenir communication du contenu intégral des conversations antérieures qui ont eu lieu concernant le Maroc entre Votre Altesse et M. Delcassé, nous avons renoncé à prendre connaissance de cet acte écrit.

Il eut été, comme nous l'avons déjà dit, conforme à l'usage international que la France, après la conclusion de l'accord anglo-français concernant le Maroc, communiquât cet accord dans la forme habituelle à toutes les puissances intéressées, lesquelles sont suffisamment désignées comme telles par leur signature apposée au bas des actes de la Conférence de Madrid. M. Delcassé a déclaré, il est vrai, que cette communication était devenue superflue du fait de la publication de la convention dans le *Journal officiel* français. Il n'échappera pas, toutefois, à M. le Ministre que ces deux procédés de notification possèdent un caractère essentiellement différent. La communication directe n'est pas un simple acte de

courtoisie. Le gouvernement français en s'y décidant se serait déclaré par là prêt à entrer en discussion avec les destinataires sur leurs intérêts, au cas où ils les auraient estimés lésés. La publication dans la feuille officielle française place au contraire les autres intéressés qui n'ont point été questionnés en présence tout simplement du fait accompli.

J'ai souligné dans cette dépêche les passages qui, en exprimant sans ambages les prétentions du Chancelier, énonçaient aussi d'évidentes contre-vérités. Car il n'est pas vrai que « la forme écrite soit consacré par l'usage diplomatique »; il n'est pas « conforme à l'usage international » que la « notification » soit de règle.

Tout au contraire, l'un des caractères essentiels du droit international est de n'être pas formaliste, d'accepter tous les moyens de communication, qui plaisent à l'une des parties, pourvu qu'ils soient de pleine franchise et d'entière courtoisie. Et cette règle du droit international se comprend sans peine : la forme, — la fo-o-orme, — ne peut être établie que par un pouvoir législateur, c'est-à-dire supérieur ou suprême, tels que sont les Parlements ou les Monarques dans une nation; a-t-on jamais réuni un parlement du monde ou reconnu un monarque universel qui pût rédiger et codifier les règles du droit international?

Les théories de M. de Bülow, si elles étaient admises, en arriveraient à mettre juridiquement tous les peuples dans la main du plus fort qui, imposant les formes qui lui plairaient aux relations internationales, trouverait matière ou prétexte à réclamations

et à réparations, chaque fois que, sans léser les intérêts de personne, un « agneau » se trouverait sur le chemin du loup... Juridiquement, rien ne nous obligeait à notifier aux puissances nos accords avec Londres et Madrid. Pratiquement, Berlin les a connus et approuvés. Reste à savoir si, dans notre intérêt, la « notification » n'eût pas été préférable.

*
* *

Au moment des accords franco-anglais, M. Delcassé était depuis six ans ministre des Affaires étrangères. Il savait, — ce que nous ne savons pas dans le détail, — tout ce qui s'était dit ou fait entre Paris et Berlin, surtout durant la guerre du Transvaal. On parle — mais comment vérifier? — d'une négociation où Pétersbourg, à la demande peut-être de l'empereur Guillaume II, aurait essayé d'aboucher son alliée de Paris et son amie de Berlin : les intérêts de la France n'étaient pas en jeu, mais la coopération des trois gouvernements pouvait servir la cause des « continentaux »; Guillaume II accueillit d'abord les avances de Pétersbourg, promit presque son adhésion, puis, brusquement, demanda l'échange d'un protocole où les trois puissances se garantiraient mutuellement leurs possessions européennes : la France eût ainsi, de plein gré, ratifié le traité de Francfort.

Si, pour s'engager avec nous dans une affaire où nous n'étions pas directement intéressés, Guillaume II avait eu cette prétention, qu'exigerait-il pour sous-

crire à un accord d'où nous pourrions tirer quelque bénéfice et où sa signature nous donnerait la sécurité de ce bénéfice?

Est-il bien sûr, d'ailleurs, que l'Allemagne n'ait pas été consultée, « tâtée » par notre diplomatie. *Le Correspondant* du 25 décembre 1903 a raconté dans un article anonyme, que tout le monde attribua à l'entourage de M. de Noailles, notre ancien ambassadeur à Berlin (p. 1095) :

Pendant toute l'année 1902, de secrètes négociations se sont engagées entre le quai d'Orsay et les principales chancelleries d'Europe. La discussion s'ouvrit avec la diplomatie allemande. C'était la plus silencieuse, et, par là même, la plus inquiétante de toutes. M. le marquis de Noailles, alors notre ambassadeur à Berlin, fut chargé d'établir une sorte d'estimation des prétentions de l'Allemagne, de fixer pour ainsi dire un *quantum* officieux à l'étendue de ses ambitions.

La réponse demanda plusieurs semaines, et, finalement, M. de Bülow faisait remettre à l'ambassade de France un document qui contenait : 1° la situation des intérêts allemands au Maroc; 2° l'entrave qu'une occupation de la côte atlantique par une seule puissance pourrait apporter en temps de guerre aux communications de l'Allemagne avec ses colonies africaines; 3° la nécessité pour le commerce germanique de disposer d'une station de charbon dans un des ports de l'Ouest marocain, à Rabat, à Casablanca ou à Mogador.

Le point le plus délicat était la cession d'une station navale sur l'Atlantique. L'Allemagne ne soulevait cette question que dans l'hypothèse où le protectorat français serait proclamé sur l'intégralité du Maroc, et dans l'espérance que, pour échapper à cette obligation, la diplomatie française lui proposerait certaines concessions d'un autre

genre en Europe. Et l'on put comprendre immédiatement ce dont il s'agissait.

On cherchait à lier la question marocaine aux événements hypothétiques qui doivent agiter l'Autriche à la mort de François-Joseph; et l'on semblait nous insinuer ceci : « Si vous êtes raisonnables, si vous consentez à admettre la prédominance de l'Allemagne à Trieste, nous autres, Allemands, n'insisterions pas dans nos revendications sur le Maroc... »

Mais le quai d'Orsay ne se laissa pas prendre à ces présents d'Artaxerxès. Il répondit que ces événements étaient trop lointains, tandis que la situation actuelle du Maroc demandait une imminente solution. Et, prenant au mot les prétentions de la diplomatie berlinoise, l'ambassadeur de France indiqua officieusement qu'au cas où un changement s'opérerait dans le *statu quo* marocain, la France ne ferait, pour sa part, aucune opposition à l'octroi d'un port à l'Allemagne sur la côte atlantique.

Contre les offres et promesses de Berlin, une autre expérience avait réveillé, tout récemment, la prudence de M. Delcassé. Au cours de l'année 1902-1903, l'affaire des chemins de fer anatoliens était revenue en négociations. Les gens de Berlin, désireux de pousser leur ligne de Konia à Bagdad, avaient demandé la collaboration de notre finance. Nos financiers, qui y trouvaient leur bénéfice immédiat, avaient conseillé de conclure cet accord.

M. Delcassé, tout prêt à autoriser la cote en Bourse des nouveaux titres, avait exigé néanmoins quelques stipulations formelles en garantie de nos intérêts nationaux, en sauvegarde de nos devoirs et de nos droits au Levant. Berlin avait accepté, promis de donner cette garantie. Mais aux signatures dernières,

il s'était trouvé que la promesse était oubliée et que rien ne pouvait la faire passer dans les écritures : d'où rupture de la combinaison.

Si ces choses ont eu lieu, on comprend que la « notification » ait semblé fort dangereuse à M. Delcassé. Mais ne notifiant pas, la diplomatie française n'aurait dû que tenir un plus grand compte des deux obstacles que M. Bihourd entrevoyait à la réussite de nos affaires.

Notre ambassadeur écrivait le 17 avril 1904, après les déclarations de M. de Bülow :

Dans la discussion engagée au Reichstag sur l'entente anglo-française, le Chancelier a tenu un langage dont Votre Excellence a pu apprécier toute la correction.

Je ne pense point que l'on doive s'attacher trop strictement à ces déclarations, si l'on veut rechercher l'orientation de la politique allemande au Maroc. J'incline à penser que, dès son retour, l'Empereur imprimera à sa politique plus d'activité et de hardiesse. Il y sera poussé par son caractère, par le désir de montrer que l'Allemagne n'est ni isolée, ni désarmée. Il tentera donc, j'imagine, d'intervenir dans le règlement de la question marocaine, soit indirectement, en influençant les dispositions de l'Espagne, soit directement en demandant pour le commerce allemand le traitement accordé à celui de l'Angleterre.

A notre réussite, M. Bihourd voyait dès avril 1904 deux conditions : ménager les projets et sentiments de Guillaume II, et rassurer complètement les intérêts du commerce germanique. Il était impossible de faire croire aux intérêts germaniques que les accords franco-anglais n'assuraient la liberté commerciale

qu'aux deux contractants; mais il était possible d'éveiller des inquiétudes sur la durée de cette liberté : après trente années « de porte ouverte », pouvait se demander l'Allemagne des affaires, quel traitement les importations au Maroc auront-elles à subir? M. Bihourd pensait qu'à ces doutes du commerce, la réponse était facile :

L'engagement réciproque, pris par la France et l'Angleterre, n'étant à aucun degré privatif, l'égalité de traitement en matières douanière et fiscale ne peut manquer de s'étendre à toutes les Puissances. En outre, la clause relative à la durée de la liberté commerciale est incapable d'engendrer actuellement aucun grief. D'une part, cette période de liberté de trente années est un minimum ; elle est susceptible de prolongations successives par une sorte de tacite reconduction ; on n'est pas admis à tabler dès aujourd'hui sur cet avenir incertain. D'autre part et en admettant que les mesures fiscales, prises plus tard par le Maroc dans sa souveraineté, soient, par impossible, de nature à ouvrir un droit à une réparation, ce droit ne peut découler actuellement d'un préjudice éventuel : il n'est pas né.

Dans la pratique, nous avons su d'avril à novembre 1904 dissiper toutes les craintes du commerce allemand. Malgré les efforts des coloniaux et des pangermanistes, l'opinion ni la presse allemande ne s'y est jamais trompée. M. Bihourd écrivait le 3 juin 1904 :

La manifestation de la *Société Coloniale allemande* au sujet du Maroc a été bientôt suivie d'une résolution encore plus catégorique, votée à l'unanimité par l'*Union pangermanique*, dont la réunion annelle avait lieu ces jours-ci à Lübeck : l'assemblée réclame, au nom des intérêts politiques et éco-

nomiques de l'Allemagne, l'acquisition de la côte atlantique du Maroc.

La presse sérieuse a eu soin de rappeler la réalité des faits; le *Courrier de la Bourse*, parlant de la résolution de l'Union pangermanique, déclare que c'est un devoir patriotique de signaler la légèreté et l'insouciance de ces manières d'agir. Quant à la déclaration beaucoup plus importante de la Société Coloniale, elle a été discutée avec soin par la *Gazette nationale*, qui donne un tableau du commerce respectif des Puissances avec le Maroc et montre que les échanges de l'Angleterre, qui n'a réclamé ni territoires ni ports, sont sept fois plus considérables que ceux de l'Allemagne. « Pour une importation de 2 à 3 millions de marks, même si elle devait se doubler ou se tripler, l'Allemagne ne peut pas entrer en conflit avec la France. »

La même note est donnée par la *Gazette de la Croix* : « Les Gouvernements devront veiller à ce que leurs droits soient respectés au Maroc, dit-elle en résumé; quant à l'avenir, c'est-à-dire à ce qui se passera dans trente ans, il est un peu tôt pour y penser ».

Le commerce allemand est donc rassuré. Reste l'empereur, dont nous devions bien connaître les sentiments et les projets. En avril 1904, Guillaume II n'était pas satisfait.

Il était absent de Berlin, en Sicile, ou sur les côtes italiennes, surveillant le « tour de valse » que son Italie était en train de faire avec M. Loubet, et ces effusions franco-italiennes offusquaient dans le successeur d'Othon et de Charlemagne comme un sentiment de propriétaire, qui, à Rome, se croit un peu « chez lui ». Au Reichstag, la politique impériale trouvait des critiques, et M. de Bülow, en son discours du 14 avril, devait répondre non seulement aux

attaques ordinaires des socialistes, mais à certaines inquiétudes de tous les partis. M. de Bülow dit :

Le comte Reventlow a prétendu que l'accord anglo-français, et spécialement la partie fondamentale de cet accord, celle qui se réfère au Maroc, avait été accueillie en Allemagne avec un sentiment de confusion et de découragement...

M. le député Bebel a parlé d'un isolement de l'Allemagne. Il paraît redouter que nous ne marchions au-devant d'une solitude complète. Je lui réponds que nous nous trouvons en de solides liens d'alliance avec deux grandes puissances, en relations amicales avec cinq autres, que nos rapports avec la France sont calmes et pacifiques, et, autant que cela dépend de nous, le demeureront. Je crois, au reste, que, si nous continuons à tenir notre épée affilée, nous n'avons pas tant à redouter l'isolement. L'Allemagne est trop forte pour n'être pas susceptible d'alliance. Il y a pour nous maintes combinaisons possibles, et même si nous devions rester seuls, cela ne serait pas non plus si terrible.

Cet « isolement » de l'Allemagne, que M. Bebel reprochait au gouvernement, on le mettra, par la suite, sur le compte de M. Delcassé, et le grief principal que l'on invoquera contre notre diplomatie sera d'avoir isolé l'Allemagne par une série de manœuvres trop heureuses pour être honnêtes. Mais, en 1904, M. de Bülow n'avait pas encore trouvé cette réponse aux critiques du Reichstag; il contestait l' « isolement ».

Pourtant, si l'on comparait l'état de l'Europe, que Bismarck avait laissée à Guillaume II, et l'état de l'Europe, que Guillaume II pouvait offrir à son peuple,

il était évident que toute l'Europe de 1890 était, de près ou de loin, liée aux intérêts de l'Allemagne et que l'Europe de 1904 était presque entière liée aux intérêts de la France. A qui la faute?... Deux causes, l'une profonde, l'autre superficielle, ont tout fait : la politique mondiale de Guillaume II et ses allures impériales.

La *Weltpolitik*, quand elle débuta, correspondait aux besoins de la nation allemande : l'Allemagne, industrielle et surpeuplée, a besoin de débouchés, de nombreux débouchés pour ses manufactures. Mais, à mesure qu'une sorte de camarilla s'est insinuée, puis installée dans l'entourage de Guillaume II, peu à peu, la politique mondiale est devenue l'outil de quelques accapareurs; sous couleur de servir les besoins populaires et le prestige allemand, ces spéculateurs ont voulu imposer au monde leurs combinaisons; sans ménager ni même reconnaître les droits ou les préférences d'autrui, ces conquérants économiques de la terre et des mers ont su mettre la force et l'influence nationales au service de leurs appétits démesurés.

Or, cette conquête mercantile, pour être nominalement pacifique, n'en devient pas moins intolérable à l'univers; trop souvent, d'ailleurs, elle recourt en pleine paix à des menaces ou à des exécutions, qui ne seraient de mise que sur le champ de manœuvres ou de bataille : dans les eaux vénézuéliennes et brésiliennes, les officiers et même les commerçants allemands ne se conduisent pas comme en pays libre. Le

résultat est que, du Brésil au Japon, de Madère aux Samoas, de Tanger à Kiao-tchéou, il n'est plus un coin du globe où l'intervention allemande n'ait créé une « surface de frottement » : presque partout, les Allemands apparaissent, moins comme les serviteurs que comme les gêneurs de l'humanité.

L'empereur en personne a cru plaire au monde par les moyens qui plaisent à ses peuples. Le Michel allemand est bouche bée devant ce maître omniscient, omniprésent, omnipotent, providentiel, romantique, *kolossal*... Ce n'est pas autrement qu'en Russie, en Autriche, en Italie, en Angleterre, partout, Guillaume II s'est présenté : il a traité les peuples, ses voisins, et les souverains ses frères, avec ce mélange de brusqueries cassantes et d'obligeances indiscrètes, que les Allemands prennent pour de la cordialité. Ce sont les visites du Kaiser — souvent non désirées — à Londres, à Rome, à Pétersbourg, à Copenhague, à Lisbonne, qui ont fait apprécier des nations et des rois la sécurité, le charme des relations françaises... Malgré son admiration idolâtre de l'Empereur, l'Allemagne a le sentiment de ces effets et de leur cause.

Elle commence, d'ailleurs, à ne plus trouver dans la *Weltpolitik* les bénéfices qu'on lui en avait promis. Le 25 avril 1905, M. Bihourd signalera parmi les raisons de la conduite impériale la nécessité « de donner une éclatante satisfaction à l'amour-propre national », mais aussi « d'apaiser par un dédommagement les plaintes de l'industrie et du commerce, qui se disent sacrifiés dans les récents traités de commerce ».

Notre consul à Stuttgart (c'est dans l'Allemagne du sud que les pangermanistes et coloniaux tiennent volontiers leurs assises) nous résume, comme suit, le bilan économique de l'Allemagne, de 1894 à 1904 :

A n'en croire que la statistique, la prospérité est sans pareille... Mais le bilan de cette période décennale ne présente pas une somme de bénéfices en rapport avec le chiffre d'affaires. La production à outrance des cinq premières années avait saturé le marché : une crise était inévitable; elle éclata en 1900. Malgré les pertes énormes qu'elle occasionna, le marché extérieur put être régulièrement alimenté et, de 1900 à 1904, les exportations progressèrent même de plus de 900 millions. Les Allemands ont donné en la circonstance un exemple de vitalité et d'énergie véritablement admirable, qu'il serait injuste et puéril de ne pas mettre en lumière. Mais on ne retrouve plus les affaires rémunératrices qui précédèrent la crise.

L'ère des gros bénéfices semble avoir pris fin. Ce ne sont, depuis quatre ans, que plaintes et doléances : le profit est maigre, incertain ou nul; les crédits à long terme pèsent lourdement sur les transactions; la spéculation sur les matières premières affecte gravement certains compartiments industriels. L'influence croissante des agrariens était un autre sujet d'inquiétude. Les nouveaux traités de commerce ont montré que les craintes manifestées à cet égard n'étaient que trop justifiées : ils sont nettement défavorables à l'industrie allemande.

En résumé, l'industrie et le commerce allemands se sont depuis dix ans extraordinairement développés, mais cette étonnante expansion économique ne correspondait pas à la capacité du marché mondial; elle a abouti à la crise qui est la conséquence naturelle de toute surproduction injustifiée. Le développement économique n'a donc pas produit les résultats qu'on en attendait; les bénéfices n'ont pas été en rapport avec le capital engagé. La période décennale qui se termine n'a pas été une ère de prospérité. Ce

fut une période d'activité intense, mais la somme de cette activité s'est chiffrée par des pertes considérables et de maigres profits.

Tous ces sentiments eurent leur répercussion, ont encore leur répercussion sur les décisions de Berlin : si la guerre parfois sembla le but final auquel tendait Guillaume II, nous savons bien que la véritable origine de la guerre du Transvaal fut aussi le désir de M. Chamberlain de remédier à la crise industrielle dont souffraient ses gens de Birmingham.

Mais la *Weltpolitik* n'était pas seule en cause. Sur la politique proprement méditerranéenne, M. de Bülow, en ses discours des 12 et 14 avril 1904, me semble avoir prononcé quelques paroles décisives qui auraient dû nous mettre en garde. A l'orateur qui a « surtout parlé d'une modification de la situation *européenne* », M. de Bülow a répondu : « Cela ne peut se rapporter qu'à l'accord *colonial* anglo-français ». A l'orateur qui a réclamé la protection « des intérêts mercantiles au Maroc », M. de Bülow a répondu que l'Allemagne n'avait rien à craindre « pour les intérêts commerciaux qu'elle a au Maroc, *comme dans le reste de la Méditerranée*[1] ».

Représentons-nous ce fait récent, mais capital : par son commerce, par ses entreprises, par ses ambitions économiques et politiques, l'Allemagne veut devenir de plus en plus une puissance méditerranéenne; elle descend vers la Méditerranée par cette

1. *Livre jaune*, p. 127.

pente que M. de Humboldt signalait, il y a longtemps déjà, comme l'une des nécessités de toute civilisation blanche. Guillaume II met quelque fierté à montrer son pavillon dans toutes les eaux du globe; mais à travers la Méditerranée, il a voulu le promener lui-même. Dans la Méditerranée levantine surtout, son amour-propre est directement engagé à la réussite de la pénétration allemande.

A prendre, en effet, la Méditerranée dans son ensemble, les deux façades, chrétienne et musulmane, qui la bordent, intéressent inégalement l'empereur. La façade chrétienne du nord — Espagne, France, Italie, Autriche, Grèce, Bulgarie, Roumanie, Russie — ne saurait être pour lui un domaine réservé : les traités et le droit européens y assurent la même égalité à toutes les concurrences étrangères. Sur la façade musulmane du sud, au contraire, qui va de Tanger à Constantinople en passant par Tripoli et Alexandrie, Guillaume II a des projets qu'il ne nous a jamais « notifiés », dont tous ses actes néanmoins et ses discours nous ont donné « connaissance » : en son discours de Karlsruhe, il rappellera qu'il a suivi les traces des Hohenstaufen sur les côtes italiennes; il évoquera ces empereurs méditerranéens du XIIIe siècle et le nom même de Frédéric II Barberousse, qui s'appuyait alors sur l'islam contre la chrétienté.

Au sujet du discours de Tanger, j'ai longuement exposé le synchronisme qui s'établit au début de 1905 entre la politique allemande au Maroc et la politique

française à Constantinople. Dans le *Livre jaune*, aucune pièce ne semble se rapporter à cet « empire » méditerranéen. Pourtant à la fin de sa dépêche du 11 avril 1905 à l'ambassadeur d'Allemagne à Londres [1], M. de Bülow conclut :

Nous agissons en vue de nos intérêts dont on veut disposer, apparemment sans notre assentiment. L'importance de ces intérêts est ici chose secondaire. Tout homme à qui on va prendre de l'argent dans sa poche se défendra toujours dans la mesure du possible, qu'il s'agisse de cinq marks ou de cinq mille. Nous possédons des intérêts économiques au Maroc, cela n'a pas besoin d'être prouvé. Si nous y renonçons par notre silence, *nous encouragerons ainsi le monde, qui nous regarde, à des manques d'égards semblables à notre préjudice dans d'autres questions, peut-être plus considérables.*

Ailleurs qu'en Turquie, — où les ambassadeurs de France et d'Angleterre sont justement en train d'attaquer le monopole de Krupp, — où trouver « d'autres questions plus considérables » que l'affaire marocaine et dans lesquelles le silence impérial pourra « encourager le monde à des manques d'égards semblables », à des attentats sur les intérêts allemands?... L'allusion sans doute, n'est pas claire. Mais des journaux allemands ont fait d'autres allusions à des avertissements directs ou indirects, officieux ou semi-officiels, que notre légation de Tanger aurait à plusieurs reprises reçus de M. de Kühlmann, et dont nous

1. *Livre blanc*, p. 3.

aurions eu le tort de tenir si peu de compte que l'on n'en trouve pas trace en notre *Livre jaune*.

Ce n'est pas le 11 février 1905 que M. de Kühlmann, dit-on, aurait parlé pour la première fois. Dès novembre 1904, dès le lendemain des accords franco-espagnols, il aurait présenté certaines réflexions ou remarques, dont la portée, à coup sûr, ne pouvait pas nous sembler très grande. Ce tout jeune secrétaire entretenait de politique générale notre ministre à Tanger, alors que nous avons un ambassadeur de France à Berlin et un ambassadeur d'Allemagne à Paris : nous ne pouvions pas voir en lui un mandataire du chancelier.

On sait la réponse que notre ambassadeur a reçue en février 1905, au sujet des « déclarations » de M. de Kühlmann, qui se disait alors mandataire officiel : le gouvernement de Berlin affirma ne rien savoir des paroles *attribuées* à son chargé d'affaires. Nous avons donc eu raison de ne pas prendre ce modeste fonctionnaire pour l'interprète des désirs impériaux. Mais ces conversations, qui ne pouvaient avoir aucune valeur diplomatique, ne pouvaient-elles pas, ne devaient-elles pas nous servir d'avertissement?

Elles venaient au lendemain de nos accords avec l'Espagne, que nous avions officiellement communiqués à Berlin : ni l'empereur ni le chancelier n'avaient fait la moindre objection sans doute; mais dans toutes les dépêches officielles de cette période, on sent bien que ces accords franco-espagnols ne rencontraient plus à Berlin la pleine adhésion ou l'entière tolérance

que M. de Bülow avait accordées aux accords franco-anglais.

Et dans les mots du chancelier que je soulignais plus haut, on aperçoit en clair la raison de cette différence. L'Allemagne impériale n'a point pris ombrage de l'entente *coloniale* entre la France et l'Angleterre, ni de nos projets marocains qui laissaient intact le domaine et les projets allemands *dans la Méditerranée*. Mais l'entente *européenne*, *méditerranéenne*, de la France, de l'Angleterre, de l'Italie et de l'Espagne a éveillé les soupçons de Berlin.

On ne voit pas à vrai dire comment l'entente franco-anglaise aurait pu demeurer coloniale seulement. Berlin savait, comme nous, que, liée sur terre à la Triple Alliance, l'Italie faisait sur mer partie d'une autre Triplice, dont l'Angleterre était le chef véritable, et l'Espagne, l'autre conjoint. Une amitié anglo-française entraînait de toute force des relations cordiales, intimes, entre Paris, Rome et Madrid.

Sans Guillaume II, notre réconciliation avec l'Italie s'était faite, et malgré Guillaume II peut-être, notre réconciliation avec l'Espagne. La réconciliation avec l'Italie nous avait valu le discours de Karlsruhe (23 avril 1904), où la colère impériale contre nous et les ambitions impériales sur la Méditerranée s'étaient crûment affirmées :

L'accueil si affectueux, avait dit l'empereur, que je reçois ici de la population, continue dignement les nombreuses et belles réceptions que j'ai trouvées en Italie. J'ai visité

là-bas ces beaux rivages où demeurèrent jadis les Hohenstaufen et où leur souvenir encore aujourd'hui s'est hautement conservé. Bien des discours et des dépêches qui m'ont été adressés, bien des monuments artistiques ont de nouveau fait revivre devant mes yeux le temps de Frédéric II.

Vous avez dit avec raison, monsieur le premier bourgmestre, que la tâche du peuple allemand est une tâche lourde. Pensons à la grande époque qui refit l'unité du peuple allemand, aux combats de Wœrth, de Wissembourg et de Sedan, et rappelons-nous avec quels cris d'allégresse le grand-duc de Bade salua le premier empereur allemand!

Les événements qui émeuvent le monde devraient nous amener à oublier nos divisions intestines. J'espère que notre paix ne sera pas troublée et que les événements que nous voyons se jouer devant nos yeux vont avoir pour effet d'orienter les esprits dans une même direction, de nous ouvrir les yeux, de tremper les courages, et de nous trouver unis s'il devenait nécessaire de prendre part à la politique mondiale.

Notre réconciliation avec l'Espagne dut irriter ou inquiéter bien davantage encore cet héritier des Hohenstaufen, ce « thalassocrate » en qui s'est réincarnée l'ambition des Barberousse. On parlait de clauses secrètes qui complétaient ces accords franco-espagnols : Guillaume II pouvait se demander si ces clauses réservaient tous les droits et ambitions germaniques sur la Méditerranée?

En la simplicité même de leurs clauses publiques, ces accords n'installaient-ils pas, entre Tanger, Gibraltar et Ceuta, comme un guichet du consortium anglo-franco-espagnol? et l'empereur ne considérait-il

pas qu'on lui fermait ainsi en temps de guerre, navale ou économique, le goulot de cette longue bouteille méditerranéenne au fond de laquelle il avait son ami de Constantinople et ses intérêts d'Asie Mineure? Dès la conclusion des accords franco-anglais, il s'était élevé en Allemagne des inquiétudes sur la sécurité du commerce et des flottes germaniques. M. Bihourd avait écrit le 30 mai 1904 :

L'*Assemblée Coloniale allemande*, réunie à Stettin le 27 de ce mois, a voté à l'unanimité l'adresse suivante au Chancelier : « En présence de la situation inattendue que l'arrangement franco-anglais crée au Maroc, l'assemblée juge nécessaire que le Gouvernement Impérial entreprenne des démarches pour obtenir ce qui suit : 1° tant que durera au Maroc l'état de choses présent, la liberté commerciale sera garantie dans toute sa plénitude ; 2° au cas où le *statu quo* serait modifié en faveur de la France, l'Empire allemand devrait recevoir des compensations au moins égales à l'accroissement de la puissance française, compensations correspondant à la fois à l'importance de ses intérêts économiques dans le pays, aux besoins qu'a sa flotte de points d'appui maritimes et aux besoins d'expansion de sa population ».

Ce texte énonce les quatre objets que devait poursuivre au Maroc la politique impériale : compensations à l'accroissement de la France, garanties pour le commerce allemand, points d'appui pour la flotte allemande, territoires pour la colonisation allemande. Un commentaire plus explicite y était joint :

Le comte Pfeil, qui s'était chargé de faire le rapport sur la question, a dit que l'Empire avait encore la possibilité de mettre la main sur une terre où l'Allemand pouvait

prospérer, qu'il fallait diriger vers le Maroc les 32 000 émigrants qui vont chercher fortune aux États-Unis tous les ans, que ces émigrants trouveraient là un climat et des conditions de production appropriés à leur activité, qu'enfin, au point de vue politique, le Maroc était à l'heure présente le seul point d'appui dont pourrait se servir la marine allemande pour maintenir, au cas de complications internationales, le libre passage entre l'Atlantique et le canal de Suez.

Occupation et colonisation allemandes du Maroc : voilà une théorie nettement contraire à notre politique, comme d'ailleurs à la souveraineté du Chérif, à l'intégrité du Maroc et aux volontés des puissances. Cette théorie n'a jamais été formulée ni soutenue par le gouvernement impérial; elle a été au contraire formellement désavouée par M. de Richthofen qui, dans tous ses entretiens avec notre ambassadeur, n'a jamais parlé que des intérêts commerciaux ou mercantiles ou économiques de l'Allemagne.

Néanmoins, pendant toute l'année 1904, coloniaux et pangermanistes, conquérants et chasseurs de concessions s'écriaient en chœur : « Il faut à l'Allemagne une compensation du profit que la France va trouver en cette affaire ». Le chancelier affirmait officiellement que notre bénéfice ne faisait rien perdre actuellement à l'Allemagne et pourrait lui valoir un profit quelque jour. L'empereur semblait hésitant. Mais il fallait ne pas le connaître pour s'imaginer que l'absence de perte actuelle suffirait à lui masquer l'absence de gain tangible.

Sans profit matériel pour lui et pour les siens, il

n'approuverait sûrement pas cette nouvelle organisation de la Méditerranée, dont la France tirait — avec des charges, il est vrai — un grand bénéfice. Si même il négligeait les « affaires », il estimerait que le prestige de la France, brusquement accru dans le monde musulman, devait ou se payer en quelque monnaie d'aloi ou se compenser en quelque arrangement... Or, voici qu'au lieu de comprendre cette nécessité, notre diplomatie porte l'offensive sur le domaine turc où Guillaume II croit son monopole indiscutable !

C'était l'heure où, le sort de notre allié russe se réglant dans les désastres, l'Allemagne pouvait se donner toute à nos affaires, et l'arrivée de M. Saint-René Taillandier à Fez allait permettre à la mauvaise foi du Maghzen de travestir nos demandes et nos intentions.

Dès avril 1904, M. de Bülow avait laissé entendre au Reichstag que le « calme réfléchi et même la réserve » de la diplomatie allemande pourraient prendre fin quand on verrait plus clair dans la guerre russo-japonaise. Quant aux relations entre Fez et Berlin, nous sommes renseignés par le *Livre blanc*, et les journaux, en leurs communiqués officieux, et le chancelier, en ses discours et *interviews*, ont fait usage des grossiers mensonges que leur a fournis le Maghzen ; la *Gazette de l'Allemagne du Nord* invite notre gouvernement à fouiller ses dossiers secrets pour trouver sans doute certaines pièces compromettantes que le Maghzen avait attribuées à notre diplomatie et que jamais nous n'avons présentées...

Mais les appels chérifiens ne furent que la cause occasionnelle du voyage à Tanger : à l'origine des décisions impériales, on trouve les déceptions de la *Weltpolitik*, le mécontentement de l'opinion allemande et la gêne du commerce allemand dans le monde entier; surtout, l' « empire » méditerranéen fait le fond de cette politique. Du jour où les accords franco-espagnols menaçaient l'entrée de sa Méditerranée, l'empereur hésita; il se décida quand l'offensive française vint le troubler en sa Turquie; il éclata quand les journaux anglais demandèrent qu'à la suite de M. Constans, l'ambassadeur anglais exigeât aussi des commandes turques pour l'industrie britannique. L'entente *coloniale* entre l'Angleterre et la France semblait devenir méditerranéenne, et panméditerranéenne, et spécialement dirigée contre les projets de l'empereur.

*
* *

Le 31 mars 1905, l'empereur débarque à Tanger. M. de Chérisey télégraphie le 31 mars :

L'empereur d'Allemagne qui avait fait annoncer son débarquement pour sept heures trente, n'est arrivé en rade qu'à neuf heures. Il a débarqué vers onze heures trente, en grande pompe, accompagné d'une cinquantaine de personnes de son entourage. Il s'est rendu directement à la légation d'Allemagne d'où il est reparti moins de deux heures après pour rentrer à bord.

Ces retards de l'horaire impérial doivent s'expliquer, dit-on, par des hésitations qui jusqu'au bout se

contrarièrent dans l'esprit de Guillaume II : en rade même, sur le pont de son bateau, il demandait à l'un de nos officiers de marine venu pour le saluer, si l'état de la mer lui permettait de débarquer...

Mais l'empereur accoste et fait son discours. Le *Livre blanc* nous donne de cette intervention souveraine les motifs que voici :

N° 5. — *Dépêche du Chancelier impérial aux missions impériales à Vienne, Lisbonne, Bruxelles, La Haye et Stockholm et aux missions royales à Munich, Stuttgart, Dresde, Carlsruhe, Weimar, Oldenbourg et Hambourg.*

Berlin, 12 avril 1905.

Les contre-vérités, récemment répandues au sujet de la question marocaine par la presse française et particulièrement par les organes qui passent pour inspirés, nous font considérer comme opportun le court résumé suivant de la question et l'exposé de l'attitude que nous avons adoptée.

Le gouvernement allemand ne bougea pas, vu qu'un article de la convention anglo-française prévoit le *statu quo* et que par conséquent nous pouvions nous croire autorisés à admettre que les puissances intéressées à la convention marocaine seraient consultées par la France au cas où la France aurait en vue au Maroc des innovations tendant à circonscrire les droits et les libertés des ressortissants des autres puissances signataires de la convention, dans leur étendue ou dans leur durée. Nous nous aperçûmes cependant que cette opinion était fausse et que le temps était venu de songer à la protection des intérêts allemands, lorsque le gouvernement marocain fit demander s'il était exact que le ministre de France à Fez fût, comme il le prétendait, le mandataire des puissances européennes et lorsqu'on en vint à connaître que différents points du

programme français dit de réformes (lequel d'ailleurs n'est pas encore complètement connu) se trouvent en contradiction avec le maintien du *statu quo*, lorsque enfin des organes inspirés de la grande presse française indiquèrent ouvertement Tunis comme le modèle à suivre dans la réorganisation du Maroc.

Le *Livre blanc* nous donne les extraits « des organes inspirés de la grande presse française », qui « indiquèrent ouvertement Tunis comme le modèle à suivre dans la réorganisation du Maroc » ou qui annoncèrent que M. Saint-René Taillandier s'était targué à Fez d'un « mandat européen ». Voici ces extraits :

N° 1. — *Extraits de journaux.*

Le *Temps* du 5 janvier 1905 :

« La France a besoin, pour la tranquillité de ses possessions de l'Afrique du nord, que le Maroc soit lui-même tranquille et prospère. Et elle a revendiqué vis-à-vis de l'Europe le privilège d'être seule à l'aider à s'organiser, parce que toute autre influence européenne qui s'y installerait mettrait en péril nos destinées africaines. »

The Times du 20 mars 1905 :

(Télégramme de Tanger du 19 mars 1905.)

« Intentionnellement ou non, le plénipotentiaire français a fait comprendre au sultan qu'il ne représentait pas seulement la France, mais l'Europe entière. »

Le *Journal des Débats* du 25 mars 1905 :

« Aux yeux des coloniaux comme de tous les Français qui ne veulent pas travailler pour le seul bien de l'huma-

nité, le Maroc devait devenir quelque chose comme le pendant de la Tunisie. »

Le *Figaro* du 5 avril 1905 :

(Extrait de l'allocution du ministre français M. Saint-René Taillandier à l'Assemblée des notables marocains le 21 février 1905.)

« La France a conclu des conventions avec les différentes puissances européennes intéressées et elle est, au prix de sacrifices de son côté, devenue la mandataire de ces puissances. »

Le *Maroc français* du 20 avril 1905 :

« Dans une de ses Conférences avec le Makhzen notre représentant insistait sur l'excellence et l'urgence des réformes proposées et dit ces paroles dont nous garantissons la tournure : « Je ne parle pas seulement ici au « nom de la France, mais au nom de la civilisation et des « nations européennes ».

En publiant ces extraits en tête de son *Livre blanc*, la chancellerie de Berlin a voulu montrer sans doute l'importance qu'elle leur avait attachée. Or tous, sauf le premier, sont postérieurs, et de beaucoup, à cette date du 11 février 1905 où M. de Kühlmann nous annonça officiellement « l'initiative souveraine », postérieurs même aux discours du chancelier annonçant le départ de l'empereur. Le seul extrait du *Temps* du 5 janvier 1905 aurait donc influé véritablement sur les décisions impériales. Or celui-là ne parle ni de tunisification ni de mandat européen.

Mieux encore, tous ces extraits sauf les trois premiers sont postérieurs au discours de Tanger

(31 mars 1906). Ici donc, nous prenons sur le fait les procédés habituels de Berlin dans la « fabrication », comme disait M. de Bismarck, ou dans l'arrangement des pièces diplomatiques... On sait d'ailleurs que, pour l'extrait du *Times* du 20 mars 1905, le correspondant du *Times* à Tanger, M. Harris, qui n'a jamais été notre ami, a publiquement déclaré aux journalistes d'Algésiras le 20 janvier 1906 que ce télégramme lui avait été fourni par la légation allemande. Même sans cet aveu public de M. Harris, on aurait pu reconnaître la provenance de cette dépêche que le *Livre blanc* ne cite pas entière, mais que j'ai déjà reproduite plus haut :

Le rapprochement entre le makhzen et l'Allemagne devient chaque jour plus marqué. Les intérêts commerciaux de l'Allemagne au Maroc sont importants et ils exigent que le *statu quo* soit maintenu.

L'exclusion de l'Allemagne de toutes les négociations marocaines l'a naturellement blessée dans son orgueil, tout en lui laissant les mains libres pour jouer un rôle indépendant dans la politique marocaine, et malgré qu'il soit désirable de voir l'Allemagne acquiescer à l'action de la France, elle se trouve dans la limite de ses droits stricts en poursuivant une politique personnelle. Avec ou sans intention, le ministre de France a donné à entendre au Chérif qu'il représentait non seulement la France, mais en somme toute l'Europe. Aussitôt après la conversation où cela fut dit, le Chérif envoya demander une explication au consul d'Allemagne. Le gouvernement allemand fit répondre que non seulement l'Allemagne n'avait pris part à aucun des accords, mais encore qu'elle ignorait officiellement leur existence, et de plus qu'elle était résolue à maintenir l'intégrité de l'empire marocain.

Il est évident que le correspondant du *Times* n'a pu savoir que par la diplomatie allemande tout ce que le *Livre blanc* nous révèle aujourd'hui :

N° 2. — *Rapport du Consul impérial à Fez au Ministère des Affaires étrangères.*

Fez, le 21 févier 1905.

Le sultan m'a fait dire qu'il désirait me parler.

Lorsque je lui eus présenté nos réclamations touchant l'affaire de l'assassinat de Genthe, le sultan a parlé de la situation générale; il se déclara décidé à continuer de traiter également « trois nations, non, quatre » : l'Allemagne et l'Angleterre, à cause de leur commerce avec le Maroc, et la France et l'Espagne, à cause de leur voisinage. Il demanda si le ministre français pouvait se réclamer d'un mandat général; je lui dis qu'un tel mandat n'a pas été décerné en ce qui nous concerne.

Le sultan a exprimé sa satisfaction de ce que l'Allemagne ne participait pas à l'action de la France.

N° 3. — *Rapport du Consul impérial à Fez au Chargé d'affaires impérial, à Tanger.*

Fez, le 7 mars 1905.

J'ai obtenu aujourd'hui d'une source qui mérite absolument toute confiance les renseignements qui suivent sur la marche des négociations devant les *députations*. (Ce nom est généralement employé pour désigner les réunions.)

Dans la première réunion, le ministre aurait fait une conférence générale où il aurait indiqué l'approbation donnée à ses propositions par « les étrangers ». Dans la deuxième réunion, il aurait exposé son programme militaire, lequel différa légèrement de ses indications de naguère, mais continuait d'être absolument inacceptable....

Dans la troisième séance, hier, le ministre aurait parlé tout d'abord de la situation financière. Le Maroc aurait épuisé l'emprunt presque en totalité; ses revenus actuels se borneraient à 40 p. 100 du revenu des douanes et à la « moustafadat ». Le Maroc ne saurait éviter de contracter un nouvel emprunt.

Le ministre aurait proposé en outre : l'organisation d'un service du contrôle sur les douanes dans les ports et sur les côtes, la répression de la contrebande à l'intérieur du domaine douanier également.....

Dans une de ses audiences auprès du sultan, le ministre aurait aussi exprimé formellement ses exigences concernant l'administration intérieure; il aurait mentionné entre autres ce fait que dans l'espace d'une seule année le gouverneur de Casablanca avait été changé trois fois; le ministre aurait enfin exposé la nécessité de l'installation du télégraphe sur les côtes.

Dans la prochaine séance le ministre français devait terminer l'exposé de son programme; les députations auraient alors à s'exprimer là-dessus par écrit. Le gouvernement ferait remanier leurs vœux et ensuite, au cours de plusieurs séances, les exprimerait comme sa réponse.

Je voudrais remarquer encore comme un fait caractéristique que la partie la plus extrême de l'opposition actuelle contre la France n'est absolument pas hostile aux conquêtes de la civilisation européenne, mais combat uniquement les tendances coloniales offensives de la France.

M. Saint-René Taillandier était arrivé à Fez vers la fin de janvier 1905. Il écrivait le 15 février :

Dans les entretiens que j'ai eus jusqu'ici avec le Sultan, j'ai longuement appelé son attention sur la situation intérieure de son Empire. *Je lui ai démontré la nécessité qui s'imposait à lui de sauvegarder à tout prix les intérêts français et européens si gravement compromis.* J'ai indiqué notre préférence pour des méthodes qui assureraient, en même temps, avec le respect absolu des traditions reli-

gieuses, le relèvement du prestige et de l'autorité du Sultan. Mais j'ai conclu que certainement le Gouvernement de la République ne se contenterait pas, dans les questions qui l'intéressent, de promesses dépourvues de garanties.

Le Sultan m'a demandé de lui préciser au plus tôt nos propositions relatives à la réorganisation des troupes de police, se réservant d'apprécier, avec l'aide de ses vizirs, et de certains délégués spécialement choisis en dehors du Makhzen, dans quelle mesure il pourrait y adhérer sans manquer au devoir primordial qui lui incombe de préserver de toute atteinte la religion du pays et les coutumes qui s'en inspirent. Je lui ai donc indiqué les grandes lignes du projet concerté entre le Chef de notre Mission militaire et moi.

Quand j'eus terminé cet exposé, le Sultan me dit en propres termes : « La plus grande partie des réformes que vous venez d'expliquer sont acceptables et réalisables dans un avenir très prochain. Mais quelques-unes sont difficiles à accepter. J'en réserve la discussion à mon Makhzen [1] ».

Dans ces premières démarches de notre ministre à Fez, il est évident que l'on ne saurait trouver à critiquer ni la forme ni le fond. M. Saint-René Taillandier — dans la phrase que j'ai soulignée — invoque « la nécessité de sauvegarder les intérêts français et européens » ; mais il ne se déclare pas le mandataire de ces intérêts européens; il les met seulement sur le même pied que les intérêts français, parmi les considérations qu'il soumet à l'attention du Chérif. S'il n'eût parlé que des intérêts français, c'est alors qu'on aurait pu nous accuser de vouloir monopoliser à notre seul profit l'attention, la bienveillance et même les

1. *Livre jaune*, p. 198-199.

réformes du Chérif... Mais le lecteur aperçoit comment la perfidie du Maghzen — ou d'un autre — permettra de dénaturer les paroles de notre ministre, quand on aura besoin de mensonges pour excuser l'incartade de Guillaume II, dont on ne veut pas avouer les raisons véritables.

Cette perfidie du Maghzen — ou d'un autre — est bientôt facilitée par la confiance un peu naïve avec laquelle M. Saint-René Taillandier tombe en un piège de procédure. Il est envoyé auprès du Chérif, accrédité auprès du Maghzen; il sait la duplicité de l'un et la faiblesse de l'autre. Il devrait peser tous ses mots, ne parler même que le moins possible et seulement dans le tête-à-tête qui convient à des entretiens diplomatiques. Il n'a pas été envoyé pour faire des conférences au peuple marocain, mais pour convaincre le Chérif et gagner le Maghzen. Or il écrit le 23 février 1905 :

Les fêtes de l'Aïd el-Kebir ont retardé l'ouverture des négociations officielles relatives à notre programme de réformes. Ces négociations ont commencé hier, 22 février, dans des conditions très exceptionnelles déterminées par le Sultan lui-même. C'est devant tous les membres du Makhzen, accompagnés chacun d'un secrétaire et réunis chez le Grand Vizir, Si Feddoul Gharnit, que j'ai renouvelé l'exposé général que j'avais déjà présenté au Sultan et qui forme la préface de nos propositions de réformes. Quinze délégués spéciaux, choisis par le Sultan dans les villes principales de l'empire et dans Fez même, assistaient également à cette réunion, mais sans être autorisés à y prendre la parole. L'idée d'admettre à notre conférence, comme auditeurs muets, ces délégués spéciaux, appartient en

propre à Abd el-Aziz. Dans un de mes entretiens avec lui, j'avais écarté l'idée de négocier avec tous autres que ses ministres. Sous cette réserve, je ne m'étais pas refusé à exposer, s'il le jugeait utile, devant des délégués de son choix, la pensée du gouvernement de la République, me bornant à le mettre en garde contre les inconvénients qui pourraient résulter de l'intrusion dans ces débats de personnes étrangères au maniement des affaires publiques. Le Sultan m'avait répondu que, dans l'intérêt des réformes, il voyait plus d'avantages que d'inconvénients à ce que les délégués m'entendissent : ses choix n'avaient porté que sur des hommes exempts d'hostilité contre l'esprit de réforme; mon langage ferait tomber bien des préventions. Si, d'ailleurs, des résistances déraisonnables se produisaient, il se réservait de les faire céder.

Par une anomalie qui semble indiquer que le Sultan veut garder pour lui-même le premier rôle dans les négociations, ce n'est ni le ministre des Affaires étrangères, ni le Grand Vizir, mais le Qaïd Mechouar qui a porté la parole dans notre réunion d'hier. Il s'est borné à constater, en quelques paroles courtoises, qu'une réunion aussi exceptionnelle était un signe manifeste de l'attention que le Gouvernement chérifien s'apprêtait à donner aux conseils amicaux de la France. Prenant à mon tour la parole, j'ai développé les vues générales que j'ai déjà résumées à Votre Excellence dans mon télégramme du 15. J'ai été écouté par tous les membres du Makhzen et les délégués avec une attention extrême.

Que l'on note bien la correspondance des dates. C'est le 20 ou le 21 février que le Chérif a fait appeler le consul d'Allemagne et lui a posé la question « du mandat général »; il n'a pas dit que M. Saint-René Taillandier eût invoqué ce mandat (la calomnie allemande ou maghzénienne n'est pas encore forgée); mais il a exprimé « sa satisfaction de ce que l'Alle-

magne ne participait pas à l'action de la France ». C'est le 22 février, — donc après cet entretien du Chérif et du consul allemand, — que M. Saint-René Taillandier commence ses discours imprudents : ses intentions et ses propos vont être dénaturés sans peine par cet auditoire qui guette « avec une attention extrême » tous les mots à mal comprendre, — et quel orateur est sûr de ne jamais laisser échapper une parole ou maladroite ou inexacte?

M. Saint-René Taillandier télégraphie les 10 et 18 mars :

J'ai eu des entretiens prolongés avec le Sultan le 4, le 5 et le 7. J'ai parlé, le 6 et le 9, devant le conseil des Vizirs et les quinze délégués. Au cours de ces cinq séances, j'ai poursuivi et terminé, d'abord devant le Sultan, puis devant le Medjliss, sans entrer d'ailleurs dans des détails techniques, l'exposé général de nos conseils et de nos propositions. J'ai montré quelle était l'épreuve où la patience de l'Algérie était mise par le voisinage d'une région perpétuellement troublée. J'ai étudié les différentes questions administratives, économiques, financières, dont la situation présente imposait l'étude et la solution au Makhzen. J'ai passé en revue les moyens qu'aurait le Gouvernement chérifien d'accroître certains de ses revenus et de s'en créer de nouveaux, avec les réformes qui rétabliraient la sécurité et donneraient satisfaction aux plaintes du commerce.

Sur ma suggestion, le Sultan m'a demandé de faire établir par M. Regnault : 1° une note sur les conditions dans lesquelles la délégation des porteurs pourrait exercer effectivement le droit de contrôle douanier inscrit au contrat d'emprunt; 2° un projet de firman chérifien organisant la répression de la fraude en matière douanière. J'ai recommandé instamment l'adoption d'un plan d'ensemble tendant à améliorer dans tous les ports et suivant la mesure

actuellement nécessaire, les services de batellerie et de magasinage, sous l'autorité et au profit du Makhzen. J'ai expliqué la nécessité de relever et de stabiliser la valeur de la monnaie marocaine, par la création d'une banque d'État où le Makhzen trouverait en outre des avances lui permettant de pourvoir aux plus pressantes réformes, ce qui le mettrait à même d'éviter un nouvel emprunt et de garder la jouissance du 40 p. 100 des recettes douanières. En matière administrative, j'ai indiqué que l'anarchie gouvernementale avait abouti à créer, dans les villes de la côte, un régime intolérable pour les Européens et qu'il était urgent d'y remédier par un meilleur choix des gouverneurs et par l'organisation d'un service de police indigène.

D'après mes renseignements, cet exposé, qui dissipait de dangereuses légendes, a produit sur la majorité des délégués une impression favorable; mais si les délégués ont à émettre une opinion, elle leur sera dictée par le Makhzen et c'est au sein même du Makhzen qu'il existe une coalition d'intérêts personnels contre toute limitation des abus.

Fez, le 18 mars 1905.

Je viens d'entretenir le Conseil de l'ensemble des questions relatives à la région frontière. Le Sultan m'avait fait exprimer son désir de me voir aborder ce sujet dès maintenant. Il trouvait préférable, m'a déclaré Ben Sliman, qu'il en fût ainsi, afin que, sur une matière en étroit rapport avec les autres chapitres de notre programme, je pusse préciser les idées jusqu'ici très confuses de la plupart des vizirs et des délégués avant d'entreprendre l'examen plus détaillé de ce programme.

J'ai montré que la contiguïté de nos possessions et de l'Empire chérifien nous place vis-à-vis de ce dernier dans une situation unique, à tel point que les puissances plus particulièrement intéressées, après nous, aux affaires du Maroc, nous ont reconnu le droit et par là même imposé le devoir d'y inspirer seuls les réformes nécessaires. Retraçant ensuite l'historique des relations franco-marocaines

dans ces dernières années, notamment depuis le début de l'insurrection, j'ai fait ressortir le prix du concours que nous n'avons cessé de prêter au Makhzen, la bienveillance et la loyauté que nous avons apportées dans l'application d'accords que le Gouvernement marocain, tout en en profitant largement, est impuissant à exécuter de son côté.

Après avoir insisté sur l'anomalie qu'offre une frontière qui sépare deux régions dont l'une s'organise chaque jour davantage, grâce à nos efforts et nos sacrifices, tandis que, dans l'autre, s'aggrave un état d'anarchie dommageable pour notre commerce, et dangereux pour notre sécurité, j'ai énuméré les attentats qui se multiplient sur nos confins, sans que rien soit fait pour les réparer et en prévenir le retour. On devait donc comprendre les impatiences et les exigences de l'Algérie en présence d'une pareille situation.

J'ai énoncé le montant des indemnités que demande le Gouvernement général de l'Algérie pour le règlement de ses réclamations.

Je n'ai pas cru devoir aborder dès maintenant l'étude des dispositions à prendre pour remédier à l'état de choses actuel.

Dans la forme, M. Saint-René Taillandier est sorti, je crois, de son rôle : il n'avait pas à se faire le *speaker* ou le *leader* des réformes devant ce parlement réduit que le Maghzen avait réuni pour l'entendre et pour le mystifier. Mais c'est le Chérif lui-même qui avait convié, presque obligé notre ministre à ces discours peut-être dangereux, et dans le fond, pas un mot de ces discours ne peut légitimer la double accusation, que la diplomatie allemande a essayé d'accréditer.

Si M. Saint-René Taillandier a mis sur le même pied d'égalité intérêts français et intérêts européens, jamais il n'a songé à mettre sur un pied semblable

les droits de la France et les droits de l'Europe : se dire le mandataire de l'Europe eût été le contraire de son devoir, puisque nous avons toujours proclamé que les seuls droits de la France nous semblaient suffisants à légitimer notre entreprise marocaine.

Quant à ce mot de tunisification que les Allemands ont toujours à la bouche, avons-nous jamais essayé une expédition militaire, prélude nécessaire à tout établissement par la force, ou avons-nous jamais demandé l'installation à Fez d'un résident, organe nécessaire de tout protectorat à la mode tunisienne ou égyptienne?

M. de Bülow, dans sa dépêche aux ambassadeurs impériaux du 12 avril 1905, affirme avec son assurance ordinaire :

> Puisqu'il faut maintenant compter avec la possibilité d'un protectorat français sur le Maroc, c'est-à-dire avec l'éviction complète des entreprises économiques non françaises, ainsi que cela s'est fait à Tunis, les intérêts particuliers des étrangers se voient menacés dans leur totalité et une Conférence serait plus que jamais indiquée. C'est là une issue qui ne saurait léser la juste sensibilité de personne, puisqu'il s'agit uniquement de recourir à un expédient souvent déjà employé.

C'est la seule définition précise que le *Livre blanc* donne du mot *tunisification* : « éviction complète des entreprises économiques non françaises, ainsi que cela s'est fait à Tunis ». Or le même *Livre blanc* (p. 9) résume ainsi les intentions de la France au sujet des entreprises :

On fera dresser des plans et établir des devis pour les concessions possibles dans chaque port, et l'on tiendra 5 millions de pesetas prêts en vue des travaux. Les travaux seront donnés en soumission *sans préférence pour une nation ou une autre*. Le consul Regnault présentera un ingénieur français pour l'élaboration des plans, qui fera sur place, ensuite, avec un ingénieur marocain, les études nécessaires.

Si les adjudications doivent être faites « sans préférence pour une nation ou pour une autre », que penser encore de ces affirmations allemandes, sous chacune desquelles le lecteur du *Livre blanc* découvre une contre-vérité?

*
* *

Comme suite au discours impérial, M. Bihourd télégraphie le 5 avril 1905 que les journaux allemands « préconisent un accord entre toutes les puissances signataires de la Convention de Madrid pour le règlement de la question marocaine ».

Aussitôt, M. Delcassé demande à M. Bihourd de « rectifier les assertions erronées, répandues par la presse allemande et d'après lesquelles le cabinet de Berlin n'aurait pas été mis au courant de nos intentions et de nos accords »; mais il demande surtout à M. Saint-René Taillandier une explication des termes que la presse allemande accuse notre ministre à Fez d'avoir employés pour se targuer d'un mandat européen. M. Saint-René Taillandier proteste :

En réponse aux allégations dont la presse allemande s'est armée contre nous, Votre Excellence peut affirmer

de la façon la plus catégorique, que, ni auprès du Sultan, ni auprès du Makhzen, je n'ai jamais invoqué un prétendu mandat européen. Si j'ai signalé au Makhzen le danger de mécontenter le commerce universel par la mauvaise organisation de ses ports, je n'ai fondé notre droit de donner des conseils au Gouvernement chérifien que sur notre situation propre, récemment consacrée par des accords conclus avec les Puissances les plus voisines du Maroc et les plus intéressées dans les affaires de ce pays.

Cette protestation, transmise à Berlin, ne produit aucun effet. Même aujourd'hui, depuis dix mois bientôt que la France a communiqué ce démenti formel, on sait que les journaux et le chancelier lui-même n'ont pas cessé de répéter cette calomnie.

La septième dépêche du *Livre blanc* est un démenti donné, — dit le consul allemand — par le Sultan lui-même au démenti de M. Saint-René Taillandier :

N° 7. — *Rapport du Consul impérial à Fez au Ministre impérial à Tanger.*

Fez, le 21 avril 1905.

Les explications que M. le ministre Delcassé a données en réponse à une question du sénateur Decrais au Sénat français sur les affaires marocaines ont soulevé ici, lorsque la nouvelle en arriva, l'attention générale. J'entends dire que le sultan s'est montré particulièrement irrité du passage où M. Delcassé déclare que le gouvernement marocain a sollicité les conseils de la France et a déclaré, ces conseils une fois donnés, qu'il voulait s'y conformer.

Dans une audience que j'eus aujourd'hui auprès du Sultan, celui-ci revint sur le même sujet et s'emporta jusqu'à s'écrier : « Mais ce sont là de pures contre-vérités ». Je lui

déclarai aussi que les Français niaient la nouvelle d'après laquelle M. Saint-René Taillandier eût invoqué ici un mandat européen. Le sultan remarqua alors : « C'est à moi-même que les Français ont parlé dans ce sens ». Comme je lui demandais qui avait parlé ainsi, le Sultan répondit : « M. Saint-René Taillandier lui-même », et il ajouta : « J'ai demandé alors : quelles sont donc ces nations? puisque je savais que l'Allemagne ni l'Italie n'avaient point donné un pareil mandat. Là-dessus M. Saint-René Taillandier ne répondit rien, et j'en ai tiré mes conclusions, conclusions que la suite des événements a confirmées ».

Le Sultan m'a autorisé à communiquer ceci.

Du Sultan ou de M. Saint-René Taillandier, lequel peut avoir intérêt à mentir? du consul allemand ou du ministre français, lequel peut avoir intérêt à prêter certain sens aux paroles plus ou moins vagues du Sultan? M. de Kühlmann — un autre Allemand — nous disait plus haut être l'interprète de M. de Bülow, chargé de « déclarations » officielles, et Berlin démentait aussitôt les paroles « attribuées » par nous, disait-on, à son chargé d'affaires. Tout à l'heure, nous allons encore voir à l'œuvre la bonne foi de M. de Tattenbach...

Alors s'ouvre en France la crise du départ de M. Delcassé. Le 13 avril, M. Delcassé va présenter au prince de Radolin de loyales explications et une offre de dissiper tout malentendu : l'ambassadeur d'Allemagne répond « qu'il transmettra la question à Berlin, n'ayant pas d'instructions pour y répondre ». Le vouloir de l'Allemagne est évident : elle est bien décidée à ne plus négocier à Paris avec M. Delcassé.

Nous essayons de négocier à Berlin. M. Bihourd écrit le 18 avril :

Voici le résumé de l'entretien que je viens d'avoir avec le sous-secrétaire d'État des Affaires étrangères. J'ai commencé par exposer que j'étais chargé de rechercher si un malentendu n'existait pas entre nos pays au sujet de la question marocaine et de renouveler en ce cas les assurances que Votre Excellence avait données au prince de Radolin, à la fin de sa récente conversation. J'ai donné lecture du résumé de cette conversation. M. de Mühlberg m'a écouté très attentivement et m'a prié de lui remettre le texte que j'avais entre les mains.

M. de Mühlberg m'a ensuite exposé les inquiétudes qu'avait éprouvées son Gouvernement en apprenant que notre ministre à Fez avait parlé au Sultan « au nom des étrangers ».

Dix jours se passent sans que Berlin daigne répondre, et voici les explications que M. Bihourd entrevoit à ce silence. Il écrit le 28 avril :

Le Gouvernement impérial ne se hâte pas de répondre à la question que successivement Votre Excellence à Paris et moi à Berlin nous lui avons nettement posée. En adoptant cette attitude, on a tenu d'abord à donner une éclatante satisfaction à l'amour-propre national, ensuite à apaiser, par un dédommagement, les plaintes de l'industrie et du commerce, qui se disent sacrifiés dans les récents traités de commerce. A cette situation clairement définie, correspond, dans les rapports de la France avec sa puissante voisine de l'Est, une crise délicate et périlleuse.

Les conseillers belliqueux ne font sans doute pas défaut dans l'entourage du souverain ; ils ne manquent certainement pas de prétendre que la Double Alliance a reçu en Mandchourie une atteinte grave. Dans ces conjonctures, ils ont beau jeu à signaler l'heure présente comme propice à une lutte armée contre la France.

M. Delcassé prend l'Europe à témoin de nos efforts à la conciliation et des refus impériaux. Il écrit aux ambassadeurs de la République le 30 avril :

L'ambassadeur de la République à Berlin a remis au sous-secrétaire d'État de l'Empire le texte de ma conversation du 13 avril avec l'ambassadeur d'Allemagne, au sujet du Maroc. Il lui a offert en même temps le texte de l'entretien, que j'avais eu, le 23 mars 1904, avec le prince de Radolin. M. de Mühlberg a décliné l'offre comme superflue, « cet entretien ayant été jadis complètement rapporté par l'ambassadeur d'Allemagne à Paris ».

Vous apprécierez toute l'importance de cette déclaration en la rapprochant des griefs invoqués tout d'abord et d'après lesquels l'Allemagne aurait été tenue dans l'ignorance de l'accord franco-anglais.

C'est dans le *Livre jaune*, la dernière dépêche de M. Delcassé au sujet de nos relations avec Berlin. Il quitte les affaires; M. Rouvier le remplace.

Le *Livre blanc* nous apprend que M. Rouvier, — lié depuis longtemps avec les banques allemandes par des combinaisons personnelles, — n'avait pas attendu le portefeuille des Affaires étrangères pour négocier avec l'Allemagne à l'insu de M. Delcassé. Entre autres perfidies, le *Livre blanc* a celle de nous révéler ainsi la petite trahison dont M. Rouvier s'est rendu coupable envers son collègue et la grave infraction qu'il a commise à toutes les règles parlementaires et constitutionnelles : M. de Bülow écrit le 28 avril 1905 au prince de Radolin (c'est le moment où Berlin refuse toute réponse à notre ministre des Affaires étrangères comme à notre ambassadeur) :

Berlin, le 28 avril 1905.

Exprimez en mon nom mes remerciements au ministre-président pour ses déclarations conciliantes. Je crois pouvoir en conclure qu'il se rend compte de la situation dans laquelle l'Allemagne se trouverait si des tiers disposaient des intérêts allemands sans nous consulter. En admettant cette façon d'ignorer l'existence d'une grande puissance, ladite puissance s'attirerait dans l'avenir des désagréments, pour ne pas dire des dangers. La valeur matérielle des intérêts menacés ne vient ici qu'en seconde ligne. Je crois pouvoir conclure des ouvertures que le ministre-président a faites à Votre Altesse que la pensée d'une solution unilatérale et brutale de la question d'intérêt est aussi éloignée de son esprit que de celui du gouvernement de Sa Majesté l'Empereur. Le gouvernement impérial a conscience que ses intérêts dans cette question sont identiques à ceux d'un certain nombre d'autres États. Il est à espérer que la tension actuelle cessera et se résoudra d'une façon satisfaisante, grâce à la participation de tous les intéressés. Nous sommes tout disposés à y aider.

M. de Bülow écrit encore le 22 mai 1905 (M. Delcassé ne quittera les affaires que le 8 juin) au prince de Radolin :

Les premières nouvelles données par le comte de Tattenbach à Fez ne sont point propres à modifier l'opinion concernant le caractère impétueux de la politique marocaine suivie jusqu'à présent par M. Delcassé.

Tout d'abord, le fait que M. Saint-René Taillandier s'est donné à Fez pour le mandataire des puissances européennes est confirmé de plusieurs côtés, et tout particulièrement par le sultan en personne qui s'exprime là-dessus très énergiquement.

En outre, le comte de Tattenbach mande, à la date du

17 de ce mois, textuellement ceci : « Le ministre français a déclaré, immédiatement après mon arrivée à Fez, sur l'ordre de M. Delcassé, que le gouvernement français considérerait comme une atteinte portée à ses intérêts la communication des propositions de réformes françaises aux diverses puissances signataires; le droit d'intervenir dans les affaires marocaines n'appartiendrait à aucune autre puissance ».

Il en résulte que le représentant de la France entend mettre le Maroc sous séquestre et interdire au Sultan tout commerce avec les divers États signataires de la convention. D'après les déclarations faites jusqu'à présent par M. Rouvier, je me crois autorisé à admettre que le ministre-président désapprouve cette façon d'agir.

Cette trahison de M. Rouvier (je voudrais trouver dans la langue française un autre mot; mais notre peuple, chatouilleux sur les questions d'honneur et de bonne foi, désigne du même terme l'infidélité aux amis, camarades ou collègues, et la méconnaissance ou l'abandon du devoir national; contre M. Delcassé, et contre la politique de la France, les secrètes intrigues de M. Rouvier sont une déloyauté), donc cette trahison de M. Rouvier va livrer à ce ministre des Finances, président du Conseil, le portefeuille des Affaires étrangères. Berlin, qui tient M. Rouvier par ces papiers et relations un peu louches, ne deviendra pas plus traitable : le chancelier comptera même abuser du terrible instrument dont il peut disposer contre l'imprudent politicien. Aussi notre ministre changé, la politique allemande ne change en rien.

*
* *

M. de Tattenbach, qui de 1890 à 1896 fut l'organe des intrigues allemandes au Maroc, a été renvoyé à Tanger, puis à Fez. Il a pour première mission de mettre dans la bouche du Sultan le « mandat européen » et la « tunisification », puisque toute la querelle que Berlin nous a cherchée repose sur ces deux mots. Le n° 10 du *Livre blanc* est le premier rapport de M. Tattenbach :

J'ai eu aujourd'hui avec le Sultan un entretien d'une heure auquel Ben Sliman a assisté. Le Sultan déclara ce qui suit :

« Depuis des siècles, le Maroc est un État indépendant et n'a pas été soumis à des vicissitudes comme l'Égypte, Tripoli et Tunis. La déclaration faite par M. Delcassé à la Chambre des députés, après la visite impériale, à savoir que le gouvernement marocain avait accepté en principe les propositions dans la forme française, répond aussi peu à la vérité que l'affirmation du ministre français d'agir au nom de l'Europe. Dès le commencement, le Sultan avait mis en doute l'exactitude de cette affirmation, et il avait éprouvé une vive joie de ce que l'affaire avait été dans l'intervalle tirée au clair. Jusqu'à présent, il n'avait pas fait aux Français la moindre concession. Il avait au contraire attendu mon arrivée pour traiter à fond toutes ces questions. Sitôt après la fête du Mouloud qui aura le 17 de ce mois, les discussions pourront commencer. Le Sultan est apparemment pénétré de la conviction qu'il s'agit actuellement pour lui et pour son Empire d'une question d'existence ou de non-existence, et que la responsabilité et la décision incombent à lui seul. »

Dès lors, il est bien visible que le Sultan n'est plus qu'un jouet entre les doigts habiles de M. de Tattenbach : cette mainmise sur le Maghzen, que Berlin reprochait sans raison à notre diplomatie, c'est le ministre allemand qui l'accomplit, et il va en user, non pas, comme M. Saint-René Taillandier, pour la défense ou le service des intérêts français et européens et suivant les traités et conventions antérieurs, mais pour le profit des seules combinaisons allemandes, en violant ou en faisant violer par le Sultan tous les engagements et toutes les signatures. En face de cette diplomatie en casque et gantelet, que pourra la courtoisie et la blanche main de M. Saint-René Taillandier?

M. de Tattenbach exige que le Maghzen lui donne une copie des demandes françaises, que le *Livre blanc* reproduit. Il n'est pas un mot dans ses demandes qui puisse prouver ce « mandat européen » ni la « tunisification ». M. de Tattenbach est obligé de reconnaître que même « après un retravail » du Maghzen, la forme de ces demandes ne peut être critiquée : il se rejette alors sur les « intentions » et il nous prête les intentions qui sont justement le contraire de toutes nos déclarations et de tous nos actes :

Fez, le 30 mai 1905.

Je viens d'obtenir par l'intermédiaire du ministre des Affaires étrangères les documents concernant l'état des négociations françaises qui devait m'être remis par l'entremise spéciale du Sultan. Ces documents consistent en notes qui ont été prises au cours des conférences que

M. Saint-René Taillandier a faites aux notables et des entretiens que le ministre français a eus, en outre, avec les ministres marocains. Le ministre des Affaires étrangères a fait retravailler ces notes de façon à en former un exposé synoptique. En ce qui concerne la réforme militaire, le résultat des négociations y est mêlé dans la forme où le gouvernement marocain consentait à les admettre au cas où les autres puissances signataires auraient donné la garantie qu'en les exécutant aucun empiétement et aucun abus de pouvoir n'auraient été commis. En ce qui concerne les réformes économiques, il y a de courtes notices sur la conférence du ministre en présence des notables et en outre diverses notices qui ont été rédigées au cours des négociations ultérieures. Dans la justification générale de ces propositions, le ministre s'est efforcé de légitimer les conclusions des accords français concernant le Maroc.

Ces accords visaient le maintien de la souveraineté du Sultan, le rétablissement de sa puissance et l'introduction des réformes à accomplir par la France, réformes qui tiendraient compte des usages religieux et des anciennes coutumes du pays.....

Une menace formelle termine cette *captatio benevolentiæ* rédigée en termes aimables et d'une portée générale. La patience des autorités françaises à la frontière algérienne, la patience des étrangers sur toute l'étendue de la côte septentrionale et occidentale, est épuisée. Au cas où le gouvernement ne s'entremettrait pas en vue d'une amélioration de l'état de choses, et au cas où le ministre français se verrait obligé de quitter le pays sans rien obtenir, la France serait obligée d'effectuer elle-même ces réformes et de prendre des mesures qu'elle n'envisage point volontiers aujourd'hui.

Le poids de cette menace est accentué par cet avis que les combats près d'Oudjda, lesquels ne sont point sans inconvénients insupportables pour l'Algérie, ont à vrai dire écarté de Fez le danger provenant de la révolte, mais que la révolte serait rejetée de nouveau du côté de Fez, au cas où une action française devrait intervenir.

Il en résulte que le conseil donné d'accepter les réformes équivaut pratiquement à une contrainte.

Dans tout cet exposé de M. de Tattenbach, ce ne sont jamais les demandes de la France, ce sont toujours nos intentions qui sont mises en cause. Et le chancelier lui-même doit penser que ces arguments ne sont pas de poids légal; il doit même réclamer de son ministre à Fez quelques documents plus valables, quelque preuve écrite, car M. de Tattenbach écrit le 6 juin :

Sur les propositions de réformes qu'ils ont présentées, les Français n'ont jamais fourni spontanément aucune explication écrite. Le ministre a soumis oralement son plan d'ensemble au Sultan, au cours de plusieurs audiences. Il a, sur mandat du Sultan, tenu à Ben Sliman, à Torrès et aux notables des conférences toujours uniquement orales. Les Marocains les ont consignées par écrit et elles ont été notifiées à chacun des notables. Le ministre déclina les prières répétées qui lui furent faites de rédiger ses réclamations. Sur l'ensemble des négociations, le gouvernement marocain m'a remis un exposé dont j'ai minutieusement indiqué le contenu le 30 du mois dernier.

Comme le gouvernement impérial continue de faire état des calomnies contre notre ministre à Fez, M. Rouvier écrit à M. Saint-René Taillandier le 10 juin 1905 :

Vous avez connaissance des faux renseignements qui se sont répandus au sujet de votre action à Fez et dont le Gouvernemand allemand a fait état. Vous savez, d'une part, qu'il a été dit que nous avions menacé le Sultan d'occuper militairement ses États et que, d'autre part, il est allégué, dans la communication allemande du 6 de ce mois

aux Puissances, que nous avions manifesté l'intention de prendre en main la direction des affaires intérieures et extérieures du Maroc, aux mêmes fins qu'à Tunis.

Réponse de M. Saint-René Taillandier, le 15 juin 1905 :

A aucun moment de ma mission, ni directement, ni indirectement, je n'ai rien formulé qui ressemble à un ultimatum. Non seulement il est inexact que j'aie rien fait qui ressemble à un pareil acte, mais il est inexact que le bruit en ait couru à Fez. Quant à la communication allemande du 6 de ce mois, elle appelle de notre part une rectification tout aussi catégorique. Mon langage n'a jamais indiqué ni laissé entendre que nous ayons l'intention de prendre en main la direction des affaires intérieures ou extérieures du Maroc.

*
* *

En même temps, M. Rouvier écrit à M. Bihourd :

J'ai eu hier un entretien avec le prince de Radolin au sujet des affaires marocaines.

« Nous avons promis au Sultan, m'a-t-il dit, de maintenir son indépendance; de même nous lui avons dit que les réformes devraient être réglées par voie de conférence internationale. Si les Puissances refusent cette conférence, il faudra rester dans le *statu quo*. Il vous appartient de voir, a-t-il ajouté, si, pour une question de forme, il faut risquer de ne pas améliorer les relations entre la France et l'Allemagne. »

J'ai répondu : « Je vous ai toujours déclaré que je n'inclinais pas à l'idée d'une Conférence. La réflexion n'a pas modifié mon opinion. Mais admettons pour un instant que nous en acceptions le principe. On ne saurait envisager cette idée qu'à la condition de prévoir un accord préalable

entre nous. Or, si nous nous sommes mis préalablement d'accord, on ne voit plus la raison d'être d'une Conférence. Elle apparaît même alors comme une complication plutôt que comme une solution. On peut craindre qu'une Conférence qui n'aboutirait pas ne crée une situation plus mauvaise qu'avant. »

. . . . . .

A la fin de cet entretien, le prince de Radolin m'a répété : « Nous tenons pour la Conférence. Si elle n'a pas lieu, c'est le *statu quo* et il faut que vous sachiez que nous sommes derrière le Maroc ».

A lire cet entretien, il semblerait, si les mots veulent dire quelque chose, que les désirs de l'Allemagne peuvent facilement se concilier avec nos projets. « *Pour une question de forme*, dit le prince de Radolin, faut-il risquer de ne pas améliorer les relations entre la France et l'Allemagne? »

Dans l'esprit de M. Rouvier, il ne faut pas que cette forme compromette ou retarde le fond, qui est la réconciliation durable de deux gouvernements. Allons à la conférence avec l'Allemagne; mais allons-y, comme nous en voulons revenir, c'est-à-dire réconciliés; mais pour nous unir, expliquons-nous, entendons-nous. Loyalement, ouvertement, que chacun expose tous ses désirs et projets.

Le prince de Radolin répond, en une note du 16 juin, que l'Allemagne ne peut entrer avec la France en délibérations sur le programme et sur les buts de la conférence, qu'après que notre gouvernement aura accepté d'une manière formelle l'invitation à la conférence.

Le *Livre blanc* (n° 19) nous fait connaître ce que Berlin cachait dans le piège de la Conférence; ce n'était ni plus ni moins que l'internationalisation du Maroc ou quelque *condominium* dans lequel l'Allemagne imposerait au Chérif et à la France son intervention prépondérante.

L'armée et la police devraient tout d'abord être internationalisées en ce sens que la Conférence, ainsi que M. Rouvier l'a justement fait ressortir, aurait à décerner un mandat pour l'accomplissement des réformes nécessaires. Cette tâche, en tant qu'il s'agit des districts confinant à l'Algérie, reviendrait naturellement à la France seule, par quoi le vœu principal de la France serait rempli, autant que les déclarations de M. Rouvier le laissent prévoir. En revanche, il n'y aurait pas de raison pour que l'on donnât à la France seule le mandat dont il s'agit dans les régions lointaines, tout particulièrement dans les territoires confinant à l'océan Atlantique. Pour ces régions-là, il serait beaucoup plus conforme à la nature des choses que les réformes policières, estimées nécessaires dans les différents districts, fussent confiées à diverses puissances. Les réformes financières seraient avant tout internationalisées en ce sens que la banque d'État à créer suivant le programme de réformes français ne serait pas constituée avec les seuls capitaux d'un groupe de banques françaises, mais de banques de différents pays. De plus, les situations directoriales à remplir, ainsi que le capital à verser, devraient être, autant que possible, également répartis.

Réplique de M. Rouvier par une note du 21 juin : avant d'accepter la conférence, il tient à dissiper tout malentendu en faisant connaître les propositions que nous avons présentées au Maghzen :

Nous n'avons tenté d'obtenir du Sultan ni la direction des affaires intérieures et extérieures de son empire, ni la

mainmise sur son système militaire. Nous n'avons nullement cherché à introduire au Maroc un régime analogue à celui qui n'a été d'ailleurs appliqué dans la Régence de Tunis qu'avec le consentement de l'Allemagne.

La France s'est bornée à demander qu'on voulût bien reconnaître que sa situation de pays limitrophe du Maroc, ayant avec lui une grande étendue de frontières communes, rend légitime le souci particulier qu'elle prend du maintien de l'ordre dans l'Empire, de la bonne administration du pays et de sa prospérité. Les propositions qu'elle a faites n'ont pas d'autre but, et si ce but est atteint, toutes les puissances sont appelées à en tirer avantage; la civilisation générale en profitera. En prenant en main cette cause, la France s'est inspirée des intérêts, qu'elle regarde comme solidaires, de toutes les puissances civilisées. Les accords qu'elle a déjà conclus avec certaines d'entre elles sont venus de là.

S'il n'y a pas eu jusqu'ici une entente semblable avec le gouvernement allemand, il résulte des déclarations mêmes de ce dernier que ses principes, loin d'être en opposition avec ceux du gouvernement de la République, sont avec eux en parfaite harmonie. Les deux gouvernements ne peuvent différer que sur la meilleure manière d'en assurer l'application. Le gouvernement impérial croit la trouver dans la Conférence; un accord direct serait à nos yeux un procédé plus simple et destiné à aboutir à un résultat plus prompt et plus sûr.

Cette note, dit le prince de Bülow à M. Bihourd, est « une surprise et une déception » pour le gouvernement impérial. Au lieu de reconnaître et d'aider les loyaux efforts de M. Rouvier pour éviter tout malentendu, M. de Bülow recourt à ses procédés ordinaires, les promesses lointaines et la menace actuelle : « Aujourd'hui l'on vend, demain l'on donne », disent

certaines enseignes de la foire; M. de Bülow étrangle aujourd'hui, en promettant d'embrasser demain.

Si l'empereur voulait connaître les raisons véritables qui ont fait l'impopularité de l'Allemagne dans le monde entier, et non pas en France seulement, il n'aurait qu'à relire les déclarations de M. de Bülow, que M. Bihourd transmet le 23 juin :

J'ai trouvé le prince de Bülow très courtois, mais il est revenu plusieurs fois à la charge pour me signaler la nécessité de ne pas laisser traîner cette question « mauvaise, très mauvaise », et de ne pas s'attarder sur un chemin « bordé de précipices et même d'abîmes ».

Le prince de Bülow a largement marqué son désir du rétablissement de très bonnes relations avec la France; il m'a expliqué comment, selon lui, la Conférence conduirait à ce but; sans vouloir récriminer ni attaquer personne, il m'a déclaré que « l'Allemagne ne pouvait faire aujourd'hui ce qu'elle aurait certainement pu faire il y a un an », et, a-t-il ajouté, en souriant, « ce qu'elle pourrait peut-être faire dans un an ». Il estime que la question marocaine ne saurait être la cause ni le prétexte d'un conflit entre nos deux pays : ce conflit ne pourrait venir que d'une cause plus générale.

Par contre, le Chancelier m'a assuré que, si nous acceptions la Conférence, la diplomatie impériale adopterait, dans les négociations ultérieures, une attitude dont nous aurions lieu d'être satisfaits.

Note du 24 juin : le gouvernement impérial « aime à espérer que le gouvernement de la République voudra bien subordonner ses doutes actuels contre la Conférence aux avantages durables que la réalisation des réformes amènera pour le Maroc, ainsi que pour la tranquillité du monde ». M. de Bülow, le 25 juin,

commente cette note à M. Bihourd avec les mêmes promesses lointaines et les mêmes menaces présentes, qu'il enjolive d'engagements protecteurs :

« La Conférence ne tend pas à procurer à la diplomatie allemande une misérable satisfaction d'amour-propre, ni à porter atteinte à la dignité d'une grande nation, mais simplement à sortir d'une situation mauvaise. L'Empereur, après s'être engagé vis-à-vis du Sultan, ne saurait l'abandonner; mais l'avenir appartient à qui sait attendre. Il faut que l'indépendance du Sultan soit proclamée (le traité proposé par M. Saint-René Taillandier au Sultan et communiqué par ce dernier la supprimait en réalité) et qu'une organisation soit tentée par l'intervention des puissances. Si l'expérience échoue, comme il est très possible, alors la France pourra assumer le rôle qu'elle souhaite. » Le Prince a appuyé sur ce point.

Il est urgent d'agir, car le Sultan s'agite, multiplie ses offres à l'Allemagne, ses demandes aussi, et un incident peut survenir qui rendrait peut-être fatale une situation actuellement grave et que conjurerait la présence de diplomates autour d'un tapis vert à Tanger... Le Chancelier m'a alors solennellement déclaré que ni lui ni l'Empereur, qui avait été consulté, ne consentiraient à ce que la moindre humiliation nous soit réservée à la Conférence de Tanger.

Ce qui domine cette longue conversation, c'est, d'une part, la protestation que l'Allemagne ne poursuivait pas l'humiliation de la France et qu'elle entendait laisser intacte, pour l'avenir, notre position au Maroc, et, d'autre part, l'affirmation pressante qu'il était indispensable de mettre au plus vite fin au conflit actuel.

Étrange résultat des négociations officielles avec l'Allemagne! M. Rouvier, maintenant qu'il est à la place de M. Delcassé, le voilà pris des mêmes inquié-

tudes que son prédécesseur! Il répond le 26 juin à M. Bihourd :

Le résumé de la conversation que vous avez eue, hier, avec le Prince de Bülow reproduit une parole du Chancelier que je ne m'explique point. C'est celle-ci : « le *traité* proposé par M. Saint-René Taillandier au Sultan et communiqué par ce dernier la supprimait en réalité » (il s'agit de l'indépendance du Sultan). A aucun moment nous n'avons proposé de *traité* au Sultan, et je n'aperçois pas quelle serait celle de nos propositions de réformes à laquelle on pourrait attribuer un pareil caractère.

Quant aux assurances que le Prince de Bülow vous a données sur les dispositions que le Gouvernement Impérial apporterait à la Conférence et qui seraient de nature à écarter tout froissement, j'en apprécie l'intention. Nous n'aurions pu nous rendre à une réunion qui aurait risqué d'aboutir à mettre en cause la dignité de France.

M. Rouvier, pour ne point « risquer de mettre en cause la dignité de la France », hésite devant la conférence, comme M. Delcassé a hésité devant la notification. Le prince de Bülow insiste. A plusieurs reprises, il redit à M. Bihourd « son désir de voir l'acceptation de la conférence mettre fin aux surprises dangereuses, qui peuvent toujours sortir d'une situation incertaine et énervante »; de nouveau, il « accentue le contraste entre la résistance qu'il croit devoir, avant la conférence, opposer à nos demandes et la facilité avec laquelle il acceptera nos légitimes prétentions, si l'on se fie à ses paroles et si la conférence se réunit » (8 et 9 juillet 1905).

C'est le 8 juillet seulement que M. Rouvier, à défaut de négociations écrites, se contente de con-

versations et d'un échange de paroles où la France accepte la conférence, tandis que l'Allemagne consent à quelques spécifications. Lettre de M. Rouvier au prince de Radolin :

Le Gouvernement de la République s'est convaincu, par les conversations qui ont lieu entre les représentants des deux pays tant à Paris qu'à Berlin, que le Gouvernement Impérial ne poursuivrait, à la Conférence proposée par le Sultan du Maroc, aucun but qui compromît les légitimes intérêts de la France dans ce pays, ou qui fût contraire aux droits de la France résultant de ses traités ou arrangements.

En conséquence, le Gouvernement de la République laisse tomber ses objections premières contre la Conférence et accepte de s'y rendre.

La lettre du prince de Radolin n'est que la répétition dans les mêmes termes de cet engagement réciproque. Le 10 juillet, M. Rouvier annonce à la Chambre française que « l'entente est donc formelle snr les principes essentiels dont le maintien au Maroc a pour la France, puissance limitrophe, un prix tout particulier; de même est reconnu l'intérêt spécial que nous avons au maintien de l'ordre dans l'Empire chérifien, tout état de trouble au Maroc pouvant avoir une répercussion parmi les populations musulmanes, sujettes de la France ». Donc, en route pour la conférence.

*
* *

Mais deux jours après cette déclaration, un incident remet tout en cause.

Depuis deux mois, M. de Bülow a souvent promis à notre ambassadeur que, si nous acceptions la conférence, l'Allemagne ne chercherait aucun avantage particulier au Maroc et que, nos propositions de réformes cessant à Fez (ce qu'une dépêche de M. Rouvier a ordonné le 10 juin 1905), les Allemands ne feraient aucune démarche qui pût engager les décisions de la conférence. Or, le 12 juillet, — quatre jours après notre acceptation, — notre ministre à Fez télégraphie :

Le Ministre d'Allemagne est sur le point d'obtenir définitivement pour la maison allemande Borgeaud-Reuteman la concession des travaux du port de Tanger. Depuis le moment où le Sultan avait fait à ce sujet au comte de Tattenbach une première promesse verbale, les Vizirs lui avaient représenté qu'il se mettait en contradiction avec lui-même, s'il se liait par un engagement particulier au au sujet du port de Tanger, après avoir invité les Puissances à examiner avec le Makhzen les réformes que réclame l'intérêt général. Une réponse dans ce sens avait été faite au comte de Tattenbach. Mais vivement pressé par lui, le Sultan lui a renouvelé en dernier lieu sa promesse et nous devons nous attendre à ce que, d'un jour à l'autre, elle revête une forme écrite.

M. Rouvier attend huit jours la confirmation de cette nouvelle; puis il signale, le 20 juillet, l'incorrection d'un tel procédé, dans un entretien où il pose à l'ambassadeur d'Allemagne des questions précises qui veulent une réponse; l'ambassadeur d'Allemagne ne daigne pas répondre; il faut une lettre de M. Rouvier, huit jours plus tard, le 29 juillet :

Au cours de notre entretien du 20 juillet dernier, j'ai appelé votre attention sur les démarches que poursuivait le comte de Tattenbach à Fez pour faire concéder à une maison allemande les travaux du port de Tanger. Je vous ai rappelé que nous avions proposé, au cours des pourparlers qui ont amené les accords du 8 juillet, de suspendre toutes négociations particulières avec le Sultan, à dater du moment où la Conférence serait acceptée; j'ajoutais que notre ministre à Fez s'était rangé spontanément à cette attitude, la seule que comportât la mission commune que nos deux représentants ont à remplir auprès du Makhzen. Je vous ai demandé que des instructions en ce sens fussent données au comte de Tattenbach.

Sans réponse de vous à ce sujet, je suis avisé aujourd'hui que le comte de Tattenbach aurait obtenu la signature du contrat accordant à la maison Borgeaud et Reuteman les travaux de construction d'un môle et de magasins à Tanger. Il rechercherait, en outre, de semblables avantages pour d'autres ports du Maroc; une commande de bateaux, un emprunt, seraient en voie de négociations. L'œuvre économique des réformes, dont la Conférence aura à s'occuper, serait ainsi, par avance, préjugée pour une large part au bénéfice de l'Allemagne.

Le prince de Bülow, au cours de deux entretiens avec M. Bihourd, avait insisté sur ce point qu'entre autres avantages, l'acceptation de la Conférence aurait celui de mettre fin à une situation incertaine, de prévenir les surprises du gouvernement chérifien, notamment celle provenant des offres qu'il faisait à l'Allemagne. Me référant à ces déclarations, je ne m'expliquerais pas que des négociations, si peu conformes aux vues qui ont été exprimées par le Chancelier et dont les accords du 8 juillet se sont évidemment inspirés, aient pu se conclure et puissent encore se poursuivre.

Le prince de Radolin nie les agissements du comte de Tattenbach, et M. Rouvier doit lui écrire à nouveau le 31 juillet :

Je vous remercie de la communication que vous m'avez fait faire ce matin par M. de Lucius, et d'après laquelle votre gouvernement tient « pour une grande partie inexacts et pour le reste très exagérés » les faits signalés par la presse concernant les démarches actuelles du comte de Tattenbach auprès du Makhzen.

Les informations, que je reçois aujourd'hui du Maroc et qui sont sans doute de date plus récente que les renseignements de la chancellerie de Berlin, ne me donnent malheureusement pas d'apaisement. Ce ne seraient plus seulement des travaux de port et des commandes de bateaux que le comte de Tattenbach solliciterait avec instance, mais aussi la fourniture et l'établissement d'un câble entre Tanger et la côte atlantique.

S'il en était ainsi, c'est bien, comme je le disais hier, l'œuvre économique dont la Conférence doit étudier le mode de réalisation qui serait préjugée par avance. Le gouvernement impérial considérera certainement, comme moi, que de telles démarches seraient incompatibles avec l'entente établie entre nous le 8 juillet et qui implique pour les deux pays l'obligation d'observer, jusqu'aux décisions de la Conférence, une réserve à défaut de laquelle ces décisions risqueraient d'être, pour une grande part, sans effet.

Le 1er août, notre chargé d'affaires à Tanger annonce que les Allemands ont obtenu « le contrat relatif à la construction d'un môle et d'un entrepôt : le chargé d'affaires d'Allemagne m'a confirmé que le prix était de un million trois cent mille marks ». Ne pouvant rien tirer du prince Radolin, M. Rouvier envoie M. Bihourd demander des explications au chancelier.

Comme d'habitude, — sous le ministère Delcassé ou sous le ministère Rouvier, l'ambassadeur de France a toujours pareille malchance, — le chancelier est

absent, le secrétaire d'État invisible, et c'est le sous-secrétaire d'État, M. de Mühlberg, qui se charge de donner des paroles vagues ou de faux démentis : « M. de Tattenbach a reçu l'ordre, répond-il à M. Bihourd, d'observer une réserve conforme aux promesses » de son gouvernement.

Mais, le 2 août 1905, M. Saint-René Taillandier annonce qu'après le port et le câble, M. de Tattenbach négocie un emprunt. Le Maghzen, avec sa bonne foi ordinaire, a peut-être invoqué, sûrement encouragé cette demande de l'Allemagne, puis il est venu dénoncer au ministre de France cette exigence du « bon ami ». Note de protestation, remise le 4 août par M. Rouvier au prince de Radolin; comme toujours, l'ambassadeur allemand se dérobe et M. Rouvier doit s'adresser à Berlin; il écrit le 7 août à M. Bihourd :

Le prince de Radolin m'a fait remettre, le 4 août, une Note en réponse à nos réclamations au sujet des demandes du comte de Tattenbach : au cours de cette note, il est dit que « le Gouvernement Impérial a empêché des maisons de banques allemandes, qui ont offert au Sultan de lui avancer un acompte de dix millions de marks pour ses besoins urgents sur le prochain emprunt du Maroc, de faire dépendre cette avance de concessions économiques ou administratives ». La Note ne conteste donc pas qu'il y ait une négociation en cours pour un emprunt.

Je vous prie d'entretenir de cette question M. de Mülhberg au cours de l'audience diplomatique de demain. Vous voudrez bien appeler son attention sur la clause de préférence inscrite au profit du consortium des banques françaises dans l'article 33 du contrat de l'emprunt de 1904.

Il ne suffirait pas que l'opération tentée ne soit pas liée à des concessions ou ait le caractère d'une simple avance sur emprunt futur pour que le Makhzen puisse contrevenir à ses engagements dont voici le texte : « Si le Gouvernement Impérial du Maroc désire contracter un emprunt ou acheter ou vendre des titres, il en fera part aux banques contractantes ainsi qu'à d'autres, et à prix égaux la préférence sera accordée aux banques contractantes ».

Comme toujours, c'est M. de Mühlberg qui est chargé des réponses inexactes ou dilatoires. Il insinue, — écrit M. Bihourd le 8 août — qu' « il ne s'agissait pas sans doute d'un emprunt proprement dit, mais d'une opération d'un autre caractère » et il déclare « que la nécessité d'obtenir des renseignements de M. de Tattenbach entraînera probablement un retard d'une quinzaine de jours ». Durant ces quinze jours, les Allemands poussent leur emprunt. Le 13 août, notre chargé d'affaires à Tanger annonce la conclusion. Lettre de M. Rouvier à M. Bihourd :

Il s'agirait d'une somme de deux cent cinquante à cinq cent mille livres sterling au plus, gagée par les biens du Makhzen situés à proximité de Tanger et d'un ou deux autres ports qui ne sont pas désignés. Cette opération revêtirait, en apparence, un caractère exclusivement commercial et serait présentée comme destinée à permettre au Makhzen de parer au plus pressé, en attendant les décisions de la Conférence.

Même ramenée au chiffre de cinq cent mille livres sterling, une opération de ce genre est considérée par les hommes d'affaires comme ayant surtout pour objet de masquer des visées politiques sur le littoral marocain.

Le secret dans lequel cette affaire a été engagée, le fait reconnu par le prince de Radolin, dans sa note du 4 août,

que les avances projetées ont été non demandées par le Sultan, mais lui ont été offertes, et enfin la circonstance que ces offres émanaient de banques qui sont notoirement en rapport avec le Gouvernement allemand, tout démontre que cette négociation n'a pu se suivre sans la participation directe ou indirecte du Gouvernement Impérial.

D'autre part, je ne puis pas ne pas être frappé de ce fait, que les apaisements que je reçois dans cette question de l'emprunt et dans celle des concessions ne me parviennent que sous une forme qui n'engage pas le Gouvernement allemand ou l'engage le moins possible, c'est verbalement ou par des notes non datées ni signées qu'ils me sont donnés et non, jusqu'à présent, par lettres en réponse aux miennes. Contrairement aux assurances formelles qui vous avaient été exprimées par le prince de Bülow, on prolonge ainsi le plus qu'on peut la période d'incertitude et l'on n'exclut pas la possibilité de nouvelles surprises.

Alors, — 14 août 1905, — on envoie le chargé d'affaires allemand à Tanger expliquer à notre chargé d'affaires que cet emprunt n'est pas un emprunt :

Le Gouvernement allemand, fidèle à la parole donnée, est intervenu pour détourner les banquiers d'étudier une combinaison plus importante. Il a seulement admis que leur concours fût prêté au Sultan sous forme d'une avance impérieuse dans l'état actuel du trésor chérifien... Le gage affecté aux nouveaux créanciers du Makhzen, et que mon collègue a évité de préciser, tombera alors de lui-même. Les banquiers intéressés n'attachent d'ailleurs pas grande importance à ce gage, et la meilleure preuve en est qu'au lieu de verser intégralement au Sultan le montant nominal de leur prêt, ils retiennent les sommes nécessaires au payement des intérêts pendant une certaine période. Aussi n'est-ce pas sans résistance qu'ils ont seulement conclu, à la demande du Gouvernement Impérial, une affaire si peu rémunératrice.

A Berlin, M. de Mühlberg donne encore de bonnes paroles à M. Bihourd, qui ne veut pas s'en contenter et insiste pour « une réponse aussi prochaine que possible ». M. Rouvier obtient enfin du prince de Radolin copie d'un télégramme envoyé par l'ambassadeur à son gouvernement : ce télégramme débute en protestant « que les attaques de la presse française à cause de l'avance faite par des banques allemandes au Sultan reposent sur une altération tendancieuse de la vérité et tendent à créer des difficultés à la politique de M. Rouvier », et la suite du télégramme, reprenant « l'histoire de l'affaire » explique que le Sultan a reçu de l'argent des banques allemandes, mais que les banques n'ont pas fait de prêt au Sultan. M. Rouvier à son tour ne se contente pas d'une telle explication. Alors M. de Tattenbach nie purement et simplement. M. de Radolin écrit le 21 août à M. Rouvier :

Le comte de Tattenbach, invité à s'expliquer sur son attitude au sujet des questions de concessions, vient de répondre que pendant son séjour à Fez il n'a demandé ni obtenu des concessions, soit du Sultan, soit du Gouvernement marocain. Il n'a pas appliqué ses instructions à la construction du port de Tanger, parce qu'il s'agissait dans ce cas d'une commande à exécuter un plan de construction tout arrêté, commande qui avait été donnée à l'industrie allemande contre remboursement plusieurs mois avant notre entente avec la France, et à laquelle il ne s'agissait que de donner une conclusion formelle.

D'après ces renseignements, Votre Excellence voudra bien se convaincre que les nouvelles concernant des prétendues démarches de la part du comte de Tattenbach

en vue d'obtenir des constructions de port, des concessions de câble et des commandes de navires, ne sont pas fondées.

M. Rouvier n'a pas de peine à prouver que, pour le port de Tanger comme pour l'emprunt, M. de Tattenbach a violé les engagements pris par le Chancelier... Mais à quoi bon entrer aujourd'hui dans le détail de ces notes et contre-notes qui tiennent les pages 279 à 290 du *Livre jaune*? Laissons aux historiens le soin d'exposer par le menu le rôle, dangereux pour l'honneur allemand, que prit en toute cette affaire la diplomatie impériale.

Le *Livre blanc* lui-même a renoncé à excuser la conduite de M. de Tattenbach. Car si ce *Livre blanc* fait une tentative pour expliquer les affaires du môle, il est d'un silence complet, d'un silence prudent, sur l'affaire de l'emprunt. Pour le môle de Tanger, il voudrait établir que les négociations allemandes ont précédé la mission de Tattenbach. Cette date est nécessaire pour ne pas mettre le chancelier en posture de flagrante erreur; M. de Bülow, en effet, a télégraphié le 5 août 1905 :

Votre Altesse a porté naguère à la connaissance de M. Rouvier le fait que nous n'avions point encore donné suite aux offres du gouvernement marocain tendant à nous assurer au Maroc des privilèges spéciaux, tant que nous pouvions espérer une entente avec la France. Votre Altesse aura dit à M. Rouvier que nous nous en tenions à ce point de vue. D'après des avis reçus de Tanger, deux maisons allemandes ont été tout récemment, à la suite de négociations qui durent depuis une série de mois, chargées de la cons-

truction d'un môle à Tanger, d'une valeur d'environ 60 000 livres. *On ne sait rien ici d'une collaboration quelconque du comte Tattenbach à cet accord, ni de son intervention dans les tractations concernant toute autre concession.* Toutefois, le ministre a été prié d'envoyer un rapport à ce sujet et jusqu'au moment où ce rapport sera parvenu, le gouvernement impérial réserve la question de l'attitude prise vis-à-vis du contrat concernant la construction du môle. A différentes banques allemandes qui se proposaient de faire au Maroc, pour l'aider dans ses difficultés actuelles, une avance de 10 millions de marks sur le prochain emprunt, nous avons donné le conseil de ne point faire dépendre l'avance en question de concessions d'ordre économique ou administratif.

Le 13 août 1905, M. de Tattenbach envoie son rapport. Il en résulte que pour les câbles et pour la fourniture de bateaux, le ministre allemand a bien négocié avec le Maghzen. Mais voici l'excuse après le démenti :

Lorsque les Français, à la suite du refus opposé à leur projet de réformes, refusèrent de laisser passer désormais tous convois de vivres, armes et munitions entre Lalla Marnia et Oudjda, le sultan me déclara son intention de parachever le port d'Adjeroud et de faire poser un câble entre cette dernière localité et Tanger. Je lui répondis que la pose de ce câble ne manquerait pas d'irriter les Français. Il était préférable de relier par un câble la côte entière de Mogador à Adjeroud. L'exécution de ce projet ne saurait être considérée comme une manœuvre dirigée contre la France et serait favorablement regardée par les autres nations. Il n'a pas été question de confier ces travaux à des maisons allemandes.

C'est encore un résultat de la situation créée par les Français eux-mêmes, si le Sultan a exprimé le désir de posséder un ou deux vapeurs pour le transport des troupes,

afin de n'être point trop dépendant des Français. Lorsque, peu après, les diverses mesures restrictives mentionnées furent abrogées, il n'a point été question des projets ci-dessus.

Pour le môle de Tanger, M. de Tattenbach nie avoir jamais trempé dans l'affaire, et il fournit deux pièces, l'une signée de M. de Kühlmann, l'autre signée de Ben-Sliman, prouvant que la maison allemande Borgeaud, Reutemann et Cie a demandé les travaux de Tanger le 21 février 1905 et que le Maghzen les lui a accordés le 26 mars. Voilà de bons billets et une excellente excuse. Mais si le 26 mars les Allemands obtenaient des travaux publics au Maroc, que reste-t-il du grief fondamental de Berlin contre nous? L'empereur, écrivait M. de Bülow le 12 avril, n'est intervenu que le jour où notre « tunisification » fermait le Maroc à toute entreprise économique des autres puissances. La maison Borgeaud obtient l'entreprise de Tanger le 26 mars, et c'est le 31 mars que Guillaume II vient à Tanger!... Bismarck, je crois, aurait mieux tenu compte des dates, s'il avait eu à « fabriquer » ce *Livre blanc*...

En septembre 1905, M. Bihourd, mettant à profit « un passage de M. de Bülow à Berlin », parvient enfin à entretenir le chancelier. Outre la question des réformes,

la question du môle de Tanger et celle de l'emprunt marocain ont été abordées. Le prince de Bülow a représenté ces entreprises comme insignifiantes, celle du port était un de ces cadeaux du Sultan qu'il cherchait à

repousser. « A votre place, m'a-t-il dit, je me ferais octroyer une concession analogue. » J'ai répondu que nous n'entendions pas déroger à nos engagements réciproques. J'ai demandé à mon interlocuteur si M. Rosen était autorisé à donner des preuves effectives de son esprit de conciliation et s'il allait annoncer que l'entreprise du port et de l'emprunt serait suspendue jusqu'à l'ouverture des travaux de la Conférence.

Je n'ai pu obtenir une réponse précise malgré mon insistance.

Admirable réponse d'un galant homme : « J'ai violé mes engagements : violez aussi les vôtres et nous serons quittes ». Et le Chancelier s'étonne « du ton plus agressif de la presse française dans ces dernières semaines » ! Toutes preuves données par nous de la mauvaise foi du Maghzen et des empiétements du comte de Tattenbach, il faudra que nous incorporions ces deux affaires de l'emprunt et du port dans le débat général de réformes marocaines, pour que l'Allemagne consente à ne pas nier les droits indiscutables qu'elle nous avait reconnus.

*
* *

C'est ensuite à Paris, entre MM. Révoil et Rosen, dans le secret, que se débat le sort de nos projets marocains : on dit que dans le tête-à-tête de ces conférences, les procédés allemands ne furent envers M. Revoil que ce qu'ils avaient été envers MM. Delcassé et Rouvier...

Quand les deux négociateurs se seront mis d'ac-

cord, il faudra que nous acceptions de la conduite de M. de Tattenbach l'étrange explication consignée dans l'arrangement du 30 septembre :

Il a été admis que l'avance que le groupe allemand s'était proposé de consentir au Trésor chérifien n'avait pas le caractère d'emprunt, mais était une simple ouverture de crédit à court terme, utilisable en compte-courant. Dans ces conditions, elle ne mettait pas en cause la question du droit de préférence du consortium français.

Les titres produits par la maison Borgeaud-Reutemann et par la Compagnie marocaine (française) semblent établir une sorte d'engagement pris par le Gouvernement chérifien à l'égard de la première société, dès le 26 mars 1905, pour l'exécution de travaux dans le port de Tanger. Antérieurement, la Compagnie marocaine n'aurait reçu, à la date du 15 février 1905, qu'une autorisation de procéder à des études et de dresser des projets et devis relatifs au même port.

Résumant toute cette affaire Tattenbach, M. de Bülow avait encore le front de dire le 4 octobre au correspondant du *Petit Parisien* : « La France a reconnu légitimes les opérations, secondaires d'ailleurs et qu'il est difficile de qualifier autrement, traitées entre le Maghzen et des banquiers ou des entrepreneurs allemands ».

De toute cette négociation franco-allemande, nous avons retiré, nous autres Français, la leçon qui convenait, je crois, et il semble que l'opinion du monde civilisé ait tiré les mêmes conclusions de la lecture des *Livres blanc* et *jaune*. En mars 1905, le monde pouvait se demander quelles raisons majeures nous avions de redouter pour la dignité française une négociation

intime avec Berlin : clairement, aujourd'hui, la justesse de ces raisons apparaît. Si l'empereur et la nation allemande tiennent vraiment à notre estime, ils doivent comprendre que c'est travailler contre leur intention que donner leur confiance à cette diplomatie que M. de Bülow vantait dans son discours au Reichstag du 14 avril 1904 :

Je voudrais dire au comte Reventlow, — qui me paraît avoir un penchant pour la diplomatie, — que si l'on veut créer partout des surfaces de frottement, on ne doit pas le crier sur tous les toits. Frédéric le Grand a peut-être çà et là exécuté dans la politique un coup d'échec machiavélique, mais il a auparavant écrit l'*Anti-Machiavel*.

VI

LES RÉFORMES

LES RÉFORMES

La France et le Maroc. — Tunisification. — Turcs et Protectorat. — Le Chérifat. — La loi des garanties. — L'anarchie berbère. — L'unité religieuse. — Le Miramolin. — Chérif édriside. — Miramolin almoravide et almohade. — Agamemnon mérinide. — Chérif saadien et hassani. — L'Algérie et le Chérif. — L'alliance algéro-marocaine.

Nous avons commis des fautes très graves dans la conduite de cette affaire marocaine : nous en avons payé chèrement les conséquences. Mais puisque s'ouvre le règlement définitif devant les représentants des puissances, il est pourtant difficile de méconnaître que dans la forme seulement, nous nous sommes trompés : dans le fond, c'est nous seuls qui, durant deux années, avons sauvé l'existence même du Maroc; c'est grâce à nous que le Chérif n'a pas succombé sous les attaques du prétendant, que le Maghzen a conservé une ombre de pouvoir dans quelques parties de l'empire, que l'anarchie n'a pas étendu ses batailles et ses brigandages jusque dans les ports ouverts au commerce européen; sans nous, tout l'empire chérifien ne serait aujourd'hui qu'un *Blad-*

es-Siba, où l'Europe ne serait pas plus écoutée que le Chérif.

En échange de ces grands services, qu'avons-nous reçu? et qu'avons-nous demandé? rien qui nous fût profitable à nous seuls, rien qui ne pût servir la cause de la civilisation et les intérêts du commerce mondial, rien qui n'allât au rétablissement de l'ordre maghzénien et de l'autorité chérifienne. Par la bouche de l'Allemagne, le Maghzen peut nous accuser aujourd'hui d'avoir voulu la « tunisification » du Maroc : si le protectorat à la mode tunisienne eût été dans nos intentions, vingt occasions s'offraient d'une expédition contre les Khroumirs de la frontière algéro-marocaine.

Il est certain que les journaux d'Oran ont souvent réclamé cette intervention militaire et qu'Alger, un instant, se laissa presque persuader. Il n'est pas moins certain que jamais Paris ne se laissa séduire ni entraîner et que le seul homme qui eût le droit de parler et d'agir en notre nom, notre ministre des Affaires étrangères, s'inspira toujours des instructions qu'il donnait à ses agents et des déclarations qu'il faisait au Parlement et au Conseil des ministres. En pleine affaire Perdicaris, quand, à la demande officieuse de toute l'Europe, — l'Allemagne comprise, — il envoie des bateaux devant Tanger, il écrit à M. Saint-René Taillandier, le 26 juillet 1904 :

Demain appareillent pour Tanger le croiseur-cuirassé *Kléber* et le croiseur de 3e classe *Galilée*. En demandant ces bateaux au Conseil des Ministres, j'ai dit qu'ils doivent, par

leur présence, rassurer la population inquiète et affirmer notre nouvelle situation. Rien n'est plus loin de notre pensée, de notre politique et de nos intérêts que de rechercher l'occasion d'un coup de force.

Si donc, par *tunisification*, on entend conquête ou promenade militaire, jamais nous n'avons voulu, même avec l'assentiment tacite de l'Europe, recommencer au Maroc ce que nous avions fait, avec l'assentiment formel de l'Europe, en Tunisie. Mais si, par *tunisification*, on entend un régime de protectorat direct et fermé, — enfermant le Chérif sous la prise de notre résident et sous le monopole de nos intérêts, — jamais nous n'avons été assez ignorants de la nature du pouvoir chérifien pour méditer pareille sottise.

La vérité est que nous avons toujours vu la différence que le « chérifat » met entre le Maroc et certains autres pays musulmans.

En d'autres régions de l'islam, un conquérant turc, ou persan, ou afghan, ou turcoman, avait imposé sa domination militaire aux populations arabes, syriennes, iraniennes, sartes ou barbaresques : il en était résulté qu'en cet islam turquifié de Tunis, d'Égypte, de Téhéran ou de Bokhara, il pouvait suffire de mettre la main sur le chef militaire, sur le dey, bey, khédive ou khan, pour imposer en son nom la volonté européenne; en pays turc, le protectorat est facile à établir quand on a la force des armes, commode à pratiquer dès qu'on tient le maître nominal.

Le Maroc n'a jamais subi la conquête turque. Il n'a toujours eu que haine ou mépris pour le système « turcoman » de Constantinople; il a gardé le gouvernement dont ses apôtres arabes avaient doté ses tribus berbères. Le Maroc est d'abord un « chérifat », un État pontifical. Le problème à Fez est donc tout autre qu'à Tunis ou au Caire : il faut trouver entre l'influence étrangère et cette autorité religieuse une « loi des garanties », plus respectueuse encore du pouvoir chérifien que la « loi des garanties » piémontaise ne l'a été du pouvoir papal.

Car les Piémontais ont pu s'emparer de Rome, supprimer le pouvoir temporel et ne laisser au maître du Vatican que l'indépendance spirituelle, avec l'ombre d'une souveraineté sur un quartier de la ville : le christianisme n'est plus en un temps où la croisade pourrait être prêchée contre les envahisseurs du domaine de Saint-Pierre. L'islam vit encore pour la guerre sainte : l'installation d'un Infidèle dans les capitales ou même dans les États du Chérif aurait pour conséquence immédiate de réconcilier les haines de l'empire et peut-être toutes les races de l'islam africain.

Au Maroc, tout système d'influence ou de réformes, — si l'on veut maintenir l'intégrité marocaine, ne pas faire de ce pays une fournaise de peuplades guerrières, — doit garantir avant tout l'indépendance spirituelle et la souveraineté temporelle du Chérif, non seulement dans les capitales, Fez, Méquinez et Marrakech, mais encore dans tout l'empire. Que ce

soit la France seule ou l'Europe qui intervienne, le problème fondamental reste le même, et quand certains journaux allemands nous parlent « de secteurs internationaux, comme en Macédoine ou comme en Crète », cette comparaison avec les provinces chrétiennes de la Turquie témoigne d'une méconnaissance dangereuse des choses marocaines.

En Macédoine et en Crète, les secteurs ont été possibles : ce n'est pas seulement que les puissances avaient la force militaire contre le maître turc, qu'il s'agissait de réformer; c'est surtout qu'elles avaient la complicité religieuse et politique des peuples indigènes, qu'il s'agissait de protéger.

Au Maroc, peuples berbères et maître chérifien n'accepteront jamais l'intervention directe de l'Infidèle, leur fût-elle la plus profitable du monde. Une seule puissance intervenant, c'est contre elle que tout le Maroc se révoltera. Plusieurs puissances contrôlant chacune son secteur, c'est contre chacune des puissances que chacun des districts reprendra la guerre perpétuelle qui harassa le Portugais, maître des ports atlantiques, ou l'Anglais, maître de Tanger, qui harasse encore l'Espagnol, maître des présides méditerranéens.

L'histoire entière du Maghrib doit mettre les Européens en garde contre toute réforme qui ne serait pas entreprise par le Chérif, pour le Chérif, au nom et au profit de son pouvoir centralisateur. Avec le Chérif, il est possible de maintenir ou d'établir un peu d'ordre en cette anarchie berbère : sans le Chérif,

toutes les forces humaines ne parviendront pas à imposer la paix à ce guêpier de terribles animaux de combat. Relisons l'histoire entière de ce Maghrib.

*
* *

Durant l'antiquité primitive, puis classique, aux temps des Carthaginois, puis de la république romaine, les annales de ce pays sont trop fragmentaires pour qu'on en puisse tirer autre chose que des noms de rois et de batailles. Mais, sous l'empire romain, commencent à clairement apparaître les deux phénomènes qui jusqu'à nous feront tourner dans le même cercle les destinées marocaines.

Premier phénomène. Ce peuple n'est pas une nation à la mode européenne; ce n'est qu'une poussière de tribus à la mode levantine, de communes à la mode étolienne, ou — si l'on veut un terme de comparaison précise — de cités à la mode de la Grèce antique. Chaque tribu berbère, comme chaque cité grecque, composée de citoyens libres et égaux, a la prétention de se gouverner à sa guise, d'avoir, comme disaient les Hellènes, l'autonomie, de ne dépendre que de ses propres lois.

Il arrive parfois que ces tribus se liguent entre elles, et, comme la Grèce eut ses ligues achéenne ou étolienne, ses confédérations ionienne ou dorienne, le Maghrib a des ligues mérinide ou ketama, zenète ou senhadja. Il arrive aussi que, spontanément ou par l'action d'un homme de génie ou sous la menace de

quelque danger, plusieurs de ces ligues arrivent à se coaliser, à reconnaître un chef unique, un roi des rois, un Agamemnon dont le pouvoir nominal est à toute minute contrecarré par le caprice de tous et de chacun... Mais le plus souvent, chaque tribu, chaque hameau ne veut obéir qu'à sa *djemmaa*, — à son conseil de notables ou à son sénat de vieillards, — à son *cheikh*, *caïd*, *émir*, etc., à son prince, capitaine, chef héréditaire ou élu.

De tribu à tribu ou de ligue à ligue, de hameau à hameau ou de maison à maison, les querelles de pâturage, de bornage et de marché, l'adduction et le détournement des sources, les rapts d'éphèbes ou de femmes, les vols et chapardages de fruits ou de troupeaux, les rivalités et haines familiales établissent le régime d'embûches et de batailles perpétuelles. Ici, comme dans la Grèce antique, l'autonomie de chaque *dème* ou *cité* a pour résultat l'anarchie de l'ensemble, la guerre civile à l'état endémique, sans compter la guerre sociale entre les classes libre et esclave, riche et pauvre, de chaque tribu, et la guerre étrangère contre les voisins d'outre-mer ou d'outre-désert, qui toujours aspirent à la conquête de ce paradis marocain.

On cherche un arbitre et un policier, un défenseur de la paix intérieure et de la sécurité nationale. Rarement une tribu ou une ligue est assez puissante pour imposer sa justice de paix et son commandement militaire : si parfois quelque groupement volontaire ou forcé érige les Achéens-Senhadjas ou les Étoliens-

Zénètes à la tête de la nation, bien vite la coalition de toutes les autonomies jalouses usent, ruinent ce pouvoir fédéral : contre les Agésilas du Rif ou les Philippe de l'Atlas, chaque tribu produit un Démosthène ou un Épaminondas...

Alors on fait appel à l'étranger : contre Athènes, Sparte invoque le roi de Perse; contre Thèbes, Argos invoque le roi de Macédoine; contre Ephèse ou contre Gortyne, Milet ou Knossos appellent les Romains; le Maroc a toujours quelque *rogui* ou quelque district rebelles, qui députent leurs ambassades d'alliance vers les maîtres de l'Algérie, de l'Espagne ou du Soudan... Si l'étranger a le malheur d'écouter la supplication et les promesses des dissidents, il n'a pas mis le pied sur le territoire berbère que soudain toutes les haines réconciliées se tournent contre lui et, pour venir à bout de cette résistance nationale, il faudrait l'énorme écart de puissance qui, sous la Macédoine de Philippe, écrasa l'Athènes de Démosthène, ou, sous la Rome du Sénat, la Grèce des Ligues : protégé par ses mers, par ses montagnes et par ses déserts, le Maghrib présente plus de difficultés encore que l'Hellade à la conquête étrangère.

Malgré tout, il est arrivé à deux reprises que le Maghrib dut admettre et supporter la conquête des Romains et l'invasion des Arabes. Mais celle-ci fut en réalité bien éphémère et, si l'autre nous est mal connue dans le détail, nous voyons bien pourtant qu'elle dut installer au-dessus de l'anarchie berbère le seul pouvoir qui jamais ait concilié ou incliné à la résignation

la férocité des autonomies locales : un pouvoir religieux.

Comme la Grèce n'a trouvé de véritable unité que dans la communauté de religion ; comme l'Hellade antique n'a connu la paix civile que dans ses amphictyonies religieuses, ses associations de cultes et de mystères, ouvertes ou secrètes, publiques ou privées, autour d'un temple, d'un oracle ou d'un dieu ; comme l'Hellade romaine n'a été fédérée qu'autour des autels de Rome et d'Auguste ; comme l'Hellade byzantine et moderne n'est devenue une nation que sous la crosse de son empereur-pontife ou de son patriarche, et comme le Grec actuel, quelle que soit la communauté laïque dont il puisse être membre ou sujet, — Grec du Royaume, Grec de Turquie, Grec d'Égypte ou de Russie, Grec de Marseille ou de Londres, de Bombay ou de New-York, — s'unit à tous les Grecs de l'univers par la conscience et la prétention d'être le seul chrétien véritable, le *christianos* fidèle au patriarche et serviteur de l'orthodoxie : ainsi le Maghrib romain, puis arabe, ne trouva que dans la religion son lien national.

Le Maghrib romain eut, comme la Grèce, ses autels de Rome et d'Auguste. Comme la Grèce, le Maghrib byzantin eut ses églises chrétiennes. Mais si deux siècles et demi durant (43-297 ap. J.-C.), il semble que la paix romaine vint à bout des révoltes incessantes, il est visible que le déclin du paganisme et les progrès du nouveau culte chrétien ramenèrent ensuite l'anarchie, durant plus de cent ans (297-415).

Le Maghrib fit alors appel à l'étranger : d'Espagne, il accepta le Vandale et, durant plus d'un siècle (415-531), le supporta ainsi que le christianisme arien dont le Vandale était l'adepte; mais cette soumission était sans cesse entrecoupée de sursauts et, quand le maître byzantin rétablit son autorité et sa religion orthodoxe, la même anarchie se poursuivit encore durant près de deux siècles (531-700).

Avec l'Arabe, entrait en scène une religion plus efficace. Car le culte simpliste et formaliste de la déesse Rome avait pu donner quelque répit aux querelles des autonomies; le christianisme par contre, avec ses dogmes compliqués et ses hérésies toujours renaissantes, n'avait fait qu'ajouter l'anarchie religieuse à l'anarchie laïque, les martyres et persécutions aux assassinats, guet-apens et razzias. Dans l'islam, le Berbère allait trouver une loi sans ambages, claire, formelle, impérative, et des chefs nominalement désignés, soit par la bénédiction de Dieu, la *baraka*, soit par le sang du Prophète. Du jour où l'Arabe fait son apparition (700) jusqu'à nous, c'est autour des envoyés d'Allah *mahdis*, ou des descendants de Mahomet, *chérifs*, que le Maghrib va se grouper chaque fois qu'il aura besoin de paix à l'intérieur ou de défense contre l'étranger....

Depuis onze siècles, depuis le jour où les chérifs Édrisides, fondateurs de Fez au temps de Charlemagne, secouèrent le joug des Khalifes d'Orient (790), toujours les étrangers essayèrent de tailler en cette Berbérie anarchique des secteurs, colonies, présides,

beylicats ou émirats. A chaque nouvel assaillant, cette Berbérie semblait une proie déjà liée, prête à la curée; mais brusquement elle faisait tête et, ramassant toutes ses forces, oubliant ses discordes laïques, elle se groupait autour d'un pontife-roi. Nos vieux auteurs avaient raison d'appeler cet empire le royaume du « Miramolin ».

Contre les Arabes du Khalife, c'est en effet l'*Emir-al-Mouminin* (chef des Croyants) édriside, qui fonda la nation aux VIIIe et IXe siècles de notre ère; mais à peine délivrée, la Berbérie retombe en son anarchie congénitale; alors Musulmans d'Espagne et d'Afrique reviennent à la charge, l'entament, croient la tenir (900-1050)...

Surgit le Miramolin des Marabouts ou, comme nous disons, des Al-Moravides (1050-1150), puis des Unitaires, des Al-Mohades, *El-Mouahedoun*, *champions de l'Unité de Dieu* (1150-1250), qui non seulement l'unifie de nouveau et la délivre, mais étend les frontières de son empire religieux jusqu'aux bords du Tage vers le nord, jusqu'aux rives du Niger et du Tchad vers le sud.

Débarrassée de tout assaillant, l'anarchique Berbérie revient à ses ligues et contre-ligues de tribus. L'empire almohade est ruiné; le Miramolin est détroné; un chef de ligue, un Agamemnon des Beni-Merine, le remplace; trois siècles de querelles et de guerres intestines (1250-1550) ramènent l'étranger aux portes de Fez et de Marrakech : le Turc, l'Espagnol et le Portugais menacent ou tiennent déjà les

frontières de terre et de mer; secteur portugais de Santa Cruz à Ceuta, secteur espagnol de Badis à Oran, secteur turc à Tlemcen, jamais la politique proposée aujourd'hui par l'Allemagne n'a semblé plus sûre d'aboutir à la pénétration, à la soumission intégrale du Maroc...

Reparaît le Miramolin : la Berbérie défère le titre de *sultan* et le rôle de chef aux descendants de Mahomet, *chérifs*, et tout aussitôt l'étranger recule; depuis 1550 jusqu'à nous, le Maroc se ferme sous la protection de ce Sultan-Chérif.

*
* *

Il faut donc apporter au Maroc tout autre chose qu'en Macédoine ou en Crète : il faut trouver d'abord la loi des garanties chérifiennes et la forme d'intervention concordante. Notre politique d'assurances, qui cherchait expérimentalement cette loi, était en train de la découvrir. Partant du principe assurément juste que c'est, non pas du dedans, mais seulement du voisinage, que l'influence sur le chérifat doit s'exercer, elle arrivait au plan d'ensemble que voici.

Au sein du Maroc intégral, un Chérif indépendant et un Maghzen souverain résident dans les capitales intérieures et, de là, gouvernent tout le pays; au bord de la mer, à Tanger, un représentant du Chérif, un lieutenant du Maghzen et du « vizir de la mer », traite avec les puissances d'outre-mer, — avec toutes les puissances d'outre-mer, France comprise, — les ques-

tions commerciales, financières, juridiques, administratives, etc., qui peuvent intéresser les sujets ou les intérêts des puissances. Auprès du Maroc, — et le Maroc n'a qu'un voisin : l'Algérie, — un ami toujours prêt, un allié perpétuel donne au Chérif et au Maghzen l'appui de ses conseils, de ses ressources et de sa force, tant pour imposer l'autorité chérifienne et l'administration maghzénienne dans l'empire, — pour transformer tout Pays de Révolte en Pays de Maghzen, — que pour diriger le Chérif et le Maghzen dans les voies de la réforme et du progrès.

Entre le Maroc et son voisin, deux organes établissaient les échanges de vues et de services.

A Alger, une commission franco-marocaine élaborait la politique de l'alliance, en discutait les projets et les moyens, les soumettait aux deux alliés, recueillait leurs avis, leurs objections ou leurs désirs, tâchait de concilier les uns et les autres, et arrivait pratiquement à combiner « le double et mutuel appui », pour le plus grand profit des deux contractants, mais surtout du Chérif.

A Fez, une mission française recevait du Chérif, — du seul Chérif, par le seul intermédiaire du Maghzen, — les ordres d'exécution.

Étant donné l'état actuel du Maroc, c'étaient des plans militaires que la commission franco-marocaine devait élaborer en premier lieu. D'où l'importance, le monopole à vrai dire, de l'élément militaire dans notre mission de Fez. Mais ajoutez quelque jour à cette mission un personnel d'ingénieurs, de financiers,

d'administrateurs, etc. : ce que nous avons fait pour l'armée, nous pourrions le faire pour les travaux publics, les finances, l'administration, sans que ni l'indépendance du Maghzen ni la souveraineté du Chérif fussent en rien diminuées, sans que le commerce ni les entreprises des puissances ou de leurs sujets fussent en rien lésés, sans que la paix du Maroc ni les intérêts particuliers ni l'avenir national fussent compromis.

L'alliance franco-marocaine, telle que l'entendait notre politique d'assurances, pouvait donner ces résultats. Elle seule peut encore les donner : en l'état actuel de l'Afrique, la seule alliance algérienne peut fournir au pouvoir chérifien l'un de ses instruments indispensables.

Descendante de Mahomet, donc arabe de race et de langue; originaire de Tafilelt, donc saharienne, nomade; pour ces deux raisons, étrangère dans la Berbérie sédentaire : la dynastie chérifienne a pu établir son autorité spirituelle sur l'islam marocain; mais pour maintenir son pouvoir temporel sur l'anarchie berbère, il lui a toujours fallu une armée proprement chérifienne, *guich*, recrutée en dehors des Berbères, parmi les tribus arabes ou arabisantes et parmi les belliqueuses peuplades du Soudan, parmi les nègres.

La garde noire fut toujours l'instrument essentiel du pouvoir chérifien. Jadis les conquêtes marocaines allaient jusqu'au Niger chercher des bandes de captifs, que le Chérif enfermait dans les casernes

ou dans les dépôts de remonte — si l'on peut dire — — de sa garde noire; récemment encore, les caravanes marocaines ramenaient des files d'esclaves. Aujourd'hui la seule Algérie, par les oasis sahariennes, peut ouvrir ou fermer au recrutement de la garde noire notre France nigritienne. Et la seule Algérie peut, dans son armée musulmane, trouver les Ben Sedira, les gradés, les artilleurs, les soldats de sience et de discipline, pour encadrer et maintenir le guich du Chérif...

Or, l'on ne voit pas quelle objection pourrait présenter l'Europe à cette interprétation de nos « droits de voisinage », que les traités ont proclamés, que toutes les puissances ont reconnus, que personne ne conteste. M. Delcassé écrivait au marquis de Noailles, notre ambassadeur à Berlin, le 23 juin 1901, quand arrivaient chez nous les ambassadeurs du Chérif qui devaient signer le protocole de juillet 1901 :

A ma dernière réception diplomatique, le prince de Radolin m'a interrogé sur l'ambassade marocaine, arrivée à Paris la veille au soir, et sur l'objet probable de sa mission. Je lui ai répondu que, n'ayant pas encore vu les ambassadeurs, il m'était difficile de le renseigner. Il a signalé des articles de journaux où il serait question d'un protectorat de la France sur le Maroc.

« Si par ce mot de protectorat, ai-je fait observer, on entend que la France, maîtresse de l'Algérie-Tunisie, a et doit conserver au Maroc une situation absolument à part, il me semble que c'est l'évidence.

— Rien de plus juste, a dit le prince, tout le monde se rend compte de cette situation. »

Nous ne voulons pas de protectorat. Mais nous restons fidèles à la politique du voisinage, telle que M. Rouvier, après M. Delcassé, la définissait dans sa *Note* au prince Radolin le 21 juin 1905 :

La France s'est bornée à demander qu'on voulût bien reconnaître que sa situation de pays limitrophe du Maroc, ayant avec lui une grande étendue de frontières communes, rend légitime le souci particulier qu'elle prend du maintien de l'ordre dans l'Empire, de la bonne administration du pays et de sa prospérité. Les propositions qu'elle a faites n'ont pas d'autre but; si ce but est atteint, toutes les puissances sont appelées à en tirer avantage; la civilisation générale en profitera. En prenant en mains cette cause, la France s'est inspirée des intérêts, qu'elle regarde comme solidaires, de toutes les puissances civilisées.

Nous sommes allés à la Conférence avec l'engagement de l'Allemagne (8 juillet 1905) à respecter les principes suivants :

Souveraineté et indépendance du Sultan; intégrité de son empire; liberté économique sans aucune inégalité; utilité de réformes de police et de réformes financières dont l'introduction serait réglée, pour une courte durée, par voie d'accord international.

Reconnaissance de la situation faite à la France au Maroc par la contiguïté, sur une vaste étendue, de l'Algérie et de l'empire chérifien, et par les relations particulières qui en résultent entre les deux pays limitrophes, ainsi que par l'intérêt spécial qui s'ensuit pour la France à ce que l'ordre règne dans l'empire chérifien.

C'était le programme même de notre politique d'assurances, dont la politique de réalisations a pour un instant compromis les résultats. Mais que l'Eu-

rope nous confie ses intérêts et nous fasse seulement crédit de quelques années : on verra que sans annexion, sans violence, sans attentats à la souveraineté ni à la dignité du Chérif, sans atteinte à la liberté du commerce mondial ni à l'intégrité du Maroc, par un retour à la politique d'alliance et d'amitié, de « double et mutuel appui », nous sommes capables d'amener les Marocains à prendre leur place parmi les nations autonomes et parmi les serviteurs de la civilisation et de la paix.

Janvier 1906.

TABLE DES MATIÈRES

Le Maroc..... 1
La France et le Maroc..... 47
Les Accords franco-anglais..... 125
Les Accords franco-espagnols..... 193
Le Désaccord franco-allemand..... 319
Les Réformes..... 439

1538-06. — Coulommiers. Imp. Paul BRODARD. — 2-06.

To avoid fine, this book should be returned on
or before the date last stamped below

12M-8-55-81273

NOV 28 1963

FEB 1 4 2002

DT 317 .B483 C.1
...L'affaire marocaine.APR0972
Hoover Institution Library
3 6105 083 164 736

DT 317
B483

DT317
B483

Bérard,
L'affai

NAME
Rindery Shelf
DATE
6/25/
10-27-59

227590